LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: Nuageux avec quelques percées de soleil. Venteux et plus froid. Maximum 15. Samedi: beau et froid. Détails en page 6.

20 CENTS

VOL. LXVII - No 31 | Montréal, vendredi 7 février 1975 | Office férial

Power c. Quebecor: une guerre à outrance

par Michel Roy

La très vive concurrence que se livrent depuis quelques années les deux tabloids français du matin à Montréal est devenue une guerre ouverte, impitoyable, entre l'empire Power Corporation, qui publie Montréal-Matin, et l'empire de Quebecor, qui publie Le Journal de Montréal.

Entre les deux géants de l'aube, qui se disputent farouchement quelques dizaines de milliers de lecteurs de plus, vient d'éclater la bataille des automobiles et des loteries.

Montréal-Matin, ayant appris que le Journal de Montréal s'apprêtait à lancer en collaboration avec Loto-Québec un grand concours dont les gagnants recevraient en cadeaux des automobiles à la cadence d'une par jour, a pris son concurrent de vitesse et décidé de lancer le sien précipitamment cette semaine. C'est "la promotion du siècle; une auto chaque matin!" titre hardiment le quotidien du boulevard Saint-Joseph. Et il ajoute, avec l'ironie percutante du vainqueur: "Une vraie l'Auto Revanche", allusion évidente au concours du même nom que présente son rival, Le Journal de Montréal.

Il s'agit, ni plus ni moins, que d'un coup d'espionnage industriel! Mais, faute de temps, la direction de Montréal-Matin n'a pas encore mis au point les modalités de son concours qui seront annoncées ultérieurement. Le coût d'une entreprise semblable est naturellement très élevé puisque le journal, quelles que soient les conditions de l'accord passé avec le fabricant ou le vendeur de voitures, doit quand même acquérir ces automobiles de modèle 1975 et en offrir une gratuitement tous les matins durant deux ou trois mois. Montréal-Matin ne compte pas conclure d'accord avec Loto-Québec comme le Journal de Montréal devait le faire. Le concours sera donc plus conventionnel.

Pourtant, comme tous les jeux de hasard lancés à des fins de promotion commerciale, cette opération relève de l'autorité de la Société des loteries et des courses. Celle-ci fera-t-elle objection? Il n'a pas été possible hier d'obtenir réponse à cette question. On apprend toutefois que le PDG de Loto-Québec, M. Maurice Custeau, est plutôt tolérant dans ces matières.

En effet, avec la bienveillante indulgence de M. Custeau, Montréal-Matin a déjà sa "Perfecta-Matin" conçue sur le modèle de la "Loto-Perfecta"; et Le Journal de Montréal fait des heureux avec sa "Loto-Revanche" qui procure aux perdants de la vraie loto des prix de consolation, admirablement présentés à la télévision par M. Jacques Beauchamp, directeur général de la rédaction.

Au Journal de Montréal, ce n'est pas

Voir page 6: Power-Quebecor

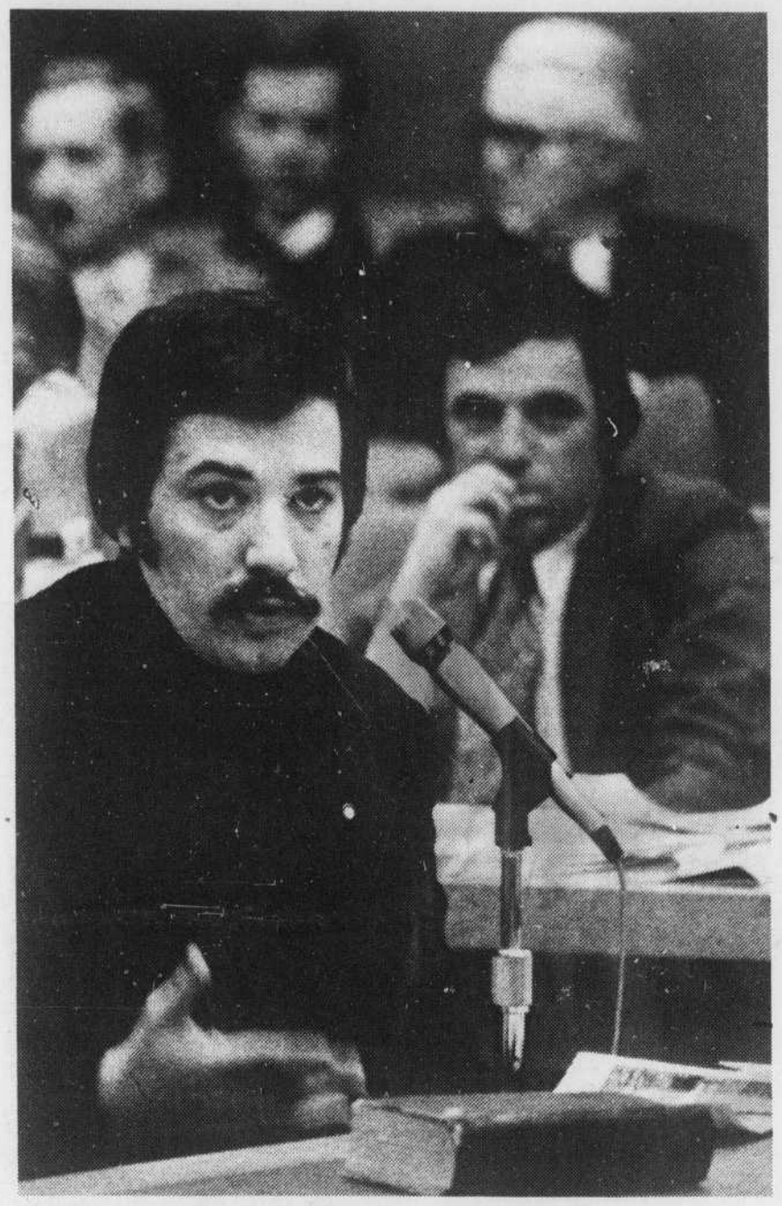

Le principal témoin entendu hier à l'enquête du coroner sur la tragédie de la Canadian Copper Refiners, le contremaître Raymond Auger, a étonné tout l'auditoire par son ignorance presque totale des procédés de raffinage du cuivre et des dangers inhérents à ses techniques. L'enquête se poursuit aujourd'hui. (Photo Alain Renaud)

L'enquête sur la Canadian Copper

Le contremaître ignorait tout du danger de l'arsine

par Gilles Provost

Raymond Auger, le jeune contremaître de 25 ans qui était responsable des ouvriers tués par empoisonnement à l'arsine (hydrogène arsénié) et qui a lui-même été gravement intoxiqué le 3 janvier dernier à la Canadian Copper Refiners, a déclaré hier à l'enquête du Coroner Richard Shadley que jamais la compagnie ne l'avait mis en garde contre les dangers de l'arsenic et qu'il ignorait même complètement la présence de ce produit toxique dans les bains d'électrolyse placés sous sa responsabilité.

"Jamais on ne m'a donné de renseignement sur le fonctionnement du procédé de purification. Jamais on ne m'a parlé d'impuretés qui pourraient être dangereuses. J'ai été surpris d'apprendre qu'il y avait de l'arsenic, le lendemain de l'accident. Si je l'avais su, j'aurais été plus prudent." Plus tard, il ajoutera: "Je n'avais pas intérêt à négliger la sécurité. J'étais avec les autres ouvriers et j'ai failli y laisser ma peau!"

M. Auger a aussi répété à de nombreuses reprises que les gaz toxiques provenaient des installations ordinaires de purification de l'électrolyte acide alors que la compagnie a plutôt cherché jusqu'à maintenant à incriminer des installations expérimentales situées à environ 200 pieds de l'endroit où travaillaient les ouvriers empoisonnés.

"Lorsque nous sommes arrivés sur place, vers 14h30, tout était normal", de dire M. Auger qui aurait même indiqué à ses camarades que le travail serait agréable parce que "cela ne sentait pas trop."

Toutefois, la situation se serait gâtée environ 45 minutes plus tard quand les membres de l'équipe auraient été incommodés par les émanations toxiques.

"Au début, nous avons été alertés par l'odeur, raconte M. Auger. C'était épouvantable, il était impossible de respirer, cela nous prenait directement à l'estomac."

Le jeune contremaître a aussi précisé qu'il avait vu ces vapeurs très denses qui se dégageaient sous formes de bulles à la surface de l'acide sulfurique contenu dans les bassins de purification. Ces émanations formaient ensuite une sorte de vapeur bien visible mais difficile à décrire. Il a même précisé que lui et ses hommes voyaient ces vapeurs venir vers eux en longeant le mur, poussées par un courant d'air provenant d'une porte ouverte.

Tout en répétant à de nombreuses reprises qu'il n'avait aucune idée de la nature exacte de ces vapeurs et du danger qu'elles représentaient, M. Auger a précisé que sa première réaction a été de faire verser de l'huile sur les bassins de purification pour empêcher les dégagements. "Il manquait d'huile et les gaz provenaient manifestement des portions de la surface qui n'étaient pas recouvertes d'huile." Comme il ignorait la quantité à verser, il a dû faire répéter l'opération à deux reprises à une demi-heure d'intervalle pour que cessent les dégagements.

Le jeune homme a aussi précisé que rien ne permettait de penser que ces gaz étaient dangereux parce que le personnel n'avait jamais été mis en garde. Il n'existait aucun appareil pour sonner l'alarme lorsque ces gaz étaient présents et il n'y avait aucun masque pour s'en protéger. Pour leur protection, les employés ne possédaient que des mitaines de cuir et des gants de caoutchouc qui les mettaient simplement à l'abri de brûlures par l'acide.

A un moment donné, le représentant du syndicat des Métallos, M. Raymond Sliger, a laissé entendre qu'un autre employé nommé Fréchette avait été intoxiqué, dans le même secteur le matin même. Il a demandé à M. Auger s'il avait été informé de l'incident. Ce dernier a répondu par la négative. M. Sliger a promis

Voir page 6: Le contremaître

Ottawa dévoile un programme de conservation de l'énergie

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Energie, M. Donald Macdonald, a dévoilé hier soir aux Communes un programme à long terme de conservation d'énergie dont la cinquantaine de propositions visent surtout à surtaxer, à interdire ou à modifier les équipements qui consomment trop d'énergie, à détaxer et à subventionner les équipements plus autonomes et à réviser un large éventail de lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux afin de réduire directement la consommation d'énergie ou d'amener indirectement les consommateurs individuels et industriels à le faire.

La déclaration du ministre révèle que le gouvernement Trudeau a écarté le relèvement du prix du pétrole et autres sources d'énergie par des surtaxes, solutions retenues par d'autres pays, au premier chef desquels les Etats-Unis — si toutefois le Congrès accepte les propositions de l'administration Ford.

"La politique canadienne de conservation tente d'éviter les connotations négatives et punitives que l'on retrouve dans les politiques de quelques autres pays, a déclaré à ce propos M. Macdonald. Nous avons abordé la question d'une façon détaillée et nous avons évalué et bien mesuré les conséquences de nos actions pour tous les Canadiens. Nous sommes résolus de nous attaquer aux causes de l'inefficacité et du gaspillage d'énergie et non seulement aux symptômes et aux exemples les plus flagrants; et nous sommes aussi résolus d'accomplir ceci d'une façon qui permettra de minimiser les injustices occasionnées par les coûts et de répartir les avantages entre tous les Canadiens."

Le programme dévoilé hier par M. Macdonald n'en vise pas moins à réduire d'un peu moins de un pour cent le présent taux annuel de croissance de la consommation d'énergie au Canada. "On peut considérer ceci comme les épargnes minimales réalisables au moyen d'efforts sincères de conservation", a soutenu le ministre; néanmoins, la réalisation de cet objectif permettrait au pays de réduire de 20 pour cent sa demande d'énergie d'ici 1990, en quel cas "nous aurions conservé l'équivalent de la production de 12 usines d'exploitation des sables bitumineux."

Pourtant, peu des propositions avancées hier par le ministre fédéral entreront

Voir page 6: L'énergie

Lévesque devrait partir, estime Pierre Bourgault

QUEBEC (PC) — M. René Lévesque devrait abandonner ses fonctions à l'exécutif du Parti québécois pour se consacrer exclusivement à la propagande de la thèse indépendantiste.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Pierre Bourgault, après s'être entretenu pendant 90 minutes avec quelque 400 étudiants de l'université Laval, à l'occasion d'un débat-midi fort animé.

L'ex-président du RIN et pionnier du mouvement indépendantiste a suscité beaucoup de remous la semaine dernière en annonçant son retour au bercail. Entre autres commentaires, M. Lévesque a parlé de "sparages".

Cependant, M. Bourgault a clairement établi qu'il n'est pas question pour lui de se tailler un nouveau poste à l'exécutif d'ici le prochain congrès du PQ. Il est retourné au parti pour "faire avancer la bonne cause", en exploitant au maximum ses talents d'orateur.

Il considère d'ailleurs que le chef du PQ devrait l'imiter, ainsi que quelques autres membres de l'exécutif qu'il n'a pas identifiés.

"M. Lévesque a d'excellents talents de propagandiste, mais son rôle à la tête du parti l'amène à gaspiller une bonne partie de ses énergies à faire la cuisine", estime

Voir page 2: René Lévesque

Jackson candidat à l'investiture pour 76

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le sénateur Henry Jackson sollicitera l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle de 1976.

Cette annonce, qui était attendue depuis longtemps, M. Jackson l'a faite hier soir au cours d'une émission payante de télévision qui survenait après des mois de discours et de campagnes pour recueillir des fonds dans le pays. Il est à l'heure actuelle la personnalité la plus en vue pour l'investiture démocrate.

S'agissant des problèmes intérieurs, le sénateur Jackson a déclaré qu'il désirait infléchir la politique économique du gouvernement pour venir en aide aux revenus les plus faibles: "Je mettrais ma charge de président au service des gens qui dans ce pays commencent à être sévèrement touchés".

"Au cours des six dernières années, l'administration républicaine a agi pour le compte du gros commerce, des grosses sociétés, des gens qui pouvaient prendre soin d'eux-mêmes. Les petites gens — les personnes âgées, les jeunes de l'autre côté de la barrière — ont été soumis à forte pression".

"Je veux changer d'orientation pour mettre l'accent sur ces gens. Je ne suis pas contre les grosses affaires, je suis pour des bénéfices motivés. Je suis pour des stimulants, mais ce qui est nécessaire, c'est de redresser l'équilibre," a-t-il dit.

Attaquant la manière dont l'administration Ford a négocié avec le Kremlin, le sénateur de l'Etat de Washington a rappelé son opposition à l'accord de Vladivostok sur la limitation des armements stratégiques, qui permet selon lui aux Américains et aux Soviétiques de continuer de disposer d'un nombre trop grand de missiles nucléaires: "Je veux voir les armes réduites", a-t-il dit, ajoutant que l'accord allait entraîner des millions de dollars supplémentaires pour le budget de la Défense. Le sénateur Jackson est le quatrième démocrate à faire officiellement acte de candidature pour les présidentielles, la course en avait été ouverte l'année dernière quand le sénateur Edward Kennedy avait fait savoir qu'il n'était pas partant. Le parlementaire du Massachusetts avait invoqué des raisons personnelles à son refus.

Les trois autres candidats sont deux libéraux l'ancien sénateur Fred Harris, d'Oklahoma, et le parlementaire Morris Udall D'Arizona et un modéré, le gouverneur Jimmy Carter. D'autres candidatures devraient être prochainement annoncées, dont peut-être celle du sénateur

Voir page 6: Henry Jackson

sommaire

■ L'école perdra d'ici dix ans de 20 à 25% de sa clientèle
■ . . . mais cette perspective n'a rien de menaçant pour les enseignants
— page 2

■ Du nouveau sur la langue et l'école: un éditorial de Claude Ryan
■ L'inexplicable attitude du chef libéral: par Jean-Claude Leclerc
— page 4

■ Un autre nid de pots-de-vin: la formation professionnelle
— page 6

■ Réduction concertée des importations de pétrole des pays de l'AIE
— page 9

■ Phillip Berrigan veut immuniser les gens contre les super-Etats
■ Le ministre demande une étude sur les fermetures d'écoles françaises
— page 11

La commission du salaire minimum: gendarme inefficace (un rapport)

par Gérald LeBlanc et Gilles Lesage

QUEBEC — La Commission du salaire minimum devrait être un agent de changement visant à "régulariser" et "civiliser" les conditions de travail. Elle n'est en fait qu'un gendarme inefficace que les employeurs ne craignent aucunement et en qui les salariés n'ont pas confiance.

Tel est le diagnostic accablant porté par les conseillers en administration de la firme Mineau, Allard et Associés, dans un rapport de 105 pages, remis aux autorités concernées en janvier et dont LE DEVOIR a obtenu copie.

Le 19 avril 1974, la firme Mineau recevait le mandat de faire "une revue globale des activités et des structures de la Commission et de suggérer des correctifs aux lacunes décelées".

Le rapport de la firme Mineau confirme la profondeur du malaise dont LE DEVOIR faisait état en octobre dernier et que confirmaient le ministre du travail, M. Jean Cournoyer et la présidente de la CSM, Mme Claire Kirkland-Casgrain.

"A la lecture de ce rapport, on pourrait avoir l'impression que rien ne fonctionne bien à la CSM et en conclure qu'il sera difficile, sinon impossible, de redresser la situation", affirment d'ailleurs les experts, en page 2, avant d'étaler leur critique sévère et généralisée de la commission.

Les experts établissent d'abord les objectifs vers lesquels devrait tendre la CSM d'après les responsabilités que lui confère sa loi constituante, adoptée en 1941 sous le régime libéral d'Adélard Godbout. Ils examinent ensuite le mode de fonctionnement actuel de la commission pour enfin suggérer des perspectives entièrement nouvelles.

Personne n'ayant jamais défini clairement les objectifs visés par la CSM, la firme Mineau établit sa propre liste en partant des responsabilités découlant de la loi constituante de la commission.

● S'appuyant sur des recherches techniques approfondies, la CSM devrait émettre des ordonnances collant à la réalité de sa clientèle et susceptibles de faire évoluer l'ensemble des relations de travail et non seulement l'aspect salarial.

● Conseil d'arbitrage des différends entre employeurs et salariés, la CSM devrait faire passer son rôle de conciliateur avant celui de gendarme.

● Grâce à une politique d'information et de contact, la CSM devrait assurer son rôle de "surveillance et de contrôle" en mettant l'accent sur la prévention et ne recourir qu'en dernier ressort, mais avec diligence, à la correction des infractions.

● L'atteinte de ces objectifs reposant sur l'efficacité de son fonctionnement, la CSM devrait faire une utilisation maximale de ses ressources humaines et financières et coordonner son action avec celle

Voir page 2: Salaire minimum

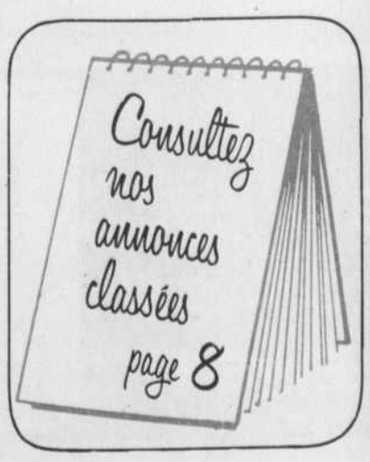

DE RETOUR AU RITZ-CARLTON ...

Cesare Gosi, Chef Maître de l'hôtel Gritti Palace à Venise revient au Ritz pour la grande fête culinaire italienne. Tous les soirs du 8 au 22 février.

HÔTEL RITZ-CARLTON
Pour réservations
842-4212

D'ici dix ans, l'école perdra de 20 à 25 p.c. de sa clientèle

par Lise Bissonnette

Les établissements scolaires du Québec perdront entre 20 ou 25 pour cent de leur population entre 1974 et 1986, selon les études réalisées par le Service de démographie scolaire du ministère de l'Education. Cela parce que l'effet de la baisse de la natalité annule largement celui de l'accessibilité plus grande aux études secondaires et collégiales.

Il n'en faut cependant pas conclure à la transformation progressive des institutions scolaires en réseau fantôme tant cette diminution globale est loin de se traduire de la même façon à tous les niveaux de l'enseignement. Ainsi, si on assiste à une franche diminution à l'élémentaire, de l'ordre de 140,000 élèves, entre 1974 et 1980, pour amorcer ensuite une légère remontée de quelque 40,000 jusqu'en 1986, le mouvement serait exactement inverse au collégial qui, durant des périodes analogues, commence par gagner quelque 30,000 étudiants pour en perdre par la suite environ 40,000.

Les analyses du Service de la démographie sont basées sur des données de recensement quant aux populations d'âge scolaire, et sur les taux de scolarisation projetés à partir des statistiques de fréquentation scolaire colligées au ministère de l'Education. Les analyses intègrent des variables comme celle de la réforme pédagogique de 1971, qui raccourcit l'enseignement élémentaire et abaisse le seuil d'entrée au secondaire.

Les chercheurs ont par suite établi une "fourchette" de prévisions contenant pour chaque tableau trois hypothèses: l'une faible, l'une "de stagnation", l'autre forte. Ils estiment que leurs prévisions détaillées peuvent parfois souffrir de certaines imprécisions mais que la réalité des années '80 se situera certainement à l'intérieur de telles hypothèses.

Les mouvements observés à chacun des niveaux scolaires s'expliquent d'abord par le mouvement de la natalité. Ainsi entre 1966 et 1971, le nombre d'enfants de zéro à un an est passé annuellement de 114,150 à 89,865. Au cours des quinze années qui suivront, on n'arrive même pas, malgré une progression constante, à recouvrer le taux de 1966. On ne prédit en effet que 109,283 bébés pour 1986. Le même mouvement de décroissance puis de légère croissance s'observe pour les groupes d'âge de cinq à dix ans, alors que les 10-14, 15-19, et 20-24 s'accroissent, décroissent, puis se relèvent très lentement. Au total, il n'en demeure pas moins que toute la population d'âge scolaire, de zéro à 24 ans passe de 2,984,046 en 1966 à 2,633,118 en 1986, ce qui signifie une perte sèche pour le système scolaire malgré le développement que peuvent continuer à connaître certains niveaux en ouvrant plus largement leurs portes.

A l'élémentaire et au secondaire, le taux de scolarisation n'a pas varié beaucoup depuis 1966, si bien que le mouvement démographique des écoles suit celui de la population d'âge. On considère normalement que 99 pour cent des enfants de six à 11 ans sont à l'école élémentaire, et que la fréquentation est de 95 pour cent au secondaire.

A la maternelle, les écoles ont fait le plein depuis 1972; en 1966, on y retrouvait 44.1 pour cent des 4-5 ans, en 1972, le taux était de 94.4 pour cent.

C'est au collégial que le document du Service de démographie fournit les analyses les plus intéressantes. On y perçoit une hausse sensible du taux de scolarisation.

A l'époque pré-cégépienne, en 1966, on ne retrouvait au collège que 4.5 pour cent des jeunes de 17 ans, et 8.7 pour cent des jeunes de 18 ans. Ces proportions sont passées respectivement à 20 et 25 pour cent en 1974. En 1986, elles devraient atteindre 29 et 33 pour cent selon l'hypothèse faible, 32 et 36 pour cent selon l'hypothèse de stagnation, et peut-être même 45 pour cent dans les deux cas, selon l'hypothèse forte.

Mais tout en doublant de la sorte, le taux de scolarisation du niveau collégial n'arrive pas à compenser la chute de la natalité qui se fera sentir à ce niveau en 1983, si l'on est optimiste, ou en 1979, si l'on est vraiment pessimiste. Quoi qu'il en soit, le progrès de la scolarisation demeure net, même si la population diminue.

Mais c'est justement le chiffre de cette population qui influe sur les équipements scolaires et qui inquiète les planificateurs, et sans doute l'industrie de la construction. Là-dessus, le langage des statistiques est clair: l'explosion démographique est bel et bien terminée même si certains continuent à trouver leurs équipements insuffisants.

On prévoit une légère augmentation du nombre de naissances à partir de 1971, mais le phénomène serait simplement dû à ce que "les femmes nées au cours des années d'après-guerre — celles du "baby-boom" — atteignent actuellement l'âge moyen à l'accouchement." Lorsque la génération qui les suit arrivera au même âge, la natalité reprendra la pente descendante.

En nombre global, la population scolaire qui avait atteint 1,700,000 environ de 1968 à 1972 a commencé alors à décroître. En 1986, elle variera entre 1,250,000 et 1,325,000. Pour les futuristes à tout crin, les démographes prédisent au moins une stagnation sinon une remontée pour la décennie qui débutera en 1984.

A la maternelle et à l'élémentaire, les mouvements de population finiront par s'équivaloir sensiblement au cours des prochaines années. Les années noires de la décroissance sont à peu près terminées, pour l'élémentaire.

Au secondaire, après le gonflement des effectifs dû à la réforme scolaire jusqu'en 1972, après l'augmentation due à l'abaissement de l'âge d'entrée à la suite du règlement numéro 7 de 1971, les effectifs seront en chute libre entre 1974 et 1985, passant de 698,300 à 453,700 selon l'hypothèse de stagnation. Dans le meilleur des cas, ils pourraient atteindre 478,100 élèves.

Au collégial, les gains seront "phénoménaux" jusqu'en 1978, prédisent les démographes. Ils seraient de 30 à 55 pour cent entre 1972 et 1978. Le milieu de la fourchette, c'est-à-dire la stagnation, donne ici 114,800 étudiants en 1974, 143,700 en 1978, mais pour tomber aussi bas que 103,600 en 1986, alors que la chute de la natalité aura littéralement digéré tout le progrès accompli par un accueil plus large des diplômés du secondaire.

L'écart de fréquentation scolaire entre les filles et les garçons n'est sensible qu'au niveau collégial où il défavorise encore très légèrement les filles. On croit cependant qu'il tendra à s'amenuiser de plus en plus.

L'étude du service de la démographie excluait les étudiants de niveau universitaire pour lesquels les données comparables ne sont pas disponibles au ministère de l'Education.

ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE SUIVANT LE NIVEAU ET LES TROIS HYPOTHÈSES DE PRÉVISION ENSEMBLE DU QUÉBEC, 1966 À 1986

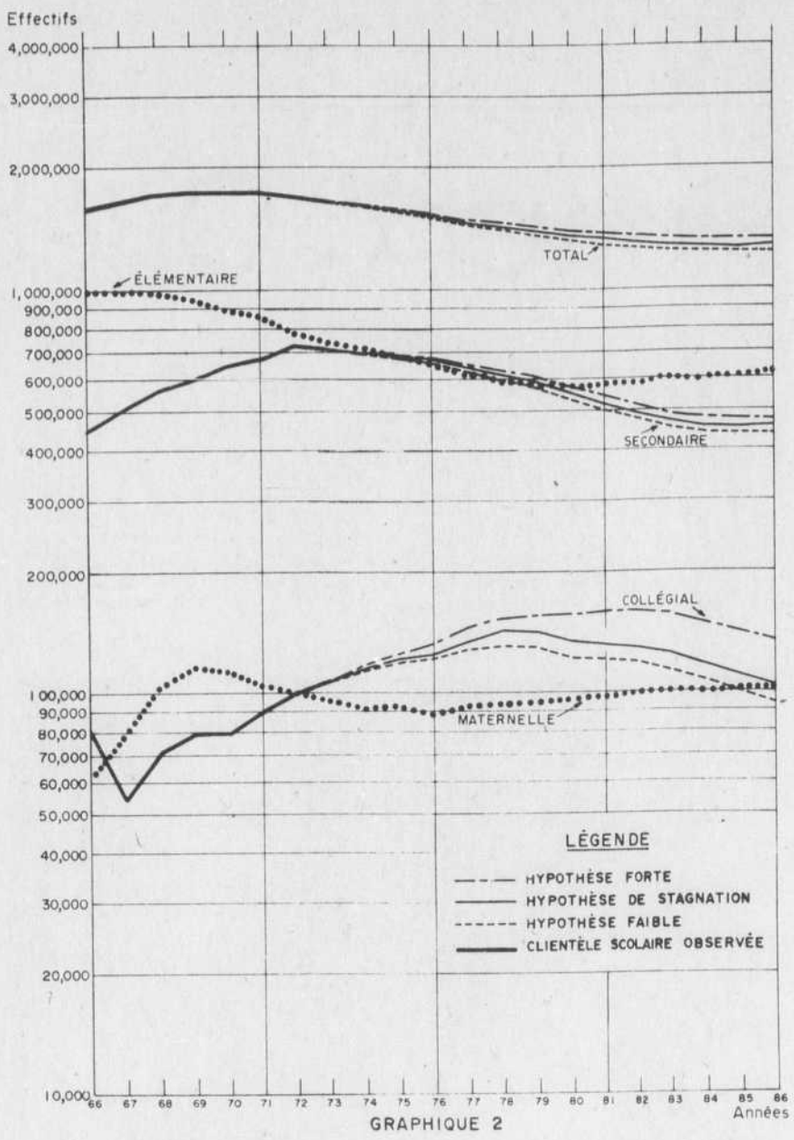

GRAPHIQUE 2

. . . mais cette perspective ne menace en rien l'enseignant

En s'abstenant de faire des enfants, les Québécois videront leurs écoles du quart de leurs élèves d'ici 1986, causant théoriquement la mise au chômage d'environ 20,000 enseignants. Pourtant rien n'est moins menaçant que ces licenciements massifs: non seulement le Québec ne souffre pas de surplus d'enseignants mais il aura sans doute de la difficulté à trouver les 2,000 à 3,000 enseignants que le réseau scolaire réclamera chaque année, d'ici cinq ans au moins. Bref, c'est la pénurie.

C'est la conclusion surprenante d'une étude du Service de la démographie scolaire du ministère de l'Education, dans le cadre de ses récents travaux sur l'évolution de la clientèle scolaire. Les démographes semblent s'être littéralement amusés à échafauder neuf hypothèses sur la population enseignante qui, optimistes ou pessimistes, arrivent toujours à un déficit qui devrait encourager les universités à stimuler de plus belle la production de diplômés en Sciences de l'éducation.

Les chercheurs se sont basés sur trois projections de clientèle étudiante: hypothèse faible, hypothèse de stagnation, hypothèse forte. Ils ont conjugué ces trois projections à trois variantes des normes actuelles d'encadrement définies dans le décret qui tient lieu de convention collective.

Le document intitulé "Prévision de personnel enseignant (1974 à 1986) et de besoins en nouveaux maîtres (1974-75 à 1981-82)" ne fournit toutefois que les tableaux construits à partir des six hypothèses plus faibles. Cette prudence donne quand même des résultats étonnants.

Le déficit résulte du calcul suivant: à partir du nombre d'enseignants en exercice, le nombre de ceux qu'on doit licencier pour baisse de clientèle est soustrait du nombre de ceux qui partent pour d'autres raisons; on ajoute le nombre de "retours à la profession" et la différence est à combler par de nouveaux arrivants.

Un exemple d'actualité, à l'élémentaire, selon l'hypothèse la plus faible: à l'été 1975, on comptera 29,212 enseignants dont 1,467 devront être licenciés pour surplus de personnel, à la suite de la baisse de la clientèle. Cependant sept pour cent du total, soit 2,045 enseignants quitteront la profession pour mise à la retraite, mariage, orientation vers une nouvelle carrière, maladie ou décès, ou encore simple morosité. 578 postes resteront dès lors à combler, dont 40 pour cent le seront par des enseignants de retour à la profession. Déficit à corriger par de nouveaux arrivants: 231 enseignants.

A l'été 1975, tous les niveaux de l'enseignement pourront ensemble recevoir 2,747 recrues selon la vision la moins alarmante. Ce taux baisse d'année en année, suivant les mouvements de clientèle, pour se retrouver à 2,176 à l'été 1982. Le sixième tableau, plus étonnant, donne une pénurie de 3,180 enseignants dès l'été prochain, décroissant jusqu'à 2,541 à l'été 1982.

La clé du problème est le taux de départs, beaucoup plus élevé qu'on ne le soupçonne habituellement. Les auteurs l'estiment à huit pour cent annuellement à la maternelle, à sept pour cent à l'élémentaire, à dix pour cent au secondaire, à quinze pour cent au collégial.

Ce dernier taux, combiné à celui des clientèles étudiantes encore en croissance pour quelques années, donne aux enseignants du collégial le championnat de la rareté sous toutes les hypothèses. Les besoins nets en personnel varieront ici de onze à huit pour cent du total de l'effectif, annuellement, de 1975 à 1982.

Il est possible, disent les démographes que le taux de départ diminue quelque peu à cause des conditions de l'emploi, qui incitent les enseignants à la prudence avant de remettre leur démission. Mais on ne peut guère entrevoir de renversement majeur de la tendance.

Le Service de la démographie scolaire — dont il faut signaler la qualité, la quantité et la remarquable accessibilité de la production — n'avait évidemment pas à se prononcer sur les causes du surplus que ne manquent pas d'annoncer chaque année les commissions scolaires.

Mais ces chiffres démontrent avec éloquence que le surplus réel n'est que le résultat d'une absence à peu près totale de coordination et de planification de l'emploi. Les régions urbaines débordent d'enseignants tandis que les régions éloignées, en particulier la Côte-nord, en manquent gravement. Le secteur de l'enseignement professionnel recrute directement dans l'industrie, et les enseignants de français et de mathématiques sont partout en surplus. L'université donne des baccalauréats spécialisés en enseignement des lettres et sciences humaines, mais vient à peine d'entrebailler la porte pour les enseignants du secteur professionnel.

L'ensemble de ces données paraît à point nommé; on peut en effet s'attendre à ce qu'elles influent largement sur le déroulement prochain des négociations pour la sécurité d'emploi dans le secteur de l'enseignement, à l'échéance du décret, au mois de mai.

suites de la première page

RENÉ LÉVESQUE

M. Bourgault, qui dit parler en connaissance de cause.

Il voudrait que le Parti québécois forme un espèce de commando formé d'orateurs de la trempe de René Lévesque et désigner des hommes à la verve moins facile pour s'occuper de la "cuisine du parti", selon l'expression de M. Bourgault.

Toutefois, il trouve que les leaders du PQ sont malhonnêtes en laissant croire aux Québécois que le gouvernement fédéral pourrait observer passivement un gouvernement péquiste réaliser l'indépendance du Québec.

M. Bourgault soulevait ainsi la question du référendum qu'il a chaudement débattue lors du dernier congrès de novembre. L'idée de M. Claude Morin avait finalement fait son chemin et dans le programme du PQ, il est maintenant dit que le parti fera un référendum pour s'assurer de l'appui de la majorité dans le processus d'accession à l'indépendance en cas d'obstruction de la part d'Ottawa.

SALAIRE MINIMUM

du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Après avoir rencontré les commissaires et le personnel de la CSM, accompagné les enquêteurs sur le terrain et observé le climat de travail aux divers bureaux de l'organisme, la firme Mineau arrive à la conclusion qu'aucun des objectifs fondamentaux n'est atteint, même partiellement, dans le fonctionnement actuel de la commission.

Devant se contenter d'un embryon de service de recherche, la CSM "répond essentiellement aux pressions" pour émettre ses ordonnances sur le salaire minimum. Plus encore, elle a abandonné cette responsabilité au pouvoir politique, en l'occurrence au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

En outre, la CSM ne touche jamais aux autres conditions de travail comme le stipule sa loi constituante. Il s'agit d'une "lacune sérieuse", selon le rapport Mineau.

En guise d'illustration, les auteurs du rapport signalent les mesures mises de l'avant en Ontario par l'Employment Standards Branch, organisme comparable à la CSM.

"Si l'on regarde ailleurs au Canada, en particulier en Ontario, lit-on en page 24, où le marché du travail est sensiblement le même que celui du Québec, il faut se rendre compte que plusieurs règlements ont été adoptés pour étendre à l'ensemble de la population des mesures dont la "majorité bénéficie déjà". Ainsi, tous les employeurs ontariens doivent accorder un congé de maternité, le cas échéant, ne doivent pas exiger de leurs salariés plus qu'un maximum d'heures par jour et par semaine, et accorder quelques congés payés pour certains jours fériés dans l'année. De plus, le gouvernement ontarien et tous les organismes qui en dépendant (ils sont assujettis à cette Loi) doivent respecter certaines modalités de mise à pied et accorder le même salaire à toutes les personnes qui effectuent des travaux identiques."

Arbitre de différends, la CSM se révèle plutôt, selon le rapport Mineau, un gendarme venant jeter de l'huile sur le feu.

"La CSM ne définit pas son rôle comme celui d'un arbitre. Ses politiques (implicites), l'interprétation qui est donnée aux ordonnances, son mode d'action au moment d'examiner une plainte, tout concourt à faire de la CSM un gendarme", lit-on en page 26.

"De part et d'autre, employeurs et salariés considèrent l'action de la CSM comme inefficace et vindicatrice. C'est la situation actuelle. Elle n'est pas l'arbitre de différends mais un facteur de mésentente additionnel. Comment s'étonner de l'image qu'on s'en fait à l'heure actuelle", ajoute-t-on à la page 28.

Quant à sa responsabilité de surveillance et de contrôle, la CSM s'en acquitte guère avec plus de succès, toujours selon le rapport Mineau.

A l'exception des prises de bec entre le ministre Cournoyer et la présidente Kirkland-Casgrain, la CSM bénéficie rarement d'information susceptible de la faire connaître à sa clientèle. Elle perd ainsi le moyen le plus efficace de prévenir les infractions au lieu de placer toutes ses énergies dans leur correction.

"Il faut donc constater, lit-on à la page 32, que la CSM ne dispose pas ou n'utilise pas, à l'heure actuelle, les moyens susceptibles de favoriser la prévention des infractions."

Même au chapitre des infractions, secteur privilégié par la CSM, le diagnostic de la firme Mineau est loin d'être positif. On y signale les lenteurs de fonctionnement (entre 4 et 6 mois pour une plainte), le faible pourcentage de succès et les effets négatifs pour le salarié bénéficiaire d'une réclamation.

"Il est de notoriété publique, lit-on en page 32, qu'un salarié ayant sollicité l'intervention de la Commission s'expose fortement à perdre son emploi. Le salarié préserve ses droits mais subit préjudice à la même occasion; ses intérêts ont-ils réellement été servis? A quoi bon faire obtenir la rémunération à temps et demi pour quelques heures de travail si l'on se retrouve chômeur?"

D'ailleurs la sanction pour renvoi abusif et la poursuite pour dommages-intérêts prévues dans la Loi sont des mesures peu efficaces auxquelles la Commission n'a eu recours qu'une fois, au cours des quinze dernières années, et en vain.

De plus, le règlement des plaintes est un processus laborieux et coûteux qui n'aboutit à rien dans près de 50% des cas, selon le rapport Mineau. Il en coûte d'ailleurs $4.10 à la CSM pour récupérer $1 des employeurs pris en défaut.

Résumant son diagnostic sévère, la firme Mineau signale trois lacunes majeures à la CSM.

- L'absence totale d'objectifs précis à la CSM qui fonctionne au rythme des plaintes et des pressions.
- Une répartition boiteuse du personnel et une centralisation excessive des pouvoirs de décision.
- Une piètre qualité des méthodes administratives, dépourvues d'animation et d'information parce que centrées entièrement sur l'aspect policier du travail de la Commission.

"La solution aux problèmes de la CSM n'est pas, avant tout, dans l'amélioration de l'efficacité de ses activités actuelles. Il faut, à notre avis, en repenser complètement le mode d'intervention si l'on veut qu'elle s'acquitte des responsabilités prévues dans sa loi et qu'elle réalise les objectifs qui en découlent."

C'est à une perspective toute nouvelle que le rapport Mineau convie enfin le ministère du travail et la Commission du salaire minimum.

La CSM doit devenir un agent de "régularisation" et de "normalisation" des conditions de travail en étendant à tous les citoyens ce dont jouit déjà une majorité. Elle doit également dépasser l'aspect salarial pour devenir un agent de civilisation des relations entre employeurs et salariés.

Une telle réforme suppose des interventions idéologiques et politiques dépassant le cadre du mandat confié à la firme Mineau. Elle laisse au ministre la décision d'intégrer la CSM à son ministère ou de lui garder son autonomie. Elle laisse à l'ex-ministre des Affaires sociales M. Claude Castonguay, chargé d'une étude sur le salaire minimum, le soin de fixer les assises philosophiques d'une politique du salaire minimum.

Elle fait enfin abstraction des conflits de personnalité et des luttes de clan paralysant la CSM.

"Mentionnons que nos recommandations sur les structures et les procédés administratifs ont été conçues en faisant abstraction des personnes en place", avaient d'ailleurs pris la peine d'indiquer les auteurs dès la page 4 du rapport.

Estimant que le constat d'échec actuel peut être transformé en point de départ d'une action collective, la firme Mineau invite les membres de la CSM à une longue dynamique de groupe.

Deux choses paraissent en effet essentielles aux auteurs du rapport à la fin de leur diagnostic accablant.

"La première, c'est de réfléchir en groupe sur la situation décrite, sur les approches suggérées, sur les recommandations qui sont faites. Il est crucial, à notre avis, que cette réflexion n'inclut pas seulement les membres de la Commission mais aussi tout le personnel."

"Il faut aussi, et c'est la deuxième chose essentielle, que notre rapport soit considéré comme un point de départ au changement, un moyen de stimuler la pensée et la créativité au sein de la CSM, plutôt qe devenir la "bible", à laquelle on se ralliera, la "Vérité" à laquelle il faudra dorénavant puiser."

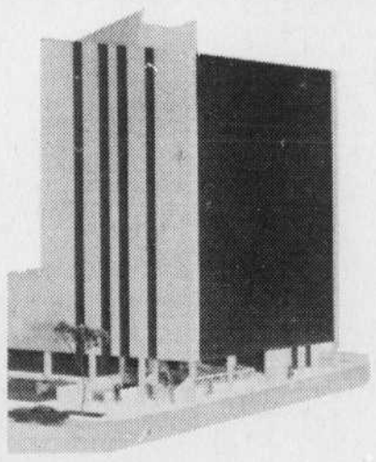

1851
sherbrooke est
OCCUPATION-MAI 1975

- BUREAUX À LOUER
- PROFESSIONNELS DE LA MÉDECINE
- SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES
- Tout à l'électricité
- Air climatisé et humidifié
- Ascenseurs rapides
- 11 étages
- Stationnement

Pour tout renseignement, veuillez communiquer au:

364-3753

Adconex, Société de Gestion Immobilière Inc.

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$45.00	$25.00
ÉTRANGER*:	$50.00	$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

Sur demande

L'anglais langue seconde en 4e

par François Barbeau

Refusant d'une part une proposition qui aurait graduellement étendu à tous les niveaux de l'école élémentaire l'enseignement de l'angais comme langue seconde par des professeurs qualifiés, les commissaires de la CECM ont adopté hier un amendement qui donnera liberté aux parents de demander pour leurs enfants l'enseignement de l'anglais comme langue seconde aux niveaux de l'élémentaire où cet enseignement n'est pas encore donné.

Cet amendement, proposé par la présidente, Mme Lavoie-Roux, précise que dès la rentrée prochaine, à condition que les parents en fassent la demande avant le 31 mars 1975, l'enseignement de l'anglais sera instauré au niveau de la 4e année.

A l'heure actuelle, l'anglais est enseigné en 5e et 6e année seulement.

Par la suite, l'enseignement de l'anglais serait graduellement dispensé à tous les niveaux de l'élémentaire, toujours à condition que les parents en fassent la demande avant le 31 octobre de l'année précédente, et aussi à condition qu'il y ait suffisamment de maîtres compétents pour dispenser cet enseignement et que cette progression de l'enseignement respecte la continuité aux autres niveaux de l'apprentissage de la langue seconde.

La proposition battue suggérait que l'enseignement de l'anglais langue seconde soit donné dès septembre 1975 en 1ère année puis qu'il soit étendu dans les années suivantes au niveau des 2e, 3e et 4e année.

Le dépôt de cette proposition le 23 janvier par M. Donat Taddeo avait donné lieu à une analyse des implications de l'acceptation de cette résolution. A l'analyse, la CECM a constaté qu'il fallait immédiatement préciser la nature de la préparation requise pour enseigner l'anglais, langue seconde, et identifier les enseignants considérés qualifiés.

Il faudra qu'à partir de septembre cet enseignement soit donné par des personnes préparées adéquatement. Il faudra aussi évidemment une organisation pédagogique et matérielle adéquates.

Le débat autour de la proposition et de l'amendement a évidemment été long. On y a fait valoir des choses aussi diverses que la douteuse qualité de l'enseignement de l'anglais au niveau des 5e et 6e années à l'heure actuelle; que le bilinguisme était le cancer de la francophonie au Québec; on y a discuté longuement de la valeur de l'apprentissage d'une langue seconde à un jeune âge; de ses effets sur la langue maternelle, de l'homogénéité culturelle, etc.

Le comité chargé d'étudier les implications de la recommandation de M. Taddeo souligne à ce sujet que ce n'est pas nécessairement en commençant plus tôt que les enfants vont mieux apprendre une langue seconde. Il importe de l'apprendre bien dès le début, tout en donnant les garanties nécessaires pour qu'il y ait continuité dans la progression individuelle de chaque enfant.

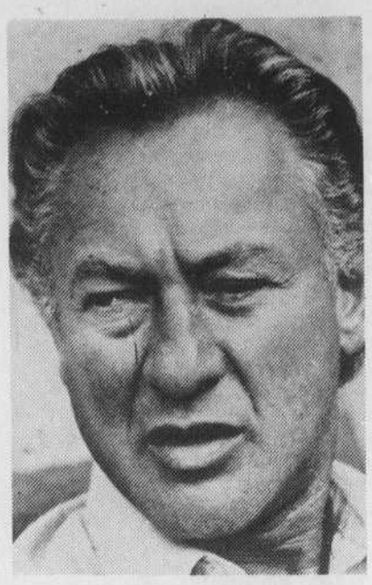

Martin Gray immigrerait au Québec

Conférencier adulé par des foules d'admirateurs aux quatre coins du monde et auteur de best-sellers dont "Au nom de tous les miens", vendu à plus d'un million d'exemplaires pour la seule version française, Martin Gray aurait décidé de demander un statut d'immigrant canadien.

Symbole de courage pour tous ceux qui, un jour ou l'autre, se sont trouvés dans une situation difficile, ayant lui-même connu la misère des camps de concentration et perdu sa famille entière dans un incendie qui ravageait sa maison de la Côte d'Azur il y a deux ans, Martin Gray, selon des informations obtenues au ministère de l'Immigration, serait attendu aujourd'hui à l'aéroport de Dorval, sur un vol en provenance de la capitale française.

On se souviendra que la venue de Martin Gray au Québec, l'année passée, avait suscité plusieurs émissions de radio et de télévision qui avaient fait boule de neige et contribué à donner une dimension accrue aux témoignages profondément humains dont ses livres sont empreints. Sans pour autant se prétendre "philosophe" ou "prophète", Martin Gray a néanmoins apporté à tout un chacun, à un moment où il pouvait être frappé par un malheur quelconque, le soutient nécessaire à la poursuite d'une vie heureuse.

Les tests seront prêts à temps, promet Cloutier

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Malgré l'inquiétude grandissante du milieu francophone et malgré le boycottage des commissions scolaires anglophones, le ministre de l'Education soutient que ses tests d'aptitude linguistique seront prêts à temps pour les inscriptions scolaires de 1975-76.

Dans un long communiqué émis en début de soirée hier, le ministre de l'Education annonce en effet que les fameux tests, requis par la loi 22 pour mesurer le degré de connaissance de la langue d'enseignement seront mis à l'épreuve "d'ici quelques jours" auprès de 500 élèves répartis dans une dizaine de commissions scolaires.

M. Cloutier était en route pour Montréal au moment où ce communiqué arrivait à la presse parlementaire et il a été impossible d'obtenir des précisions sur les questions brûlantes auxquelles ne répond pas la dépêche ministérielle.

Les commissions scolaires anglophones de Lakeshore et de Montréal (PSBGM) ont déjà signifié leur refus de participer à la validation de ces tests, tout comme elles s'étaient retirées de leur préparation.

Par ailleurs, La Presse faisait état hier des inquiétudes des enseignants francophones ayant participé à la confection de ces tests, préparés avec une rapidité telle que plusieurs doutent de leur efficacité.

Ecartant ces craintes et ces oppositions, M. Cloutier indique, en caractère encore vague, la nature de ces tests et le procédé de leur application.

"Ces tests d'aptitudes linguistiques, dit-il, permettront, conformément aux règlements prévus à l'article 43 de la loi sur la langue officielle, de s'assurer que les élèves ont une connaissance suffisante de la langue d'enseignement pour recevoir l'enseignement dans cette langue. Ces tests mesureront entre autres, la compréhension et l'usage de la langue écrite, la compréhension et la discrimination auditives et l'expression verbale des élèves."

Il est impossible de savoir combien d'élèves seront soumis à ces épreuves linguistiques, puisque le projet de règlement afférent à la loi 22 en exempte la grande majorité mais laisse au ministre et aux commissions scolaires la discrétion de les imposer à tout le monde. De toute façon, on estime au ministère que ces tests ne sauraient toucher plus de 10,000 des quelque 1,430,000 élèves inscrits au secteur public.

Le communiqué précise que les tests viseront à établir le "seuil minimal endessous duquel les élèves ne pourraient pas normalement être intégrés" à une classe donnée du secteur anglais ou français.

Les domaines qui devront être mesurés sont notamment la compréhension et l'usage de la langue écrite, la compréhension auditive et l'expression orale. A la maternelle et dans les premières années de l'élémentaire, seuls les deux derniers facteurs, auditif et oral, seront mesurés.

Comme il est impossible de quantifier objectivement les épreuves d'expression orale, il reviendra au seul examinateur de déterminer les résultats et partant la possibilité pour l'enfant de fréquenter ou non le secteur anglophone.

Les tests prévus pour mesurer la compréhension auditive sont de type objectif et l'élève répond sur une feuille qui permet la correction mécanisée. Les questions sont inscrites sur un ruban magnétique qui assure un contenu uniforme et équivalent pour tous les élèves. Les feuilles de réponses sont récupérées par le ministère et les résultats transmis à chaque commission scolaire.

Les tests prévus pour mesurer la compréhension et l'application de la langue écrite en anglais ou en français seront de "type objectif et papier-crayon".

M. Cloutier souligne enfin que la direction des services et mesures du ministère avait fait appel à "plusieurs enseignants québécois et à des spécialistes de l'extérieur du Québec" pour l'élaboration de cette batterie de 24 tests, un pour chaque degré des secteurs anglophone et francophone.

Il omet cependant d'indiquer que les enseignants anglophones se sont retirés en cours de route et que leurs collègues francophones entretiennent certains doutes sur la possibilité d'appliquer des tests dès cette année comme le requiert la loi 22.

Les classes "clandestines" aux petits immigrants aidant, l'administration des tests risque de ne pas freiner considérablement l'entrée massive des enfants d'immigrants dans le secteur anglophone de l'enseignement.

Reste alors le fameux article 40 permettant au ministre de refuser l'ouverture de classes anglaises si le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise ne le justifie pas. Introduit à la dernière minute, ce critère de la langue maternelle apparaît cependant de plus en plus comme un corps étranger à l'économie de la loi de M. Cloutier.

Entend-on appliquer cet article cette année? "Il y aura quelque chose de fait", répondent les collaborateurs de M. Cloutier.

aujourd'hui

Collectes de sang: 9h à 12h et 13h30 à 16h au 105, rue McGill, 5e étage; 9h à 11h30 et 13h à 16h au 555, boul. Dorchester ouest, 5e étage, ainsi qu'à Hull au 45, boul. Sacré-Coeur.

●

A midi, au 3437 rue Peel, le professeur Derek Winstanley, de l'université Oxford, fera un exposé sur le sujet suivant: "Brought and Social Organisation — a discussion".

●

A 14 heures, au pavillon De Koninck de l'université Laval, colloque sur le sujet suivant: "La créclisation du Québec est-elle souhaitable?"

●

A 18 heures, à l'hôtel Le Baron des Trois-Rivières, début d'un colloque sur le droit familial.

A 18h30, à l'école Marie-Anne, 100, rue Sauvé est début d'un séminaire sur "La cybernétique et l'hypnose".

●

A 20 heures, au 4258, De Lorimier, soirée d'information du Carrefour international sur la Bolivie.

●

A 20 heures, à la salle 204 du pavillon de génie McConnell de McGill (coin Milton et University) conférence publique d'Arthur Erickson sur "L'architecture classique et moderne en Chine".

●

A 20h30, salle 620 de l'édifice Hall (angle de Maisonneuve et Bishop) débat sur le sujet suivant: "Sexploitation in the Quebec Labor Market".

Notre-Dame forcée de fermer l'urgence

par Pierre O'Neill

Le centre hospitalier Notre-Dame de Montréal a décidé hier la fermeture de son service d'urgence.

Le directeur du service, le Dr Michel Larose, a expliqué au DEVOIR que la gravité de la situation ne laissait d'autre choix. "Il n'était plus possible de garantir la qualité des soins."

A l'hôpital Notre-Dame, le nombre des inscriptions s'est accru d'un rythme inusité dans les deux ou trois dernières semaines. De sorte qu'en début de journée hier, 1.037 des 1,060 lits de l'hôpital étaient occupés.

Dès les premières heures, en constatant de nombreuses entrées de nouveaux cas d'urgence, les autorités médicales et administratives ont vite perçu le risque de perdre le contrôle sur la qualité des soins dispenses. Une vingtaine de lits de souffrants bloquaient les corridors d'entrée de la clinique. En voyant fonctionner un personnel débordé, au bord de la panique, les directeurs médicaux et administratifs ont alors convenu qu'il fallait agir pour prévenir le pire.

Un porte-parole syndical devait plus tard confirmer que la situation était devenue intenable pour les employés. Et que n'eut été la décision de fermer le service, les employés auraient sans doute abandonné leur poste. Il semble d'ailleurs que cette menace de débrayage n'est pas pour autant éliminée. Entre-temps, seuls les cas désespérés qui ne sauraient supporter l'attente ou le transport en ambulance seront exceptionnellement admis à l'urgence.

Ce n'est pas la première fois que le service d'urgence de l'hôpital Notre-Dame est tenu de fermer ses portes. En mars 1974, dans les mêmes circonstances, il avait fallu refuser des dizaines de cas d'urgence.

Selon le Dr Larose, tout tient à l'insuffisance des ressources matérielles. Au terme de longues négociations pressantes, le ministère des Affaires sociales avait prévu des bufgets spéciaux et ordonné l'élaboration des plans d'agrandissement. Mais le projet tarde à se concrétiser et apparemment personne ne sait trop pourquoi.

Le centre hospitalier Notre-Dame dessert un bassin de population dont la densité s'accroît plus rapidement que dans les autres secteurs de la Communauté urbaine de Montréal. Dans cette zone où la vie est plus intense et stressante, où les défavorisés et les drogués sont plus nombreux, les cas de maladies nerveuses se multiplient. A titre d'exemple, le Dr Larose souligne que 17 des malades qui se sont présentés à l'urgence hier matin avaient besoin de soins psychiatriques. Dans quelques cas même, le comportement agité exigeait une intervention rapide et une surveillance incessante. Il n'y a aucun doute pour le Dr Larose que c'est trop demander à un personnel écrasé par le fardeau des tâches et démuni d'outils de travail.

Les agents de la paix rompent avec la CSN

M. Allan McHugh a demissionne hier de son poste de président du Syndicat des agents de la paix par suite de la décision de la majorité des membres de mettre fin à l'entente de service entre le syndicat et la CSN.

Cette décision a été votée à la majorité (64.4%) lors d'une assemblée générale tenue en janvier. La CSN en fut avisée le 29 janvier.

Le vice-président du syndicat, M. Eugène Lamontagne, assurera la présidence par intérim jusqu'au congrès de la mi-mars.

Le Syndicat des agents de la paix regroupe les surveillants en établissement de détention, les agents de conservation de la faune, les agents des pêcheries et les inspecteurs des autoroutes.

Un neuvième tirage pour les Jeux?

La perspective d'un déficit de plus de $200 millions pour les Jeux olympiques de Montréal pourrait permettre de faire deux heureux millionnaires de plus à la Loterie olympique.

Le président du COJO et président de la Loterie olympique, M. Roger Rousseau, a annoncé hier que l'on étudiait la possibilité d'ajouter un neuvième tirage à la série de huit prévus. Actuellement, la loi permet au COJO de tenir un tirage tous les trois mois, mais M. Rousseau a précisé qu'il faut étudier en fonction du marché la possibilité de tenir un tirage additionnel.

M. Rousseau a fait part de ces précisions à une conférence de presse, au cours de laquelle il a annoncé que le quatrième tirage aurait lieu à Québec le 16 février, et le cinquième le 8 juin à un endroit encore indéterminé. A chacun de ces tirages, $22 millions sont distribués entre $4,000 détenteurs de billets.

Une autre mesure pour augmenter les revenus tirés de la Loterie olympique a aussi été annoncé par M. Rousseau, soit la participation du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-britannique à ce programme d'autofinancement des Jeux. Selon M. Rousseau, les négociations avec ces provinces sont complétées, et leurs gouvernements respectifs signeront bientôt des arrêtés ministériels autorisant la vente de billets de loterie dans ces trois provinces.

Le COJO espère obtenir des revenus de l'ordre de $200 millions par le biais de la loterie, et M. Rousseau s'est dit confiant d'atteindre cet objectif. Normalement ces revenus ne peuvent être utilisés pour payer le coût des installations olympiques, mais M. Rousseau croit possible d'utiliser les revenus touchés à l'intérieur du Québec pour payer ces installations, et une partie des revenus tirés de l'Ontario pour défrayer le coût des installations construites à Kingston pour les compétitions de voile.

Par ailleurs M. Rousseau doit se rendre à Lausanne à la tête d'une délégation montréalaise pour discuter avec le Comité international olympique des récents problèmes de construction et de financement qui ont nécessité la tenue d'une commission parlementaire. Cette rencontre aura lieu le 20 février, et M. Rousseau a écarté la possibilité d'une rencontre préliminaire avec lord Killanin, le président du CIO.

Le problème du financement des Jeux ne sera pas discuté à ce moment-là puisque il s'agit, selon le président du COJO, d'une question de régie interne. On apportera cependant des précisions aux membres du CIO sur la question des échéanciers de construction.

L'on sait que le coût des Jeux d'été de Montréal est évalué à plus de $600 millions actuellement, et l'on prévoit enregistrer un déficit de plus de $200 millions. Selon le rapport final publié par l'Allemagne fédérale sur les Jeux de Munich en 1972, ces Jeux ont coûté près de $800 millions et les contribuables allemands ont maintenant à se partager un déficit de $240 millions.

Selon ce rapport, environ les trois-quarts des dépenses réalisées à l'occasion de ces Jeux de 1972 ont servi à des investissements dans des secteurs où les besoins sociaux étaient urgents et qui serviront pour plusieurs décennies encore.

Chez nous quand on déménage ça se fête!

Notre vente annuelle prend de nouvelles dimensions. Cette année, elle coïncide avec notre déménagement prochain dans un seul magasin plus grand.* En réduisant nos prix, nous espérons vous faire partager notre enthousiasme ... et faciliter notre déménagement.

LA MAISON DANOISE

Réductions de 10 à 30%

C'est commencé à la Place Ville-Marie et au 9501 Côte de Liesse, Dorval sortie avenue Renaud.

*Notre magasin de Fairview est fermé. Surveillez l'ouverture prochaine de notre nouveau magasin sur la Transcanadienne.

$1,000,000 EN PRIX

SUPER LOTO

TIRAGE: 28 FÉVRIER

QUANTITÉ LIMITÉE

éditorial

Du nouveau sur la langue et l'école

Journée fertile en développements intéressants, hier, sur le front linguistique. De Québec, on apprend, grâce à des renseignements obtenus par Lysiane Gagnon, de La Presse, que l'application des fameux tests d'aptitude linguistique prévus dans la loi 22 donne lieu à des difficultés imprévues. A Montréal, par contre, la CECM, secouant quelque peu l'immobilisme qui la paralyse depuis des années, décide enfin de franchir un pas encore timide mais réel vers un enseignement plus efficace de l'anglais langue seconde au niveau élémentaire.

•

Sans égard à la qualité qu'on pourrait éventuellement leur donner, on ne saurait trop rappeler le caractère éminemment contestable des tests d'aptitude linguistique prévus dans la loi 22. Ces tests, dans la meilleure des hypothèses, ne serviront toujours qu'à mesurer la connaissance actuelle et immédiate qu'un enfant peut avoir d'une langue autre que sa langue maternelle. Ils ne fourniront jamais une mesure sérieuse de la capacité réelle de l'enfant au point de vue de l'apprentissage des langues.

Les conditions dans lesquelles on se propose, sous l'empire de la loi 22, d'appliquer les tests aux enfants, surtout à ceux qui feront leur entrée à l'école, seront ainsi des plus arbitraires. L'inscription scolaire de milliers d'enfants risque d'être définie à l'aulne des chances que leur milieu familial ou social a pu leur fournir d'acquérir une certaine connaissance de la langue dans laquelle leurs parents voudront les faire instruire. Cette façon de procéder, qu'entérine la loi 22, trahit une conception boiteuse de la démocratie et de la pédagogie. Elle n'a qu'un rapport fort indirect avec la question de fond qui nécessite l'intervention du législateur dans les matières reliées au choix de la langue d'enseignement.

A cette objection fondamentale qui est restée jusqu'à ce jour sans réponse, vient s'en ajouter une autre, d'ordre pratique. Selon les renseignements obtenus par Lysiane Gagnon, on s'apprêterait à statuer sur le classement de milliers d'enfants à l'aide d'instruments de mesure fort imparfaits. A la suite des difficultés multiples et graves rencontrées dans la mise au point des tests linguistiques, il y aurait même risque que ceux-ci ne soient administrés dans des conditions où leur valeur scientifique devrait être mise en doute. On serait fort loin, en tout cas, de s'être muni avant le déclenchement de cette opération éminemment délicate, des garanties et des appuis sans lesquels sa crédibilité pourrait être nulle.

Si la moitié de ce que rapporte la journaliste de La Presse est vrai, le ministère de l'Education agirait de manière irresponsable en engageant à l'échelle de tout le Québec, dès les prochaines semaines, l'opération "tests d'aptitude linguistique". Non seulement aurait-il tort en soi de vouloir le faire. Mais il s'exposerait, en agissant quand même au mépris du réalisme le plus élémentaire, à diverses formes de boycottage dont l'effet pourrait être une déformation grotesque des résultats objectifs que le gouvernement prétendrait recueillir.

Vaut-il mieux, dans ces conditions, retarder d'un an l'opération, quitte à revenir à la charge dans quelques mois avec un dispositif plus rigoureux? Pareil délai permettrait au gouvernement de sauver la face et surtout d'éviter de compromettre les objectifs mêmes de la loi 22. Mais, nonobstant toute amélioration éventuelle des tests, les objections fondamentales que suscite cette formule seront aussi vives dans un an qu'elles l'étaient l'été dernier et le sont encore aujourd'hui. Aussi faut-il se demander de nouveau si le gouvernement ne devrait pas plutôt envisager d'amender sans délai la loi 22 dans le sens que proposait l'an dernier le Conseil supérieur de l'Education.

Le recours au critère de langue maternelle, que recommandait le Conseil supérieur, était plus franc que la formule retenue par le législateur; il était plus simple au plan de l'application; il avait enfin le mérite tout à fait exceptionnel d'avoir été approuvé par des éléments très réfléchis des deux communautés linguistiques qui se croisent au Conseil supérieur dans un climat heureusement dénué de toute démagogie et de tout fanatisme. N'est-il pas encore temps d'y revenir?

•

Quoi qu'il advienne des tests linguistiques, il continuera d'y avoir des écoles de langue française au sein desquelles il faudra assurer un enseignement convenable de l'anglais langue seconde, et vice-versa, des écoles anglaises où s'imposera un enseignement judicieux du français langue seconde. Si la loi 22 doit le moindrement contribuer à orienter davantage les enfants de parents néo-québécois vers l'école française, ceux-ci exigeront à bon droit que la CECM s'acquitte plus efficacement de ses devoirs à cet égard. De nombreux parents francophones ont d'ores et déjà la même exigence.

Aussi faut-il se réjouir qu'après s'être lamentablement traîné les pieds pendant trop plongtemis, la Commission des écoles catholiques de Montréal ait enfin décidé de passer à l'action. Comparée à la résolution que mettait de l'avant le commissaire Donat Taddéo il y a deux semaines, la proposition qui a rallié hier après-midi l'adhésion d'une forte majorité de commissaires n'a rien d'audacieux ou de novateur. Elle constitue néanmoins un important pas vers une politique plus conforme aux attentes des parents et aux besoins des enfants.

Il convenait d'abord d'assurer qu'au niveau des 5e et 6e années, où l'enseignement de l'anglais langue seconde est déjà obligatoire et généralisé, la qualité de cet enseignement réponde aux meilleures normes de compétence. Avec les données et les suggestions précises que le coordonnateur de l'enseignement de l'anglais devra fournir d'ici le 31 mai prochain, on devrait réussir à corriger des faiblesses trop nombreuses qui existent encore à ce niveau. Au lieu de prendre des engagements à l'aveuglette, les commissaires ont préféré se munir d'abord de renseignements précis: qui voudra les en blâmer? On sait d'avance cependant qu'il faudra combler maintes carences l'an prochain: pourquoi ne pas mettre tout de suite à la disposition des enseignants intéressés des services de perfectionnement appropriés?

Au niveau des classes inférieures, on comprend que la CECM, consciente des besoins qu'elle doit prévoir au chapitre des ressources humaines et pédagogiques, ait préféré s'engager à répondre graduellement aux besoins des parents. Il est logique qu'elle veuille commencer par instaurer l'enseignement de l'anglais en 4e année, quitte à passer ensuite aux niveaux inférieurs. Il est également sage de ne vouloir instaurer l'anglais à un niveau que si l'on a l'assurance qu'aucune interruption ne se produira aux stades ultérieurs de la formation des enfants. Ni les no-québécois, qui tiennent mordicus à ce que leurs enfants apprennent l'anglais à l'école, ni d'ailleurs les francophones, ne toléreront toutefois que l'on cherche à les endormir avec des "sparages". Il faudra de l'action réelle et sérieuse.

On ne saurait trop souligner l'importance qu'il y aurait à ne pas limiter au seul enseignement didactique l'effort mis en oeuvre au plan de l'apprentissage de la langue seconde. La résolution adoptée hier par la CECM est désespérément sèche à cet égard. Elle ne parle que de cours et d'enseignement, comme si cela était le fin mot de tout. Quand commencera-t-on à se préoccuper aussi de méthodes plus actives et plus directes? Entre enseignants et élèves de langues ou d'écoles différentes, il serait facile, par exemple, de concevoir des formes variées de rencontres, de sessions d'études, de compétitions sportives, d'échanges culturels et sociaux qui s'inscriraient facilement dans un programme pratique d'apprentissage des langues. Pourquoi faut-il que l'on compte tout en fonction de catégories conventionnelles?

Ce n'est pas la première fois que la CECM s'engage à améliorer l'enseignement de l'anglais langue seconde. Ne serait-ce que parce que l'engagement risque moins cette fois-ci de passer inaperçu, il faut espérer qu'il donnera lieu sans délai à l'action concrète qui a trop tardé.

Claude RYAN

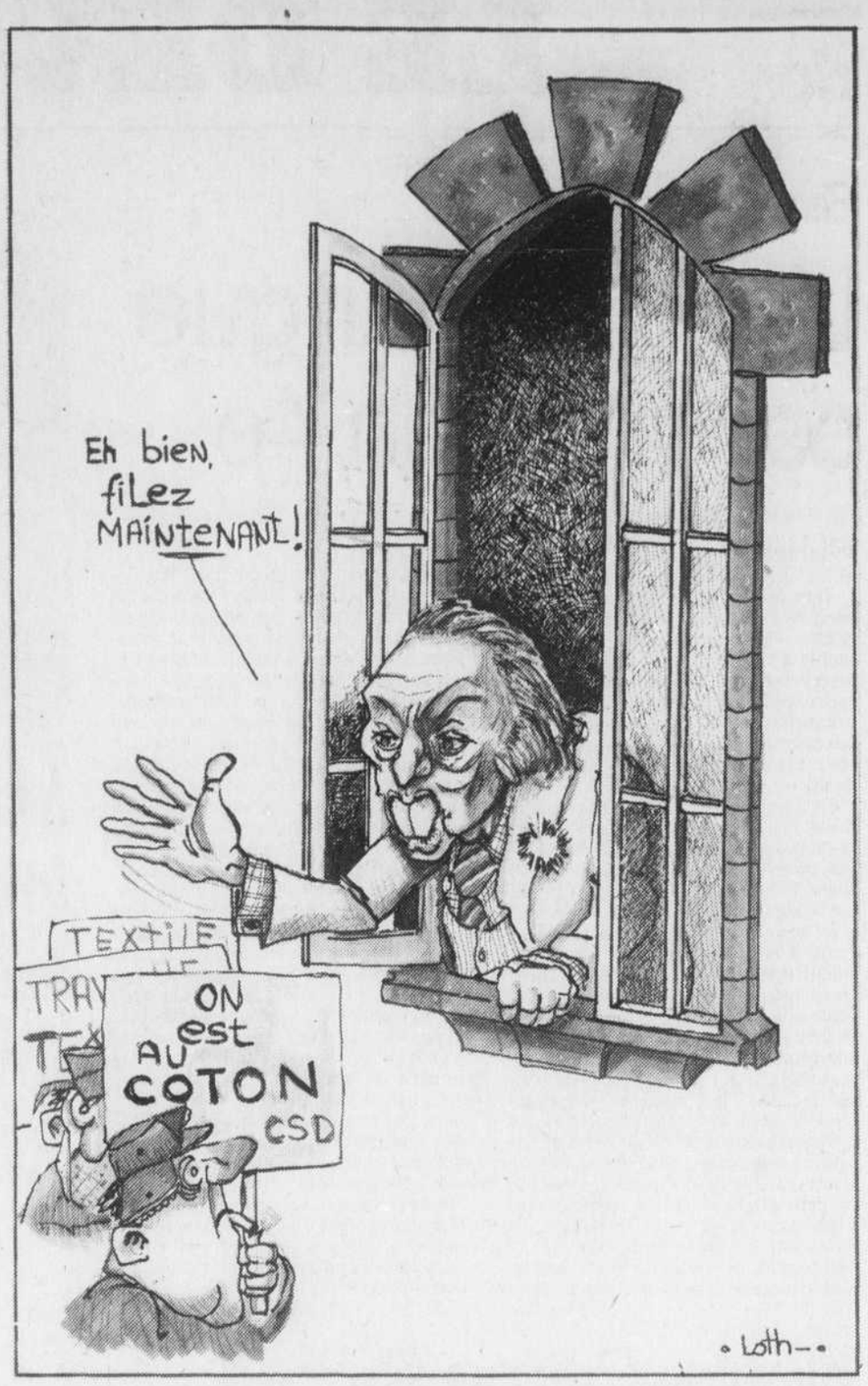

L'inexplicable attitude du chef libéral

par JEAN-CLAUDE LECLERC

A partir d'une conclusion qui est celle d'une enquête, non d'un procès, trois commissaires ont trouvé "INEXPLICABLE" la conduite du député libéral de Taillon, M. Guy Leduc. En s'en tenant à ce mince jugement, il est facile au premier ministre de blanchir son protégé en affirmant qu'aucune enquête subséquente n'a pu établir "la moindre indication que M. Leduc soit intervenu en faveur de ces gens-là".

A qui M. Robert Bourassa a-t-il confié cette enquête? Quelles personnes ont été interrogées? Quel rapport a déjà été remis, s'il en est, au premier ministre? Le chef libéral surestime dangereusement sa crédibilité s'il croit, alors que son enquête n'est pas encore finie, qu'il peut recouvrir de son manteau les pauvres épaules du député Leduc.

"Les gens-là"

Car ces gens-là, MM. Frank D'Asti et Nicola DiIorio, qui ont manifesté moins de sens civique devant le juge Rhéal Brunet que lors des élections provinciales de 1970, "ces gens-là" ont rencontré deux fois au moins le député de Taillon. D'abord au Pam-Pam le 16 avril 1971, pour exposer au député leurs plaintes de tenanciers. "Je vais voir ce que je vais faire, ce que je peux faire", leur aurait promis M. Leduc de son propre aveu. Puis le 16 mai suivant, au Club de Réforme de Montréal, rencontre dont cette fois le témoin Leduc n'a gardé qu'un vague souvenir!

Le député a affirmé aux commissaires que son collègue Jean Bienvenue lui avait conseillé de ne pas se mêler du Victoria Sporting Club. Pierre Laporte lui-même n'a-t-il pas demandé au ministre de la Justice du temps, M. Claude Wagner, en 1965 — il en a fallu des années et des politiciens pour venir à bout de fermer cette barbotte — de l'aider à faire le point:

"Il serait de notoriété publique que c'est une maison de jeu. Auriez-vous l'obligeance de me résumer ce qui a été fait jusqu'ici par la police, en vertu de quelle loi ce club opère et ce qu'il serait possible de faire pour régulariser la situation." (L'histoire ne dit pas encore quelle fut la réponse de M. Wagner.)

M. Leduc, lui, écrit-il au autorités? Non: il communique par téléphone à quelques reprises avec Dasti et son intermédiaire Côté (le tavernier organisateur libéral). "Hello. Frank? Yeah. C'est Guy Leduc, comment ça va? Pas mal et vous? Ca va bien, bien, bien, bien, bien. Ca va pas vite l'affaire, mais décourage-toé pas."

Et notre député de donner ses numéros de téléphone à Dasti: "Là, ça, il n'y a pas de problème, pis quand on est en Chambre, avertis Madame Denis, pis dis-y simplement c'est Frank Dasti, pis je veux lui parler, pis ça presse."

Au cours de la même conversation, le député ne se rappelle plus ce qu'il a voulu dire quand il a confié à Dasti: "Pour l'autre affaire, je pense qu'on va être capable de la régler." Il ne s'en souvient plus! Il est pourtant plus affirmatif au téléphone: "tant que je ne l'ai pas dans ma poche, je ne promets pas".

Personne n'ayant encore confié aux enquêteurs du premier ministre qu'il a pu se faire que le député Leduc ait obtenu quelque chose ici ou là pour "ces gens-là", M. Bourassa en conclut qu'il n'y a pas eu d'intervention. Or il y avait manifestement volonté affichée d'intervenir. Que le député libéral ait été menteur et bluffeur devant Dasti ne devrait pas, il me semble, même dans cette hypothèse, contribuer à lui valoir l'appui du premier ministre.

M. Leduc défie quiconque de l'accuser d'avoir fait des pressions en faveur "des personnes dont il est question dans le rapport". Il ne se rend même plus compte qu'il s'est lui-même accusé d'avoir promis à Frank Dasti de l'aider dans ses "difficultés" au Victoria Sporting Club. Ces contorsions mentales du député de Taillon, qui n'a pas ce style d'ordinaire, trahissent le genre qui fera la perte de l'entourage du premier ministre, sinon de M. Bourassa lui-même.

Pour des gens qui s'inquiètent de leur image, en effet, ils sont devenus fort inconscients des ravages considérables qui se répandent sur le parti et le gouvernement non seulement en raison de ces "scandales" mais plus encore à cause de la politique de faux-fuyant qui, à la stupeur d'un nombre grandissant de libéraux, est appliquée à ces "problèmes".

Il en va du gouvernement actuel comme d'un certain village construit sur le bord du gouffre; à ne pas agir promptement aux premiers mouvements décelés dans le sol, il se prépare un glissement en catastrophe.

Car il est peu probable que le caucus veuille se séparer de M. Leduc depuis que le premier ministre lui-même s'est constitué caution de la moralité — "à date" — du député de Taillon. Les liens amicaux et partisans aidant, il n'était pas aisé au caucus de trancher dans le vif. Mais aux yeux de l'opinion cette réticence peut indiquer autant qu'une grande confiance au jugement de M. Bourassa dans ces affaires, une plus grande incapacité du caucus, lourd de trop de cas douteux, à épurer ses rangs.

Si M. Guy Leduc avait été le député digne de représenter les électeurs de Taillon à l'Assemblée nationale et le militant libéral qu'il prétend être, il aurait été le premier à reconnaître non seulement, comme il le fait aujourd'hui par communiqué, qu'il n'a pas "agi avec toute la célébrité et la prudence souhaitables en pareilles circonstances", mais qu'il est disponible à soulager son parti des conséquences qu'il encoure davantage encore que le député de Taillon.

M. Robert Bourassa n'a toutefois lâmême excusé qu'un back-bencher. Il devait faire un exemple et rappeler à ses députés qu'il ne suffit pas d'être intègre mais qu'ils doivent se comporter de manière à conserver ce minimum qu'impose la confiance publique. Il leur donne au contraire, avec ce précédent pitoyable, l'assurance qu'ils peuvent compter sur lui pour s'en tirer si, leurs blancs de mémoire aidant, des enquêteurs trouvent simplement leur conduite "inexplicable".

Certes, on ne saurait soutenir qu'un député doit démissionner à la première allégation qui est lancée contre lui. Mais invité à s'expliquer d'une affaire troublante, un homme public doit pouvoir fournir une réponse aussi nette et prompte que vraisemblable. M. Leduc fuyait les journalistes, d'ordinaire les politiciens sont plus bavards. Il a dû prendre du repos sous un meilleur soleil, c'est son privilège de préserver sa santé. Il aurait cependant meilleure mine, s'il ne chaussait pas, une nouvelle fois avec l'appui de son chef, les dures bottines du député Boutin.

Le parti

Jusqu'à ces "affaires", le premier ministre ne s'était pas si mal tiré des défis que dut affronter son gouvernement. Mais, en matière de moralité et de confiance publique, ce n'est pas la souplesse ni l'attentisme qui sauvent la crédibilité d'un gouvernement, mais son aptitude à agir vite, net et courageusement. Il répugne au chef libéral de renvoyer un homme? C'est par dizaine qu'on va demain en voir tomber, au train où s'effrite la réputation ministérielle, si le parti lui-même ne tente pas de donner un coup de barre.

A cet égard, les dirigeants libéraux, les ministres et les députés devront prendre leur part d'initiative et de responsabilité dans les changements qui s'imposent s'ils ne veulent pas subir, avec les désagréables surprises qui les attendent, l'odieux d'être demeurés impuissants dans un parti qu'ils disent démocratique.

propos d'actualité

"Le Québec en 1974, tout en poursuivant un mouvement de consolidation et d'essor économique, en consacrant des énergies gouvernementales et privées très considérables à cette tâche fondamentale, a néanmoins décidé de poser des gestes majeurs à portée culturelle et sociale.

L'adoption de la loi 22 est le plus évident de ces gestes. Cette démarche, si elle est perçue dans son contexte véritable, se révèle d'une impérieuse nécessité pour le Québec mais aussi pour le Canada.

Elle s'imposait à nous, aussi nous n'avons pas eu à nous interroger sur l'éventuelle portée économique de la loi telle qu'elle a été finalement acceptée. Nous l'avons, au préalable rédigée avec souplesse et modération, afin qu'elle corresponde à la réalité.

S'il y avait un prix économique à payer en échange d'un geste nécessaire, d'un acte législatif imposé par le déroulement de l'histoire, nous le paierions sans hésitation.

Mais nous croyons, je crois personnellement, qu'il serait irrationnel et profondément injuste pour les Canadiens du Québec que des hommes d'entreprises dynamiques songent à rançonner le Québec, alors que ses exigences sont aussi normales et visent seulement à corriger les anomalies d'un passé trop long et trop sombre."

Guy St-Pierre,
Ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Le 30 janvier 1975.

"En 1975, le Canada entier a intérêt à conserver une unité indispensable face aux vents froids qui balaient la vie des continents. Et pour chaque citoyen, de l'Atlantique au Pacifique, la faiblesse du marché interne dans une région, que ce soit l'Ontario ou le Québec, le ralentissement économique au Québec et dans les Maritimes, toute baisse, toute maladie du corps canadien est un cancer qui à long terme risque d'atteindre l'ensemble et de le rendre vulnérable.

Dans un tel contexte, il nous paraît impossible de songer à des conséquences économiques découlant d'une mesure comme la loi 22. Personne en y réfléchissant ne pourra invoquer cette loi pour contredire notre démocratie, pour nier le sens du pacte canadien, pour jouer l'un contre l'autre deux volets de notre réalité qui, loin de se contredire, se complètent et se renforcent, le progrès économique et l'épanouissement culturel, lequel au Canada est devenu depuis les origines, un développement bi-culturel, ce qui est une richesse de plus dans notre patrimoine commun."

Guy St-Pierre,
Ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Le 30 janvier 1975.

Le Monde,
21 janvier 1975.

"Je tiens à la concertation avec les représentants des groupes sociaux. Je souhaite avoir en face de moi des interlocuteurs responsables. C'est pourquoi je ne suis pas de ceux qui pensent que en soi, les organisations syndicales paralysent toute action concrète. Des syndicats peu nombreux, forts, respectés, conscients de leurs responsabilités, sont des éléments importants de l'ensemble qui crée le progrès social."

Jacques Chirac,
Premier ministre de France,
le 19 janvier 1975.

lettres au DEVOIR

Haro sur l'immigrant !

Monsieur Ryan,

En tant que Québécoise francophone d'origine italienne, je tiens à vous offrir mes félicitations les plus chaleureuses pour votre article du 1er février dernier. La déclaration du ministre Saint-Pierre à Toronto m'avait profondément choquée et j'avais l'intention de lui écrire pour laisser savoir que je n'avais guère prisé son attitude, mais la réponse magistrale que vous lui avez servie dans Le Devoir de samedi dernier m'a fait renoncer à ce projet car vous avez su exprimer ma pensée mieux que je n'aurais pu le faire.

J'ai trouvé particulièrement disgracieuse sa façon d'aller à Toronto jeter la pierre aux Italiens de Montréal et ce, devant un auditoire qui ne possède sûrement pas toutes les données du problème dont la complexité échappe même à beaucoup de Québécois.

C'est pourquoi je vous suis d'autant plus reconnaissante de la façon claire et nette dont vous avez su exposer la situation et faire la preuve irréfutable de ce que je m'évertue à essayer de faire comprendre à beaucoup de personnes de mon entourage.

Je suis née au Québec il y a de nombreuses années et je sais par expérience que le seul fait de porter un nom italien suffit, trop souvent hélas, à vous faire ostraciser. J'avoue que cela nous rend peut-être susceptibles et chatouilleux (comme toutes les minorités brimées d'ailleurs), mais je trouve particulièrement odieux que notre Ministre de l'Industrie et du Commerce encourage ainsi la xénophobie dont souffrent malheureusement certaines personnes.

Agnès GANZINI-HÉNAULT
Montréal, le 3 février 1975

L'année de la femme, parlons-en !

Cette année, semble-t-il, on invite tout le monde, hommes et femmes, les premiers à respecter les droits des secondes, et ces dernières, à se faire entendre.

Par le biais d'un malencontreux hasard, j'ai moi-même l'insigne honneur d'être une femme, et la mauvaise tendance à vouloir le demeurer pleinement. C'est dans cette optique que j'aurais une petite anecdote à raconter à qui veut m'entendre.

Malgré mon jeune âge (23½ ans), il m'est arrivé dernièrement, décembre 74, à la suite d'une mûre réflexion, de "prendre mari" devant Dieu et devant la Loi. Dans ma grande naïveté "puérile" je m'étais mise à penser que face à mon statut de femme, la loi avait fait quelques progrès depuis les années: la loi, oui, les hommes, non!

Dans un désir tout à fait stupide et ridicule de vouloir conserver le seul et unique nom que tout le monde me connaît depuis ma naissance, et qui, en passant, me va très bien d'ailleurs, je me suis renseignée sur ce que disait la loi à ce sujet au Québec. Croyez-le ou non, le nom de "jeune fille" de la femme mariée, tout comme celui de l'homme marié, est son seul et unique nom légal!!

Sauvée, me dis-je, la loi progresse pour moi, et je n'aurai pas à me battre en vain. Mais hélas, tout ceci n'est qu'un bon petit calmant pour attraper des "niaises" comme moi et espérer les faire taire.

A mon retour à l'Université en janvier, je rectifie ma fiche sociale (dans un vain désir d'honnêteté) et je signifie que mon statut est passé de célibataire à mariée, et je mentionne comme on le demande le nom du conjoint. Jusqu'ici, hommes et femmes sont tenus à la même règle. Et, tout comme mon "mari" qui s'est inscrit aussi à ce moment, j'ai signé cette fiche de mon seul et unique nom. Ma naïveté se tintant alors d'un peu de méfiance, je prends la peine, moi, non mon "époux", d'écrire au bureau du registraire afin de signifier officiellement mon intention et désir de n'avoir qu'un nom, le mien, et que ma correspondance et carte me soient adressées à mon seul nom.

Un mois plus tard, je reçois ma carte d'identité, et oh stupeur, j'ai changé de nom, j'en ai deux. Ne faisant ni un ni deux, je me précipite au bureau du registraire afin de faire rectifier cette erreur, qui n'en était pas une. J'ai eu beau avancer que la loi était de mon côté, "rien à faire me dit-on, ici c'est comme ça que ça marche, aussitôt que vous vous mariez, on inscrit vos deux noms partout." Mon "mari" lui, n'avait pas ce problème...

Voyant mon insistance à dire que ceci était mon droit, on me proposa un compromis malhonnête, que j'acceptai d'une façon tout aussi malhonnête. On rétablit mon statut à celui de célibataire; ceci permettait à la **Machine** de comprendre qu'il fallait me redonner mon nom. Je leur dis que ce n'était pas légal mais la machine ne comprend pas cette façon de voir. Ce sont les "hommes" qui la programment.

Ne pouvant lui demander la pauvre de faire une "exception" pour moi, révolutionnaire chevronnée, j'ai donc accepté de me plier à ses caprices et de tremper dans la malhonnêteté face à mon statut civil légal.

On a été très gentil pour moi; l'homme qui m'a réglé cette affaire avait vraiment l'air compatissant devant ma volonté de conserver mon identité féminine intacte. Il avait vraiment l'air...

Lucie RICHER
Québec, le 3 février 1975

La misère comme exercice de fin de semaine

Je viens de lire l'article de M. Jean Baillargeon dans Le Devoir du 3 février en réponse à celui de mademoiselle Jeanne Picard du 14 janvier au sujet du Centre, pardon, du "Camp d'éducation au développement international".

Comme je n'étais pas sûr d'avoir bien saisi la question à la lecture des propos de Mlle Picard, propos tendant à critiquer une expérience dont les objectifs m'apparaissent tellement loufoques, il a fallu la répartie de M. Baillargeon pour me permettre de me rendre compte que je n'avais pas la berlue.

Face aux réalités même québécoises de la pauvreté, de la misère et même du désespoir dans certains milieux aussi bien qu'aux innombrables misères et besoins de groupes, voire de nations entières, au-delà de notre horizon prospère et choyé, j'avoue être estomaqué que même en 1975, nos jeunes intellectuels qui se considèrent sans doute parmi les plus éclairés et généreux, en soient rendus à se servir de la misère et de la pauvreté des autres, dont ils sont parvenus avec difficulté semble-t-il à se faire une vague notion, pour se fabriquer du théâtre de guignol en croyant ainsi apaiser leur conscience sans doute mal en point.

Il est sûrement plus facile et moins contraignant de se procurer sur demande quelques fins de semaines de misère truquée avec des bons et des méchants, des riches et des pauvres, des exploités et des exploitants, et de retourner bien sagement à ses pantoufles bien chaudes le lundi, que d'affronter pour une période indéterminée la réalité sans doute plus dure de la misère humaine dans laquelle, avec un minimum d'honnêteté et de générosité, on "s'enfarge" quotidiennement même dans notre société d'abondance.

Quand je songe au nombre d'intellectuels bien nantis qui, persuadés comme vous, (n'indiquez-vous pas dans le dernier paragraphe de votre article que vous ne souhaitez pas que la discussion se poursuivre sur la qualité des chemins au CEDI?) de leurs vérités éclectiques, assument d'importantes responsabilités sociales et arrivent ainsi à manipuler des leviers de commandes fondamentaux dans la fonction publique, dans l'enseignement ou ailleurs, je m'étonne peu des nombreux tâtonnements, des initiatives ténébreuses et souvent catastrophiques dont nos sociétés dites civilisées sont victimes.

Si des gens comme vous sont en mal de se rendre utiles à la société et aux nations dépourvues, il n'y a pas lieu de chercher midi à quatorze heures les moyens d'y parvenir, allez voir un simple oculiste, enlevez votre cravate et crachez-vous dans les mains...

Vos exercices de week-ends, pour scolaires qu'ils soient, m'apparaissent tout simplement indécents. Si votre genre d'amusement communautaire reflète un besoin sensible du milieu étudiant, il serait temps que le gouvernement institue le service civique de la jeunesse et utilise vos services à meilleur escient pour aider les milieux défavorisés et il conviendrait sûrement que l'on approfondisse déjà l'idée de l'année sabbatique étudiante au cours de laquelle les étudiants pourraient obtenir des crédits pour leur contribution à des oeuvres sociales nationales et internationales en vue de leur intégration future plus efficace à la société contemporaine.

Mais, de grâce!, épargnez-nous la narration de vos petites masturbations intellectuelles de mauvais goût: vos expériences de laboratoire apparaissent comme autant de mains secourables qui battent l'air d'un mouvement hautain, d'une ineptie coupable, à défaut de courage suffisant pour tremper les mains dans la marmite bouillante d'où sortent des cris de détresse peu impressionnés par vos "steppettes".

Rémi MAYRAND
Sillery, le 4 février 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année, six mois: $25. A l'étranger: $50 par année, six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

Finie l'ère des chèques en blanc aux leaders

La revalorisation de la politique passe par la participation à la vie municipale

■ M. Jacques Couture, principal adversaire du maire Jean Drapeau à l'élection montréalaise du 10 novembre dernier, était mercredi conférencier invité au Club Richelieu d'Ottawa. M. Couture a d'abord livré quelques réflexions personnelles sur sa première expérience de participation publique à la vie politique. Après quoi, dans une seconde partie de son exposé que nous reproduisons ci-dessous, il a insisté sur le rôle capital de la participation à la vie municipale comme élément moteur d'un renouveau politique de la société tout entière.

par JACQUES COUTURE

Il me semble que c'est avant tout dans le cadre municipal que devrait se développer la conscience politique des citoyens et leur intérêt à la chose publique. Il y a vraiment un filon qui a été perdu à travers le processus accéléré d'urbanisation que vous avons connu. On n'est pas sans savoir à quel point la vie rurale privilégiait l'enjeu des affaires municipales. L'élection des édiles locaux était liée à la solution de problèmes tellement immédiats et concrets que tout naturellement les citoyens regardaient de près l'administration des deniers publics.

Les commencements d'une ville comme Montréal dans sa période d'industrialisation sont assez révélateurs à ce sujet. Ce fut avant tout une couronne de "villages-municipalités" avec une activité politique locale assez intense. Les annexions les unes après les autres ont tôt fait de diminuer considérablement cet intérêt. Avec le résultat bien visible d'une masse amorphe et démobilisée qui donne un chèque en blanc à tout leader capable de galvaniser l'électorat et de bien manipuler l'information. L'électeur moyen est devenu tout à fait indifférent et absent des décisions quotidiennes de nos administrateurs, même si des centaines de millions sont impliqués. Et les hommes politiques ne s'en plaignent pas. On a même entendu l'un d'eux déclarer tout tranquillement qu'il ne voyait pas la nécessité d'une opposition à l'hôtel de ville.

Et pourtant. A cause des problèmes quotidiens concrets qu'une grande ville doit résoudre, c'est à ce niveau surtout que les citoyens devraient faire l'apprentissage de leur responsabilité civique (terme significatif). "La Ville est un phénomène politique au sens noble du terme. C'est vraiment là, à partir des contacts qui s'établissent dans le cadre de la vie collective, que se définissent réellement les relations entre les hommes, c'est aussi dans le cadre de la ville que naissent et s'organisent les luttes". (Le Maire Hubert Dudebout de Grenoble). Il n'est point besoin de rappeler que les principaux mouvements sociaux d'importance vécus au Québec depuis 25 ans se sont avant tout développés dans une grande ville comme Montréal. Et je peux même risquer d'affirmer que la violence, la criminalité, la contestation nihiliste trouvent d'autant plus de terrain favorable que l'espace urbain exerce sa propre violence psychologique, que les personnes humaines sont réduites au rôle de consommateurs-numéros, que rien n'est favorisé pour protéger les communications à l'échelle humaine et favoriser les collectivités naturelles.

Une ville comme Montréal accédera évidemment à la renommée internationale par le mât-béton de M. Drapeau et par le nombre de crimes enregistrés annuellement. Je me garderais bien de dire qu'il y a une mauvaise volonté évidente de ces leaders politiques. Je dis simplement qu'il est grandement temps de changer radicalement ce type d'administration sous peine d'engendrer à plus ou moins brève échéance une espèce d'entité monstrueuse où des milliers de citoyens forcés d'y rester mèneront des existences désabusées et tristes, envahis par la peur ou l'angoisse. Seuls les touristes trouveront quelque goût ou curiosité à visiter nos monuments de béton. Pour commencer à remédier à cette dégradation de la vie politique urbaine et au nom même de la dignité des personnes qui doivent se sentir utiles à leur collectivité et à qui on doit proposer ce défi d'une responsabilité commune à l'aménagement d'une ville faite pour eux et avec eux, il faut de toute évidence mettre sur pied des mécanismes réels de participation.

Pas de démocratie sans participation

Voilà un terme qui est employé à bien des sauces. C'est presque devenu le mot magique d'une classe de politiciens. Dans mon quartier, des bureaucrates de la ville invitaient les citoyens à "participer" à l'élaboration des plans pour les H.L.M. On s'est aperçu finalement qu'ils ont été consultés sur le choix de la couleur des briques seulement! La réalité est certes complexe et vouloir faire "participer" 2 millions de citoyens à la chose publique peut sembler une véritable utopie. Mais les hommes politiques de demain, soucieux d'associer leurs concitoyens à l'administration et au développement de leur cité et qui refusent absolument l'isolement de l'Olympe et la démobilisation croissante des citoyens, ne peuvent absolument pas s'y refuser.

La participation devra se construire à partir des données les plus élémentaires. Les gens ne s'intéressent à quelque chose qu'en tant qu'ils y trouvent une identification possible, qu'ils se sentent capables et invités à la faire. On ne peut s'"identifier" à une grande ville assez fortement pour avoir le goût de s'y impliquer dans la solution des problèmes qui la concernent. C'est trop vaste et trop complexe. Il faut donc retrouver le lieu des collectivités locales ou des groupes ethniques organisés. Sa "petite patrie" de tous les jours, c'est le quartier, les blocs de rue, les visages connus. Il faut redonner le pouvoir local à ces collectivités locales capables d'assumer les tâches concrètes d'administration courante: aménagement du territoire, construction d'habitation, services de loisirs et d'entretien...

De véritables conseils de quartier avec pouvoirs définis coordonnés à une administration centrale, elle-même au service des politiques générales et de la planification. Les villes les plus progressives du monde ont délibérément opté pour cette orientation (Grenoble, Bologne...). Ce n'est pas le lieu de développer cette structure administrative nouvelle mais en énoncer le principe nous permet de mieux situer le rôle devolu aux représentants publics élus. Au fond, cette nouvelle forme de participation est liée au postulat suivant: au lieu de demander à des milliers de citoyens de s'adapter à un grand ensemble urbain dépersonnalisant et de laisser à un petit groupe d'hommes le soin de régler les problèmes pour eux, on procède à l'inverse. La Ville est faite pour ceux qui y habitent et ce sont les structures qu'on doit adapter à ses habitants pour que chacun puisse s'y reconnaître et y jouer un rôle positif. C'est un non à la ville anonyme et dévoreuse d'individualités, c'est un non au leadership politique isolé et sans contrôle.

Des législateurs-animateurs

L'homme politique traditionnel des grandes villes répond à un "pattern" bien connu. A cause de la démobilisation bien entretenue des citoyens, il n'y a que peu de groupes d'hommes qui finalement étaient intéressés à la chose municipale. On pensait volontiers que pour administrer une ville, il fallait d'abord avoir été capable d'administrer quelque chose auparavant... Ce qui n'est pas exclu mais à toutes fins pratiques nos édiles municipaux se recrutent volontiers chez les petits commerçants et les hommes d'affaires qui ont, pour toutes sortes de raisons, intérêt à exercer une influence locale. D'où le rôle de "Père Noël" tout usage qui est perçu par les citoyens. Le conseiller intervient pour des "jobs" à l'hôtel de ville ou auprès des services municipaux, reçoit mille et une demande par semaine, inaugure les carnavals, couronne les reines de loisirs, fréquente les soirées du quartier etc, etc...

Comment ne pas faire confiance à du si bon monde et leur laisser entièrement le soin de décider seul le développement de la grande ville? Ce si bon monde, maire compris, peut laisser des milliers de logements insalubres, accepter la destruction de quartiers pour construire des autoroutes, lancer des programmes de rénovation urbaine complètement à l'opposé des objectifs réclamés par les premiers intéressés. Une décentralisation, une structure de participation réelle empêcheraient bien des erreurs coûteuses... Il est beaucoup plus important pour les hommes publics d'investir du temps dans l'échange avec les groupes de citoyens à travers des mécanismes de dialogue pour vérifier d'une façon réelle et continue l'orientation de leur mandat et apporter les vraies aspirations des gens là où se prennent les décisions politiques.

Cette responsabilité première de législateur pour l'homme politique aura d'autant plus de sens qu'elle sera alimentée par le contact vivant et régulier avec des groupes représentatifs de citoyens qui auront des structures leurs permettant d'élaborer des politiques et des solutions au meilleur de leurs intérêts. On pressent déjà à quel point ces représentants publics devront devenir des agents de participation et susciter le plus possible l'animation de leur quartier. Le souci du premier magistrat ou du leader politique ne sera pas autre. S'assurer lui aussi de la qualité et de la participation, du développement des collectivités locales et de leur fonctionnement de représentativité, vouloir concrètement administrer la cité au bénéfice de ceux qui y demeurent, donc s'inquiéter avant tout que "ceux qui y demeurent" puissent s'exprimer, proposer leurs recommendations et participer réellement au développement d'une ville qui doit être faite pour eux. Une démystification complète des "personnages" politiques, un effort pour les rendre à ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être de "vrais serviteurs du peuple".

La nécessité des partis

Ce nouveau style de présence politique à la cité n'a vraiment de signification et d'avenir que si les citoyens qui s'y engagent ont une pensée politique cohérente face à cette société qui est nôtre. Je me méfie habituellement des idéologies importées qu'on veut appliquer coûte que coûte à notre réalité nord-américaine si complexe. Par contre, je crois que l'homme politique d'aujourd'hui doit avoir le courage de porter un diagnostic lucide sur cette société qui consacre autant les inégalités sociales et nous engage si profondément dans un système de valeurs aussi peu digne de l'homme: consommation effrénée, recherche prioritaire du profit aux dépens des personnes, monopolisation graduelle des moyens de production, Etat-Providence omniprésent et technocratie bureaucrate.

Les grandes villes nord-américaines nous renvoient une image fidèle de cette société. Je ne crois pas à la possibilité d'individus isolés pour amorcer les changements sociaux qui sont nécessaires au moins au niveau où il est possible de les tenter. C'est pourquoi, la création de formations politiques s'impose à l'échelon municipal. Formations qui permettront d'élaborer un projet social selon les possibilités et les besoins de la collectivité locale. J'entends des véritables "partis" et non ce genre de façade au service d'un seul homme. Un tel parti politique devient alors un instrument essentiel pour une population qui cherche non seulement à remplacer des hommes ou des administrateurs mais un véritable changement de régime.

La vie publique devient de plus en plus exigeante et il est vrai qu'un certain nombre de citoyens qualifiées se refusent à embarquer dans une galère aussi imprévisible. Et où on est sujet à tant de critiques. Il ne faut pas pour autant se défiler devant cette responsabilité nouvelle. L'urbanisation accélérée a conduit au développement inattendu de nos villes. Des milliers de nos concitoyens sont heureux de profiter des avantages et des gadgets de la ville mais de plus en plus sont forcés d'en subir l'étouffante réalité. On a trop négligé l'importance économique actuelle des administrations municipales et la portée sociale des décisions politiques plus souvent improvisées qu'inscrites dans un processus de société globale.

C'est dans les villes que se feront ou ne se feront pas les grands mouvements sociaux. La santé politique, économique et sociale de nos villes aura une influence décisive sur toute la société. Chercher à rendre la ville plus humaine et plus juste au service des collectivités et des groupes qui la composent, c'est concrètement vouloir et administrer de façon que le plus isolé des citadins, le plus démuni d'entre eux sache et croie que l'homme politique qui est "en haut" a besoin de lui pour bâtir cette cite. Ce serait déjà une espèce de révolution. Toutes les révolutions ne sont pas violentes et toutes les révolutions tranquilles ne doivent pas nécessairement être avortées.

LIBRE OPINION — par ALBERT VANDENBERGHE

Cette folie du béton qui est en train de détruire nos villes

■ M. Albert Vandenberghe est agronome au service d'une firme d'experts conseils. Il poursuit de plus présentement des études de maitrise en administration des affaires à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

C'est tard et dans bien des cas trop tard que les Québécois réagissent aux destructions systématiques qui font place à ces absurdités de verre et de béton qui défigurent et déshumanisent les villes de la province.

Si l'on dépasse le point de vue strictement légal, toute ville appartient à ses habitants. Les titres qui permettent l'usufruit d'une propriété ne peuvent constituer de ce fait qu'un contrat social sanctionnant certains privilèges accordés à quelques membres de la communauté par leurs concitoyens, privilèges assortis de responsabilités à l'égard de la population. Un titre de propriété ne donne aucun droit de léser la population de son patrimoine, ni d'une qualité de vie à laquelle plusieurs générations ont contribué.

Il ne s'agit pas de la préservation de pâtés de maisons folkloriques à des fins touristiques et de divertissement, tel le Quartier Latin à Québec ou le Vieux Montréal. Ces quartiers méritent l'attachement qu'on leur accorde, mais ils ont tendance à devenir des monuments, une attraction touristique, le refuge de restaurants de luxe, de boutiques, etc. Ils ne font plus partie de la vie quotidienne. Or c'est par la vie quotidienne que se mesure la "qualité de la vie".

Plusieurs de ces vieux bâtiments ne sont pas à proprement parler historiques, ils ne possèdent que rarement une valeur architecturale particulière. Ils sont tout simplement témoins d'un passé, d'un présent, de la vie de tous le jours. Ils sont tout simplement un repos, un havre de paix. Ils possèdent un caractère propre, ils sont différents, paisibles. Ils ont façonné Montréal, Québec et tant d'autres villes. Pourquoi s'acharner à les détruire?

Pourquoi a-t-on détruit le chemin St-Louis à Québec? Qu'est-ce qui a remplacé ces vieilles maisons dignes et chaleureuses qui faisaient face au parlement? Des structures de béton et de verre d'une conception architecturale douteuse basés sur des critères d'espace cubique par personne, sans la moindre préoccupation d'intégration à l'environnement architectural, produisant ainsi un contraste des plus grotesques avec les édifices du Parlement. Il est inutile de mentionner, je crois, que le nombre de poules par pied cube est également un facteur déterminant dans la construction de poulaillers. Ces nouveaux bureaux du gouvernement ont toutefois le douteux avantage de centraliser le travail, d'accroître le nombre de voitures convergeant au centre de Québec, d'accroître les embouteillages et la pollution. Ce n'est qu'un exemple; on pourrait également citer les aberrations Hilton et autres monuments du genre. Oh! mais quelle magnifique vue l'on a du dernier étage! Triste consolation! Il faut maintenant grimper très haut pour ne plus voir le spectacle de la prostitution urbaine aux dépens d'un modernisme douteux.

A Montréal, la maison VanHorne, la rue Dorchester, la rue Sherbrooke, les rues avoisinantes, etc... tout y passe. Qui veut d'un Montréal vide de vie, vide de gens, une ville dont le coeur est fait de bureaux, de terrains vagues et de quelques condominiums dont les prix exorbitants et la conception ne sont tolérables que par une minorité bien pourvue et sans enfants? N'a-t-on pas suffisamment d'exemples de villes qui ont fait l'expérience de cette folie du béton désastreuse? Des villes comme New York, dont les conditions de vie intenables contraignent des organisations et compagnies aussi importantes que Shell à se déplacer vers des centres urbains plus humains pour retenir leur capital humain.

Construisons, oui, mais construisons bien. Il est facile de dénigrer les "vieux" bâtiments parce qu'ils ne sont pas dotés d'une plomberie ou d'un système électrique. Impertinence! certains ont même des chambres de service... Est-ce suffisant pour les condamner sans merci? S'il est vrai que leur reconditionnement pour répondre aux exigences modernes entraîne des coûts élevés en termes absolus, ceux-ci sont peu élevés en comparaison ne serait-ce que des seuls coûts de démolition.

Qu'a produit l'architecture moderne? Quelles sont ses réalisations supérieures? Où en sont ses manifestations dans les villes de la province? Le confort que nous apporte la plomberie moderne, la sécurité que nous apportent les progrès du génie électrique, du béton armé, nous ont-ils fait oublier l'importance de la conception et du dessein, ont-ils converti les architectes en techniciens de l'utilisation maximum de l'unité de surface? Ont-ils fait oublier aux architectes leurs responsabilités sociales, la dimension essentiellement humaine de leur rôle, leur créativité? La contestation dont on est témoin n'est-elle pas une réaction contre l'incapacité des architectes et urbanistes modernes de satisfaire les besoins de l'homme, de lui offrir des alternatives qui lui permettent de s'épanouir?

Le développement ne peut se justifier que par les besoins des hommes, tant au plan physiologique qu'au plan de la création. C'est à la recherche de solutions réalistes que doivent s'atteler architectes et urbanistes non pas en vue d'une rentabilité économique à court terme, d'un modernisme conformiste insuffisant, mais en tenant compte de l'ensemble du système socio-économico-culturel. Il semble préférable de décentraliser les activités humaines afin de faciliter l'épanouissement des individus et de mieux préserver l'environnement.

Il est urgent et impérieux que cessent ces démolitions systématiques et sans discernement. Il est impérieux d'établir un mécanisme de consultation permanente de la population permettant de faire un juste contrepoids à une centralisation, certes justifiée à l'angle de l'efficacité administrative mais comportant un risque évident d'arbitraire. Les habitants de Montréal et de Québec doivent être informés de tout projet pour lequel une demande de permis a été soumise, ils doivent avoir accès à tous les documents (plan, devis, etc.). C'est à eux qu'il appartient d'évaluer et de décider de l'opportunité de tout nouveau projet quant à sa contribution au développement socio-économico-culturel de la communauté. Ce sont eux qui doivent recommander ou refuser l'émission de permis de démolition et de construction. Il s'agit en fait du droit fondamental des individus et de leur responsabilité de défendre et préserver leur environnement. Dans une société libre, ce serait une erreur d'identifier la liberté à une licence exercée par quelques-uns sans égard aux droits et au bien-être de la communauté.

propos d'actualité

"Je tiens à la concertation avec les représentants des groupes sociaux. Je souhaite avoir en face de moi des interlocuteurs responsables. C'est pourquoi je ne suis pas de ceux qui pensent que en soi, les organisations syndicales paralysent toute action concrète. Des syndicats peu nombreux, forts, respectés, conscients de leurs responsabilités, sont des éléments importants de l'ensemble qui crée le progrès social."

Jacques Chirac,
Premier ministre de France,
le 19 janvier 1975.

Le Monde,
21 janvier 1975

CAMP DE-LA-SALLE

— Garçons: 7-13 ans - Filles: 9-11 ans
— Activités nombreuses et variées.
— Attention particulière à la PLAGE
— Adolescents: 14-15-16 ans. CAMPING

CAMP-ÉCOLE D.L.S.

— Garçons et filles: 17-18 ans.
Formation de moniteurs.

Demandez le PROSPECTUS à:
CAMP D.L.S. 150, de Normandie, Longueuil. Tél.: (514) 674-3151

VIE LIVIE
BOLIVIE
CARREFOUR INTERNATIONAL
SOIRÉE D'INFORMATION
MONTAGE AUDIO-VISUEL, EXPOSÉ, DISCUSSION
VENDREDI, 7 FÉVRIER 1975
20 HEURES
4258 DE LORIMIER — 527-6611

CHANTIER '75

Les ÉDITIONS FIDES mettent à votre disposition trois documents produits par l'OFFICE DE CATÉCHÈSE DU QUÉBEC dans le cadre de CHANTIER '75.

FAMILLE '75
par André Beauchamp, Roger Graveline et Claude Quiviger
Il s'agit de la brochure populaire de "Chantier '75" destinée au grand public. La situation de la famille a changé. On parle de la famille d'autrefois et de celle d'aujourd'hui. Le logement, le loisir, les valeurs, l'éducation, l'amour, la sexualité. Tout a tellement changé. Quelles sont nos inquiétudes, quels sont nos espoirs?
48 pages - 8" x 10"
Illustrations et caricatures
$1.50

FAMILLE ET SOCIÉTÉ
(En collaboration)
Il s'agit du document d'appoint de "Chantier '75" destiné aux cadres, aux responsables, à ceux qui s'intéressent davantage à la famille, aux pasteurs.
Ce dossier essaie de cerner la question: famille et société. Il fournit des éléments de réflexion et un cadre de référence. Il s'inscrit dans la diversité des styles, des auteurs, des disciplines et des mentalités.
80 pages - 8" x 10"
Illustrations et caricatures
$4.00

AFFICHE CHANTIER '75: FAMILLE ET SOCIÉTÉ
Cette affiche sert à identifier le projet "Chantier '75".
20" x 28". 3 couleurs. — Chacune **$0.35**

EN VENTE PARTOUT
FIDES
245 est, boul. Dorchester, Montréal H2X 1N9 — 861-9621

CHEZ
TABLE D'HÔTE
MENU TYPE
Hors d'oeuvre
Potage du jour
Suprême de Chapon, Riz Créole $18.50
Saumon frais grillé, au Fenouil, Beurre d'échalottes $21.50
Le Steak à la Clermont, Pommes Parisienne $23.50
Les Desserts
Le café
Les vins
Saumur Blanc ou Champigny, ½ btle par personne.
Du lundi au samedi de 6:00 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU MÉTRO • **381-1777**

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
86 EST, RUE ST-PAUL VIEUX-MONTRÉAL (127)
RENSEIGNEMENTS 866-1836
Début des cours le 17 fév. 1975
*APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
Permis de culture personnelle (jour et soir)

SETA VOYAGES
VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
par AIR CANADA et AIR FRANCE
BILLETS AVION
toutes destinations dans le monde entier
Tél.: 861-3906

Le Fadeau
CUISINE CLASSIQUE FRANÇAISE
423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

AVIS

Veuillez noter que, à compter du 17 février 1975, le Conseil scolaire de l'île de Montréal tiendra ses séances au 1415 est, de la rue Jarry, à Montréal.
Le Conseil tient ses séances régulières le troisième lundi de chaque mois à 20h00 heures.
Les séances du Conseil sont publiques.

Le secrétaire général
Jean Marcoux

Les travaux de la commission Cliche

Un autre nid de pots-de-vin: la formation professionnelle

par Louis-Gilles Francoeur

Selon les divers témoignages entendus hier devant la commission Cliche, l'application de la loi sur la formation professionnelle des travailleurs a été détournée en partie de ses objectifs par des hommes d'affaires, des représentants syndicaux et des fonctionnaires qui y ont trafiqué leur influence moyennant de substantiels pots-de-vin.

Ramené à la barre des témoins où on ne l'avait pas vu depuis plusieurs mois, l'ex-gérant d'affaires du local 791 des opérateurs de machinerie lourde (FTQ-Construction), M. Robert Meloche, a admis avoir accepté un chèque de $25,000 de la compagnie Alnor, un des sous-traitants du chantier de Mirabel. En échange, Meloche, qui était alors le vice-président de la Commission de formation professionnelle de la région de Saint-Jérôme, s'est arrangé pour que cet organisme choisisse Alnor pour y situer l'école de formation des opérateurs de machinerie lourde.

Meloche a admis avoir partagé cet argent avec deux autres syndiqués, MM. Julien Massé et Paul Vachon, avec qui il avait formé la compagnie J & P Construction qui encaissait officiellement les chèques.

De son côté, la compagnie Alnor a loué à la Commision de la formation professionnelle (CFP) son équipement lourd à même les budgets du ministère du Travail. Et, contrairement aux règles de la CFP, la compagnie Alnor a utilisé les élèves du cours pour efffctuer certains travaux de remplissage à Sainte-Scolastique et pour décaper la carrière de Saint-Canut à un prix de revient plus qu'avantageux.

Quant aux fonctionnaires qui devaient s'assurer du succès du programme, l'un d'eux, M. André Simard, a admis "avoir trouvé" chez lui et sur son bureau deux enveloppes contenant respectivement $150 et $100 dont il ignore la provenance. Simard a mis l'argent dans ses poches sans se poser plus de questions et sans faire rapport sur le champ à ses supérieurs. Il était le coordonnateur de la formation professionnelle et en particulier du dossier des opérateurs de machinerie lourde.

Simard devait raconter qu'il s'est aperçu un jour que les élèves et la machinerie de l'école de formation des opérateurs avaient quitté le chantier de Sainte-Scolastique pour s'installer sur le site de la compagnie Indusmin, qui exploite un gisement à ciel ouvert de silice. Indusmin venait de confier à Alnor au prix de $87,000 le soin d'enlever l'épaisseur de 12 à 25 pieds de glaise et d'argile qui recouvrait le silice.

L'ingénieur de Indusmin, M. George Roberts, a expliqué aux commissaires que les étudiants travaillaient tout le jour à effectuer des travaux continués durant la nuit par des employés spécialisés. Roberts a ajouté que Alnor avait demandé un prix courant sur le marché en dépit du fait que les étudiants travaillent gratuitement sur son contrat et que le ministère du Travail louait à l'heure la machinerie de cet employeur.

La commission est toutefois demeurée sur son appétit en ce qui concerne le témoignage de l'actuel directeur de la CFP de la région de Montréal-Nord, M. Gilles Varin. Celui-ci, qui est subitement tombé malade, hier, devra comparaître lundi prochain sinon, a dit le juge Cliche, le plus sérieusement du monde, la commission pourrait se transporter pour aller recueillir son témoignage.

Dans tous les témoignages entendus hier, il a en effet été question de Varin. Celui-ci était président de la CFP à ses débuts, en 1969, après l'adoption de la loi 49. Il fut nommé directeur général en 1973.

La commission, a dit hier le procureur de la commission, Me Lucien Bouchard, voudrait notamment lui demander s'il a jamais reçu des pots-de-vin allant au-delà de $6,000 de la compagnie Montcalm Construction. Dans son premier témoignage lors de la pré-enquête, Varin a juré n'avoir jamais reçu d'argent et n'en avoir jamais partagé avec Robert Meloche.

Il faut mentionner, pour situer le sujet, que la Commission de formation professionnelle a onze centres régionaux. Plutôt que d'étudier l'ensemble de cette administration, la commission Cliche a préféré concentrer ses efforts sur la région de Montréal-Nord, ce qui lui permet du même coup de mettre en lumière le chantier de Mirabel. Le budget total de la CFP s'élève à $70 millions.

Dans chacune des régions, la CFP crée des comités relativement paritaires pour répondre à certains besoins précis de main-d'oeuvre régionale. C'est ainsi qu'est né le comité de formation des opérateurs de machinerie lourde dans la région de Saint-Jérôme.

Selon un des membres du comité, en 1971, M. Paul-Emile Bellemare, Gilles Varin et André Simard, deux fonctionnaires, ainsi que Robert Meloche et Paul Vachon, prenaient toutes les décisions. Vachon, devait-on apprendre par la suite, était tour à tour chef-instructeur de la CFP, surintendant chez Montcalm Construction et un des "propriétaires" de J & P Construction, la façade utilisée par lui, Meloche et Masse pour toucher les pots-de-vin.

Les protestations de Bellemare devant la violation des règlements de la CFP que constituaient les travaux de décapage effectués à Saint-Canut, n'avaient bouleversé aucun des autres membres de la commission. Bellemare a dit qu'il avait été mis devant une situation de fait et que la décision de localiser les cours à Saint-Canut n'avait jamais été discutée.

Entre-temps, Meloche et Cie monayaient leur influence au sein de la CFP. Le procureur Lucien Bouchard est même allé plus loin en suggérant à Meloche hier qu'il avait touché $33,500 en 1973 seulement d'un autre employeur, la compagnie Montcalm Construction, en échange d'une promesse de paix syndicale. Citant les dates précises où chacun des versements aurait été effectué, le procureur a dit en se référant à une preuve à venir prochainement que Meloche avait déclenché huit conflits sur le chantier de Montclam pour obtenir cet argent.

Meloche, qui avait admis facilement avoir touché $25,000 pour amener l'école de formation chez Alnor, a refusé d'admettre cet autre gain de $33,000 obtenu de Montcalm en dépit des avertissements répétés des commissaires qui l'invitaient à ne pas se parjurer.

Son collègue Lucien Massé, de Saint-Jérôme, a toutefois été plus loquace. Il a évalué — devant les preuves matérielles du procureur — que la fausse compagnie J & P Construction avait empoché non seulement les $25,000 de Alnor mais d'autres montants pour un total de $40,000. L'argent a été réparti ainsi: Meloche a touché $14,279; Massé, $6,455; Paul Vachon, $6,873; et un certain Roger Tremblay, $—,356. Selon Massé, c'est Meloche "qui faisait les deals" et qui decidait de la distribution à faire.

Lui-même a admis avoir offert un chèque de $3,000 à Guy Casey, l'ex-directeur général de la CFP dans cette région. Casey, a-t-il dit, a refusé le chèque. Massé a ajouté ne plus se souvenir si Casey lui a dit ou non s'il accepterait cependant de l'argent "cash". Casey, cité à la barre des témoins, a soutenu qu'il avait non seulement refusé le pot-de-vin mais qu'il n'aurait jamais accepté d'argent liquide.

L'ex-directeur général devait toutefois admettre qu'il n'avait pas pensé dénoncer l'initiative de Massé comme une tentative de corruption de fonctionnaire. Lui-même a dit qu'il ne s'était pas opposé au transfert des élèves et de la machinerie d'Alnor de Sainte-Scolastique à la carrière de Saint-Canut lorsque Vachon, l'instructeur de la CFP et collègue de Massé, a décidé d'agir ainsi de son propre chef.

---

suites de la première page

L'ÉNERGIE

en vigueur immédiatement, soit parce qu'elles devront s'insérer dans le contexte plus large de la politique budgétaire du ministre des Finances, soit parce que leur application devra être précédée d'études techniques ou de consultations avec les provinces, les milieux industriels et les milieux syndicaux.

M. Macdonald a donc annoncé qu'une rencontre fédérale-provinciale aura lieu le 18 février pour amorcer l'étude du programme de conservation dévoilé hier, et en particulier des deux mesures relevant de la compétence des provinces sur lesquelles Ottawa insistera le plus: la réduction des limites de vitesse sur les routes canadiennes et la restructuration des tarifs des services d'électricité et de gaz, lesquels encourageraient excessivement à l'heure actuelle la consommation d'énergie.

Les consultations fédérales-provinciales seront suivies, à la fin d'avril, par une conférence nationale patronnée par les ministères fédéraux de l'Energie et de l'Industrie et du Commerce, à laquelle seront convoqués les dirigeants d'entreprise du pays. Peu après, des rencontres auront lieu avec les représentants du monde du travail, afin de les sensibiliser aux impératifs de la nouvelle économie énergétique. Entre-temps, le Bureau fédéral de conservation lancera au cout de $1.3 million une grande campagne d'information et de publicité pour sensibiliser la population et l'inciter à appliquer les mesures volontaires préconisées par le gouvernement. En plus des grands placards publicitaires dans les journaux et périodiques et de la réclame à la radio et à la télévision, cette campagne prévoit la diffusion à un million d'exemplaires d'une brochure destinée aux élèves de l'enseignement secondaire, d'un petit livre de poche sur les cent façons d'économiser "de l'énergie et des dollars" etc.

On commencera simultanément de mettre en oeuvre le programme de conservation interne du gouvernement fédéral, soit les mesures conçues ces derniers mois par le ministère de l'Energie avec les autres ministères en cause — Travaux publics, Approvisionnements et Services et Trésor — et qu'Ottawa peut appliquer de sa propre nitiative. Ce programme comprend les mesures suivantes:

- des lignes directrices nouvelles et plus économes d'énergie sur la gestion des immeubles en ce qui concerne le chauffage, l'éclairage et la climatisation des immeubles de l'Etat, y compris l'accroissement de l'efficacité des chaudières et des modifications aux immeubles;
- l'achat et la location, à l'avenir, d'automobiles plus petites par les services fédéraux et l'imposition d'une vitesse maximale de 55 milles à l'heure à tous les usagers des véhicules fédéraux;
- un programme d'économie du papier (dont la fabrication consomme beaucoup d'énergie), le recyclage des rebuts de papier et l'achat de papier recyclé;
- l'élaboration et la diffusion de nouvelles lignes directrices touchant les achats gouvernementaux, afin de favoriser une utilisation plus efficace de l'énergie;
- la révision des services fournis aux employés du secteur public, notamment la réduction des espaces de stationnement pour voitures individuelles mis à leur disposition; l'expansion des services de transport en commun, des cafétéria plus économes, etc.

"Je tiens à ce qu'il soit bien clair que les politiques de conservation de l'énergie que je suis sur le point d'annoncer sont des politiques permanentes et non des mesures d'urgence adoptées au cours d'une crise, a déclaré notamment M. Macdonald. Dans le passé, la plupart des règles, des motivations économiques et des attitudes de notre société ont été établies sans tenir compte de la conservation de l'énergie, et cela a malheureusement entraîné une forte demande d'énergie. Nous avons l'intention de renverser l'action de ces facteurs pour indiquer aux particuliers, ainsi qu'aux entreprises et autres organismes, la voie de la conservation de l'énergie — et aussi pour les récompenser de s'y être engagés."

"Cet ensemble de programmes comporte à la fois des mesures obligatoires, établies sous forme de normes et de règlements, de même que des mesures d'encouragement d'ordre économique ou d'encouragement par l'information. Toutefois, il est de la nature même de ces propositions que l'autorité pour modifier des programmes existants ou promulguer de nouvelles mesures soit dispersée au sein du gouvernement fédéral et entre les autorités fédérales et provinciales. Je suis également intéressé à ce que ces propositions débouchent sur un ensemble compréhensif de programmes qui partagerait équitablement le coût de la conservation de l'énergie, dans la mesure où on peut l'estimer; d'ailleurs, je serais plutôt porté à croire que ces coûts seront en réalité des bénéfices. A l'heure actuelle, dans l'économie du Canada, l'utilisation de l'énergie se répartit, en proportions à peu près égales, entre les foyers d'habitation, le secteur du commerce, celui de l'industrie, et les transports. Je suis sûr que chacun de ces secteurs peut réaliser des économies très substantielles, mais je tiens également à m'assurer que les répercussions des mesures gouvernementales seront ressenties le plus uniformément possible dans ces divers secteurs."

LE CONTREMAÎTRE

de prouver ses "insinuations" au cours des prochains jours.

L'interrogatoire des divers témoins a surtout été mené par Me Guy Dupré qui agissait au nom du ministère public. Les quelques témoins interrogés se sont illustres par leur ignorance de la situation réelle régnant dans l'usine.

Ainsi, M. Robert Leblanc, chef de la sécurité à la CCR, a affirmé qu'il ne pouvait pas dire s'il y avait vraiment des cuves expérimentales dans cette partie de l'usine. Il a été incapable de décrire ce procédé expérimental d'épuration de l'acide sulfurique qui sert d'électrolyte. Il affirme aussi n'avoir été informé des intoxications que le lendemain de la tragédie, c'est-à-dire le 4 janvier.

Au début des audiences, hier matin, les témoins ont surtout décrit les lieux de la tragédie: l'usine est constituée de deux grands bâtiments distincts séparés par une voie ferrée, les "tank houses" numéro un et deux. Chaque "tank house" abrite environ cinq longues rangées de bassins d'électrolyse: Chaque rangée forme une "baie" contenant environ une trentaine de bassins qui mesurent chacun environ 30 pieds par 75 pieds.

Ces bassins sont subdivisés chacun en neuf ou 18 cuves indépendantes selon le cas. Dans ces cuves d'acide sulfurique baignent des plaques de cuivre servant d'anode ou de cathode pour l'électrolyse.

Le procédé consiste à utiliser du cuivre brut pour les anodes et de minces feuilles de cuivre raffiné pour les cathodes. Lorsqu'on fait passer le courant électrique dans ces bassins qui ont l'allure d'immenses accumulateurs, les anodes sont dissoutes et le cuivre se transporte sur la cathode qui augmente peu à peu de volume. Les impuretés, au contraire, se déposent au fond du bassin sous forme de boues contenant de l'or, de l'argent, du tellure, etc.

Lorsque le traitement est fini, on retire les cathodes devenues volumineuses et on nettoie les bassins. La solution d'acide qui sert d'électrolyte est alors partiellement dirigée vers les bassins de purification pour être épurée. On n'a pas encore expliqué clairement le fonctionnement de ces bassins de purification d'où provenaient les gaz toxiques. On sait simplement qu'ils fonctionnaient aussi sur le principe de l'électrolyse, avec des plaques de plomb.

Il existe treize bassins de purification, normalement recouverts d'huile, à proximité des bassins 1001 à 1004 où travaillait l'équipe du contremaître Auger, le jour du drame. Il y avait aussi deux bassins expérimentaux de purification dans la baie voisine mais M. Auger affirme avoir constamment ignoré que ces installations fonctionnaient. Il dit que rien ne lui permettait de le deviner!

L'équipe de M. Auger comprenait sept hommes: MM. Da Costa et Dorval (tous deux décédés), M. Brunet (encore incapable de manger après avoir été entre la vie et la mort pendant plusieurs semaines), M. Milos Cvetic (qu'Auger nomme "Michat"), et MM. Gagné, Federici et Dupont.

Ce jour-là, explique M. Auger, il s'agissait d'un ouvrage "spécial": on devait retirer les cathodes du bassin 1002 et le nettoyer et on devait aussi transférer les anodes et les cathodes du bassin 1001 dans le bassin 1003, ce qui est exceptionnel.

MM. Brunet et Dorval dirigeaient les operations du grutier ("craneman") qui devait retirer les 48 cathodes de chaque cuve et les transporter d'un coup dans la machine de nettoyage, à 500 pieds de distance. Après cela, on vidait les cellules, on lavait les débris d'anode au jet d'eau avant de les retirer et on pompait finalement les boues dans un département voisin.

C'est vers 15h30 que le contremaître Auger aurait appelé son supérieur, M. Rolland Dupuis pour lui signaler les émanations de gaz et pour demander où trouver l'huile nécessaire. Vers 16h15, il aurait de nouveau communiqué avec son supérieur pour obtenir une deuxième application d'huile. On aurait alors fait venir un "pumpman" qui se serait chargé de l'opération.

Jusqu'à l'heure du souper (17h30), les hommes n'auraient éprouvé que des symptômes bénins (fatigue, nausées, etc.). Pour sa part, M. Auger se sentait suffisamment inquiet pour boire un demiard de lait avant de manger "parce que c'est un bon antidote contre les poisons". Après avoir parlé de nouveau de l'incident avec son supérieur pendant le repas, M. Auger serait revenu sur le lieu de travail en compagnie de M. Dupuis. Ce dernier se déplaçait alors pour la première fois jusqu'au lieu de l'accident.

C'est alors que tout aurait été de plus en plus mal: Da Costa, Brunet et Cvetic ont vomi leur souper dans les minutes qui ont suivi. Tous les hommes se "sentaient mal", dit M. Auger.

"Brunet, raconte-t-il, était tout froid, blanc, blanc, et il était tout croche (...) il avait de la difficulté à parler comme quelqu'un qui serait un peu paralysé". Quant à Da Costa, il se serait plaint d'avoir mal aux reins et aux jambes et il était aussi très blanc. Quand il s'est dirigé vers l'infirmerie, il devait s'asseoir en route pour se reposer tellement il était faible!

Au début, raconte M. Auger, M. Dupuis a envoyé un remplaçant pour chaque employé qui devait quitter le travail. Ensuite, quand on a vu que tout le monde était mal, on a décidé de cesser complètement le travail. Le témoin a été incapable de préciser à quelle heure cette décision a été prise mais il a précisé que tout le monde était parti vers 20h. Il ne restait qu'un employé à qui l'on a confié la tâche de ramasser les bouaux d'arrosage autour des bassins du secteur dangereux.

Pour sa part, M. Auger a ensuite poursuivi son travail dans un autre secteur de l'usine en temps supplémentaire après avoir signé les formules nécessaires pour permettre le départ de ses subordonnés. Il a dû quitter à son tour vers 1h du matin parce qu'il se sentait trop mal. En passant par l'infirmerie, il apprenait que certains employés avaient été à l'hôpital et il rencontrait même M. Brunet qui revenait de l'hôpital.

Le lendemain matin, M. Auger était encore très mal et il n'avait aucun appétit. Son urine était rose. Il était dehors "pour se remettre d'aplomb" lorsque la compagnie lui a demandé par téléphone de se rendre immédiatement à l'hôpital parce qu'il était probablement empoisonné à l'arsenic.

M. Auger entendait alors parler de ce danger pour la première fois de sa vie, selon ses dires. On lui aurait recommandé de ne pas conduire lui-même sa voiture pour ne pas prendre de risque. Dès son arrivée à l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, il y aurait rencontré M. Gagné qui était sous ses ordres la veille.

L'hôpital aurait alors envoyé les deux hommes à l'hôpital Sacré-Coeur pour être traités.

POWER-QUEBECOR

sans une certaine contrariete que la nouvelle du concours de Montréal-Matin a été reçue. Quebecor, en effet, achevait la mise au point de sa grande lotorie-automobile qui devait être lancée prochainement. Les ententes nécessaires avaient été réalisées avec un grand fabricant d'automobilles (General Motors) et avec Loto-Québec. Pour régulariser un jeu de hasard d'une aussi grande envergure à des fins commerciales, Quebecor avait obtenu du Conseil exécutif de la Province, croit-on savoir, une autorisation spéciale qui a pris la forme d'un arrêté ministériel.

Cette faveur insigne, précise-t-on, aurait été accordée à M. Pierre Péladeau, président directeur général de Quebecor, pour le "consoler" de la perte du Soleil qu'il a voulu acquérir l'an dernier, mais que son rival de Power Corporation, M. Paul Desmarais, — ne pouvant l'acheter lui-même — a indirectement cédé à M. Jacques Francoeur, son ami et ex-associé. On se souviendra en effet que M. Desmarais, propriétaire de La Presse, avait une option d'achat sur Le Soleil. Il s'en est désisté en faveur de M. Francoeur.

M. Pierre Gauvreau, secrétaire-trésorier de Quebecor, a déclaré hier soir que le projet de concours sera "remis à l'étude" ces jours-ci. Diverses hypothèses sont envisagées: ou bien le concours sera lancé quand même au Journal de Montréal; ou bien un nouveau concours sera inventé; ou bien encore la direction renoncera à toute idée de concours durant quelques mois au cours desquels il étudiera attentivement les effets du concours de Montréal-Matin.

Actuellement le tirage de Montréal-Matin (selon les chiffres les plus récents de l'ABC) s'établit à 121,000 par jour en moyenne; celui de son dynamique rival, à 142,000.

Dans les milieux de presse, le bruit court depuis quelques semaines que Montréal-Matin — s'il ne réussit pas à accroître notablement son tirage dans les mois qui viennent — sera radicalement transformé, c'est-à-dire absorbé par La Presse qui en ferait un nouveau journal du matin: "La Presse-Matin". C'est une décision qui, en dernière analyse, appartiendra à M. Paul Desmarais, propriétaire des deux quotidiens.

Pour sa part, M. Luc Beauregard, président et éditeur de Montréal-Matin, a fait hier soir la déclaration suivante: "Les mois de février et mars, qui sont toujours les meilleurs chez nous, devraient nous permettre d'atteindre un tirage de plus de 140,000 exemplaires. Et le concours que nous avons décidé de lancer les premiers va nous permettre d'atteindre un record de ventes. Pourquoi ce concours? Nous avons appris que notre concurrent était sur le point de lancer le sien et qu'il serait mené en association avec Loto-Québec, ce qui est inconcevable!

"Nous avons donc décidé de battre notre concurrent de vitesse en lançant notre propre concours qui sera, comme tout concours de ce genre, un concours classique.

"A Montréal-Matin, poursuit M. Beauregard, nous croyons que la rivalité doit se faire sur la qualité de l'information. Hélas! telles ne sont pas les règles du jeu. Nous sommes donc obligés d'utiliser les mêmes armes que notre concurrent, aussi répugnantes soient-elles. Il nous faut défendre notre position sur le marché lorsque des tactiques semblables sont utilisées!"

M. Gauvreau, au nom de Quebecor, reconnait pour sa part que le recours à des méthodes semblables donne la mesure de "la très grande compétition" entre les deux journaux.

HENRY JACKSON

Lloyd Bentsen du Texas lundi prochain.

Représentant depuis 22 ans au sénat l'Etat de Washington, Henry (Scoop) Jackson, âgé de 62 ans, s'est depuis longtemps distingué par la vigueur de ses convictions, notamment dans le domaine de la politique étrangère. Alors qu'il avait été, tout au long de la guerre du Vietnam, l'un des défenseurs les plus fermes de l'intervention américaine, tant sous la présidence de Lyndon Johnson que sous celle de Richard Nixon, il s'est assuré, ces derniers mois, de solides inimitiés au sein de l'administration, en particulier de la part de M. Henry Kissinger.

C'est en grande partie en effet sous son patronage, en tant que champion de la cause des juifs soviétiques aspirants à l'émigration, que le Congrès imposa à la ratification du traité de commerce avec l'URSS une condition que le Kremlin considère comme une immixtion intolérable dans les affaires intérieures soviétiques, et qui l'amena finalement à rejeter le traité.

Depuis lors, tandis que M. Jackson se voyait implicitement blâmé par le département d'Etat pour ce "coup d'arrêt temporaire" à la politique de détente, certains Juifs américains, en dépit des positions ouvertement pro-israéliennes toujours soutenues par le sénateur, tendent à le rendre responsable des difficultés supplémentaires que risquent de connaître désormais leurs coreligionnaires soviétiques.

Autre paradoxe: l'ex-"faucon" du temps de la guerre du Vietnam s'est aujourd'hui transformé en "colombe" pour s'opposer vigoureusement à l'octroi de 300 millions de dollars de crédits supplémentaires pour le régime de Saïgon demandés avec insistance par le président Ford. Ses adversaires, qui sont multiples, ont attribué cette conversion à certaines préoccupations électorales, le Vietnam étant devenu une cause particulièrement impopulaire.

la météo

Une zone de basse pression située au sud de la Nouvelle-Ecosse se joint à une autre perturbation moins prononcée au-dessus des Cantons de l'est et ensemble elles se dirigeront vers le nord-est pour atteindre le golfe St-Laurent.

Une zone de neige s'étend des Maritimes jusqu'au St-Laurent central et jusqu'à la région de Lac St-Jean. Cette perturbation atteindra les régions du bas St-Laurent et le Nouveau-Québec. Les régions du Bas St-Laurent recevront environ 5 pouces de neige puis à l'ouest les accumulations seront moindres.

La neige a diminué et s'est changée graduellement en averses de neige dans les régions du sud-ouest mais il y a eu quelques percées de soleil dans certaines localités. Cependant de l'air arctique froid s'approche en provenance de l'ouest et devrait atteindre notre province et nous donner un temps plutôt instable et un ciel généralement nuageux ainsi que quelques chutes de neige éparses. Vendredi soir il fera beaucoup plus froid et le mercure baissera à moins de zéro dans la plupart des régions. Des vents violents accompagneront cet air plus froid. Il devrait faire généralement beau et froid toute la fin de semaine.

•

Chibougamau, Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: passages nuageux avec quelques averses de neige. Maximum 5 à 10 puis moins 5 à moins 10 en soirée. Passages nuageux et froid.

•

Ottawa, Montréal, Laurentides: nuageux mais quelques percées de soleil et possibilité de quelques averses de neige. Venteux et plus froid. Maximum 15 mais près de zéro en soirée. Samedi: beau et froid.

•

Cantons de l'Est: généralement nuageux et quelques averses de neige. Venteux et plus froid. Maximum près de 20 mais températures en baisse jusque près de 5 le soir. Samedi: passages nuageux et froid.

•

Québec, Trois-Rivières: nuageux avec des éclaircies. Possibilités de quelques averses de neige. Plus venteux et plus froid. Maximum 20 mais températures en baisse jusqu'à près de zéro le soir. Aperçu pour la fin de semaine du carnaval: beau et froid.

•

Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: neige diminuant graduellement pour faire place à des averses de neige ce soir. On prévoit jusqu'à 5 pouces de neige. Venteux avec de la poudrerie par moments. Maximum 20 à 25. Samedi: passages nuageux et quelques averses de neige. Plus froid.

DÉCÈS

DOSTALER Rosa. A Montréal, le 6 février 1975 à l'âge de 94 ans, est décédée, Mme Alphonse Dostaler, née Rosa Désy. Elle laisse deux fils: Gilles, administrateur de la Régie des Loyers du Québec et Paul. Les funérailles auront lieu samedi le 8 février. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée. No 790 Boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église Saint-Sixte à Ville St-Laurent où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MELILLO Vincent. A Montréal, le 4 février 1975 à l'âge de 59 ans, est décédé, M. Vincent Melillo, époux de Gilberte Van de Meulebroecke, père de Mlle Denise, de Mme Jean-Marie Viau (Françoise) de Pierre et Catherine. Les funérailles auront lieu samedi le 8 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée. No 400 Boul. Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière de St-Jean d'Iberville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX Adèle. A Montréal, le 5 février 1975 à l'âge de 89 ans, est décédée, Mme veuve Philibert Proulx, née Adèle Fournier. Elle laisse ses enfants; Georges (son épouse Madeleine Lefebvre), Irénée (son épouse Ida Hamel), Eugène (son épouse Isabelle Lecompte), Roland (son épouse Yvonne Jusaume), Mme Marcel St-Jean (Marie-Paule) Les funérailles auront lieu samedi le 8 février. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire Magnus Poirier. No 10526 Boul. St-Laurent, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de St-Vincent de Paul lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SALVAS Maurice. Subitement à Ville Mont-Royal, le 5 février 1975, est décédé, Maurice Salvas, comptable agréé, fils de feu N.E. Salvas et de Alice Beaucage. Outre son épouse, née Georgette Filion, il laisse dans le deuil ses enfants; Pierre-Yves, Gilles et Bertrand, ses frères; Paul-Emile (époux de Françoise Paquet), André (époux de Denise Ledoux) sa soeur Jacqueline (Mme Mario Girard) sa belle-mère Mme Jean Filion, ses beaux-frères et belles-soeurs; M. et Mme Edouard Boyer, M. et Mme Jean Filion et Mlles Simone, Jeannette et Charlotte Filion.
Les funérailles auront lieu lundi le 10 février. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée No 790 Boul. Ste-Croix, St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé ce soir à partir de 7 heures.

Les mesures de conservation

Les principales mesures de conservation.

- La taxe sur les automobiles, qui varie selon leur poids, devrait être augmentée provisoirement puis remplacée par une nouvelle taxe, selon leur "performance" énergétique.
- Une taxe spéciale sur les climatisateurs pour automobiles et les véhicules récréatifs motorisés, comme les motoneiges, devrait être imposés.
- La taxe de vente sera supprimée sur les matières isolantes et sur l'équipement conçu expressément pour la conservation d'énergie, comme les pompes à chaleur et les échangeurs calorifiques.
- La fiscalité autorisera à l'avenir l'amortissement accéléré des investissements dans l'équipement et les modifications visant à la conservation de l'énergie, bâtiments, procédés industriels etc.
- L'amélioration et le développement des services-voyageurs des chemins de fer sera poursuivi le plus rapidement possible.
- Le gouvernement envisagera la possibilité de relever les tarifs sur les liaisons aériennes courtes et à subventionner en revanche les liaisons par Adacs qui consomment moins d'essence.
- On accordera des prêts et des subventions pour les modifications visant à améliorer l'efficacité thermique des maisons existantes et des immeubles commerciaux.
- On envisagera d'accroître l'aide fédérale au transport en commun dans les régions urbaines.
- Des nouvelles normes d'efficacité seront promulguées en matière d'énergie en ce qui concerne l'isolation de tous les immeubles, les appareils et les équipements industriels ainsi que le rendement des automobiles (i.e. dans ce dernier cas, une norme minimale de milles par gallon d'essence, qui sera relevée avec le temps).
- On créera un corps "d'inspecteurs énergétiques" pour les secteurs résidentiels et commerciaux, pour s'assurer notamment que les appareils de chauffage sont bien entretenus.
- On reviendra aux contenants consignés pour les boissons, et l'on tentera dans tous les secteurs de réduire au minimum les emballages.
- On interdira des produits inutiles consommant beaucoup d'énergie, comme les ouvre-boîtes électriques, les téléviseurs à image instantanée, les dispositifs servant à réchauffer le beurre dans les réfrigérateurs, etc.
- On tentera de promouvoir la vente de "versions canadiennes" d'automobiles, plus efficaces dans des conditions nordiques.
- Les provinces seront invitées à élever le prix du stationnement dans les villes, à restructurer les tarifs des services publics, à modifier les heures de travail, à réglementer l'éclairage des annonces publicitaires, des vitrines et des rues — en plus de réformer la taxe sur les automobiles et de réduire les limites de vitesse.

Mises en demeure à chacun des rédacteurs

Les cinq journalistes licenciés menacent de poursuivre Le Jour

par Michel Roy

Les cinq journalistes du quotidien Le Jour dont les contrats d'engagement n'ont pas été renouvelés le mois dernier viennent de signifier des mises en demeure à SODEP, société éditrice du journal, et à chacun des membres de la Société des rédacteurs de l'entreprise.

Au cours d'une conférence de presse, à laquelle participaient aussi par solidarité trois journalistes et deux photographes de la maison, les cinq licenciés ont saisi l'opinion publique de leurs griefs et, en accord avec les cinq autres, exposé leurs profondes divergences professionnelles, sociales et politiques quant aux orientations fondamentales du journal qui cherche trop, selon eux, à devenir un quotidien "élitiste et bourgeois", un "contre-Devoir", plutôt que "le véritable quotidien national des Québécois", indépendantiste, populaire, communautaire et vraiment social-démocrate.

De Sodep, Marie Vallée, Marcelle Bourque, Claude Grégoire, Alain Gerbier et Pierre Bertrand réclament des indemnités de licenciement de quatre mois de salaire et une compensation symbolique de $300 pour atteinte à leur réputation professionnelle.

De chacun de leurs confrères (qui ont voté leur congédiement à la majorité simple au début de janvier sur un avis du rédacteur en chef), ils exigent qu'ils reconnaissent par écrit "d'ici trois jours" que des "irrégularités ont été commises dans le traitement des dossiers" des rédacteurs licenciés et qu'en conséquence, "la décision de la Société des rédacteurs, dans le cas du non-renouvellement du contrat, soit tenue pour nulle et non avenue".

S'il n'était pas donné suite à ces mises en demeure — dès cette semaine dans le cas des membres de la Société des rédacteurs, à la mi-février dans le cas de SODEP — les licenciés entendent intenter des poursuites judiciaires contre les uns et les autres. A cette fin, ils ont déjà retenu les services d'un conseiller juridique, Me Richard Le Hir.

Mme Marie Vallée, porte-parole des "cinq" a précisé que "tous les autres recours normaux" avaient été épuisés et que l'action entreprise publiquement ce jour avait été différée le plus possible afin de ne pas compromettre le succès de la campagne de souscription en cours et la viabilité d'un journal auquel tous restent "profondément attachés".

Si les mises en demeure sont adressées à chacun des membres de la Société des rédacteurs plutôt qu'à celle-ci en tant qu'institution reconnue dans la maison, c'est que cette société n'a aucune personnalité juridique.

"Dès lors, précise la lettre recommandée adressée individuellement aux rédacteurs de la Société, si un ou plusieurs membres de la Société consent, par omission ou commission, des dommages à une ou plusieurs personnes, chacun d'entre eux est responsable desdits dommages, sans égard et nonobstant la responsabilité que SODEP pourrait elle-même avoir."

Les "cinq" ne contestent pas au journal le droit de ne pas renouveler leurs contrats qui viennent à échéance le 18 février, Mais ils estiment qu'en vertu du contrat les liant à SODEP et des statuts de la Société des rédacteurs, de même qu'en vertu des ententes intervenues entre SODEP et la Société des rédacteurs, "il y avait certaines procédures à respecter dans un tel cas, procédures qui s'inspiraient d'ailleurs des règles élémentaires de justice naturelle".

Les étapes prévues à la procédure de non-renouvellement (avis écrit, auto-évaluation, majorité requise des deux-tiers à l'assemblée générale de la Société des rédacteurs, irrégularité des votes par procuration émis par deux membres de la Société) n'ont pas été rigoureusement suivies dans tous les cas.

C'est du reste l'argument qu'ont fait valoir les cinq personnes qui se solidarisent en partie avec les licenciés. Ce sont Mme Rose-Anne Géroux, présidente démissionnaire de la Société des rédacteurs dont elle reste membre jusqu'à nouvel ordre; Maurice Giroux, secrétaire général démissionnaire de la rédaction mais qui reste, lui aussi, jusqu'à nouvel ordre, journaliste au Jour, donc membre de la Société; Jacques Guay, correspondant parlementaire à Québec; Antoine Desilets, photographe de la maison; et Michel Giroux, photographe-pigiste et collaborateur régulier.

Cette solidarité ne peut être que partielle en effet puisque, étant obligatoirement membres de la Société des rédacteurs (condition du maintien de leur emploi), ils sont eux-mêmes visés par les mises en demeure que les licenciés ont signifiées à tous leurs confrères.

M. Maurice Giroux devait du reste observer à ce propos qu'il est lui-même "en période de réflexion" et qu'il sera appelé tôt ou tard à choisir entre les conséquences logiques de la solidarité qu'il porte aux licenciés, victimes d'une décision dont il a dénoncé l'irrégularité au conseil d'administration de SODEP, et, d'autre part, son appartenance à une société de rédacteurs dont il réprouve la conduite. Mme Rose-Anne Giroux (sans lien de parenté avec Maurice) considère qu'elle est placée, elle aussi, dans cette même situation. Pour elle, comme pour Maurice Giroux, il s'agit d'un cas de conscience et l'heure du choix définitif est proche.

Jacques Guay, de son côté, reconnaît sans équivoque qu'il est solidaire de la décision prise par l'assemblée générale de la Société des rédacteurs et qu'il ne saurait la désavouer sans, du même coup, se condamner à partir. Il regrette que les cinq licenciés aient pris la décision de signifier des mises en demeure à chacun des membres de la Société, décision qu'il porte au compte "d'une erreur de stratégie".

MM. Desilets et Michel Giroux, également mis en cause par les mises en demeure, n'ont pas indiqué quel serait leur choix. Mais leur seule présence à la conférence de presse indique qu'ils se solidarisent au moins moralement avec leurs confrères licenciés.

"Après réflexion, a dit Mme Vallée, nous avons compris que nous étions des travailleurs ordinaires congédiés bêtement par une entreprise ordinaire."

Les cinq licenciés et les porte-parole du groupe des solidaires, au-delà des irrégularités qui auraient marqué le non-renouvellement, se sont longuement attachés à discuter des orientations de leur journal. C'est un grand journal populaire qu'ils rêvaient de faire, un journal attentif aux problèmes et à la vie des régions, prêts à défendre des causes sociales "comme un chien qui mord son os" et renonçant à concurrencer LE DEVOIR sur le même terrain. Nul n'est vraiment satisfait parmi les journalistes du Jour de l'état actuel du quotidien. Les licenciés et leurs camarades présents voudraient que le public fût davantage associé au journal, qu'il participe à la définition de ses orientations et de ses objectifs.

Est-il encore possible d'atteindre ces buts et de poursuivre la bataille à l'intérieur de la Société des rédacteurs? Le tiers de ses membres en doutent maintenant.

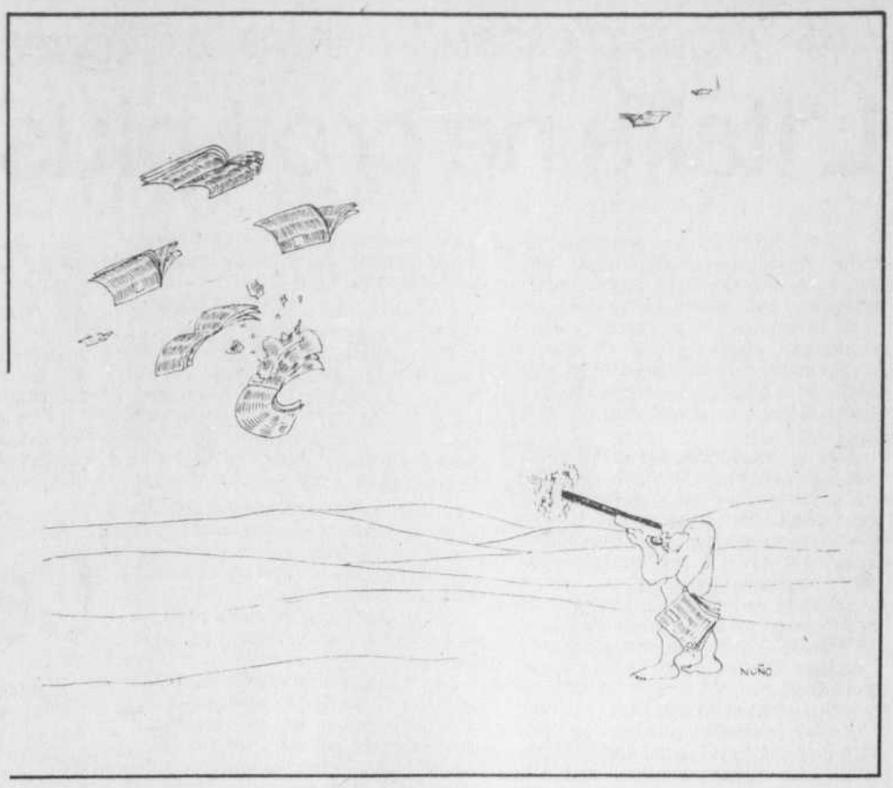

La Ville d'Outremont émet les deux permis de démolition

En émettant un permis de démolition pour les deux résidences situées à l'intersection de la rue Laurier et du chemin de la Côte Sainte-Catherine, les autorités municipales d'Outremont ont réduit à néant les espoirs d'un groupe de citoyens qui voulaient préserver ces deux maisons que l'on jugeait de valeur historique et architecturale.

Mercredi soir, quelque 75 citoyens avaient rencontré leur conseil municipal pour exposer leur requête au sujet de ces édifices construits au début du siècle par la famille Berthiaume et Du Tremblay, toutes deux associées fort longtemps au journal La Presse. Le maire Pierre Desmarais II avait alors expliqué que les choses devraient probablement suivre leurs cours, laissant entendre que les permis seraient émis.

Et effectivement, le permis de démolition, demandé le 23 janvier, fut émis au cours de la journée hier. S'appuyant sur les avis des experts légaux de la Ville, M. Desmarais a expliqué que les autorités n'auraient pu empêcher l'émission du permis même en vertu de la loi 91 qui accorde aux municipalités un tel pouvoir. D'autre part, le maire Desmarais conteste la valeur historique que l'on veut accorder à ces deux édifices.

Ces deux édifices doivent faire place à une conciergerie à haute densité, et selon le maire Desmarais, toute cette opposition des citoyens à la démolition a pour origine un citoyen résidant dans ce secteur qui s'oppose à ce projet de construction en hauteur en prenant pour prétexte la valeur historique des maisons.

•

Malgré tout, cette question de construction en hauteur n'est pas étrangère à l'opposition des citoyens. En effet, lors de la réunion du conseil, mercredi soir, une vieille dame à l'air digne a recueilli l'approbation générale en affirmant ne pas vouloir "vivre dans l'ombre" d'édifices en hauteur.

La querelle du $0.25 continue

La bataille du stationnement se poursuit à l'hôpital Sainte-Justine entre l'administration et le front commun intersyndical qui affirme avoir reçu l'appui total de la Fédération des Affaires sociales dans cette affaire, mais il ne semble pas qu'un ultimatum ait été lancé au syndicat de payer dès aujourd'hui $0.25 pour le stationnement.

Au cours d'une conversation téléphonique, M. Jean-Pierre Chicoine, adjoint au directeur général de l'hôpital, a déclaré que Sainte-Justine va procéder à des appels d'offre dans le but de trouver un nouveau concessionnaire pour son terrain de stationnement mais qu'il est peu probable que les syndiqués soient forcés dès aujourd'hui de payer $0.25 pour stationner leur voiture dans cette partie du terrain de l'hôpital mise à leur disposition gratuitement jusqu'ici.

L'hôpital ayant mis fin à son entente avec Bon-Ami Parking quant à l'entretien de son terrain de stationnement il doit maintenant s'occuper lui-même de cet entretien et ce jusqu'à ce qu'un nouveau concessionnaire ait été trouvé. Lorsqu'un nouveau concessionnaire prendra en mains le terrain de l'hôpital, d'ajouter M. Chicoine, chacun devra payer son stationnement, conformément aux directives générales du ministère des Affaires sociales.

La position des syndicats de Sainte-Justine est que le stationnement demeure gratuit pour les syndiqués jusqu'à la signature de la prochaine convention collective.

Université du Québec à Trois-Rivières

SESSION D'AUTOMNE 1975
BIOPHYSIQUE

BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN SCIENCES

Objectifs:
Ce programme multidisciplinaire vise à donner une formation adéquate pour aborder dans une optique quantitative l'étude de la cellule vivante. Les cours de biophysique, proprement dits, de même que les cours expérimentaux favorisent la synthèse des différentes disciplines (biologie, biochimie, chimie, physique) qui sont reliées à l'étude de la cellule vivante. Ce programme s'oriente vers l'aspect moléculaire et répond ainsi aux demandes existantes et prévues soit par le marché du travail, soit par les conditions d'admission requises aux études avancées.

Structure du programme:
Le programme comprend trente (30) cours de trois (3) crédits dont trois (3) cours libres et trois (3) cours optionnels choisis dans une série de onze (11) cours orientés vers l'aspect moléculaire. Les vingt-quatre (24) cours obligatoires sont divisés en cours de mathématiques et de physique mathématique (4 cours), en cours de physique (5 cours), en cours de chimie et de biochimie (8 cours), en cours de biologie (3 cours) et en cours de biophysique (4 cours).

CONDITIONS D'ADMISSION
Diplôme d'études collégiales (020.00) ou 23 ans d'âge avec expérience pertinente.

RENSEIGNEMENTS:
Le Bureau du registraire
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières
Tél: (819) 376-5454
G9A 5H7

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Université du Québec à Trois-Rivières est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

Qui a les moyens de payer $100, $200, $500 ou plus D'IMPÔT EN TROP?

Il y a tant de choses à dire au sujet du compte de dépôt d'épargne-retraite de la Banque Provinciale. Allez vite les entendre à la succursale le plus près de chez vous. Hâtez-vous! Après le 28 février, il sera trop tard pour appliquer vos versements à votre rapport d'impôt de 1974.

banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

Les "juges d'assaut" contre les "toges d'hermine"

L'Italie ne croit plus en sa justice

ROME (AFP) — Avec cinquante-huit mille instructions en souffrance, une grève des magistrats, le renvoi pour la troisième fois du procès Valpreda, le nombre croissant des crimes, enlèvements et escroqueries, avec en arrière-plan des rumeurs de collusion entre la Mafia et la politique, le procès de la justice italienne s'est ouvert dans l'opinion publique.

C'est la grève décidée par les magistrats (les 5 et 6 février), la première du genre, qui a relancé le débat: "ce mouvement est inadmissible", a commenté M. Giovanni Leone, président de la République, également président du Conseil supérieur de la magistrature.

En suite de réponse, le secrétaire de l'Association nationale des magistrats (ANM), M. Corrado Ruggiero, a expliqué: "un juge débutant gagne 300.000 lires par mois $500 environ) contre 350.000 lires pour un chauffeur d'autobus".

En fait, le véritable problème de la justice italienne est ailleurs: "criminels gradiés, abus tolérés, enquêtes étouffées, sentences contradictoires déconcertent les Italiens qui n'ont plus confiance en leur justice", explique l'hebdomadaire Tempo (centriste). Le mouvement de gauche "Magistrature démocratique" partage, dans un communiqué, ce même sentiment: "il y a des problèmes plus graves que ceux des salaires pour la justice italienne, inerte, incapable de remplir sa mission".

Il est vrai que le pays "ne croit plus en sa justice" comme le dit, désabusé, le substitut du procureur de la république de Reggio de Calbre, M. Gioseppe Tuccio, qui s'est consacré à la lutte anti-Mafia.

Pour lui, le problème de la justice italienne n'est plus aujourd'hui d'arrêter "le voleur de bicyclette", mais de pouvoir, "en toute liberté, frapper haut les véritables responsables, même s'il s'agit de ces personnages qui, autrefois, étaient intouchables", explique-t-il.

Si en un an, les vols ont progressé de 24,3 pour cent, les holdup de 42,9 pour cent, si l'an passé 34 personnes ont été enlevées (plus que dans tout le reste de l'Europe), c'est bien que la justice italienne ne fait plus peur. Comment inquiéterait-elle lorsque l'hebdomadaire d'extrême-droite Il Borghese affirme qu'en 1974 un million cent mille vols sont resté impunis.

En vingt ans, le nombre des policiers n'a pratiquement pas augmenté et les magistrats sont submergés, mais, pour certains d'entre eux, les raisons des lacunes de la justice italienne sont ailleurs.

Ces "juges d'assaut", comme on les appelle en Italie, par opposition aux toges d'hermine, ont bouleversé la justice de leur pays en faisant éclater des affaires de fonds secrets versés par des trusts à certains partis politiques, en condamnant des industriels pollueurs, comme dans l'affaire des "Boues Rouges", en dénonçant des spéculations sur l'huile ou l'essence.

Giovanni Tamburino, 31 ans, père d'une fille de deux ans, fils de fonctionnaire, est l'un de ces juges de choc. Qui aurait dit que ce jeune homme, à l'allure timide, avec à peine quatre ans d'expérience judiciaire, inculperait trois généraux dont l'ancien chef des services secrets italiens (SID), M. Vito Miceli, un milliardaire, l'industriel Génois Andrea Piaggio et quelque 52 autres personnes impliquées dans le complot néo-fafascite la "Rose des vents"?

Dans le même temps, quarante magistrats de Gênes ont adressé au Conseil supérieur de la magistrature un rapport sur le juge Francesco Coco, à qui ils reprochent "d'avoir accaparé illégalement diverses enquêtes". Le juge Coco, 66 ans, dont trente dans la magistrature, aujourd'hui procureur général de Gênes, qui arrive ponctuellement à 8 heures du matin au tribunal, en Fiat bleue de l'administration, est-il le symbole des "toges d'hermine"? En tout cas, les quarante magistrats qui lui font procès accusent: "Il s'est approprié diverses enquêtes, celles notamment qui touchent des compagnies pétrolières, et ces enquêtes n'ont plus eu de suite".

Quelle image enfin de la justice italienne a pu donner le procès de Catanzaro (Calabre), où l'on jugeait fin janvier les auteurs présumés de l'attentat de Milan (16 morts et une centaine de blessés) qui marqua, en décembre 1969, les débuts de la stratégie de la tension?

Déjà renvoyé à deux reprises, ce procès a pris des allures "de foire", selon l'expression même du président du tribunal.

Brejnev, rétabli, recevrait Wilson

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — M. Leonid Brejnev s'est remis de sa récente maladie et il recevra très certainement M. Harold Wilson, lors de la visite que le premier ministre britannique effectuera à Moscou, la semaine prochaine, déclarait-on hier de source soviétique.

On ne sait pas encore s'il sera le principal interlocuteur de M. Wilson, mais on pense probable qu'il se joindra aux conversations, sans doute après la première séance prévue pour le soir du 13 février, juste après l'arrivée du premier ministre britannique. C'est M. Wilson qui a demandé à rencontrer M. Brejnev, précise-t-on de source soviétique, et il est douteux qu'il ne soit pas donné suite à cette demande.

Ce serait Whitelaw, au troisième tour

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — La liste des candidatures pour le second tour de l'élection du leader du parti conservateur britannique a été close hier, et cinq candidats restent en lice pour ce qui semble devoir être un duel entre M. William Whitelaw et Mme Margaret Thatcher.

Aucune candidature de dernière minute n'a été enregistrée pour le scrutin qui se déroulera mardi. Les vieux routiers du mouvement conservateur pensent que les nouvelles règles démocratiques pour l'élection de leur chef — par opposition aux consultations secrètes du passé — exposent le parti au ridicule et à une publicité négative, par les affrontements qu'elles suscitent.

Les trois autres candidats sont M. James Prior, ancien ministre de l'Agriculture, M. John Peyton, ancien ministre des Transports et Sir Geoffrey Howe, ancien ministre du Commerce et des affaires des consommateurs.

En raison de cette pléthore de soudaines vocations au leadership — seule Mme Thatcher était en lice au premier tour — il est pratiquement exclu qu'un candidat atteigne la majorité absolue requise pour l'emporter au second scrutin.

Un troisième et dernier tour jeudi prochain paraît ainsi inévitable pour départager les trois concurrents les mieux placés après le second obstacle. C'est là, dans la dernière ligne droite, que la coalition masculine anti-Thatcher espère battre l'héroïne du premier tour grâce à un système très compliqué de second vote préférentiel qui permettra à tous ses adversaires de faire bloc contre elle.

Il serait prématuré de formuler un pronostic. Chacun ignore en effet l'importance du vote tactique dont a indéniablement bénéficié au premier tour Mme Thatcher en ralliant les suffrages de députés qui voulaient uniquement éliminer Edward Heath. Le second tour donnera la mesure exacte de sa popularité personnelle.

La bataille devrait toutefois se limiter avant tout à un duel Thatcher-Whitelaw. Leurs trois adversaires font figure d'outsiders, M. Peyton paraissant moins capable de créer la surprise que M. Prior ou Sir Geoffrey.

En dépit de son incontestable popularité, William Whitelaw, président du parti et ancien secrétaire d'État à l'Irlande du Nord, risque fort d'être devancé au second tour par Margaret Thatcher. Mais son grand espoir réside, dans le second vote préférentiel du dernier tour.

A ce stade, chaque député devra mentionner deux noms sur son bulletin de vote, son premier et son second choix. Il ne restera que trois candidats. Le moins bien placé des trois sera éliminé mais les secondes préférences jointes à son nom seront additionnées au nombre respectif des voix obtenue par les deux premiers.

Par ailleurs, le premier ministre travailliste, M. Harold Wilson, a rendu hommage hier, à la Chambre des Communes, à M. Edward Heath le leader déchu du Parti conservateur dont il était le rival politique depuis près de dix ans.

M. Heath "a contribué de façon notable au travail de la Chambre et a fait beaucoup pour en faire un outil de travail plus adapté" a notamment affirmé le premier ministre qui a précisé "que dans quelque temps, on apprécierait de plus en plus son action pour améliorer les procédures et les rouages de la machine gouvernementale de même que dans d'autres domaines politiques fondamentaux".

M. Edward Heath n'était pas aux Communes quand son ancien adversaire lui a décerné cet hommage imprévu. "Nous avons eu, lui et moi, des différends que nous n'avions pas peur d'exprimer, a poursuivi le premier ministre, mais ces différends étaient politiques... et non personnels".

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

PERSONNE FIABLE, calme, aimant les enfants, demandée pour garder bébé, 1 an, 3 jours par semaine, travaux légers. Références exigées. Entrevues samedi. Tél.: 272-9303 8-2-75

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. J.N.O.

ANTIQUITES: très vieilles horloges grand-père à vendre, dont une du XVIIe siècle; un phonographe à cornet. Sérieux seulement. 321-0061. 9150 rue Grandbois, St-Léonard. 10-2-75

ARMOIRE RUSTIQUE très ancienne, étroite, à 2 portes superposées, très belle pièce de collection. Sérieux seulement. 667-3657 soir seulement. 10-2-75

AUTOS A VENDRE

PARTICULIER vend Renault 10, 1300, 1971, très propre, en bon état. Tél: soir 738-3193. 8-2-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

Fonctions:

Tenue de livres — notions de comptabilité — dactylographie — achats de matériel — réquisitions — commandes.

Qualifications:

— Excellente connaissance du français parlé et écrit;
— Connaissance de l'anglais serait un atout.

Salaire: $6.000. à $7.000. selon expérience.

Disponible immédiatement.

Les candidates intéressées sont priées de faire parvenir leur demande et curriculum vitae, d'ici le 12 février, à:

**L'Adjoint administratif,
Corporation Professionnelle des Psychologues du Québec,
8180, chemin Devonshire,
Suite 8, Montréal H4P 2K3
Tél.: 735-4178**

8-2-75

ROY-MARCHAND INDUSTRIEL LIMITÉE

est à la recherche d'une

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Cette personne devra posséder:

- une expérience du secrétariat exécutif d'au moins 2 ans;
- bilinguisme, dactylographie et sténographie nécessaires.
- belle personnalité, initiative et discrétion sont les qualités essentielles à sa fonction.

Salaire et bénéfices marginaux très avantageux.

Prendre rendez-vous en téléphonant à:

341-7711, poste 215.

8-2-75

COLLÈGE AHUNTSIC

OFFRE D'EMPLOI

Poste à pourvoir:

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

à la Direction des Services pédagogiques

Qualifications requises:

- **Scolarité et expérience**
  - Secondaire V;
  - 5 années d'expérience pertinente

Autres exigences:

- Connaître la sténographie, la dactylographie, et la disposition de textes;
- Connaître parfaitement les méthodes et les usages propres à la tenue d'un secrétariat;
- Être bilingue.

Traitement:

$6.279. à $8.184.

Les personnes intéressées à occuper ce poste, devront faire parvenir leur curriculum vitae au Service du personnel, à l'adresse suivante, au plus tard vendredi, le 14 février 1975.

**Collège Ahuntsic,
9155, rue St-Hubert,
Montréal.**

10-2-75

ARTISANATS

ARTISAN-EBENISTE fabrique sur commande, meubles tous genres et tous styles; Spécialité — Louis XIII, canadien "pointe de diamant". Pour informations: Bérard 766-9937 ou 524-6583 11-2-75

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

VOILIER de plaisance "Mirage 24" avec prix spécial sur équipement. Appelez Mirage Yachts, 697-0463 8-2-75

BUREAUX À LOUER

UN MOIS GRATUIT: espace pour bureaux à louer, sur St-Hubert près Beaubien. Prix raisonnable. Appelez: 274-3644 ou 747-1134 11-2-75

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, face pente, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. T.V. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-3-75

CHAMBRES À LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université de Montréal, genre appartement, meublée, téléphone, cuisinette, fille seulement. $15.00 par semaine. Tél.: 738-0207. 8-2-75

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR disponible, 14 ans d'enseignement; français, latin, solfège, sciences religieuses, niveau secondaire et collégial - donnerait leçons privées. Habite près Collège Jean de Brébeuf. Tél.: 739-9648 10-2-75

TAPISSERIE: Haute-lisse, haute-laine et macramé, 8 cours (24 heures) du 17 février au 14 avril, pour débutants et avancés. Atelier Auclair. 270-1482 17-2-75.

LANGUE CHINOISE: cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481 ou 671-9578 M. Yu 8-2-75

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 10-2-75

DÉMÉNAGEMENTS

Votre déménagement s'en vient . . .

Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?

Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.

Hydro-Québec

8-2-75

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA

invite les candidatures de la part des **enseignants bilingues qualifiés,** pour entrer en fonction aux dates suivantes:

le 23 février 1975

1 Professeur de français oral (de la maternelle à la 8e année) Fielding Drive School

Septembre 1975

Professeurs de français oral et immersion en français.

Les demandes doivent être envoyées au soussigné le plus tôt possible.

Les entrevues auront lieu au bureau du Conseil Scolaire d'Ottawa, 330, rue Gilmour, le samedi 8 mars 1975.

**M.O. Beauchemin,
Surintendant des Écoles,
Le Conseil Scolaire d'Ottawa,
330, rue Gilmour,
Ottawa, Ont. K2P 0P9
Tél.: 613-563-2200**

8-2-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137. 669-2547. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS À VENDRE

"VARITYPERS, Headliners". Cases de caractères divers. Crown Equipment Ltd. 5340 rue Ferrier, Montréal. 6-2-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Centre hospitalier en voie d'expansion

recherche

TECHNICIENS(NES) EN RADIOLOGIE

à temps complet

Postes en rotation.

Exigence:

Membre en règle de la Société en radiologie médicale du Québec.

Salaire:

Selon la convention.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir son curriculum vitae complet à:

**M. Yvon Lefebvre,
Directeur du personnel,
Centre hospitalier de Valleyfield,
245, rue Salaberry,
Valleyfield, Qué. J6S 4V9
Tél.: (514) 373-3360**

FEMMES DEMANDÉES

ASSISTANTE-DENTAIRE, expérience nécessaire, bilinguisme essentiel. Ville St-Laurent. Tél.: 336-6464 11-2-75

HOMMES DEMANDÉS

HOMME SÉRIEUX CAPABLE DE TRAVAILLER SANS SURVEILLANCE.

Revenu $14,000. par année plus bonus. Pour contacter clients, dans région de Montréal. Voyagement avec auto limité. Nous entrainons. Écrire par avion, H.H. Dick, Prés. Southwestern Petroleum, P.O. Box 789, Ft. Worth, Texas, U.S.A. 10-2-75

CONTREMAÎTRE

recherché par entrepreneur général, bien connu pour bâtiment à Montréal.

— Jeune, agressif, capable de coordonner sous-traitants.
— Emploi stable
— Rémunération intéressante

Demandes traitées confidentiellement, envoyées à:

**DOSSIER 253,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Qué.**

11-2-75

OHIO OIL CO. offre REVENUS ALLECHANTS, plus boni en argent et entraînement chez-lui, à individu sérieux, bilingue, pour région de Montréal. Expérience non nécessaire. Ecrire par avion à: T.C. Read, Prés. American Lubricants Co. C.P. 696, Dayton, Ohio 45401. U.S.A.

FERMES À VENDRE

FRELIGHSBURG: mini-ferme, ça vous tente de demeurer dans les Cantons de l'Est, au coeur même de la montagne, bordée par la rivière? Grande maison de style, 4 acres, grange exceptionnelle. Prix: $35,000. (photo MLS) J.P. Breton, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 10-2-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

BIBLIOTHÉCAIRE BILINGUE

requis pour une succursale de la Bibliothèque Publique d'Ottawa. Doit posséder un baccalauréat ou une licence en bibliothéconomie d'une Université reconnue et avoir bonne connaissance de littérature française et canadienne-française.

Salaire: $11,064 à $15,569. selon expérience.

Veuillez adresser votre demande au:

**Directeur,
Bibliothèque Publique d'Ottawa,
120, rue Metcalfe,
Ottawa K1P 5N2**

8-2-75

ASSISTANT DIRECTEUR bilingue pour cinéma, situé à Montréal. Travail plein temps. Connaissance projection un atout. Tél.: 844-2521. 11-2-75

MAISONS À LOUER

COTTAGE DETACHE, Beloeil, bord Richelieu, 3 grandes chambres, salon 25' x 15' pin noueux, foyer, grenier, garage double, terrain 100' x 100', potager. $350. chauffé. Tél.: 677-1684 ou 467-1196 13-2-75

OUTREMONT: Près Université, maison unifamiliale, 5 chambres à coucher, très grand jardin, occupation mai ou juin. Tél.: 733-8407. 10-2-75

ON DEMANDE

ALLONS CHERCHER tout ce dont vous voulez vous débarrasser: poêles, réfrigérateurs, meubles, etc. gratuitement. Tél.: 667-1939 ou 669-3911. 1-3-75

PERSONNEL

MANQUE DE CONFIANCE, angoisse, dépression, analyse de vos problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Tramblay, socio-thérapeute. Entrevues sur rendez-vous. Coût modéré. Tél.: 279-7730. 10-2-

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph. L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

DU BONHEUR ENR. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Québec. Information: 729-0680. 8-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

REPENTIGNY: style anglais, bord de l'eau, grand terrain, piscine rempart ciment, entrée pour bateaux. Sous-sol fini au complet avec foyer, 4 chambres coucher, 2½ chambres bains complètes. Tél.: jour 861-4060. 12-2-75

BUNGALOW NEUF, Tétreaultville, foyer, bar, four encastré, salle lavage. Tél.: avant-midi et fin de semaine 354-9229 10-2-75

LONGUEUIL: Secteur résidentiel, bungalow "Brandon", de 8 pièces, 3 chambres à coucher, très bien décoré, salle familiale avec foyer brique et bar. Salle de lavage sur rez-de-chaussée. Lave-vaisselle. Plusieurs extras. Piscine de surface 24'. Terrain 64' x 93'. Anne-Marie Vincelette, 679-8220 ou 670-6104. (MLS) Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

OUTREMONT

Duplex en brique, semi-détaché, offrant: 3 et 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine moderne, 1½ salle de bains, salle familiale au sous-sol, 2 garages. Terrain privé. **Maison en excellent état.**

VILLE MONT-ROYAL

Cottage semi-détaché, en brique, 4 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à manger, cuisine, solarium, sous-sol semi fini. Beau jardin.

**Stella Mongeau
Bur: 849-4553, rés: 342-5747
Sherbrooke Trust**

courtiers

8-2-75

ST-HILAIRE: Attention professionnel, immense bungalow, 12 pièces, garage double, piscine 40' x 18' intérieure, terrain 40,000 pieds carrés. MLS. Phil. Brisebois 467-0285 ou 467-5361. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

ST-LOUIS DE TERREBONNE: Magnifique bungalow, 9 pièces, très grand terrain. Appareils ménagers et tapis mur à mur inclus plus autres extras. Maison impeccablement entretenue. Parfait pour professionnel. $60,000. MLS. Michelle Gagnon, 622-4301 ou 622-4526. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Spacieux cottage, 6 chambres à coucher, 2 vivoirs, salon, salle à manger de style, 5 foyers naturels. Terrain magnifique. **Maison des plus anciennes d'Outremont.** Site merveilleux. Idéal pour professionnel et personne de carrière. **Valmore Lalande, 331-7582.**

Société Nationale de Fiducie

courtiers 8-2-75

ROSEMERE: Très résidentiel, cottage 8 pièces, 5 chambres, nombreux extras. Faites une offre. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers. 10-2-75

VERMONT: "Log-Cabin", sur 10 acres de terrain boisé, à ½-mille du lac Champlain, 4 chambres, tout équipé, cheminée, cave, chauffage central. A 1 heure de Montréal. Highgate Springs, $37,000. Appelez jour 802-863-2511 poste 33, ou soir 802-863-7696. 15-2-75

VIEUX LONGUEUIL: 1 x 6, 1 x 5, duplex détaché, pierre et brique, terrain 50' x 140', transport CTM, piscine, près écoles primaire, secondaire, collégiale. Libre 1er juillet. Pas d'agent. Tél.: 677-7802. 10-2-75

NOUVEAU-BORDEAUX: quartier résidentiel, bungalow détaché, 8 pièces, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, garage double. Pas d'agent. Tél.: 331-4464 ou 334-7134. 10-2-75

ST-BRUNO: pour personne recherchant propriété centenaire, rénovée par architecte. Site idéal pour centre artisanal, zoné commercial, superbe terrain 58,115 p.c. Julienne Vanier, 653-2496 ou 653-7875 ou 653-4694 Immeubles Westgate, courtiers 8-2-75

VARENNES: bungalow, brique aluminium, 5½ pièces, portes patio, construction récente, occasion exceptionnelle. MLS. Appeler Y. Charlebois, 655-7611 ou 655-5045. Immeubles Westgate, courtiers 8-2-75

STE-JULIE: la campagne à 15 minutes du centre-ville, spacieux bungalow, 6 pièces, foyer brique, terrain, 20,000 pieds, possibilité de garder chevaux, chiens. Francine Emard, 653-2496 ou 653-4937. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

CARIGNAN: Split-level, brique colonial, 9½ pièces, foyer, terrain boisé 174' x 254', hypothèque 8¾%. Occupation immédiate, MLS. Thérèse Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

ROSEMERE: Ile Bélair, bungalow brique, 5 pièces, solarium, très bien décoré, comme à la campagne. $26,200. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers. 10-2-75

LONGUEUIL: Prix réduit, transfert. Luxueux bungalow pierre - brique, construction de première qualité. Cuisine-dînette avec four, cuisinière et lave-vaisselle encastrés. Terrain immense avec piscine et cabanon. Près centre d'achats et transport. Paulette Vincelette, 670-9355 ou 679-8220 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 8-2-75

ST-GERARD: Messieurs, devenez propriétaire d'un beau bungalow brique, 5 pièces, très bien situé, beau grand terrain, garage. Prix: $33,000. (photo MLS) Odette Gagné, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

A LA CAMPAGNE: Superbe bungalow, 2 chaleureux foyers, comptant requis: $10,000. (photo MLS) Gilles Montigny, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL: Duplex, Domaine De Normandie, style futuriste, 6 pièces, garage, logement 3½ occupé par propriétaire. Chauffage électrique. Terrain 100' profondeur. Balance d'hypothèque à 7¼%. fixe. Robert Meunier, 679-8220 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers. 10-2-75

BOUCHERVILLE: solide construction, pierre-brique, garage, 7 pièces, foyer au sous-sol, bar, idéal pour professionnel. M.L.S. Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037. Immeubles Westgate, courtiers 10-2-75

ST-HILAIRE: Propriétaire transféré, propriété 2 étages, 4 chambres, foyer au salon, garage. Hypothèque 6¼%. Réduit de $59,500. à $55,000. MLS. Albert Simon, 467-0285 ou 528-8216. Immeubles Westgate, courtiers 8-2-75

BELOEIL: bungalow pierre, brique, 7½ pièces, 2 salles bains, 4 chambres, sous-sol fini, hypothèque 6¼%, près golf. MLS. Thérèse Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

ST-HILAIRE: pour prix très intéressant, joli bungalow, agréablement décoré, foyer pierre au salon, situé sur magnifique terrain boisé. MLS. Jean-Luc Godichaud, 467-0285 ou 464-1262. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

IBERVILLE: Maison canadienne pierre-des-champs, 845, escalier en chêne, poutres en pin (photo MLS) Alain Samoisette, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-BRUNO: Blocs-appartements, brique, 47 logements, chauffage électrique, garage et stationnement extérieur. Revenu brut: $67,000. et plus. Consultez Joan Haineault, 467-0285 ou 653-2095. Immeubles Westgate, courtiers. 8-2-75

BELOEIL: Très beau, solide 6 logements, 4 x5½, plus 2 x 4½ pièces, hypothèque 7%, près commodités. MLS. Thérèse Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 8-2-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GÉNÉRAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière Rembourreur 521-5484 24-3-75

TERRAINS À VENDRE

AUBAINE: 7½ terrains à Chateauguay, sacrifierais. Tél.: jour 861-4060. 12-2-75

ROSEMERE: Magnifique terrain boisé, 100' x 100', très bien situé, véritable aubaine. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742. Immeubles Westgate, 10-2-75

TRAVAIL DEMANDÉ

FERAIS TRAVAIL de bureau et de dactylo à la maison. Tél: soir 677-7681. 10-2-75

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Confrontation ouverte entre le président Ford et le Congrès

WASHINGTON (AFP) — Trois jours après la présentation du rapport économique annuel de la Maison-Blanche, le plus sombre qu'ait connu l'Amérique depuis la grande crise des années trente, la collision attendue entre l'administration républicaine et le Congrès démocrate sur la politique économique et sociale du gouvernement s'est maintenant matérialisée.

Deux votes enregistrés mercredi ont marqué l'opposition massive des législateurs démocrates à un programme qu'ils jugent, dans l'ensemble injuste et défavorisant les couches les plus modestes de la population — sans pour autant qu'ils aient eux-mêmes présenté encore une solution de rechange cohérente aux mesures proposées par le gouvernement.

C'est par 309 voix contre 114 que la Chambre des représentants s'est prononcée sur un "gel de trois mois de l'augmentation immédiate d'un dollar par baril sur le pétrole importé et devant atteindre trois dollars le premier avril. Cette taxe, l'une des pièces maîtresses du programme économique du président, vise à la fois à tenter de limiter la consommation — l'objectif étant une réduction d'un million de barils par jour — et de compenser en partie le manque à gagner des déductions d'impôts.

Il est à noter qu'un tiers des représentants républicains se sont joints à la majorité démocrate, et que la proportion — plus des deux tiers — des votes enregistrés serait suffisante, si elle se retrouve au Sénat lorsque le projet y sera présenté la semaine prochaine, pour rendre inopérant un inévitable veto présidentiel.

Mais le Sénat a de son côté provoqué une seconde brèche au programme de M. Ford en rejetant, par la majorité écrasante de 76 voix contre 8, un projet de loi visant à économiser 650 millions de dollars par an en augmentant le prix des bons alimentaires dont bénéficient les couches les plus pauvres de la population. Le vote du Sénat fait suite à un scrutin dans le même sens de la Chambre des représentants où 38 voix seulement, contre 374 avaient défendu cette mesure jugée "anti-sociale". Celle-ci aurait en effet affecté près de 12 millions d'Américains, dont une large proportion de Noirs, dont le revenu, pour une famille de quatre personnes, est inférieur à 4,000 dollars par an.

Les "food stamps", ou coupons distribués aux familles nécessiteuses, leur permettent d'en déduire le montant des achats qu'ils effectuent dans les magasins d'alimentation.

L'état d'esprit manifesté par le Congrès laisse augurer de sérieuses difficultés pour l'adoption du budget de la Défense d'un montant total de 105 milliards de dollars, qui prévoit, du fait essentiellement de l'inflation, une augmentation de 8 milliards par rapport à l'an dernier.

On peut s'attendre à une opposition plus vive encore au Sénat et à la Chambre des représentants à la demande d'augmentation des crédits d'aide au Sud-Vietnam et au Cambodge. Les mesures que vient de prendre à Saïgon le président Nguyen Van Thieu contre la presse d'opposition à son régime, et l'arrestation de journalistes sud-vietnamiens qualifiés "d'agents communistes" va certainement intensifier encore l'hostilité de nombreux parlementaires "libéraux" à tout accroissement des charges américaines dans cette région du monde.

Pour sa part, le président Gerald Ford se rendra lundi à Houston (Texas) et mardi à Topeka (Kansas) afin de rencontrer les gouverneurs et les personnalités des Etats du Sud et du Middle West pour leur expliquer ses programmes économiques et énergétique. Il est probable que M. Ford donnera également une conférence de presse à Topeka, en réservant la moitié des questions aux journalistes de la région, comme il l'avait déjà fait mardi à Atlanta.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a indiqué que le président Ford voulait visiter les grandes régions des Etats-Unis afin d'inciter les électeurs à faire pression sur le Congrès pour qu'il adopte rapidement un programme de relance de l'économie et de développement de nouvelles sources d'énergie.

Critiquant la décision prise la veille par la commission des Finances de la Chambre des représentants d'annuler les augmentations des droits sur les importations de pétrole prises par M. Ford, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen, a fait remarquer qu'il y avait un mois que le nouveau Congrès s'était réuni et qu'il n'avait encore rien fait.

Les pays de l'AIE réduiront de concert leurs importations de pétrole en 1975

PARIS, (AFP) — Les 18 pays membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ont décidé de fixer pour 1975 des objectifs de réduction de leurs importations de pétrole et de leur consommation d'énergie, a-t-on appris de source sûre à l'issue de la deuxième journée du comité directeur de l'Agence réuni à Paris.

C'est M. Etienne Davignon, président du comité directeur, qui annoncera cet accord ce matin au cours d'une conférence de presse qu'il donnera à l'issue des travaux. On indique de source proche des délégations que des chiffres précis — variables selon les pays — ont été établis hier tant en ce qui concerne la réduction des importations de pétrole que celle de la consommation globale de l'énergie, que se sont fixés les membres de l'Agence pour l'année en cours. Ces chiffres, compatibles les uns avec les autres, tiendront compte des disparités existant entre les pays.

En ce qui concerne les ressources d'énergie de substitution au pétrole, les délégués se seraient mis d'accord sur une déclaration d'intention, affirmant leur volonté de rechercher activement des énergies nouvelles. Cela satisferait les Américains qui faisaient de cet accord un préalable à la réunion préparatoire à la conférence tri-latérale sur l'énergie proposée par la France. M. Davignon devrait d'ailleurs donner ce matin au nom de l'AIE un avis favorable à la tenue en mars de cette conférence, conformément au calendrier proposé par M. Valéry Giscard d'Estaing.

L'Agence internationale de l'énergie tiendrait une nouvelle réunion au cours du mois de février pour mettre au point notamment les détails de la procédure de la pré-conférence sur l'énergie. Comme les pays producteurs de pétrole tiendront à la même date à Alger un sommet dans le même but, on peut estimer qu'à la fin de ce mois la première phase du processus destiné à mettre en oeuvre de nouveaux rapports entre pays producteurs et consommateurs de pétrole sera achevée.

Par la suite, et après la conférence préliminaire tri-latérale qui se tiendra à la mi-mars à Paris, les consommateurs de pétrole d'une part, et les producteurs d'autre part, entreront chacun de leur côté dans une période de "coopération intensive" qui doit aboutir à la convocation d'une conférence plénière sur les problèmes énergétiques.

La recherche d'un accord de principe entre les pays consommateurs de pétrole pour la mise en oeuvre des sources d'énergie de substitution reste le souci primordial des Etats-Unis, qui voient là le seul moyen de pouvoir se soustraire à l'influence prépondérante de l'OPEP en matière d'énergie.

M. Thomas Enders, adjoint au secrétaire d'Etat américain, qui dirige la délégation américaine à la réunion de l'Agence l'a réaffirmé hier à plusieurs reprises. "Ce qui constitue un préalable à l'ouverture du dialogue entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole, c'est un accord de principe de l'AIE sur les sources d'énergie de remplacement", a-t-il déclaré devant la presse anglo-américaine.

Il a par contre précisé que la proposition faite lundi par M. Kissinger d'imposer un prix plancher pour le pétrole importé, pourrait être négociée au sein du groupe des consommateurs entre la conférence préparatoire de mars et la conférence internationale de l'énergie proposée par la France et qui pourrait se tenir au mois de juin.

Cependant, c'est le "plan Kissinger" de mise en oeuvre des sources d'énergie de substitution qui pose le plus de problèmes au sein de l'AIE. Le Japon et l'Italie notamment qui cherchent à réduire le coût de leurs factures énergétiques sont contre l'adoption d'un prix-plancher élevé qui ne se justifie, selon eux, pour les Etats-Unis que parce que les Américains possèdent sur leur territoire du pétrole au coût de production élevé ou des sources d'énergie chères de remplacement. La CEE, qui participe aux travaux de l'Agence en tant qu'observateur, estime que le programme de M. Kissinger avantage par trop les Etats-Unis aux dépens de l'Europe.

Les discussions sont également difficiles sur la solidarité financière qui doit lier, selon les Etats-Unis, les membres de l'Agence. Les Allemands sont notamment les plus réticents à une solidarité trop active qui ferait d'eux les principaux caissiers des pays consommateurs en déficit. Selon le mot d'un délégué, la RFA veut bien que le fonds de recyclage qui doit être créé au plus tard à la fin février soit "un fonds de garantie" mais non pas "un fonds de contribution".

En ce qui concerne le recyclage des pétro-dollars dans le monde occidental, l'AIE aurait décidé de créer, avec la collaboration de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), un groupe de travail pour étudier des normes communes quant à l'acceptation des investissements en provenance des pays producteurs de pétrole dans l'économie occidentale.

La Cnuced propose un plan de régulation des cours de 17 matières premières

GENEVE, (Reuter) — La conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) a publié hier à Genève les dispositions d'un plan pour la création d'un fonds pour dix-sept denrées et matières premières permettant la stabilisation des cours et l'approvisionnement régulier des marchés.

Le blé, le riz, le sucre, le thé, le cacao, le café, la laine, l'étain, le cuivre et le caoutchouc font notamment partie du plan qui sera soumis à la réunion du comité des matières premières de la CNUCED qui s'ouvre lundi à Genève.

Le plan de stabilisation a été préparé par M. Gamani Corea (Sri Lanka), secrétaire-général de la CNUCED, qui estime que le fonds de dix milliards 700 millions de dollars pourrait être financé par les pays exportateurs et importateurs. Le fonds devrait également attirer les investissements des pays exportateurs de pétrole, précise le rapport.

Le projet de la CNUCED comporte cinq éléments qu'un plan de régulation des cours des matières premières baptisé "Approche intégrée des produits de base." Il préconise la conclusion d'arrangements en vue du stockage sur le plan international d'une gamme étendue de matières premières, l'adoption d'un système d'engagements multinationaux entre producteurs et consommateurs permettant des opérations à des prix acceptables, le développement d'un système efficace de compensations financières pour les pays soumis à une baisse de leurs revenus, une relance dans le domaine de la transformation des produits de base qui créerait un dynamisme nouveau dans le domaine des matières premières.

Ce projet, ansi que les propositions de l'Algérie formulées par son ministre du Commerce, M. Layachi Yaker, sont actuellement examinées à la conférence des pays du tiers monde qui se tient depuis mardi à Dakar avec la participation de plus de cent pays.

A l'heure actuelle, des modalités de stockage n'existent que pour deux des matières premières comprises dans le plan, l'étain et le cacao. M. Corea a proposé que les stocks soient créés en achetant au moment où les prix atteignent un cours-plancher. Les stocks seront utilisés comme réserve internationale de vivres et de matières premières industrielles. A partir de la date de leur création, ils devraient être permanents afin d'assurer un effet régulateur sur les cours mondiaux.

Le secrétaire général de la CNUCED a lancé un appel pour la création rapide des stocks dont le problème sera le thème majeur de la conférence. Le plan Corea suggère deux sortes de stocks. La première catégorie sera égale à un huitième du volume du commerce annuel mondial du produit. La deuxième catégorie comportera des stocks égaux à un quart du volume du commerce annuel.

Les stocks de céréales (blé, riz et céréales non-décortiquées) s'élèveraient entre 18 et 36 millions de tonnes. Le rapport note que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé que des réserves de 45 à 50 millions de tonnes de céréales étaient nécessaires.

Les stocks de sucre sont prévus entre 2,775,000 et 5,550,000 tonnes. Le rapport indique que l'accord international sur le sucre de 1968 exige que les pays exportateurs maintiennent des stocks égaux à 10 ou 15 pour cent des exportations, mais que de telles dispositions sont désormais dépassées en fonction des fluctuations de production de ces dernières années.

Les stocks de coton devraient être constitués entre 535,000 et 1,070,000 tonnes. Ceux pour le café entre 7,500,000 et 15 millions de sacs de 60 kilos. Le rapport précise que 18 pays producteurs représentant 80 pour cent des exportations mondiales ont convenu de stocks stabilisateurs de 16 millions de sacs pour 1974-1975.

Les stocks de cacao s'élèveraient entre 150,000 et 300,000 tonnes. La CNUCED fait remarquer que le stock prévu par l'accord international sur le cacao est de 250,000 tonnes. Les stocks de thé sont évalués entre 89,000 et 178,000 tonnes.

Les stocks de caoutchouc sont prévus entre 375,000 et 750,000 tonnes. Ceux de jute et produits finis dérivés pour une valeur égale de 95 millions de dollars à 190 millions de dollars. Pour le sisal entre 57,000 et 114,000 tonnes. Les autres fibres dures et probablement les produits finis dérivés devraient également être inclus dans le plan, ajoute le rapport de la CNUCED.

Les stocks de laine s'élèveront entre 114,000 et 228,000 tonnes. Deux pays exportateurs, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont souvent constitué d'importants stocks, indique le rapport qui prône la coordination des stocks nationaux et internationaux.

Le cuivre sera stocké pour un volume de 557,000 à 1,115,000 tonnes. l'étain entre 26,000 et 52,000 tonnes. La CNUCED note que l'accord international sur l'étain prévoit un stock stabilisateur de 20,000 tonnes et que ce volume est considéré comme insuffisant.

Les stocks de beauxite sont évalués entre 825,000 et 1,650,000 tonnes. Ceux d'aluminium entre 562,000 et 1,051,000 tonnes. Le minerai de fer entre 26,000 et 51,000 tonnes. Les estimations pour ces trois minerais feront l'objet d'études ultérieures, ajoute le rapport de la CNUCED.

Lima soumet au black-out toute information traitant de la crise

LIMA (Reuter et AFP) — Les agences de presse internationales ayant un bureau à Lima ont reçu l'ordre de ne plus transmettre aucune nouvelle "jusqu'à nouvel ordre" sur la crise qui secoue le Pérou.

Des policiers en civil se sont rendus au bureau de l'agence Reuter dans le centre de la ville pour transmettre oralement l'ordre, en précisant qu'il s'appliquait à toutes les agences de presse.

Peu de temps auparavant, le correspondant de Reuter, Patrick Buckley, signalait que les soldats avaient tiré contre des petits groupes de manifestants anti-gouvernementaux, suite aux émeutes de la veille qui auraient fait quarante morts.

Le gouvernement militaire a admis dans la matinée que les incidents avaient fait "des morts," sans donner d'autres précisions.

On ne sait quelles sont les pertes du côté des militaires mais dans les milieux médicaux on signale que plusieurs cadavres se trouvent à l'hôpital militaire de Lima.

Hier, des unités de l'armée de l'air se sont joints aux soldats pour patrouiller les rues de Lima.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement du général Juan Velasco Alvarado traverse une des plus graves crises auxquelles il ait été confronté depuis octobre 1968, date à laquelle les militaires se sont emparés du pouvoir après en avoir chassé le gouvernement civil du président Fernando Belaunde Terry.

Un porte-parole gouvernemental a indiqué qu'il n'y aurait aucun remaniement au sein de l'armée, "les forces armées restent unies," a-t-il affirmé.

Dans un communiqué diffusé par radio, le commandement de la zone de sécurité nationale du centre affirme que "désormais, la loi sera appliquée dans toute sa rigueur afin de maintenir la sécurité intérieure".

1200 morts en une semaine de combats

La Croix-Rouge n'a pu visiter Asmara

ADDIS ABEBA (d'après Reuter et AFP) — Les combats des sept derniers jours, en Erythrée, entre les forces sécessionnistes et l'armée éthiopienne, ont fait au moins 1,200 morts, a-t-on appris de source digne de foi, à Addis Abeba.

On se refuse toutefois à préciser la proportion exacte de victimes, parmi les civils, au cours de cette sanglante semaine qui paraît marquer le début d'une véritable guerre civile. On précise cependant que le minage, par les forces de libération de l'Erythrée, des routes conduisant d'Asmara vers le sud, a causé de lourdes pertes dans les rangs de l'armée éthiopienne.

Les combats de rues dans la capitale, au cours du week-end dernier, ont été suivis de violents affrontements aux abords de la ville et dans les villages proches d'Asmara. Trois d'entre-eux au moins ont été rasés par les bombardements des forces aériennes éthiopiennes, incitant les populations à fuir en grand nombre pour se réfugier dans les églises d'Asmara.

Ces combats se sont poursuivis hier, dans les secteurs d'Adi Nefas et d'Aid Gebray, respectivement à 10 et 18 km au nord d'Asmara, où l'armée éthiopienne s'efforce de déloger de leurs bastions des forces sécessionnistes. Celles-ci utilisent des armes modernes, y compris des roquettes Katiusha de fabrication soviétique et des mortiers, supérieures en qualité bien souvent à l'armement dont dispose l'armée éthiopienne. L'apparition des missiles sol-air SAM-7 soviétiques dans l'arsenal des forces érythréennes-qui leur ont permis d'abattre au moins cinq avions de l'armée de l'air éthiopienne depuis dimanche dernier-constitue un élément sur lequel Addis Abeba doit maintenant compter.

Asmara était calme hier, et on ne signalait aucun combat à l'intérieur de la ville. Le ravitaillement de la population pose de graves problemes. Si les commerçants ont ouvert brièvement leurs portes les marchandises manquent et les stocks sont rationnés.

Dans cette atmosphère de plus en plus pesante qui gagne progressivement Addis Abeba, le problème numéro un est toujours celui des secours qui, jusqu'à présent, sont bloqués dans la capitale. La Croix Rouge internationale a dépêché trois avions de Genève qui sont à décoller pour Asmara, mais ne peuvent obtenir l'autorisation du Deurg (conseil militaire).

"Le blocage des secours par les autorités éthiopiennes est un véritable crime, ont déclaré ces responsables. Les hôpitaux, qui continuent à recevoir des blessés civils (l'aviation est intervenue hier sur des rassemblements de population dans le nord d'Asmara), n'ont plus de sang, plus de médicaments, plus d'eau, pas d'électricité pour la plupart d'entre eux. La situation est de plus en plus dramatique sur ce plan".

Les problèmes, au fil des jours, s'accumulent pour le conseil militaire au pouvoir. On signale en effet de source digne de foi le développement des révoltes paysannes dans la région du "Menz" au nord d'Addis Abeba. Il semble d'autre part que le major Mengistu Hailé Mariam, premier vice-président du conseil révolutionnaire et homme fort de la révolution, se trouve actuellement à Asmara où des problèmes sérieux auraient éclaté au sein de la troupe éthiopienne.

Rencontre Kissinger-Gromyko les 16 et 17 février à Genève

WASHINGTON (d'après l'AFP et Reuter) — Le département d'Etat a confirmé hier matin, que M. Henry Kissinger rencontrera le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, le 16 et le 17 février, à Genève.

L'annonce du département d'Etat fait immédiatement suite au communiqué officiel de l'agence TASS annonçant cette rencontre. Les entretiens entre les deux ministres des Affaires étrangères prendront place à l'issue de la tournée de M. Kissinger au Proche-Orient, qui commence le dimanche 9 février.

M. Kissinger se rendra tout d'abord en Israël, puis en Egypte, en Syrie, à nouveau en Israël, en Jordanie et en Arabie saoudite. Le 15 février, il se rendra à Bonn, et de là, à Genève, puis à Londres et à Paris avant de regagner Washington le 18 février.

Les gouvernements ouest-allemand, britannique et français seront ainsi mis directement au courant par le secrétaire d'Etat des résultats de ce nouveau voyage au Proche-Orient, qui vise essentiellement à permettre la conclusion d'un accord intérimaire entre Israël et l'Egypte. La rencontre avec M. Gromyko prenant place à Genève, pourrait permettre de faire alors le point sur les possibilités de reprise dans cette même ville de la conférence sur le Proche-Orient, qui constitue l'un des objectifs essentiels de la diplomatie soviétique.

Phnom Penh bombardé: 18 morts, 60 blessés

PHNOM PENH (d'après AFP et Reuter) — Les Khmers rouges ont pilonné hier le marché central et une école de Phnom Penh, tuant 18 personnes et faisant 60 blessés.

Selon la police, la plupart des victimes sont des enfants de trois à dix ans. Une roquette est en effet tombée sur une école où se trouvaient près de 100 enfants. L'école est un établissement cambodgien où enseignent un certain nombre de Français.

D'autre part, trois remorqueurs et une péniche de munitions, partis du Sud-Vietnam à destination de Phnom Penh, ont sauté sur des mines, sur le Mékong, à une soixantaine de kilomètres en aval de la capitale cambodgienne. Trois autres péniches ont été contraintes de rebrousser chemin, apprend-on. Chacune des péniches transportait 900 tonnes de munitions environ. Huit bateaux d'un autre convoi ont déjà été coulés dans le Mékong lundi dernier.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BERUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
324-2580

JACQUES VIAU
S.D.E., D.I.C.
décorateur-ensemblier
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
842-1401
Montréal Ottawa

ADMISSION À L'UNIVERSITÉ
c'est l'temps d'y voir.

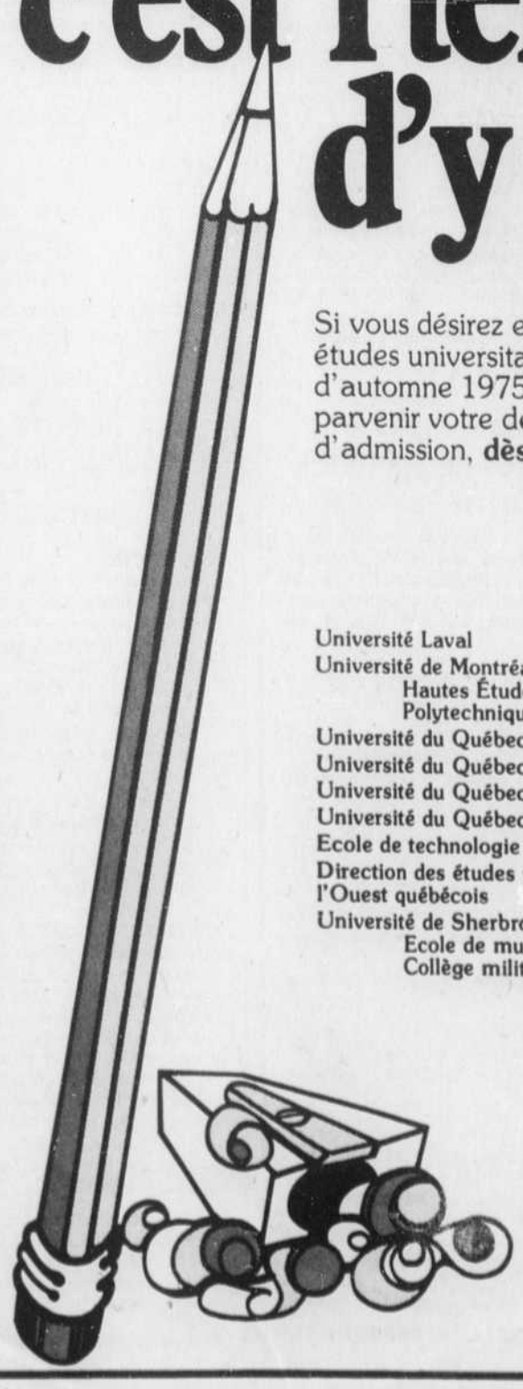

Si vous désirez entreprendre des études universitaires à la session d'automne 1975, vous devez faire parvenir votre demande d'admission, dès maintenant!

Université Laval
Université de Montréal et ses écoles affiliées:
Hautes Études Commerciales et Polytechnique
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Ecole de technologie supérieure
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
Université de Sherbrooke et ses écoles affiliées:
Ecole de musique Vincent D'Indy et Collège militaire de St-Jean

aux 4 coins du monde

Décès d'Anatoly Blagonravov

MOSCOU (Reuter) — Anatoly Blagonravov, qui a commencé sa carrière comme simple soldat pour devenir grand patron du programme soviétique qui a lancé les Spoutnik, est mort mardi à l'âge de 80 ans, a annoncé mercredi l'agence Tass.

"C'est une grande perte irréparable", a déclaré M. Leonide Brejnev, secrétaire général du Parti communiste soviétique.

Né en 1894 à Ankovo, village au nord-est de Moscou, il sert dans l'Armée rouge après la révolution de 1917 et reçoit plusieurs décorations pendant la guerre civile. En 1929, il enseigne à l'académie d'artillerie Dzerjinsky à Moscou. Il adhère au Parti communiste en 1937 et devient membre de l'Académie des sciences en 1943. Après la Seconde Guerre mondiale, il est président de l'Académie des sciences d'artillerie.

La plupart de ses ouvrages traitent des armements d'infanterie et d'aviation, mais au début des années 1960 il publie également plusieurs livres et articles sur l'étude et la conquête de l'espace.

En 1963, il devient président de la commission spatiale de l'Académie des Sciences d'URSS.

Il se trouvait dans un avion lorsque Spoutnik I a été lancé en 1957 et il se rappelait le spectacle du satellite dans l'espace:

"Je suis allé dans la cabine du navigateur et là, dans le soleil levant, il s'éleva au-dessus de l'horizon comme une étoile dorée".

L'Imprévu aura vécu 11 jours

PARIS (AFP) — Le nouveau quotidien français "L'Imprévu" (gauche populaire) arrêtera sa parution aujourd'hui pour son onzième numéro.

Dans un communiqué, le journal indique qu'il "met fin à une première expérience et en tirera les leçons". "Michel Butel et Bernard-Henry Lévy, les animateurs du journal et toute l'équipe ont maintes fois répété qu'ils ne se reconnaissaient d'autre contrat politique et moral que celui qu'ils passaient avec leurs lecteurs. L'échec des ventes, en deux semaines de parution, est là pour le prouver: ce contrat, les lecteurs l'ont rompu. Nous n'en avions pas nous-mêmes tenu toutes les promesses ni sur le plan rédactionnel ni sur le plan technique. Il fallait donc tirer les conséquences de cet échec. Elles serviront de tremplin à la reparution de l'"Imprévu" dans des conditions toutes différentes", conclut le communiqué.

En lançant leur journal le 27 janvier, MM. Butel et Lévy annonçaient qu'ils créaient un journal populaire destiné à tous ceux qui ne lisaient jusqu'ici aucun quotidien du matin faute d'en trouver un à leur goût. En vulgarisant l'information, notamment à l'aide de feuilletons et de bandes dessinées, ils espéraient atteindre un tirage de 120.000 exemplaires. Pour être rentable, il leur fallait tirer à 40.000. Le journal était vendu 1.50 F (contre 1,20 F pour la majorité des journaux français).

Onassis est hospitalisé à Paris

PARIS (AFP—Reuter) — M. Aristote Onassis est arrivé hier soir à Paris à bord d'un avion spécial pour subir un traitement à l'Hôpital américain de Neuilly, suite à une grippe suivie de complications cardiaques qui l'ont récemment beaucoup affaibli. L'armateur est atteint de myasthénie, une affection caractérisée par une fatigabilité excessive des muscles, compliquée de grippe, qui a affecté son coeur.

Il est accompagné dans ce voyage par sa femme Jacqueline, sa fille Christina et un médecin.

Lady Parker offre ses poumons

LONDRES (AFP) — Une aristocrate anglaise, lady Parker, est prête à sacrifier ses poumons et à se faire cobaye de laboratoire par amour des animaux.

Lady Parker a été horrifiée, dit-elle, par des photographies parues dans la presse et montrant des chiens de laboratoires que l'on force à aspirer quotidiennement la fumée de 30 cigarettes pour tester les effets cancérigènes du tabac. Lady Parker a proposé à la firme chimique de remplacer les malheureux animaux et de fumer autant de cigarettes qu'il sera nécessaire.

"Le traitement réservé à ces chiens est absolument barbare. C'est aussi honteux que de frapper des bébés", a-t-elle déclaré entourée de deux grands labradors dans son appartement de Mayfair, le plus chic des quartiers de Londres.

Lady Parker a d'autant plus de mérite à proposer ses services qu'elle ne fume jamais.

Carrières et Professions

PROFESSEURS DE FRANÇAIS
POUR SUDBURY ET NORTH BAY

Tâches:

Le Centre culturel Civitas Christi demande des professeurs de français, langue seconde. Les cours sont destinés aux adultes selon la méthode audio-visuelle.

Exigences:

Détenir préférablement un baccalauréat: posséder une très bonne connaissance du français oral et écrit.
Une connaissance générale des principes de l'enseignement d'une langue seconde et de l'utilisation des techniques modernes dans l'enseignement d'une langue seconde serait souhaitable.

Traitement annuel selon les qualifications et l'expérience:

Salaire minimum de $8,400. jusqu'à un maximum de $15,500.

Prière d'indiquer la date de votre disponibilité tout en faisant parvenir votre curriculum vitae à:

Céline Mayer
Coordonnatrice des cours de langue,
Centre culturel Civitas Christi,
30 nord rue Elgin,
Sudbury, Ontario. P3C 5B4
Téléphone: (705) 673-4171.

Université du Québec à Montréal

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, le département d'histoire recherche des professeurs dans les domaines suivants:

- **Histoire politique, sociale et idéologique de l'Europe XIXe siécle.**
- **Histoire économique européenne, XVIIIe siècle.**
- **Histoire économique, européenne et américaine, XIXe et XXe siècle.**
- **Histoire du Québec et du Canada.**

Exigence:

Doctorat

Traitement:

Selon l'échelle prévue dans la convention collective.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 15 février 1975, à 17h., à:

Monsieur Michel Grenon, directeur
Département d'Histoire
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
(Offre d'emplois permanents)

La COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL est à la recherche de spécialistes dans le domaine du "personnel".

AGENT DE PERSONNEL RELATIONS DE TRAVAIL
(jusqu'à $20,274)

NATURE DE L'EMPLOI: Sous la direction de l'Assistant secrétaire général - personnel, le titulaire sera assigné à diverses tâches relatives à la préparation, à la négociation et à l'administration de la convention collective des fonctionnaires et des employés manuels. Il agira à titre de conseiller auprès des divers services de la Communauté sur des questions ayant trait à l'interprétation de ces conventions collectives.

CONCOURS NO: 75-1008

AGENT DE PERSONNEL - RECHERCHES
(jusqu'à $20,274)

NATURE DE L'EMPLOI: Sous la direction de l'Assistant secrétaire général - personnel, le titulaire aura à effectuer des recherches dans le domaine de l'administration du personnel et des relations industrielles et à formuler des recommandations sur des politiques salariales et les conditions de travail des employés.

CONCOURS NO: 75-1009

ADMISSIBILITÉ AUX CONCOURS:
Instruction: détenir un diplôme universitaire en relations industrielles, en administration ou autre discipline connexe.
Expérience: posséder quelques années d'expérience en relations de travail ou en recherches.
Divers: facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.

TRAITEMENT: Le traitement initial pour ces postes sera déterminé selon la compétence et l'expérience des candidats.
Avantages sociaux: vacances, congés de maladie et fonds de pension.

EXAMEN: Un examen oral sera tenu afin de juger de l'expérience et de la compétence des candidats à remplir l'une ou l'autre de ces fonctions.

DEMANDE D'EMPLOI: Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" que l'on peut se procurer par la poste ou au Bureau du personnel de la Communauté situé au 3585, rue Berri, suite 190, Montréal H2L 4G3 et le retourner au même endroit le ou avant le 14 février 1975.

TÉLÉPHONE: 872-6951

BUREAU DU PERSONNEL

TRADUCTEUR RÉDACTEUR

Rédacteur technique et traducteur pour préparation de textes éducatifs pour adultes. De préférence, le ou la candidate devrait avoir suivi un cours de traduction et posséder plusieurs années d'expérience comme rédacteur ou traducteur.

Prière de faire parvenir curriculum vitae à:

Dossier 2461
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, P.Q.

INGÉNIEUR CIVIL
(Utilités)

Ce poste est présentement vacant dans notre projet en Algérie.

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire en génie civil.
— Environ 15 années d'expérience dans un bureau d'études et de construction.

Les ingénieurs intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

INTERSTEEL CONSULTANTS LTD.,
109 Railside Road,
Don Mills, Ontario
M3A 1B2

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES CANTONS DE L'EST

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

LA TÂCHE:
Responsable de la confection de dossiers dans le secteur industriel.

- La priorité sera donnée au dossier **transformation de l'amiante.**
  — Sensibilisation du milieu
  — Élaboration d'hypothèse de solutions tenant compte de celles déjà existantes: **Un office de mise en marché de l'amiante.**
- Le secteur de la petite et moyenne entreprise sera considéré éventuellement de même que les dossiers de l'économie rurale.

LES QUALIFICATIONS:
— Aptitude à la recherche-action.
— Contacts faciles.
— Connaissance du milieu.
— Esprit d'équipe.
— Diplôme universitaire en géographie économique, en économie ou en administration.

LE SALAIRE:
Selon l'échelle: $9,200.00 - $14,800.00

Faire parvenir curriculum vitae avant le 19 février 1975 au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
91, rue Carillon
Sherbrooke, Québec.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DIRECTEUR, SERVICE DE L'INFORMATION ET DE LA RÉFÉRENCE

TRAITEMENT JUSQU'À $28,910

FONCTIONS:
Sous l'autorité du bibliothécaire parlementaire adjoint planifier, diriger et coordonner les activités du service de la référence de la bibliothèque du parlement en vue de fournir aux parlementaires et aux fonctionnaires du parlement des services de consultation, d'information, de diffusion, de bibliographie, d'indexation, d'analyses et autres services de mise au courant. Le candidat choisi doit aussi:
— Participer à l'élaboration des politiques relatives au choix, à la conservation, la circulation et l'élagage des collections.
— Maintenir de bonnes relations entre les autres services de la bibliothèque et avec les autres bibliothèques.
— Se tenir au courant des développements techniques des bibliothèques et de l'automatisation en vue d'applications possibles.

CONDITIONS D'EMPLOI:
Baccalauréat ou maîtrise en bibliothéconomie d'une université reconnue; connaissance approfondie des aspects professionnels et administratifs de la bibliothéconomie acquise par l'étude et l'expérience; aptitude à planifier et à mettre en oeuvre un service efficace de consultation et d'information; aptitude à diriger et conseiller les chefs de divisions du service; aptitude à communiquer avec autrui. La connaissance des deux langues officielles est essentielle.

Les demandes d'emploi accompagnées d'un curriculum vitae et des noms et adresses de trois répondants doivent être adressées au:

DIRECTEUR DE
L'ADMINISTRATION ETDU PERSONNEL,
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, ONTARIO.
K1A 0A9.

et nous parvenir au plus tard le 28 février 1975.

MÉDECIN
demandé sur la Côte-Nord
Ville de Fermont (Mont-Wright)

Un poste est actuellement vacant à la clinique de santé de Fermont pour médecin de pratique générale ou familiale.

Clinique de santé avec équipe multidisciplinaire située à 17 milles de Labrador City.

Privilège d'hospitalisation à l'hôpital de Labrador.

Conditions particulièrement intéressantes sur le plan profession, salaire, logement et autres bénéfices.

Communiquer avec:

M. Bruno Bégin,
C.P. 819,
Gagnon, Cté Duplessis, Qué.
Tél.: (418) 532-6331

INSTITUT DORÉA INC.
Franklin, Comté Huntingdon

Poste: DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:
Sous l'autorité du Conseil d'administration, est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement.

Exigences:
Formation universitaire en sciences humaines ou en administration et quelques années d'expérience en direction.

Salaire:
À discuter.

Entrée en fonction:
À déterminer.

Écrire et envoyer curriculum vitae avant le 25 février 1975 au:

Président du Conseil d'administration,
Institut Doréa Inc.,
2901 est, boul. Gouin,
Montréal, Qué.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

POSTE:

Directeur de l'École des sciences sociales et du comportement

FONCTION:
Répondant directement au Vice-recteur à l'enseignement, le Directeur est responsable de toute l'École.

Sont sous sa juridiction les départements d'économie, psychologie, science politique, service social et sociologie.
Président du Conseil de l'École il doit, voir au contrôle du personnel enseignant, aux promotions, à l'établissement des priorités en tenant compte des implications budgétaires, etc... Il doit analyser les besoins de son École, travailler au rehaussement des standards académiques, voir à recycler le personnel et s'intéresser à la recherche.

Le Directeur représente son École au Conseil académique et au Sénat académique.

QUALIFICATIONS:
Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat, de son équivalent, ou d'un diplôme terminal dans une discipline connexe et faire preuve de compétence administrative.

TRAITEMENT:
Rang professoral et salaire selon l'expérience.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet 1975.

Les candidats doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé et un dossier professionnel complet au:

Vice-recteur à l'enseignement
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

DATE LIMITE:
Le 14 mars 1975 ou jusqu'à ce que le poste soit comblé.

Collège Régional du Saguenay - Lac St-Jean

Le Collège d'Alma du Collège Régional Saguenay-Lac St-Jean requiert les services d'un

RESPONSABLE D'UN PROJET DE RECHERCHE

THÈME DE LA RECHERCHE:
Études des objectifs, besoins et moyens de réalisation de la phase pratique des programmes d'enseignement en technologie agricole.

NATURE DU TRAVAIL:
La personne devra entreprendre et mener à terme une recherche d'une durée de 4 à 6 mois.

Elle aura la tâche de:
— structurer le travail de recherche;
— animer des ateliers de travail;
— accumuler l'information;
— évaluer l'information;
— rédiger le rapport final.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Temps plein. Salaire selon les échelles des professionnels des CEGEP.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Études universitaires. Expérience en recherche. Formation en agriculture non requise.

Faire parvenir votre curriculum vitae jusqu'au 18 février 1975 inclusivement.

Collège d'Alma du Collège Régional
Saguenay-Lac St-Jean
675, boul. Auger ouest
Alma, Qué.
a/s Service du Personnel

Voir autres Carrières et Professions en page 11

PROFESSEURS

Comment doubler votre salaire en vendant un produit de prestige à temps partiel.

342-2519

REPRÉSENTANT PHARMACEUTIQUE

La fonction:
Visiter les médecins, les pharmaciens, le personnel infirmier et paramédical pour le compte d'une société renommée pour la haute qualité de ses spécialités pharmaceutiques.

Le candidat:
Un diplômé universitaire en sciences pharmaceutiques, chimiques, bio-chimiques, commerciales ou licencié en soins infirmiers. L'aptitude à la vente est essentielle et l'expérience pertinente sera considérée.

Travail captivant, rémunération équitable, automobile fournie, avantages sociaux iintéressants.

Adresser curriculum vitae détaillé sous pli personnel et confidentiel à:

M. E. Vendette,
POULENC LIMITÉE,
C.P. 900, succursale Youville,
Montréal, Qué. H2P 2W3

ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES OUTAOUAIS - PAPINEAU

DEMANDE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À PLEIN TEMPS

RESPONSABILITÉS

- Organiser, coordonner et contrôler les activités propres à notre Association et entretenir des relations constantes avec la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec pour assurer la compatibilité et la complémentarité de ces deux organismes sur le plan sectoriel et provincial.
- Mettre en place et assurer le fonctionnement des mécanismes de communication et de consultation requis afin de favoriser des relations harmonieuses et efficaces entre la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et le milieu sectoriel desservi par l'Association.
- Assumer la gestion budgétaire conformément aux directives et procédures en vigueur.
- Assurer la liaison entre le conseil d'administration et les commissions scolaires du territoire d'une part et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et les autres catégories de personnel d'autre part.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire
Expérience pertinente
Connaissance du milieu scolaire sera avantageusement considérée.
Salaire à discuter selon l'expérience et la compétence.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Association des Commissions scolaires
Outaouais-Papineau
190, rue Archambault
Hull, Qué.
J8Y 5E2

POSTES AUX CHANTIERS COMPLEXE LA GRANDE
LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

REQUIERT LES SERVICES DE

- **Deux (2) vérificateurs juniors avec B. Comm.** ou équivalent et possédant de préférence de l'expérience en vérification.
- **Un (1) férificateur intermédiaire avec B. Comm.** ou équivalent et possédant environ trois ans d'expérience en vérification interne ou en vérification des contrats.
- **Un (1) vérificateur sénior avec C.A., R.I.A., C.G.A.,** ou équivalent et possédant environ cinq ans d'expérience en vérification publique ou en vérification interne.
- **Un (1) vérificateur responsable de la vérification interne au chantier LG-2, devant posséder son C.A., R.I.A., C.G.A.** ou équivalent et possédant environ cinq ans d'expérience en vérification publique ou en vérification interne. De plus ce candidat doit avoir une certaine expérience en gestion de personnel.

Fonction:
Vérifications financières et opérationnelles des contrats et des opérations des chantiers et tout travail connexe sous la responsabilité d'un chef vérificateur.

Conditions:
- Le français est la langue de travail;
- lieu de travail: LG-2, La Grande, Baie James;
- semaine de travail: 6 jours;
- bénéfices marginaux;
- indemnités pour frais de déplacement par avion;
- traitement selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Société d'énergie de la Baie James
Service du Personnel, 20ième étage,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal, Québec.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 10

POSTES D'ADMINISTRATION EN NURSING

POUR

DIVERS PROGRAMMES DE TRAITEMENT

PEDO-PSYCHIATRIE

L'approche multidisciplinaire en pedo-psychiatrie (enfants et adolescents).

GERIATRIE PROGRAMME DE REHABILITATION

Un programme en voie d'évolution offrant des services à la population Francophone et Anglophone.

HOSPITALIER(ÈRES)

UNITE DE TRAITEMENT À LONG TERME

Aptitude et expérience dans l'établissement d'un programme de soins global.

PAVILLON STEARNS

Traitement pour adolescents en phase aigue.

Prière de s'adresser au:

CENTRE HOSPITALIER DOUGLAS
Mlle Carol Ross
Ass't. Directrice du Personnel - Nursing
6875, LaSalle Blvd.,
Verdun, Québec.
H4H 1R3
Tél.: 761-6131 local 112

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

ÉCONOMISTES - STATISTICIENS

Traitement jusqu'à $28 786

Divers ministères de l'administration fédérale ont besoin des services d'économistes et statisticiens. La plupart des postes décrits ci-dessous sont dans la région Ottawa-Hull. Cependant les personnes qui se présenteront à ces postes pourront être appelées à en combler de semblables ailleurs au Canada.

CHEF, ANALYSE DES PROGRAMMES (ES-3)

Santé et Bien-être social Canada
Régime de pensions du Canada

On recherche un planificateur principal pour diriger les analyses continues du Régime de pensions du Canada, pour développer et coordonner la préparation de propositions afin de maintenir et améliorer l'efficacité du Régime. Le candidat devra aussi être responsable de la direction du programme statistique du Régime. Les candidats devront pouvoir justifier de leur aptitude à remplir les fonctions d'analyse en politique publique dans les domaines d'assurance sociale, assurance, main-d'oeuvre et (ou) travail. Numéro de concours: 75-430-3(10).

AGENT DE RECHERCHE (ES-2)

Ministère des Finances
Tribunal Antidumping

Le candidat heureux devra effectuer des études et analyses d'ordre économique et statistique, qu'il n'aura généralement pas à répéter, sur la situation de l'industrie canadienne et l'effet du dumping sur la production canadienne. Les candidats doivent connaître suffisamment les facteurs pouvant modifier l'efficacité de l'industrie au Canada et à l'étranger. Des antécédents en commerce et (ou) en comptabilité constitueraient un avantage certain. Numéro de concours: 75-430-4(10).

CHEF - DIVISION DE L'ANALYSE DES SYSTÈMES ET DES STATISTIQUES (ES-3)

Ministère des Transports
Centre de développement des Transports
Montréal

Le ministère des Transports recherche un candidat qualifié pour analyser une grande variété de problèmes relatifs aux transports dans des domaines tels que l'économie, les sciences et l'ingénierie, par application de techniques mathématiques, statistiques et de simulation. Le candidat devra prouver ses connaissances dans le domaine des transports ou dans des domaines connexes. Des études post-universitaires avec concentration en mathématiques constituent une qualification souhaitable. Il y a d'autres postes à pourvoir à un échelon inférieur. Numéro de concours: 75-430-5(10).

AGENT DESYSTÈMES ROUTIERS (ES-2)

Ministère des Transports
Direction des routes

Un agent des systèmes routiers devra diriger un groupe de planificateurs, participer à des analyses de systèmes routiers, élaborer des modèles routiers et diriger des sondages. Numéro de concours: 75-430-6(10).

ÉCONOMISTES - TRANSPORTS ROUTIERS (ES-2)

Quelques économistes devront étudier l'incidence économique des modifications à l'industrie du transport routier et les modes de transports connexes, compte tenu des buts du gouvernement tels qu'énoncés dans la politique sur le transport, et rapporter sur la situation, l'organisation et l'exploitation de l'industrie du transport routier au Canada. Nous avons aussi d'autres postes à un échelon inférieur. Numéro de concours: 75-430-7(10).

SPÉCIALISTE DE LA RECHERCHE - COMPTABLE (ES-3)

Ministère de la Consommation et des Corporations
Direction de la recherche sur les corporations

On recherche un économiste pour étudier l'évolution économique, comptable et législative dans le domaine des marchés financiers et des sociétés, ainsi que pour prévoir, analyser et planifier les mesures à prendre relativement à la réglementation du contenu des états financiers et des relevés d'information et pour coordonner ces activités avec des organismes nationaux et professionnels. Il est essentiel de posséder une connaissance approfondie des principes et pratiques de la comptabilité en ce qui a trait aux activités des sociétés et des marchés de capitaux. Une connaissance du domaine des valeurs mobilières est souhaitable. Numéro de concours: 75-430-8(10).

SPÉCIALISTE DE LA RECHERCHE - JURIDIQUE (ES-3)

Le titulaire effectuera des travaux de recherche sur des questions se rapportant aux fonctions du Bureau des corporations: faillites, sociétés, coopératives,fonds communs de placement, réglementation des valeurs mobilières et marchés de capitaux, pour évaluer l'effficacité des mécanisme en place; et pour étudier l'évolution économique et législative dans le domaine général des sociétés. Il devra avoir une compréhension et une expérience considérables du droit des sociétés, de principes des organismes législatifs ou de réglementation et des mécanismes juridiques qui entrent en jeu dans la réglementation des valeurs mobilières. Numéro de concours: 75-430-9(10).

QUALITÉS MINIMALES:

Pour tous les postes susmentionnés, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire en économie, en statistique, ou en mathématiques; ou dans une discipline reliée aux fonctions du poste ainsi qu'une expérience et une connaissance adéquate de l'analyse et de la théorie économique, ou mathématique. Ils doivent également posséder une bonne connaissance des méthodes d'application de théories et de techniques à des situations pratiques.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de l'anglais est essentielle pour certains postes; pour d'autres, l'anglais et le français sont essentielles. Ces concours sont aussi ouverts aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Les demandes d'emploi (CFP 367-4110) disponibles dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada (vous pouvez y annexer un curriculum vitae) doivent être envoyées au plus TARD LE 28 FÉVRIER 1975, au:

GROUPE ES
CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7

Veuillez indiquer le numéro de concours approprié sur toute correspondance.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ces concours.

Philip Berrigan cherche à immuniser contre le super État

par Urgel Lefebvre

Le fait d'avoir passé trois années en prison pour destruction de documents de l'armée américaine n'est pas sans avoir conféré une certaine notoriété à cet ex-jésuite qui a nom Philip Berrigan et qui va tenter, au cours d'une tournée de conférences dans ce bouillon de culture qu'est le monde universitaire, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, de produire un vaccin de résistance aux super Etats.

Hier matin, il donnait une conférence de presse au centre des étudiants de l'université McGill. Il serait plus juste de dire qu'il pensait tout haut, cherchant quelque solution à un problème immense.

Oui, au même titre que l'URSS, les USA sont un super Etat, car on ne peut pas ignorer ce qu'ils ont fait au Chili, fermer les yeux sur la guerre froide.

Le Canada, lui, n'est en somme qu'une dépendance des Etats-Unis, au même titre que Porto-Rico par exemple. Ne s'est-il pas impliqué en Indochine? N'en est-il pas venu, à l'instar des Etats-Unis, à considérer les vivres comme une arme? C'est le ministre de l'Agriculture des Etats-Unis lui-même qui a affirmé que les vivres doivent servir d'arme, qu'ils sont une arme.

Notre vie à tous se résume à du "housekeeping" sous la violence culturelle (ou aculturelle) exerée par le super Etat.

Ce qu'il faut, c'est un retour aux traditions chrétiennes essentielles, établir des relations étroites entre tous les hommes. Il faut créer partout des îlots de résistance au "jeu de la guerre" qui prend des proportions tellement énormes qu'aux Etats-Unis par exemple le Pentagone est devenu le plus gros constructeur et le plus gros employeur de toute la nation.

Bien sûr qu'il faut prier pour les morts, tout en se remettant des séquelles de la guerre de Vietnam, mais pour les vivants il importe plus que jamais de se débattre.

Il faut multiplier les mouvements de résistance, tout en veillant à ce qu'ils aient une valeur plus qualitative que quantitative. Et il ne faut pas avoir peur à la pensée que demain ce sont ces résistants que l'on jettera en prison, tout comme ce sont aujourd'hui les adversaires politiques.

Au cours de sa tournée de conférences, Berrigan parlera de l'historien ukrainien Valentyn Moroz, emprisonné depuis 1965 pour avoir reproché aux autorités soviétiques leur politique de "russification" de la minorité ukrainienne, ce qui va à l'encontre des principes énoncés par Lénine concernant les groupes ethniques dans une optique internationale.

Au cours de sa conférence de presse, Berrigan n'a pas parlé beaucoup de Moroz qu'il cite tout simplement comme exemple de ces résistants qui poursuivent leur lutte même en prison. Car c'est dans sa prison qu'écrit Moroz et il n'a pas l'avantage qu'a un Soljenitsyne par exemple d'être publié dans les pays de l'Ouest.

Selon Berrigan, le crime de Moroz est d'attaquer "le totalitarisme culturel (ou aculturel) et son effrayante capacité d'homogénéisation des gens par le matérialisme, la propagande, l'intimidation policière, l'exercice du pouvoir".

Une fois homogénéisés les gens font le jeu de l'oligarchie, deviennent rouage qui engendre la tyrannie, et la tyrannie dispose du rouage à sa guise. Et la barbarie polarisée de la sorte engendre la destruction et des souffrances sans nom.

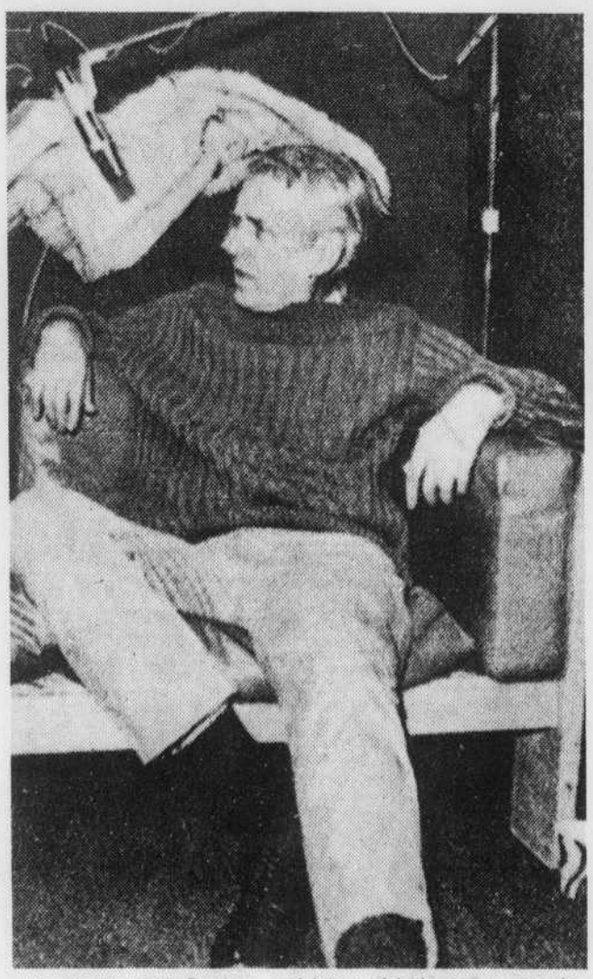

L'ex-jésuite Philip Berrigan, activiste américain, est en tournée de conférence dans les milieux universitaires canadiens et américains.

Les postiers posent quatre prérequis aux négociations

par Pierre O'Neill

Tout en menaçant de radicaliser leur action, les postiers posent quatre prérequis à leurs négociations avec le Conseil du Trésor:

- ajustement immédiat des salaires visant le rattrapage du pouvoir d'achat perdu au cours des deux dernières années;
- aucune introduction d'équipement mécanisé ou relocalisation d'employés pendant les négociations;
- changement du statut de ministère des Postes en celui de société de la Couronne;
- traduction simultanée aux frais de l'employeur.

Au cours d'une conférence de presse hier, le président de la section montréalaise du Syndicat des postiers du Canada, M. Marcel Perreault, a revendiqué pour ses membres les mêmes droits en négociation que les employés du secteur privé. Au pire, le syndicat saurait se satisfaire de modifications à la Loi des relations du travail dans la fonction publique mais il trouve plus simple et plus efficace que le ministère des Postes devienne société de la Couronne.

Le Syndicat des postiers refusera de chercher une entente aussi longtemps que la loi ne lui permettra pas de négocier prioritairement certaines conditions de travail assurant la protection des syndiqués pour tout le temps couvert par le contrat de travail.

Dans cet esprit, le Syndicat des postiers rappelle les conditions qui ne sont pas négociables: sécurité d'emploi, effets des changements technologiques, classifications et descriptions de tâches, effectif, concours de promotions et régime de retraite.

Les représentants du Syndicat des postiers comparaîtront devant la Commission canadienne des relations du travail, le jeudi 13 février à Ottawa, pour remettre le mémoire qui résume les plus importantes revendications syndicales concernant notamment les problèmes que leur pose le statut de ministère des Postes.

Entre-temps, les postiers entendent accélérer leur campagne visant le boycottage du code postal. Selon M. Marcel Perreault, les premières semaines de cette action ont sérieusement perturbé le service du courrier postal. Pour lui d'ailleurs la publicité que le ministère a investi dernièrement pour favoriser l'usage du code postal en est une preuve éloquente.

Le président de la section montréalaise du Syndicat des postiers a profité de la conférence de presse pour annoncer la nomination de M. Guy Bisaillon, au poste de représentant permanent à l'éducation pour la région de Québec.

Longtemps conseiller technique auprès des syndicats d'enseignants, Guy Bisallion était candidat du Parti québécois dans Taillon aux dernières élections générales contre le libéral Guy Leduc. Au syndicat des postiers, son travail consistera notamment à établir un service permanent d'éducation syndicale et à promouvoir la campagne de boycottage du code postal.

Cloutier veut une étude des fermetures d'écoles françaises

QUEBEC (LE DEVOIR) — Le ministre de l'Education, M. François Cloutier, a demandé dans une lettre adressée à M. Jacques Mongeau, président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, d'étudier avec les commissions scolaires de l'île et de la région métropolitaine la question de la fermeture d'écoles publiques françaises de niveaux élémentaire et secondaire en vue de proposer une politique générale applicable dans ces cas.

Selon M. Cloutier, les effets de la dénatalité sur les clientèles scolaires et un certain attrait exercé par le secteur anglophone sur la clientèle francophone et néo-canadienne sont autant de facteurs qu'il faut analyser à court, à moyen et à long terme puisqu'ils ont une influence sur les politiques d'investissement en matière d'équipement et sur la réalisation des objectifs de la loi 22.

Rappelant les problèmes de fermeture d'écoles auxquels la Commission des écoles catholiques de Montréal a dû faire face il y a deux ans, et prenant le cas récent du projet de fermeture, par la Commission scolaire de Sainte-Croix de l'école secondaire publique Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont, M. Cloutier a insisté sur la nécessité d'examiner de très près les problèmes soulevés dans de tels cas.

"En effet, selon M. Cloutier, la fermeture de la seule ou de la dernière école publique française, élémentaire ou secondaire d'un secteur, d'une municipalité ou d'un quartier risque de nuire au développement du secteur francophone".

"Voilà pourquoi le ministère de l'Education souhaite collaborer avec le Conseil, et par son intermédiaire avec les commissions scolaires de l'île. Puisque nous devrions viser à l'élaboration d'une politique globale, le Conseil scolaire pourrait, par exemple, se charger de coordonner, pour le territoire de l'île de Montréal, la préparation de la carte des écoles susceptibles de fermer à plus ou moins brève échéance si l'on s'en remet à des considérations d'ordre économique uniquement. Une telle carte apparaît être un document indispensable à l'élaboration d'une politique de l'équipement en concordance avec la politique linguistique du gouvernement, aussi, préalablement à cette étude et à toute politique, il faudrait dresser la liste des écoles qui, susceptibles d'être fermées à plus ou moins brève échéance, entreraient dans cette catégorie de dernière école publique française d'un secteur, d'une municipalité ou d'un quartier où l'on observe déjà des tendances marquées aux transferts linguistiques".

"De plus, a poursuivi M. Cloutier, une étude identique sera faite au niveau des territoires couverts par les bureaux régionaux de Montréal-Nord et de Montréal-Sud, en collaboration avec les commissions scolaires de ces territoires".

M. Cloutier a dit souhaiter recevoir incessamment les réactions du Conseil à cette proposition.

"Grand prix de la Monnaie olympique"

PARIS (AFP) — Janou Lefebvre, championne du monde des cavalières, les acteurs Jean-Louis Trintignant et Claude Brasseur, et le cinéaste Gérard Pires, ont été faits hier à Paris premiers lauréats du "Grand Prix de la monnaie olympique canadienne, pour avoir relevé le défi du dépassement et par là même servi la cause de l'esprit olympique".

Ils ont reçu leur récompense — un coffret contenant les épreuves en argent des pièces émises pour aider au financement des jeux de 1976, des mains de MM. Léo Cadieux, ambassadeur du Canada à Paris, et Claude Collard, président du Comité national olympique et sportif français.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture
9.15 Les Oraliens
9.30 Les 100 tours de Centour
9.45 En mouvement
10.00 Au jardin de Pierrot
10.15 Clak
10.30 Départ
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Les animaux chez eux
12.00 Mini-fée
12.30 Les Coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"Lotra" (drame de guerre — Polonais 1959) ■
4.00 Bobino
4.30 Le Major Plum-Pouding
5.00 Pour tous:
"Opération lune" (science-fiction, it hisp. all 1967)
6.30 Actualité 24
7.30 Marcus Welby M.D.
8.30 Avec le temps
9.00 Hors série
"Le grand amour de Balzac"
10.00 Dessiers:
"Des enfants comme les autres"
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Cinéma
"Les Russes arrivent" (comédie. américain 1966)
1.30 Cinéma:
"Le miroir aux alouettes" (comédie france-italien 1959)
3.00 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouts d'chou
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 Pep 75
12.00 Les p'tits bonhommes
12.30 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Ciné-vendredi
"Soledad" (drame, italo-espagnol 1958)
4.00 Patofville
4.30 Jinny
5.00 Annie, agent très spécial
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 En première:
"Showboat" (comédie musicale, américain 1961)
9.15 Fernand Gignac
9.30 Découvertes 75
10.00 Auto-Patrouille
10.30 Les Nouvelles TVA
11.00 La couleur dutemps
11.15 Sans pantoufles
"Douce violence" (drame français 1962)
12.45 Sasn patfoules
"Terreur des Kirghiz" (aventures italien 1950)
2.15 Le 10 vous informe

CBMT 6

8.30 Mon ami
8.45 Friendly Giant
9.00 Quebec school telecast
10.00 Canadian school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's luncheon date
1.00 The Bob Newhart Show
1.30 Bon Appétit
2.00 Love American Style
2.30 The Edge of Night
3.00 Juliette and friends
3.30 Take 30
4.00 Family Court
4.30 Dr. Zonk and the Zunkins
5.00 The Flaxton boys
5.30 The Partridge Family
6.00 The City at Six
7.00 Rush-at-large
7.30 Howie Meeker hockey school
7.45 Mr. Chips
8.00 All in the Family
8.30 Mash
9.00 The Tommy Hunter Show
10.00 Rhoda
10.30 Gallery
11.00 The National
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.45 Midnight
12.45 Monty Python's flying circus
1.15 Station closing

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The community
10.00 Dick Van Dyke ■
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with
George Balcan:
"Tammy and the millionnaire" (Drame 1967)
2.30 He knows she knows
3.00 Another world
4.00 What's the good word
4.30 Pay cards
5.00 Truth or consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 Swiss family Robinson
7.30 The six million dollar man
8.30 CTV Friday mystery movie
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
12.00 Friday night feature movie:
"Once upon a time in the west" (Western 1969)
4.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Civilisations:
l'histoire de l'homme
19.15 Les touche a tout:
Le bricolage
19:30 A même la vie:
"L'enfant de 13 à 24 mois"
20:00 Rêver en couleurs:
"Claude Monet" (1er partie)
21:00 Retraite ouverte ou fermée?
21:30 La vie qu'on mene a
l'Assemblée nationale
animateur Laurent Laplante

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 365-5960 "L'arnaque" 9.15 et "Sentimentalement vôtre" 7.30.

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2963 "Le sexe nu" 2.45, 6.05, 9.25 et "Chevalier servant à louer" 1.05, 4.25, 7.45.

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Airport 1975" 7.15, 9.15.

AVENUE: 224 ave. Greene, Westmount 937-2447 "Little Prince" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 9.15.

BEAVER: 5117 ave du Parc 344-1932 "These pleasures condenned" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40, et "Ragina's secrets" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30.

BERRI: 1204 Ste-Catherine E 878-2424 "M. Majestyk" 2.35, 6.10, 9.40 et "Les casseurs de gang" 12.55, 4.25, 7.55.

BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Le Rallye des joyeuses" 2.45, 6.20, 9.55 et "Une vierge pour St Tropez" 1.20, 4.55, 8.30.

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50, et "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E 524-1685 "Deux hommes dans la ville" 12.15, 3.20, 6.35, 9.50 et "Madly" 1.50, 5.00, 8.10.

CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Le mouton enrage" 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50.

CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Let the good times roll" 7.30 et "American graffiti" 9.30 et "La montagne sacrée" 12.00 p.m.

CINEMA V: 5550 Sherbrooke 489-5559 (Salon bleu) "Score" 8.05 et "The second New York erotic film festival" 6.40, 9.45 (Salon rouge) "Flesh Gordon" 5.30, 7.00, 8.30, 10.00.

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les bidasses s'en vont en guerre" 12.30, 3.30, 6.35, 9.40 et "Les fous du stade" 2.00, 5.00, 8.05.

CINEMA LE PARADIS: 8215 Hochelaga 353-7623 "Pousse mais pousse égal" 6.30, 8.20, 10.05.

CINEMA 7e ART: 3181 Bélanger E. 722-0302 "2001, Odyssée de l'espace" 6.15, 9.00.

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil, 677-7933 "L'exorciste" 7.00, 9.25.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Murder of the Orient-Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Vincent François, Paul et les autres" 7.20, 9.30.

DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "J'irai comme un cheval fou" 7.15, 9.15, (McLaren) "Toute une vie" 7.15, 9.30.

ELECTRA: 114 ste-Catherine E. 522-9177 "Prenez la queue comme tout le monde" 1.00, 3.50, 6.45, 9.40 et "Le feu aux lèvres". 2.20, 5.15, 8.10.

ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "Amacord" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Les dernières fiançailles 7.30, 9.30.

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les bidasses s'en vont en guerre" 12.30, 3.30, 6.35, 9.40 et "Les fous du stade" 2.00, 5.00, 8.05.

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "La dernière maison sur la gauche" 6.50, 10.00 et "Dorothea" 8.20.

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Lieutenant Robin Crusoé" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "The Godfather II" 12.45, 4.20, 8.00.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" 6.50, 10.00 et "Dorothea" 8.20.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Emmanuelle" 6.25, 9.40, et "Si Don Juan était une femme" 8.00.

MONKLAND: 5504 Monkland 884-3579 "For Pete's sake", 2.30, 6.15, 9.50 et "California split" 12.40, 4.20, 8.00.

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Qu'il était bon mon petit français" 7.30 et "On n'engraisse pas les cochons à l'eau claire" 9.30 et "Wonderwall" 12.00 p.m.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6961 "Texas chainsaw massacre" 1.25, 3.25, 5.25, 7.30, 9.35.

PAPINEAU: 4519 Papineau, 521-6853 (Salle no II) "Les chandelles" 3.00, 6.20, 9.35 et "La pension du libre amour" 1.30, 4.45, 8.00. (Salle no I) "Contes immoraux" 1.10, 2.50, 4.35, 6.15, 8.00, 9.40.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain, 377 Dorchester O 866-2644 "Front page" 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Night Porter" 12.20, 2.30, 4.40, 6.50, 9.00.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma), 577 Dorchester 866-2644 "Lenny" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.30.

PLAZA: 6595 St-Hubert 274-6155 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50, "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Prison babies" 1.10, 4.00, 7.00, 10.00 et "Obscene house" 11.50, 2.40, 5.40, 8.30.

RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-3125 "Journal secret d'une prison de femmes" 2.50, 6.10, 9.30 et "Marchand de filles" 1.10, 4.35, 7.55.

RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-3125 "La révolte des morts vivants" 2.25, 5.55, 9.25 et "La furie des vampires" 12.40, 4.10, 7.40.

SAINT-DENIS: 1294 Saint-Denis 849-4211 "Pousse mais pousse égal" 1.00, 3.15, 5.25, 7.40, 9.50.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 922-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.

SNOWDOWN: 5225 Décarie 482-1322 "Klansman" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.45.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Night Porter" 12.25, 2.40, 4.55, 7.05 9.20.

VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Contes immoraux" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.

VERSAILLES: (Salle rouge) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Gina" 7.00, 9.00

VERSAILLES: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke E 322-4020 "Les charnelles" 3.05, 6.25 9.45 et "Decameron attend Canterbury" 1.00, 4.20, 7.40.

VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis, 842-8786. "Point carré" de P. Poirier — 8h. relâche; lundi.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "General Amin Dada" 7.30, 9.30.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Freebie and the bean" 12.45, 2.45, 4.45, 6.55, 9.05.

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8979 "Man with the golden gun" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.05.

CINAMETHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Les copains" (d'Yves Robert — France 1964) 7h30 et "Ma nuit chez Maud" (d'E. Rohmer — France 1969) 9h30.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4340 Relâche.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-4691. Du jeudi au dimanche 22h30. Normand Grégoire.

IN CONCERT: 2 le Royer 861-5669. "Rashsan Roland Kirk. 21h30, 23h30, 1.30 Relâche lundi.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 2120 Bleury "L'école des femmes" de Molière (horaires irréguliers).

PATRIOTE: 474 Ste-Catherine E. 523-1131 "Dis-moi qu'y fait beau, Meo" de J. Barrette. Semaine et dimanche, 20h. Samedi 19h30 et 23h. relâche: lundi et mardi.

PATRIOTE EN HAUT: "Ce fond de Cogol" de F. Sensoy, semaine et dimanche: 20h. Sam: 19h30 et 22h30. relâche: lundi et mardi.

RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, 844-1793 "Virage dangereux" de J.B. Priesley, du mardi au sam.: 20h dimanche: 19h. Lundi: relâche.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les hauts et les bas d'la vie d'une Diva" de J.C. Germain. Tous les soirs à 20h30. Relâche: lundi.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "La barrière" de Marc F. Gélinas, du mardi au vendredi: 20h Sam. 17h et 20h. Dim. 19h.

THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Ave. des Pins. 845-7277 "Colette et Pérusse" de R. Claign. Tous les soirs à 20h30. Relâche lundi.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Mireille Mathieu — 20h30

THEATRE MAISONNEUVE: Murray McLaughlan — 20h30.

THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough. 20h30

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
présente

LUDMILA ZYKINA
CHANTE
les plus beaux airs folkloriques de la Russie
AVEC
L'ORCHESTRE DE BALALAIKAS DE MOSCOU

Billets: $7, $6, $5, $4
2-3-4-5 AVRIL 8:30 P.M.

THÉÂTRE MAISONNEUVE

Directement du PÉROU
LE FESTIVAL DU SOLEIL

COSTUMES TRADITIONNELS
MASQUES ANCIENS — FLÛTE DES ANDES
Billets: $7, $6, $5, $4, $3
28-29-30 AVRIL 8:30 P.M.

CARNAVAL DE RIO
BRASILIANA '75
40 DANSEURS, CHANTEURS & MUSICIENS

Billets: $8, $7, $6, $4, $3
18 au 24 JUIN 8:30 P.M.
Matinée 22 JUIN 2:30 P.M.

DE PARIS
IL ETAIT UNE FOIS... L'OPERETTE

30 ARTISTES
25 DÉCORS
100 COSTUMES

Un siècle d'opérettes et de comédies musicales au rythme du CAN-CAN et des VALSES VIENNOISES.

Spectacle entièrement parisien
Billets: $10, $8, $6, $4, $3
du 25 au 30 JUIN 8:30 P.M.
Matinée 29 JUIN 2:30 P.M.

SALLE WILFRID-PELLETIER

EN VENTE DÈS MAINTENANT !
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 ouest Sherbrooke
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
Nombre limité de billets à demi-tarif: étudiants et Âge d'Or.

arts en bref

BALLET: Les Ballets modernes du Québec seront les invités de l'Université du Québec à Montréal, ce soir et demain à 20h30, au pavillon Lafontaine. Ce soir, les BMQ présenteront les chorégraphies "L'homme et la femme" et "La guerre pour la paix"; demain, on verra "Pollution" et une reprise de "La guerre pour la paix".

•

PATRIOTE: présentée en reprise, "Dis-moi qu'y fait beau, Méo", pièce de Jacqueline Barrette, est à l'affiche du Patriote jusqu'au 2 mars; on se souviendra que cette pièce a tenu l'affiche dans la même salle, à l'automne, durant dix semaines.

•

VARIETES: A l'issue d'une tournée dans les Maritimes et d'une courte pause à Toronto, les Séguin présenteront leur premier spectacle de l'année 1975, ce soir à 20h., à l'école polyvalente Vanier de Duvernay.

•

SOL: c'est mercredi prochain, au théâtre Maisonneuve, que la première du nouveau spectacle de Marc "Sol" Favreau aura lieu; cette soirée est présentée sous le titre "Rien détonnant".

•

RADIO-QUEBEC: dans le cadre de sa série "Dans la tête des hommes", diffusée le lundi à 21h., Radio-Québec présentera deux émissions sur le thème de la maternité. L'émission du 10 février sera intitulée "L'attente" et traitera des neuf mois de grossesses; celle du 17 février, "L'arrivée", sera centrée sur l'accouchement. Cette série est animée par Michelle Delorme et Jean Coté.

A l'Opéra du Québec

Une fresque de la vie de bohème

Comme deuxième spectacle de la saison, l'Opéra du Québec a choisi de présenter "La Bohème" de Puccini. Le rideau se lèvera sur ce chef-d'oeuvre de sincérité et d'émotions le 10 mars à Montréal et le 27 mars à Québec.

Puccini est de ceux-là qui aimaient mettre la vie en musique, et a écrit à ce propos: "Il me faut mettre en musique des passions véritables, des passions humaines, l'amour et la douleur, le sourire et les larmes et que je les sente, qu'elles m'empoignent, qu'elles me secouent. C'est alors seulement que je peux écrire de la musique et c'est pourquoi je suis si exigeant et circonspect dans le choix d'un sujet".

Ce qui explique que Puccini se soit intéressé au nouveau roman d'Henri Murger, "Scènes de la vie de bohème", le titre et le sujet de ce livre étant curieusement reliés à la vie du grand musicien.

Puccini venait, en effet, de former un "Club de la bohème" avec quelques amis de Torre del Lago. Il a connu cette vie étudiante de privations lors de ses trois années de Conservatoire à Milan. De plus, il comprend la richesse qu'il peut tirer d'un sujet où les contrastes s'accumulent: frivolité et désinvolture des étudiants face aux drames engendrés par l'amour, la pauvreté, la misère. Puccini a l'instinct de la scène. C'est avant tout un homme de théâtre qui choisit ses sujets selon leurs résonnances émotives et scéniques.

Confiant la rédaction du livret à Giuseppe Giacosa et Luigi Illica, il compose la musique de "La Bohème" sur le vieux piano désaccordé du "Club de la bohème", au milieu d'un bruit indescriptible car le silence est interdit dans ce cercle! "La Bohème", il la vit, il l'a sous les yeux. Ce n'est que pour la composition de la dernière scène, la mort de Mimi, qu'il se retire dans une villa de Pescia, se recueillant pour écrire le dénouement dramatique de l'histoire.

Puccini a compris et aimé ses personnages. Avec "La Bohème", il atteint une maturité, sa musique soulignant subtilement les nuances du caractère des personnages, et de façon si discrète qu'elle laisse place à leur épanouissement dramatique. "La Bohème", en ce sens, est un chef-d'oeuvre d'équilibre, de réalisme, de poésie et de vie.

Dans la prochaine production de l'Opéra du Québec, Ottavio Garaventa chantera le rôle du poète Rodolpho, amoureux de Mimi, rôle chanté par Rita Talarico. Bernard Turgeon, dans le rôle de Marcello, chantera son amour pour Musetta, interprétée par Colette Boky.

Feront également partie de la distribution: Napoléon Bisson dans le rôle de Schaunard, un musicien, et Claude Corbeil dans celui de Colline, un philosophe. André Lortie personnifiera Benoît, le propriétaire de la mansarde, et Robert Peters personnifiera Parpignol, un marchand de jouets. Enfin, Roland Gosselin chantera le rôle d'Alcindor, vieux riche, amoureux de Musetta.

La mise en scène de "La Bohème" sera signée Carlo Maestrini. Jacques Beaudry dirigera les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal et de l'Orchestre symphonique de Québec. Décors et costumes seront conçus par Robert Prévost. René Lacourse dirigera les choeurs à Montréal et Charles Dumas à Québec.

Cette production de l'Opera du Québec sera à l'affiche de la Salle Wilfrid-Pelletier, à Montréal, les 10, 13, 15, 17, 19 et 22 mars prochains, et les 27, 29 et 31 mars, à la Salle Louis Fréchette du Grand Théâtre de Québec.

UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU
POUR TOUS

"Amin Dada ne nous renvoie qu'une image à peine déformée et grossie des mécanismes du pouvoir..." Télérama

"C'est Ubu au pouvoir: On rit jaune." Paris-Match

"On sourit d'abord, mais le sourire se fige vite. De quoi méditer sur les dangers du pouvoir absolu." Télé 7 Jours

"Voilà pour la première fois un parfait exemple de cinéma politique. Je n'ai jamais rien vu dans le genre d'aussi divertissant, d'aussi prenant." Le Figaro

"Un film très drôle et un film grave." L'Humanité

UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS,
PIERRE DAVID et YVES ROUSSET-ROUARD présentent

GENERAL IDI AMIN DADA
PRESIDENT DE L'OUGANDA
Un film de BARBET-SCHROEDER

"on ne court jamais aussi vite qu'une balle de fusil"

VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
Lun. à Ven.: 7.30 - 9.30
Sam. - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30

ELLE, SON MARI, SON AMANT *et leur bébé...*
POUR TOUS
TOUS PLONGÉS DANS UN DRAME DÉCHIRANT!

LES FILMS MUTUELS présentent
L'ENFANT DE LA SOLITUDE
v. f. de "CHILD UNDER A LEAF"
un film de GEORGE BLOOMFIELD

DYAN CANNON · DONALD PILON
JOSEPH CAMPANELLA · MICHELINE LANCTÔT
musique de FRANÇIS LAI
une production · MURRAY SHOSTAK et BOB BAYLIS

DÈS VENDREDI LE 14 FÉVRIER

RIVOLI 2 — St-Denis & Bélanger 277-3125
VERSAILLES — 7265 Sherbrooke E. 353-7880
PAPINEAU 1 — Papineau & Mt. Royal
GREENFIELD Pk. — Pl. Greenfield Park 671-6125
LAVAL — Centre d'Achats LAVAL 688-6164
Verdun — 3841 WELLINGTON 768-2092
Aussi: Maska (St-Hyacinthe) REX (St-Jérôme)

L'un des films les plus bouleversants de l'histoire du cinéma...

La critique est unanime...
POUR TOUS

Il est impossible de décrire la densité de la mise en scène, la beauté des sentiments et de l'émotion qu'elle inspire. Le Quotidien de Paris

Un très beau film aux émotions finement dosées, dans la poésie des tragédies familières. Le Figaro

On aimerait que le cinéma produise souvent des ouvrages de cette qualité. Le Monde

La rencontre de Sautet et de Montand est un cadeau des dieux. France-Soir

Le film qu'il faut voir en toute priorité. L'Humanité

Si le film de Sautet nous bouleverse à ce point, c'est que nous sommes tous des Vincent, des François et des Paul. L'Express

Profitons de notre chance! Voici un chef d'oeuvre d'aujourd'hui. Le Journal du Dimanche

Jamais sans doute les acteurs n'ont été si bien servis par ce maitre directeur qu'est Sautet. Un film à voir absolument. L'Aurore

Un film vrai, chaleureux, gai, vivant. Près des larmes. Acteurs sensationnels. Montand inoubliable. Un chef d'oeuvre français. Paris-Match

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD presentent
YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU

Vincent, François, Paul et les autres...
UN FILM DE CLAUDE SAUTET

avec STEPHANE AUDRAN, MARIE DUBOIS, ANTONELLA LUALDI, UMBERTO ORSINI, CATHERINE ALLEGRET

CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
Lun. à Ven.: 7.20 - 9.30
Sam. - Dim.: 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.30

UN CONDAMNÉ MARQUÉ PAR SON DESTIN...
UN AMI QUI FAIT TOUT POUR LE SAUVER...
14 ANS

ALAIN DELON
JEAN GABIN
un film de JOSÉ GIOVANNI

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD PRÉSENTENT
DEUX HOMMES DANS LA VILLE

2e FILM MIREILLE DARC "MADLY"
CHAMPLAIN
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

2 FILMS EN COULEURS

2e FILM "TONNERRE ROUGE"
VERDUN
3841 WELLINGTON 768-2092

musique

Le Quintonal Jazz aux Midis de la Place

par Jacques Thériault

Mercredi, le flûtiste et chef d'orchestre Mario Duschenes donnait le coup d'envoi à une nouvelle série de concerts midi en compagnie d'une phalange de musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal; hier midi, toujours au Piano Nobile de la Place des arts, le Quintonal Jazz battait à son tour le rappel des curieux et des badauds du centre-ville qui préfèrent avaler un "lunch" en musique au "hamburger steak" d'un restaurant de la rue Sainte-Catherine.

Amorcé en novembre dernier, ce projet de la Place des arts répond à un besoin d'animation culturelle et de promotion des tendances artistiques les plus diverses. D'abord exclusivement centrés sur la musique traditionnelle et classique, les midis du Piano Nobile offrent désormais une gamme complète d'activités, depuis le jazz, la musique pop-rock et les musiques électroacoustiques jusqu'aux expositions de peinture et aux conférences-rencontres. Durant les mois de février et mars, donc, entre midi et treize heures, on sera assuré qu'il se passera toujours quelque chose les mardis, mercredis et jeudis, dans les foyers de la PDA.

Hier, quelque deux cent cinquante personnes assistaient au concert d'une heure du Quintonal Jazz, la veille, au concert d'initiation de Mario Duchesnes, on avait enregistré une centaine d'entrées de plus. C'est asseq peu en comparaison avec les concerts midi de la première partie de saison, dont certains ont attiré près de six cents auditeurs, mais il s'agissait cette semaine d'un nouveau démarrage pour ses promoteurs et la publicité de bouche à oreille pourrait rétablir la situation — au demeurant assez normale et peut-être bien exceptionnelle lorsqu'il est question de jazz.

De formation assez récente, le Quintonal Jazz n'est pas, en effet, de ces groupes qui jouissent de la renommée et dont le nom seul suffit à déplacer les foules. Replacé dans le contexte du "free jazz" et de l'avant-garde, cet ensemble paraît à première vue de caractère assez traditionnel; mais cela n'est pas un mal en soi, le groupe comprenant d'excellent musiciens à qui le public a réservé un accueil des plus favorables.

C'est en octobre 1973 que ce groupe est né de la rencontre d'élèves du saxophoniste de jazz Nick Ayoub, au Conservatoire de musique de Montréal. Partiellement transformé depuis cette date, ce quintette présentait au cours de l'été suivant une série de spectacles en province sous les auspices des Jeunessses musicales du Canada avant de participer à la Super-Francofête de Québec où il fit bonne figure

Il n'en reste pas moins que le Quintonal Jazz, musicalement parlant, semble avoir du mal à se détacher de l'influence de Nick Ayoub et de l'esprit qui avait présidé, notamment, à l'enregistrement de ses "Montreal Scenes". Mais, la moyenne d'âge de ces musiciens se situant autour de 19 ans, il paraît prématuré d'approfondir ces facteurs d'influence; de même, le jazz étant ce qu'il est, de nature plus instinctive, il était normal que le groupe mette du temps à se "réchauffer" et vivre vraiment ensemble chacune des pièces au programme. C'est, d'ailleurs, au moment où ce concert d'une heure prenait fin que les envolées de chacun ont été les plus intéressantes, les plus vives, les mieux canalisées.

Là où le Quintonal Jazz se distingue des autres groupes du genre, c'est dans sa volonté d'interpréter sa propre musique et d'acquérir un style propre... avec le temps. Signées Daniel Mercure, Pierre Lafrenaye et Martin Fournier, respectivement pianiste, trompettiste et saxophoniste, des pièces telles "Mari-Jo", "Ballade pour Diane", "Injonction" et "Poster", entre la fantaisie et la tension, avaient un air de fête qui a présidé aux meilleurs moments du Quitonal Jazz.

Hier, ils ont "fait la Place des arts"; demain, dans un mois, une semaine... on les verra peut-être ailleurs, c'est à espérer. D'ici là, en attendant de reprendre le pouls du Quitonal Jazz, souhaitons seulement que d'autres groupes aient envie de se faire une place bien à eux au soleil et que les promoteurs de ces midis de la PDA poursuivent leur travail de prospection en faisant fi du vedettariat et en songeant à la relève.

Deux maisons "à la canadienne" classées monuments historiques

Le ministère des Affaires culturelles, après consultation avec la Commission des biens culturels et tenant compte des études de la Direction générale du patrimoine, a classé deux maisons à titre de monuments historiques: il s'agit de la maison Laberge à l'Ange Gardien et de la maison Coppenrath, à Saint-Martine.

La première, l'une des mieux situées et des plus impressionnantes de la Côte de Beaupré, est, au même titre que la maison Jack à Ville Vanier et la maison Bouchard à la Rivière-au-Chien, le prototype de la première maison de ferme dite "Canadienne" qui est apparue vers la fin du XVIII siècle et le début du XIX siècle. Comme ces maisons d'ailleurs, elle est le résultat d'un agrandissement apporté à la partie centrale qui, à l'origine, était une petite maison du XVIIIe siècle. Ce bâtiment est en pierres de carrière recouvertes d'un enduit chaulé. Son toit est de tôle à la canadienne. Quant aux poutres du plafond, elles sont apparentes et en bois de pin.

Le MAC n'aurait pas encore classé le dossier de la NCT

Le ministère des Affaires culturelles du Québec n'aurait pas encore classé définitivement l'affaire relative à la survie de la Nouvelle compagnie théâtrale, pas plus qu'il n'a imprimé "un non catégorique" à sa demande de subsides pour combler un déficit de $306,000 accumulé depuis 1970.

C'est ce qu'un porte-parole du MAC nous faisait savoir hier en précisant que, contrairement à toutes les rumeurs, le dossier de la compagnie montréalaise était "toujours à l'étude" et que son avenir n'était pas définitivement compromis. Au bureau du ministère, on réitère aussi cette idée voulant que les présentations de "Cyrano", au cours de la saison 1973-74 à la NCT, aient encouru un déficit de l'ordre de $100,929 et que "la programmation de la saison 1974-75 tel que présentée au MAC n'exprimait pas une volonté de rééquilibre du budget".

Or, de part et d'autres, les opinions sont partagées et la direction de la NCT prétend toujours que la production de "Cyrano" ne peut pas être la cause d'un quelconque déficit.

Comme nous le déclarait Gilles Pelletier dans la journée d'hier, "le ministère des Affaires culturelles nous accuse d'avoir une mauvaise administration, ou du moins cherche-t-on à le faire croire". Et d'ajouter à propos du "Cyrano" en cause: "Au printemps 73, je me suis rendu à Québec avec cinq membres du conseil d'administration pour rencontrer M. Vallerand. Voyant que la production de "Cyrano" allait encourir des frais plus élevés que de coutume, on a proposé de monter "Le barbier de Séville", proposition que le ministère a rejetée en faveur de "Cyrano" compte tenu notre vocation éducative. Maintenant, c'est curieux, le ministère nie qu'il nous a encouragé à monter "Cyrano" plutôt que "Le barbier de Séville". Et pourtant, nous sommes six à avoir entendu la même chose..."

Surpris d'apprendre que le dossier NCT n'était pas encore définitivement classé, M. Pelletier attribue sa réaction au fait que le ministère des Affaires culturelles n'ait pas donné signe de vie sur cette question depuis le 17 décembre dernier.

"Jusqu'à preuve du contraire, a-t-il conclu, nous fermons toujours nos portes le 31 mai prochain".

Le Conseil supérieur du livre rappelle Québec à ses promesses

Dans un télégramme adressé au Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le Conseil supérieur du livre (CSL) demande que les ministères des Affaires culturelles et de l'Education concernés par le monde de l'édition donnent suite à une série de promesses formulées depuis le 26 février dernier par Québec.

Réunis en assemblée générale mercredi, les organismes attachés au CSL ont adopté les résolutions suivantes.

● Que le ministre des Affaires culturelles déclare sans équivoque et le plus tôt possible, qu'il maintient les principes sur lesquels a été basée et établie la politique de distribution du livre aux institutions par les librairies agréées et que par conséquent, en aucun cas, la CAMEQ ne sera utilisée pour vendre ou distribuer des livres aux institutions subventionnées;

● Que le ministre des Affaires culturelles dépose dès l'ouverture de la prochaine session, le projet de Loi de prêts garantis déjà rédigé qui lui a été soumis par le comité consultatif du livre;

● Que ce même ministère consulte, comme il l'a promis, l'ensemble de la profession du livre pour établir en commun la politique du livre;

● Que le ministère de l'Education prenne les mesures nécessaires pour que l'implantation du système international d'unités (SI) dans l'enseignement ne nuise, en aucune façon, à l'industrie de l'édition;

● Que le ministre de l'Education prenne immédiatement des mesures pour favoriser la publication des ouvrages d'érudition.

A cet égard, le CSL fait valoir divers arguments, à savoir:

● Lors d'une rencontre, le 26 février 1974, entre le Conseil Supérieur du Livre et le ministre des Affaires culturelles, ce dernier avait promis qu'une Loi de prêts garantis à l'édition serait présentée à la prochaine session du Parlement et qu'au cours de cette même réunion, il avait rassuré le président de l'Association des libraires du Québec sur l'avenir de la politique du livre;

● Le 17 juin 1974, lors d'une rencontre avec le Premier ministre, M. Robert Bourassa, ce dernier avait assuré les représentants de la profession du livre que La loi de prêts garantis ne saurait tarder;

● Le 18 juillet 1974, la Centrale d'aide à l'approvisionnement des maisons d'éducation du Québec a été formée par la Fédération des Commission scolaires catholiques du Québec et que l'annonce de cette formation a été interprétée comme une indication de l'intention du ministre de retirer aux libraires agréés la fourniture des livres aux institutions;

● Le 5 novembre 1974, le ministre des Affaires culturelles déclara aux représentants du CSL qu'il était décidé à régler tous les problèmes du livre au moyen d'une Loi-cadre et que dans ce but, il avait fait mener des enquêtes qui étaient déjà très avancées et que, par conséquent, la profession n'aurait plus longtemps à attendre des solutions;

● Le 6 décembre 1974, lors d'une rencontre officieuse le ministre a de nouveau confirmé que les travaux progressaient et que la Loi-cadre ne se ferait plus longtemps attendre;

● Depuis plus de deux ans, l'édition universitaire ne reçoit plus de subventions pour la publication d'ouvrages d'érudition et, par conséquent, ce retrait du ministère de l'Education entraîne l'impossibilité de publier de nombreux ouvrages de grande valeur scientifique;

● Le 19 décembre 1974, le ministre des Affaires culturelles a formellement promis au directeur général du CSL que le 15 janvier, au plus tard, la profession serait consultée sur un projet de la Loi-cadre sur le livre.

● Pendant cette période, les éditeurs, sur la foi de la promesse du ministre quant à la passation de la Loi de prêts garantis, ont réalisé des programmes d'édition qu'ils ne peuvent plus financer;

● Pendant cette période également, l'inflation est venue rogner les marges des libraires et des éditeurs, tout en voyant les budgets des bibliothèques pour l'achat du livre diminués par l'augmentation de leurs frais administratifs;

● Enfin, la baisse du dollar nécessitait un changement de tabelles qui a été proposé par le comité consultatif du livre et auquel le ministre des Affaires culturelles n'a pas donné suite.

Voir horaires Cinéma, Théâtre et TV en page 11.

arts en bref

VIENT DE PARAITRE: dans sa collection "Répertoire québécois" vouée au théâtre, Leméac vient de publier deux nouveaux titres: "Le sauteur de Beaucanton", pièce de Claude Roussin créée au Théâtre de Quat'Sous en octobre dernier dans une mise en scène de James Rousselle, ainsi que "Les comédiens" de Roger Dumas, créée en décembre 1968 par l'Atelier libre du Conservatoire d'art dramatique.

"Le guide de l'auto 75" de Jacques Duval est maintenant disponible aux éditions La Presse. Outre des essais sur des voitures de diverses catégories, Duval y signe des analyses sur l'achat des voitures d'occasion, des véhicules à quatre roues motrices, sur ce dispositif contreversé qu'est l'antipollution (convertisseur catalytique) et sur le caravaning. Chez le même éditeur, Hélène Rioux, auteur de "Yes monsieur", présente un nouvel ouvrage intitulé "Un sens à ma vie" et centré sur la signification de l'existence. Selon elle, seul l'amour permettrait le règne d'une espèce d'harmonie universelle. A paraître prochainement aux éditions La Presse, "A la mémoire d'un héros" d'Andrée Maillet et trois guides: "Les meilleures façons d'apprêter les restes", "Le guide des petites créances" et "En forme après quarante ans".

●

MONOLOGUE: Yvon Deschamps se produira à l'auditorium du Cégep Edouard Montpetit, samedi à 20h30.

Jean Duceppe et les principaux comédiens de sa troupe qui jouent dans l'ANNEE DU CHAMPIONNAT /ET/ LE SEA HORSE, Denyse Filiatrault, Jacques Godin, Roger Lebel, Denis Drouin et Jean Lajeunesse, accueillaient dernièrement l'agent new-yorkais, EARL GRAHAM. C'est lui qui représente les auteurs américains Jason Miller ("L'année du championnat") et Edward J. Moore ("Le Sea Horse"). Il a eu le coup de foudre pour Denyse Filiatrault et le "français" de Montréal, ville qu'il visitait pour la première fois..

Musica camerata montreal
le SAMEDI 8 février 1975 - 17 heures
CATHÉDRALE CHRIST CHURCH
rue Sainte-Catherine et Université
MUSICIENS: B. Grinhauz, L. Grinhauz, J. Mendelsohn, C. Subirana, R. Verebes, G. Wheeler
OEUVRES: Poulenc, Beethoven, Debussy, Dvorak
ENTRÉE LIBRE

Sol vous invitationne à son nouveau spectacle
"Rien détonnant!"
du 11 Fév. au 2 Mars à 20:30 hres
billets: $2.50 à $6.00
EN VENTE À LA PLACE DES ARTS ET SAUVÉ FRÈRES
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Une bonne nouvelle
"FILMS POUR LES JEUNES"
CINÉMA 7ÈME ART
3180, Bélanger Est, Montréal — Tél.: 722-03-02
En réponse à de nombreuses demandes de la part du public pour que soient présentés des films de qualité conçus pour les jeunes, nous sommes heureux de réserver les Samedis après-midi de ce nouvel horaire à une sélection qui leur est spécialement destinée.
Tous les films sont en version Française, certains sont bien connus, d'autres sont tout à fait inédits.
Tous ces films étant distribués par les Films Faroun, le public peut par conséquent être assuré que ce sont des films intelligents, remplis d'humour, de spontanéité et d'un goût de vivre qui sauront émerveiller les jeunes.
Nous comptons sur l'appui des parents et éducateurs soucieux de mettre les enfants en contact avec un répertoire de films de ce type. Tout dépendant, évidemment, de la réponse que nous obtiendrons, il nous fera grand plaisir de poursuivre l'expérience au cours des prochains mois.
Nous espérons donc que tous les enfants, quel que soit leur âge, seront heureux de cette nouvelle collaboration FAROUN / 7ème ART.
À compter de samedi 8 février
MATINEES POUR ENFANTS
(TOUS LES SAMEDIS)
DEUX AMIS SILENCIEUX — $1.00 — LES CHEVALIERS DU RÊVE
AMIS 1h. - 4h. — Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER — CHEVALIERS 2h.30

de DENYS ARCAND — 14 ANS
UNE VIOLENCE DIGNE DE SAM PECKINPAH! – Montreal Matin
gina
CELINE LOMEZ CLAUDE BLANCHARD ET LA PARTICIPATION DE DONALD LAUTREC
3e SEMAINE
PIGALLE • CHATEAU 1 • VERSAILLES
GREENFIELD Pk • LAVAL • PARC-VERDUN
COULEUR

BALLET MODERNE
Le Service d'animation socio-culturelle de l'Université du Québec à Montréal
présente
LES BALLETS MODERNES DU QUÉBEC
Les vendredi et samedi, 7 et 8 février à 20:30 heures
à: L'Auditorium du Pavillon Lafontaine 1301 est, rue Sherbrooke.
Programme:
Vendredi 7 février: • L'homme et la femme • La guerre pour la paix
Samedi 8 février: • Pollution • La guerre pour la paix
Entrée: Membres de l'UQAM $2.00; autres $3.00
Les billets seront en vente à la porte de l'Auditorium le soir des spectacles.
Renseignements et réservations: 876-3084

LES PRODUCTIONS BEAU BEC PRÉSENTENT
EN SPECTACLE OUTREMONT au cinéma 1248 Bernard 277-4145
CLAUDE DUBOIS — 21 fév. à 7 h 30 et 10 h $2.50
LOUISE FORESTIER — 7 mars à 7 h 30 et 10 h $2.50
billets EN VENTE au cinéma et à Au Somnanbule (Laval)

On n'engraisse pas les cochons à l'eau claire — 14 ANS
EN PRIMEUR
Un film de Jean Pierre Lefebvre
Jean-René Ouellet, Louise Cuerrier, Maryse Pelletier, Louise Rinfret, Christiane Gauvin, Francine Ruel, Marie-Lou Dion, Marthe Nadeau, J-Léo Gagnon,
Production Cinak et Les Productions Prisma
Avec la participation de La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
VENDREDI à MARDI à la séance de 9h30
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD
D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE. 18 ANS Adultes
APRES "VIVA LA MUERTE"
ARRABAL
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU
avec EMMANUELLE RIVA et GEORGE SHANNON
Messe noire et rouge — L'EXPRESS
Générateur de joie, qu'on reçoit en pleine figure comme une gifle — FRANCE SOIR
LE film — COMBAT
Imagerie fascinante, qui s'impose par sa violence — LE MONDE
Des images d'un réalisme insoutenable — JOURNAL DU DIMANCHE
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sam. - Dim.: 1.15 - 3.15 / 5.15 - 7.15 - 9.15
Lun. à Ven.: 7.15 - 9.15

Reprise - en français
un chef d'oeuvre cinématographique!
POUR TOUS
2001: L'Odyssée de l'espace
3e Semaine — UN FILM DE Stanley Kubrick — Enfants: $1.25
Sem. et Sam. 6.15 - 9h. — Cinéma 7e art 722 0302 3180 rue BÉLANGER — Dim. 12.45 - 3.30 - 6.15 - 9h.

elysée — SALLE EISENSTEIN — POUR TOUS
AMARCORD — FELLINI
Gagnant des prix: Meilleur film de l'année. Meilleur réalisateur: Fellini.
Le meilleur film de l'année.
Le film #1 de 1974.
Un des dix meilleurs films de l'année.
PRIX O.C.I.C. 1974 — Prix du Jury, Festival de Dinar
les dernières fiancailles
DE JEAN-PIERRE LEFEBVRE
Avec Marthe Nadeau, J.-Léo Gagnon, Marcel Sabourin

JOHN P. DIAMANTOPOULOS

Prenez avis que John P. DIAMANTOPOULOS, résidant et domicilié au 12020 rue Désy, à Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin de changer son nom patronymique en celui de DIAMOND.

KOZINA, LEFEBVRE ET
SAVARD

"Demande de permis spécial temporaire — Re: CLAUDE FORTIER — Permis HAULAWAY.

La partie requérante CLAUDE FORTIER, dont l'adresse est 1705 Cliche, Ste. Julie, Québec, demande le permis suivant:

"Service de courtier en transport (Haulaway) pour le transport de marchandise autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport SMITH TRANSPORT COMPANY, LIMITED, 10755 Chemin Côte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8."

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission des Transports dans les quatre jours de la première parution de ladite demande.

Avis est par les présentes donné que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le No: 2576447, la Banque de Montréal ci-après appelés "La Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à Rafy Handbags Corp. (ci-après appelé "le client", 209 rue Ste-Catherine Est #407, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 23 octobre 1972, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le No: 2385150.

Fait ce 31ième jour de janvier 1975.

LA BANQUE DE MONTREAL

Avis est par la présente donné que par un contrat enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de la Ville de Montréal sous le numéro 2576843 la Banque Toronto-Dominion (ici référée la Banque) a cédé, réassigné et reporté à BOMARC DEVELOPMENT AND RESEARCH CORPORATION (ici référée le client) 1117 rue St. Catherine O., Montréal, P.Q., tout droit, titre et intérêts de la Banque à partir du 27ième jour de janvier 1975 en vertu d'un transport général de créances par le client à la Banque en date du 18ième jour de juillet 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2364611 daté le 31ième jour de janvier 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-048743-75

WILLIAM VITAL, alias GOLLIERMO VITALI, journalier des Ville et district de Montréal,

requérant,

-vs-

Marie, Augustine, FLORENCE NADEAU, dont la dernière adresse connue était 532 Contrecoeur, Montréal, et actuellement de lieux inconnus, épouse commune en biens dudit WILLIAM VITAL,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Marie, Augustine, FLORENCE NADEAU, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la dernière publication du présent ordre et avis.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal, à son intention.

L'intimée est de plus prévenue qu'à défaut par elle de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre elle, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre elle.

MONTREAL, le 31 janvier 1975

ME W. LEFEBVRE
Régistraire adjoint

Me JEAN ROBERT, avocat,
4 est, rue Notre-Dame,
Montréal

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 janvier, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMPUMATIC LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21e jour de janvier 1975, sous le numéro 2575423.

Ce 30ième jour de janvier, 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le Contrat de vente et de cession en date du 30 décembre 1974 à Canadian Affiliated Financial Corp. de tous les droits, titres et intérêts de la Banque Canadienne Impériale de Commerce aux comptes à recevoir, dettes et dettes de livre, présents et futurs, payables à Gagnon Spring Inc. que la Banque Canadienne Impériale de Commerce avait ou aurait pu avoir en vertu du Contrat de vente daté du 3 mai, 1971 enregistré au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 29 de juin 1971 sous le numéro 2285109, par laquel Gagnon Spring Inc. a cédé à la Banque Canadienne Impériale de Commerce tous ses comptes à recevoir, dettes et dettes de livre, présents et futurs, a été enregistré par Mémoire au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 6 janvier 1975 sous le numéro 2577067 daté le 3ième jour de février 1975.

CANADIAN AFFILIATED FINANCIAL CORP

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-048679-751

ALINE LAUZON TERROUX

Requérante

C.

JEAN-PAUL TERROUX, de domicile inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-PAUL TERROUX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 4 février 1975

Me Wilfrid Lefebvre
REGISTRAIRE

Mes Pilon & Lagacé, avocats
3440 est Ontario, suite 410
Montréal, Qué.
Tél.: 526-4441

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-048643-757

LOUISE RIVEST

Requérante

C.

JEAN MARIE LAVIOLETTE, de domicile inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN MARIE LAVIOLETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 4 février 1975

Me Wilfrid Lefebvre
Registraire

Me Pierre Tremblay, avocat
7190 boul. St. Michel
Montréal, Qué.
Tél.: 725-2411

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
FRANÇOIS KHIRYATI

Avis est, par les présentes, donné que François Khiryati, domicilié et résidant au 7101 rue Beaudrière, appartement 7, Ville D'Anjou, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Francois Coriaty, ledit changement de nom devant bénéficier à sa femme Dame Rosine Coussa et ses enfants mineurs, Michel et Nancy.

Montréal le 21 janvier 1975
de Grandpré Colas Amyot
Lesage, Deschenes & Godin

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que Ronald Fillion, aide-mécanicien, résidant et domicilié au 2064 A, rue Lapierre, LaSalle, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Ronald DEBAIE.

A la suite de ce décret, le nom de son épouse, Martha Leggo Fillion, sera également changé en celui de Martha Leggo DEBAIE.

LACHINE, ce 27 janvier 1975

Barrière, Neuer & Ménard,
Procureurs du requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Ex-parte

No: 500-18-000116-757

AVIS AUX CREANCIERS
DES EPOUX:

AVIS vous est donné que le 21 février 1975 une requête sera présentée à la Cour supérieure, District de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Yves Pigeon et Pierrette Rondeau, domiciliés tous deux à 1001, rue Gordon, à Verdun, district de Montréal, constatées en un nouveau contrat de mariage passé le 31 janvier 1975 devant Me Régis Rémillard, notaire.

Régis Rémillard, notaire.
455 de l'Eglise, Verdun.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-14-000405-753

FELICE D'ABATE, Industriel, demeurant au 455 St. Jean Baptiste, Duvernay, Laval, district de Montréal,

ET

Dame IOLANDA RICCI, son épouse, du même endroit,

REQUERANTS

AVIS

AVIS est donné par le soussigné, Mario Lattoni, c.r., Avocat, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur FELICE D'ABATE et son épouse Dame IOLANDA RICCI, tous deux domiciliés à 455 St. Jean Baptiste, Duvernay, Laval, district de Montréal, sera présentée à la Cour Supérieure du district de Montréal, Division de Pratique, chambre 2.16, du nouveau palais de Justice, 1 Notre Dame est, Montréal, le 17 mars, 1975, à 9.30 a.m., le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de la Province de Québec et de ceux auxquels il se rapporte.

Montréal, 3 février, 1975.

MARIO LATTONI, C.R.
319, est rue St. Zotique,
Montréal.
AVOCAT DES REQUERANTS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-000757-755

JOSEPH TOROK, chauffeur de taxi domicilié et résidant au numéro 3955 rue Dupuis, appartement 18, Côte des Neiges Montréal, district de Montréal,

Demandeur

-vs-

ANTONIO PANAGOPOULOS, domicilié et résidant au numéro 2237 de la rue Jean-Talon ouest à Montréal, district de Montréal.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 27 janvier 1975

Me W. LEFEBVRE P.C.S.M.
Le 27 janvier 1975

Mes Villeneuve, Pigeon, Clément
& Guilbeault,
235 Dorchester est,
Suite 501,
Montréal, P.Q.
H2X 1N8

Avis est par la présente donné que par un contrat enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Ville de Montréal sous le numéro 2576844 La Banque Toronto-Dominion (ici référée la Banque) a cédé, réassigné et reporté à COLOSSUS LAND INVESTMENTS CORP. (Ici référée le client) 1117 rue St. Catherine O, Montréal, P.Q., Compagnie de Prêt, tout droit, titre et intérêts de la Banque à partir du 27ième jour de janvier 1975 en vertu d'un transport général de créances par le client à la banque en date du 18ième jour de juillet 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2364612 daté le 31ième jour de janvier 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 05-017507-748

Dame FLORE MONTPETIT,

Demanderesse,

-vs-

GUY DELVA,

Défendeur

AVIS

Il est enjoint au Défendeur Guy Delva, à l'intention duquel copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Honorable Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours après la dernière publication du présent Avis.

MONTRÉAL, 3 février 1975.

ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN
SHAPIRO & FLAM
Procureurs pour Demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES AU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-048189-751

DAME CECILIA PHILLIPS, maîtresse de maison, domiciliée et résidant dans la ville de Caughnawaga, District de Montréal;

Requérante

C

CLARENCE D. JOHNSON, adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CLARENCE D. JOHNSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Châteauguay, le 3 février 1975

W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJ.

LAFONTAINE & BOISVERT
261, Boul. D'Anjou
Châteauguay
Tél.: 691-4325

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-048-325-751

DAME CLAUDETTE LAUZON, ménagère, résidant et domiciliée au 2009 est, boul. Gouin, app. 3, Montréal-Nord, district de Montréal;

requérante

-vs-

LIONEL LAROCQUE, présentement d'adresse inconnue;

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, LIONEL LAROCQUE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.

Prenez de plus avis ou à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 29 janvier 1975

SELIM NAGUIB
Régistraire-adjoint

Me Lise Martel
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, P.Q.
Tel: 326-6400

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-018-613-743

DAME DORIS COURCHESNE, tutrice de NATHALIE, ménagère, domiciliée et résidant au 1780, boul. Henri-Bourassa, app.: 42, en les Cité et District de MONTREAL,

DEMANDERESSE ES-QUALITE

-vs-

REGINALD DION,

-et-

DAME GINETTE LAMOUREUX, (de domicile inconnu).

DEFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, REGINALD DION et DAME GINETTE LAMOUREUX, sont, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours suivant la dernière publication;

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à leur intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 3 février 1975

SELIM NAGUIB,
PROT. AD.

PILON & LAGACE,
3440 est, Ontario,
Suite 410,
Montreal, P.Q.
H1W 1P9
Procureurs de la demanderesse
ES-QUALITE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 18-001424-747

BOCKLER INVESTMENT CORP. et SAM PRINCE

CREANCIERS

VS

SAMUEL A. BARR, MILTON KREITZMAN et DAVID RESNICK IN TRUST, tous de la Ville de New-York, New-York, Etats-Unis.

DEBITEURS

AVIS est par les présentes donné aux Débiteurs, Milton Kreitzman, Samuel A. Barr et David Resnick in Trust, conformément à un jugement de la Cour Supérieure, sous la cause no: 18-001424-747, qu'un avis de 60 jours, tel que requis par l'Article 1040a et suivant le Code Civil de la Province de Québec, a été déposé au Bureau du protonotaire pour eux.

Ledit avis de 60 jours concerne certaines parties de terrain dans la Paroisse St-Louis de Terrebonne, tel que décrit au complet dans ledit Avis. Conformément au dit avis, si vous ne vous présentez pas par défaut, dans les 60 jours suivant la date de la dernière publication, les Créditeurs seront déclarés propriétaires de l'immeuble.

Une copie dudit avis de 60 jours a été laissée à votre intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.

Montréal, 3 février 1975

(Signé) Selim Naguib
Protonotaire adjoint de la Cour
Supérieure de Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces

No: 500-12-048505-758

LEONA MORIN, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal

REQUERANTE

VS

MARCEL PERREAULT, présentement de lieux inconnus

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé MARCEL PERREAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 4 février 1975

SELIM NAGUIB
Régistraire-adjoint

Mes MALO CROTEAU & ASS.,
2197 est rue Sherbrooke
Montréal, QUE.
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-048683-753

DAME BELLA HARNOIS-THEBERGE, résidant et domiciliée au 3855 Boul. Rosemont, app. 413, dans les cité et district de Montréal,

requérante

-vs-

JEAN-PAUL THEBERGE, présentement de lieux inconnus,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-PAUL THEBERGE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 30 JANVIER 1975

ME W. LEFEBVRE
Régistraire Adjoint

LABELLE, CHARBONNEAU & VILLEMURE,
4935 est, rue Beaubien, suite 103,
Montréal, Qué. H1T 1V1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-14-000371-757

DANS L'AFFAIRE DE:

LA SUCCESSION DE FEU SIDNEY SCHWARZ, de son vivant résidant et domicilié en les Cité et district de Montréal, au 5595 rue Beaucourt.

DECEDE

-ET-

MELANIE SCHARZ ménagère, épouse séparée de biens de Joseph Cohen, résidant et domiciliée à Dollard des Ormeaux, district de Montréal

-ET-

PEARL SCHWARZ, veuve de feu Arthur Libenson, de son vivant mathématicien, tous deux résidant au 16 Alfred Rd., Framingham, Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique

-ET-

ROBERT MARCUS, ingénieur, résidant et domicilié en la Cité de Côte St-Luc district de Montréal, en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs JEFFREY-NEIL MARCUS et STEVEN-RICHARD MARCUS.

REQUERANTS

AVIS A: Les Héritiers de Feu SIDNEY SCHWARZ.

PRENEZ AVIS qu'une REQUETE POUR LETTRES DE VERIFICATION (Art. 933 C.P.C. et suivants) se rapportant à la succession de Feu SIDNEY SCHWARZ, décédé à Montréal, le 17 janvier 1972, sera présentée pour adjudication sur iceile, devant cette Honorable Cour Supérieure, division de Pratique, ch. 2.16, Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal dit district, le 19ième jour de mars 1975 à 9:30 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence.

UNE copie de la Requête, Affidavit et Avis, a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à leur intention.

MONTREAL, ce 4 février 1975

Mes KRAVITZ & KRAVITZ
1255 carré Philippe, # 905,
Montréal, QUE.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AGB-75-10029
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 25 février, 1975

Divers endroits
dans la Province de Québec

FOURNITURE DE
TIGES D'ANCRAGE, ANCRES
A PLAQUE, SUPPORTS, ETC.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS ($70,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 27 janvier 1975.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AGB-75-10030
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 25 février, 1975
Divers endroits
dans la Province de Québec

FOURNITURE DE
QUINCAILLERIE DE LIGNE
(TIGES DE MISE A LA TERRE,
CONNECTEURS,
ENTRETOISES,
MANILLES, ECROUS A
OEIL, ETC.)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS ($50,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 27 janvier 1975

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AMR-75-10031
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 25 février, 1975
Divers endroits
dans la Province de Québec

FOURNITURE DE
DEUX 2) CHARIOTS
ELEVATEURS
MUS AU GAZ PROPANE,
D'UNE CAPACITE DE 5,000 LB

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureáu no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 27 janvier 1975

CANADA

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée

"Obligations 9¼% à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 15 mars 1990"
(ci-après appelées "Obligations") de

LA VILLE DE MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera **POUR FINS D'AMORTISSEMENT** le 15 mars 1975, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir :

Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 15 mars 1975 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants :

2629..........$ 1,000	2694..........$ 1,000	2726..........$ 1,000
2634..........$ 10,000	2695..........$ 1,000	2727..........$ 1,000
2635..........$ 2,000	2696..........$ 1,000	2728..........$ 1,000
2642..........$ 3,000	2724..........$ 1,000	2732..........$ 17,000
2643..........$ 2,000	2725..........$ 1,000	2733..........$ 2,000

Numéros des Obligations à coupons de $25,000 chacune, portant le préfixe AD, rachetables le 15 mars 1975 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants :

03776..........$ 3,000	03790..........$ 4,000	—

Numéros des Obligations à coupons de $10,000 chacune, portant le préfixe AC, rachetables le 15 mars 1975 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants :

00412..........$ 3,000	00463..........$ 3,000	00531..........$ 5,000
00431..........$ 1,000	00471..........$ 1,000	00538..........$ 2,000
00433..........$ 2,000	00476..........$ 2,000	00558..........$ 4,000
00447..........$ 2,000	00480..........$ 3,000	—
00461..........$ 1,000	00516..........$ 5,000	—

Numéros des Obligations à coupons de $1,000 chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 mars 1975 :

545204	545955	546657	548012	548966	549881	551089	551862	553464	555290
545214	545963	546669	548017	548967	549884	551105	551902	553467	555294
545225	545965	546670	548026	549024	549885	551108	551907	553468	555320
545236	545967	546677	548053	549025	549900	551117	552740	553473	555327
545237	545978	546701	548054	549040	549902	551119	552748	553477	555796
545240	545983	546735	548055	549045	549906	551120	552749	553482	555799
545243	545984	546738	548079	549049	549981	551125	552852	553485	555824
545264	546012	546739	548095	549087	549984	551135	552855	553510	555826
545272	546030	546740	548099	549094	549992	551144	552856	553695	555856
545282	546031	546742	548107	549096	549995	551147	552857	554491	555857
545284	546045	546843	548243	549098	549998	551159	552858	554493	555981
545362	546046	546867	548245	549101	550037	551160	552861	554505	555984
545453	546052	546868	548247	549104	550073	551354	552865	554514	556040
545454	546078	546890	548316	549105	550075	551586	552866	554517	556041
545458	546082	546894	548353	549111	550082	551589	552867	554522	556054
545477	546088	546984	548355	549117	550085	551591	553045	554528	556058
545483	546090	546988	548356	549125	550141	551595	553050	554529	556063
545501	546119	546999	548357	549131	550166	551609	553051	554532	556064
545506	546121	547015	548359	549134	550173	551610	553057	554534	556156
545520	546128	547118	548375	549137	550191	551621	553137	554536	556161
545527	546130	547183	548379	549138	550227	551628	553142	554538	556164
545563	546138	547192	548380	549140	550236	551636	553156	554543	556166
545564	546156	547202	548387	549144	550239	551638	553163	554549	556167
545578	546165	547203	548394	549154	550243	551639	553168	554558	556178
545631	546172	547212	548410	549158	550502	551641	553177	554571	556200
545639	546180	547215	548420	549217	550506	551644	553179	554573	556203
545654	546184	547216	548507	549218	550511	551651	553214	554577	556204
545659	546185	547225	548508	549257	550515	551654	553218	554580	556211
545678	546186	547232	548509	549333	550537	551658	553220	554581	556213
545680	546244	547234	548513	549334	550568	551668	553221	554585	556216
545681	546263	547237	548516	549338	550647	551691	553226	554587	556245
545702	546273	547238	548518	549340	550649	551692	553228	554589	556248
545711	546277	547239	548522	549356	550654	551694	553229	554600	556253
545719	546281	547244	548563	549358	550661	551698	553231	554601	556255
545723	546282	547248	548626	549497	550662	551722	553234	554602	556259
545725	546286	547294	548635	549498	550665	551731	553235	554947	556264
545731	546287	547297	548771	549506	550680	551735	553254	554950	556267
545747	546288	547521	548833	549519	550681	551741	553262	554952	556268
545759	546292	547522	548841	549661	550692	551745	553321	554955	556271
545761	546307	547529	548845	549662	550716	551746	553322	554961	556276
545774	546445	547531	548847	549692	550813	551747	553323	554979	556279
545775	546485	547533	548856	549693	550822	551749	553340	554988	556301
545776	546493	547550	548869	549721	550832	551758	553349	554991	556488
545777	546500	547557	548870	549760	550836	551761	553352	554997	556507
545788	546504	547559	548878	549762	550845	551766	553354	555008	556521
545794	546512	547588	548884	549766	550864	551768	553361	555015	556523
545795	546518	547612	548890	549768	550918	551772	553362	555020	556527
545798	546521	547619	548893	549769	550920	551774	553370	555042	556530
545829	546524	547622	548895	549772	550932	551783	553373	555053	556532
545830	546528	547632	548905	549780	550933	551785	553374	555054	556537
545836	546532	547735	548912	549791	550945	551787	553375	555057	556557
545855	546552	547740	548922	549819	550952	551788	553385	555068	556558
545877	546564	547741	548923	549822	550954	551792	553388	555069	556560
545884	546569	547742	548924	549826	550958	551797	553390	555072	556594
545888	546581	547743	548932	549832	550963	551806	553399	555074	556640
545890	546600	547760	548938	549833	550970	551807	553403	555075	—
545892	546603	547766	548940	549834	550973	551808	553406	555086	—
545896	546607	547776	548943	549836	551074	551820	553426	555089	—
545897	546620	547778	548950	549865	551077	551822	553441	555094	—
545913	546625	547793	548954	549874	551079	551824	553456	555241	—
545933	546635	547828	548957	549877	551083	551833	553459	555268	—
545947	546642	547940	548965	549880	551088	551855	553460	555284	—

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Canadienne Nationale, de La Banque Royale du Canada ou de La Banque Provinciale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'Obligations à coupons, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 mars 1975 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 mars 1975.

VILLE DE MONTRÉAL
ROGER BÉLANGER,
Directeur des finances

DATÉ À MONTRÉAL, ce seizième jour de janvier 1975.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

AVIS INTERNATIONAL DE PRÉQUALIFICATION

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a décidé d'engager un Bureau d'Ingénieurs Conseils pour effectuer une étude de préconstruction d'un chemin de fer minier reliant le gisement de fer du Mont KLAHOYO situé à l'est de la ville de MAN à la Côte Atlanique près du PORT de SAN-PEDRO;

La longueur de cette ligne est estimée à environ 350 Km.

Le traffic minier envisagé est de 12 millions de tonnes métriques.

De plus le chemin de fer assurera le traffic commercial de voyageurs et de marchandises qui se développera en conséquence de l'implantation de cette voie ferrée.

Le chemin de fer sera relié à la ville de MAN et au PORT de SAN-PEDRO par des antennes.

Un embranchement reliera les villes de DALOA et ISSIA à la ligne principale.

Les Bureaux d'Ingénieurs Conseils intéressés par cette étude sont priés d'adresser leur dossier de préqualification au Secrétariat d'Etat Chargé des Mines

B.P. V 50 ABIDJAN, avant le 20 Février 1975.
TELEX 479 SEBUDGET

Le dossier de candidature doit préciser le potentiel humain, matériel et financier ainsi que les références du Bureau.

Transport Canada · Transports Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Projet no. 600-2052 — Fourniture et pose de bouche-pores Plancher de granit — Aérogare des Passagers.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel
Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15h00 (heure de Montréal), mardi, le 18 février 1975.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $100.00 émis au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les autres parties intéressées pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970, Place de la Savane, Montréal, Québec;

Association de la Construction de Québec,
375 Verdun, Québec, Québec;

Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400, William, Trois-Rivières, Québec;

Association des Constructeurs du District de Hull,
3, rue Cholette, Hull, Québec;

Pour informations supplémentaires, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le Ministère des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

B. Baribeau
Administrateur délégué

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO
DE MONTARVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 3 février 1975 a adopté le règlement portant le numéro 907 concernant un emprunt de $222,000.00 pour l'acquisition de pièces d'équipement pour le service des Travaux Publics.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 17 février 1975 entre 19:00 et 21:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 4 ième jour du mois de février mil neuf cent soixante-quinze.

ROLAND COULOMBE,
GREFFIER.

Le CENTRE DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées adressées au chef de service des services auxiliaires, au Centre de Services Sociaux Richelieu, 201, Place Charles Lemoyne, Édifice Montval, (cinquième étage) à Longueuil, et portant mention: SOUMISSION POUR RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX - ÉDIFICE MONTVAL, seront reçues jusqu'à 15.00 heures (heure de Montréal) le 27 du mois de février 1975.

On peut prendre connaissance du devis et autres documents de soumission, ou se les procurer sur dépôt de CENT DOLLARS ($100.00) sous forme de chèque bancaire visé établi à l'ordre des architectes CAOUETTE & VACHON, 99 Place Charles Lemoyne, suite 130, Longueuil, à partir de jeudi le 6 février 1975. Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis en bon état, au plus tard quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions, après cette date, le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par les architectes CAOUETTE & VACHON et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Les soumissions seront ouvertes le soir même au siège social du Centre de Services Sociaux Richelieu, 5ième étage, à 20.00 heures, heure de Montréal.

Wayne Thomas: pas encore prêt à se rebeller

par Marc Thibeault

A la fin de la saison de hockey 1973-74, le gardien de but Wayne Thomas, né à Ottawa, semblait destiné à devenir une grande vedette. Après avoir participé à 42 parties du Canadien, sur un total de 78, et avoir maintenu une moyenne de 2.76 buts par match, on lui remettait la coupe Molson et un boni de $1,000 pour avoir été le plus souvent choisi, au cours de l'hiver, parmi les "trois étoiles" des joutes auxquelles il avait pris part.

A cause du retour avec l'équipe montréalaise d'un Ken Dryden ayant déjà gagné ses épaulettes et d'un Michel Larocque qui se signala lors des éliminatoires du printemps dernier devant les Rangers de New York et qui eut aussi un bon camp d'entraînement l'automne passé, le même Wayne Thomas, cette saison, n'a pas joué une seconde en match régulier avec les Canadiens.

Et, à 27 ans, après seulement un grand total de 52 parties jouées dans la ligue Nationale, il vit, inactif ou presque, la deuxième année d'un contrat de trois ans signé avec le Tricolore. Mais le talentueux et élégant jeune homme ne se plaint pas trop...encore. Devant une situation qui le fait occasionnellement grimacer, il veut néanmoins demeurer philosophe.

"Ma situation, je crois, était préconçue. Au camp d'entraînement, j'ai joué trois bonnes périodes au cours desquelles je n'ai pas accordé de but. J'ai ensuite eu une mauvaise demi-joute, quatre buts je crois, puis une autre demi-partie acceptable. Après ça, rien, en ce sens que je n'ai plus eu la chance de jouer. Je dois dire que Ken et Bunny, eux, furent excellents", explique d'abord Wayne Thomas, modeste, sincère.

"Je ne ressens pas d'amertume malgré les circonstances, mais je ne peux pas dire non plus que je suis heureux. D'autre part, je ne veux pas encore poser de problèmes sérieux à la direction. J'ai demandé, une fois, à être échangé mais il est évident que Sam Pollock n'a pas encore réussi à esquisser une transaction intéressante. Je comprends qu'il ne veuille pas me laisser partir sans obtenir quelque chose, tout de même. Je serais même blessé dans ma fierté s'il me donnait à n'importe quel club.

"L'important pour moi, en ce moment, est de ne pas perdre confiance, de ne pas me décourager. Il y a deux ans et demi, je me souviens avoir voulu retourner à Halifax mais, tout à coup, Ken se blessa au dos et Michel Plasse tomba malade et j'ai gardé les buts durant 8 parties d'affilée. Je ne souhaite pas qu'une telle situation survienne cet hiver car l'équipe va très bien... mais qui sait...

"L'ennui est que je ne peux pas remplir mes obligations contractuelles, prouver ma petite valeur, assis avec les journalistes durant chaque partie. Cela est d'autant plus déprimant qu'on m'a dit que je pourrait être gardien no 1 avec quelques autres clubs et j'aime le croire".

Nous lui demandons de nommer une ou deux équipes qui, selon lui, pourraient très bien utiliser son talent. Thomas sourit avant de répondre:

"Je ne peux vous mentionner ces clubs car cela serait critiquer les gardiens qu'ils ont en ce moment et, comme vous le savez, les gardiens forment une fraternité très exclusive au hockey".

Ne croit-il pas que la clause de réserve qui le lie, même totalement inactif, au Canadien ne représente pas une injustice dans son cas et ne songe-t-il pas à approcher l'association des joueurs ou les autorités de la Nationale pour, devant un comité de griefs quelconque, protester?

"Disons que, pour le moment, je ne veux pas faire chavirer de chaloupe. Je me propose de réétudier ma situation l'été prochain si elle n'a pas changé d'ici là. Mais je ne sais pas si je voudrai m'attaquer à cette clause de réserve comme on l'a fait au baseball et, plus récemment, au football. Les clubs de hockey ont besoin d'un système les protégeant jusqu'à un certain point. Le hockey est un sport d'équipe et si tous les joueurs à la fin de chaque saison pouvaient offrir leurs services au plus haut enchérisseur, chaque équipe perdrait le noyau, disons au moins 10 joueurs, de sa formation et cela contribuerait bientôt à ruiner ce sport sur le plan professionnel. D'ailleurs, la situation est meilleure qu'autrefois alors qu'il n'y avait que 6 clubs. Combien de joueurs talenteux, alors, n'ont jamais vu le jour dans la Nationale faute de place? Y compris plusieurs gardiens de but?".

Thomas, de toute évidence et à ce dernier point de vue, a raison. Brièvement, tout en continuant d'analyser sa situation, il nous mentionne le fait qu'il est devenu père d'une fille, Gretchen, il y a quatre mois.

"Cela a été une bénédiction, particulièrement pour ma femme Barbara. Depuis, elle pense moins à mon sort de joueur de hockey".

En douce, Wayne Thomas vient de nous laisser entrevoir combien, sur le plan humain, son inactivité peut faire mal. Mais il enchaîne, souriant malgré tout:

"Je participe aux exercices du club et je voyage avec les gars et je leur souhaite la coupe Stanley. Mais les exercices sont, pour moi, trop courts. J'ai fait face à quelque chose comme 30,000 lancers frappés durant ces exercices depuis le début de la saison. Mais cela ne vaut pas les authentiques conditions de jeu d'un match. Il ne faut pas beaucoup réfléchir, vous savez, pour arrêter des lancers frappés. Mais je comprends que l'instructeur Scotty Bowman fasse plus travailler Ken et Bunny. Après tout, ce sont eux qui jouent cet hiver".

Nous ne pouvons nous empêcher de lui dire que nous avons remarqué combien il est resté bon copain avec Dryden et Larocque, bref qu'il ne semble pas du tout les jalouser?

"Les jalouser ne changerait rien et entre athlètes d'une même équipe cela manquerait d'élégance. A part ça, vous savez, ils souffrent presqu'autant que moi de me voir dans ma situation. Je sais que, personnellement et l'an dernier, alors que Larocque et moi avons participé à 69 des 78 joutes du club, je souffrais pour Michel Plasse..."

Comme quoi la confrérie des gardiens de but au hockey est une chose joliment authentique!

La patineuse Burka serait réinstallée

TORONTO (d'après CP) — La patineuse de vitesse Sylvia Burka pourrait réintégrer les rangs de l'équipe nationale, dont elle fut expulsée ces jours derniers en même temps que deux coéquipiers, et ainsi participer aux championnats féminins du monde qui auront lieu à La Haye les 22 et 23 février prochain.

"Il est possible que Sylvia reprenne l'avion pour l'Europe lundi", a déclaré John Hurdis, président de l'Association canadienne de patinage de vitesse, hier à Toronto.

Hurdis a précisé qu'il avait convoqué une réunion du comité exécutif de l'organisme, à l'occasion des championnats canadiens qui ont lieu en fin de semaine à Red Deer (Alberta), laissant entendre que ses collègues pourraient bien annuler la suspension imposée à la patineuse au début de la semaine.

"Je ne dis pas que c'est ce qui se produira, mais c'est une possibilité", a ajouté Hurdis, expliquant qu'une telle décision pourrait fort bien amener la démission de l'entraîneur Jorrit Jorritsma, qui avait recommandé les suspensions.

Hurdis a dit que son opinion avait changé depuis qu'il avait eu l'occasion d'entendre la version des patineurs suspendus. Gérard Cassan, d'Ottawa, et Andrew Barron, d'Edmonton, avaient également été expulsés de l'équipe sur la recommandation de Jorritsma.

Le président national a ajouté qu'il avait invité les trois patineurs à rencontrer les administrateurs de l'association. Il a aussi dit qu'il était offusqué de la rumeur à l'effet que les trois athlètes n'étaient pas libres de donner leur version publiquement.

Plus tôt dans la journée, hier à Edmonton, Bob Hodges, ancien entraîneur national, avait dit que la suspension était injuste, ajoutant que les dirigeants nationaux cherchaient la "petite bête noire" pour justifier la sévérité de leur décision.

Les trois patineurs ont été suspendus pour raisons disciplinaires, selon les dirigeants. Mlle Burka a nié cette affirmation, prétendant qu'il s'agissait plutôt d'un conflit au sujet des méthodes d'entraînement prônées par l'entraîneur d'origine hollandaise.

Vers une transformation de la coupe Davis

PARIS (AFP) — Au cours d'une réunion récente à Philadelphie, 50 membres de l'Association des joueurs professionnels de tennis, soit le tiers de la totalité des adhérents, se sont prononcés unanimement en faveur d'une réforme de la coupe Davis, proposée par la France et tendant à transformer la célèbre compétition en une épreuve comparable à la Coupe du monde de football.

"Comme nous le pensions, les joueurs considèrent fermement que quelque chose doit être fait pour sauver la coupe Davis, qui devient de plus en plus une épreuve de second ordre", a déclaré au cours de cette réunion Jack Kramer, directeur exécutif de l'ATP. "La nouvelle formule donnerait la possibilité aux meilleurs joueurs d'être réunis en même temps dans un même lieu. L'impact serait alors énorme", a-t-il ajouté.

La proposition française prévoit une phase finale de deux semaines, avec la participation de 24 équipes (96 joueurs). Huit seraient désignées "tête de série" et huit non-classées, ces 16 formations étant exemptées des éliminatoires.

Le reste des nations engagées serait divisé en quatre ou cinq zones géographiques où elles disputeraient des éliminatoires (matches aller-retour), de janvier à juillet, les huit premières étant qualifiées.

Les Bruins gagnent 3-2

Maniago n'a pu que limiter les dégâts

BOSTON (d'après PA) — Gregg Sheppard a marqué son 18e filet de la saison à la 3e période hier soir, pour conduire les Bruins de Boston à une difficile victoire de 3-2 contre les North Stars du Minnesota, dans la LMH.

Sheppard a accepté une passe de Donald Marcotte pour déjouer Cesare Maniago avec un lancer à bout portant à 11:40 du 3e vingt pour signer la victoire des Bruins.

Les Bruins ont dominé le jeu du début à la fin, mais Maniago a offert une performance exceptionnelle pour limiter les dégâts. Il a effectué 28 arrêts alors que Gilles Gilbert n'a eu à faire face qu'à 16 lancers.

Les Bruins ont une fiche de 17-0-4 contre les North Stars au Garden de Boston depuis l'entrée du Minnesota dans la LMH en 1967.

Les Bruins avaient pris les devants tôt dans le match quand Bobby Schmautz a déjoué Maniago à 50 secondes du 1er tiers. Rod Morris a égalé les chances durant la même période et Ernie Hicks a donné les devants aux North Stars à la première minute de la période médiane.

Donald Marcotte avait égalé le pointage avant que Sheppard ne compte.

Soit dit en passant, Dave Forbes en était à son dernier match de la suspension de 10 parties infligée par le président Clarence Campbell.

A Uniondale, Jean-Paul Parisé a marqué dans un filet désert à 62 secondes de la fin pour permettre aux Islanders de New York d'arracher un match nul de 2-2 aux Sabres de Buffalo.

Le but égalisateur est survenu quand le gardien Gary Bromley est sorti loin de ses filets pour tenter d'arrêter Ralph Stewart qui s'était échappé seul. Bromley a réussi à arrêter Stewart mais ce dernier a repris la rondelle derrière le filet. Il a passé à Parisé qui n'a eu qu'à pousser le disque au fond de la cage vide.

Bill MacMillan a marqué l'autre filet en moins de deux minutes au début du 3e vingt. Brian Spencer et Richard Martin en ont été les auteurs.

Dans les autres matches à l'affiche dans la LMH, les surprenants Scouts de Kansas City ont vaincu les Maple Leafs de Toronto 3-2, pour se rapprocher à trois points des vacillantes Etoiles du Nord. Les Rangers de New York ont vaincu les Flyers de Philadelphie, à Philadelphie, par le pointage de 3-1.

Dans l'AMH, les Crusaders de Cleveland ont infligé une 10e défaite consécutive aux Blades de Baltimore par le score de 4-0.

Enfin, les Nordiques de Québec sont allés vaincre les Aéros de Houston 4-3.

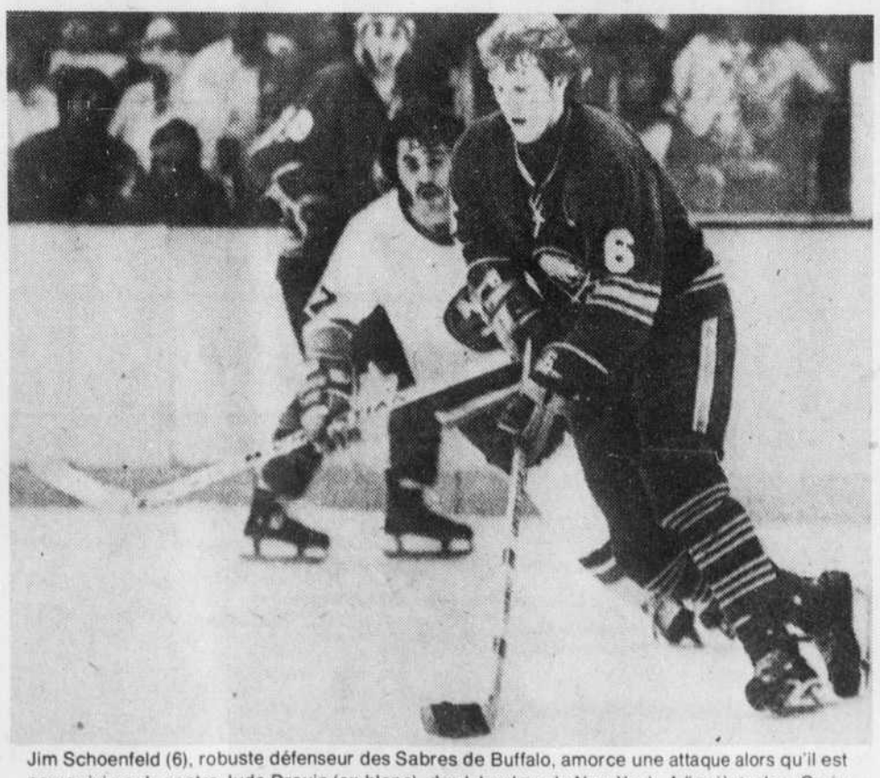

Jim Schoenfeld (6), robuste défenseur des Sabres de Buffalo, amorce une attaque alors qu'il est poursuivi par le centre Jude Drouin (en blanc), des Islanders de New York. A l'arrière-plan, Craig Ramsay surveille le jeu. Les deux équipes ont fait match nul 2-2. (Téléphoto AP)

Bruins 3, North Stars 2

1ère période

1—BOSTON, Schmatz (11e), Orr ... 0:52
2—MINNESOTA, Norrish (1er), Bialowas, Dunlop ... 12:42
Pun.: Esposito B 2:08.

2e période

3—MINNESOTA, Hickey (7e), Hestall ... 0:14
4—BOSTON, Marcotte (23e), Sheppard, Orr ... 18:54
Pun.: Hicks M 3:51, Hodge H 10:54, Minnesota banc servi par Norrish 16:38.

3e période

5—BOSTON, Sheppard (18e), Schmautz, Marcotte ... 11:40
Pun.: Martineau M 9:20.

Lancers par:

Minnesota	8	5	3	—16
Boston	12	6	13	—31

Gardiens: Maniago (M); Gilbert (B).
Assistance: 13,858.

Sabres 2, Islanders 2

1ère période

Aucun but.
Pun.: Schoenfeld B 7:01, Marshall I 13:18, Korab B 15:09.

2e période

1—NEW YORK, MacMillan (9e), Mystrom ... 14:50
Pen.: Hart I 3:56, Robert B, Parisé I mineures double 10:18, Gare B, Howatt I majeures 14:16, Hart I 17:58.

3e période

2—BUFFALO, Spencer (11e), Dudley, McNab ... 0:53
3—BUFFALO, Martin (29e), Robert, Korab ... 2:16
4—NEW YORK, Parisé (14e), Stewart, Westgall ... 18:58
Pun.: Marshall I 0:13, Schoenfeld B mineure double, Nystrom I mineure double, inconduite 9:38, Carrière B 10:27.

Lancers par:

Buffalo	8	11		11—30
New York	11	9	7	0—27

Gardiens: Bromely (B); Smith (I).
Assistance: 13,914.

Rangers 3, Flyers 1

1ère période

1—NEW YORK, Fairbairn (15e), Ratelle, Gilbert ... 13:09
Pun.: Bernarski R, Schultz P majeures 0:13, Vickers R, Clarke P mineures, majeures, Leach P inconduite de partie 1:50, Bladon P 4:25, Sanderson R, Park R, New York banc servi par Vickers, Vickers R inconduite, Butler R, Saleski P double mineure 6:11, Greschner R 10:47, Irvine R, Schultz P majeure, inconduite, Kelly P 12:50.

Association Mondiale

Crusaders 4, Bladers 0

1ère période

Aucun but.
Pun.: Maloin C, Jones B 11:24, Johnston B 18:45.

2e période

1—CLEVELAND: Ward (17e), McDonough ... 16:20
2—CLEVELAND: Cardwell (11e) ... 18:20
Pun.: Leblanc B 14:26.

3e période

3—CLEVELAND: Walker (10e), Leduc ... 2:46
4—CLEVELAND: Walker (11e), mwmard ... 17:34
Pun.: Erickson C 11:47, Leduc C, Brodin B majeures 13:56.

Lancers par:

Cleveland	11	19	13	— 43
Baltimore	13	13	9	— 35

Gardiens: Cheevers (C); Hoganson (B).
A :2 077.

Nordiques 4, Aéros 3

1ère période

1—HOUSTON, G. Howe (22e), Popiel ... 0:48
2—QUEBEC, Parizeau (19e), Tardif, Bordeleau ... 3:41
3—QUEBEC, Bordeleau (15e), Tardif, Parizeau ... 10:06
4—HOUSTON, Sherriff (16e), Popiel, Mark Howe ... 15:46
Pun.: Schella H 17:41.

2e période

5—HOUSTON, Taylor (14e), Schella, Hall ... 4:46
6—QUEBEC, Bordeleau (16e), Hoganson ... 17:33
Pun.: Ruskowski H 6:18, G. Howe H 7:51, Ruskowski H, Bernier Q mineures, majeures 12:54, Jordan Q 15:57.

Miller accroît son avance

PALM SPRINGS, Calif. (PA) — Johnny Miller a roulé 69 hier, et a porté son avance à trois coups à l'issue de la 2e ronde de l'omnium Bob Hope, doté d'une bourse de $160,000.

Miller, vainqueur incontesté des deux premiers tournois de l'année, a envoyé sa balle dans un etang au premier trou mais s'est bien resaisi par la suite pour totaliser 133, 11 sous la normale.

Tom Shaw, qui n'a pas gagné un tournoi au cours des trois dernières années, a réussi la meilleure ronde de la journée, 66, et se retrouve maintenant au 2e rang en compagnie de Mac McLendon à 136.

George Knudson de Toronto, qui avait inscrit un 69 lors de la ronde initiale a glissé au classement en vertu d'un 72.

hockey

Ligue Nationale

Mercredi
Montréal 8, Détroit 5
Philadelphie 4, Rangers NY 3
Boston 3, Atlanta 3
Chicago 2, Minnesota 1
Pittsburgh 3, Los Angeles 2
Californie 5, Washington 1

Hier soir
Boston 3, Minnesota 2
Buffalo 2, Islanders NY 2
Rangers NY 3, Philadelphie 1
Kansas City 3, Toronto 2

Ce soir
Los Angeles à Atlanta
Kansas City à St-Louis
Chicago à Vancouver
Pittsburgh à Californie

MEILLEURS POINTEURS
(matches d'hier soir non compris)

	B	P	PTS
Esposito, Bos.	48	50	98
Orr, Bos.	32	60	92
Lafleur, Mon.	41	48	89
Mahovlich, Mon.	26	52	78
Dionne, Dét.	29	45	74
Robert, Buf.	29	40	69
Clarke, Phi.	14	53	67
Gilbert, Ran.	29	37	66
Perreault, Buf.	27	37	64
Ratelle, Ran.	24	39	63

Association Mondiale

Mercredi
Cleveland 3, Winnipeg 2
Minnesota 4, Edmonton 2
Houston 5, Toronto 2
Vancouver 4, Chicago 2
Phoenix 9, San Diego 2

Hier soir
Cleveland 4, Baltimore 0
Québec 4, Houston 3
Minnesota à San Diego, 22h30

Ce soir
Cleveland à Toronto
N.-Angleterre à Winnipeg
Minnesota à Phoenix

MEILLEURS POINTEURS
(matches d'hier soir non compris)

	B	P	PTS
Hull, Win.	46	38	83
S. Bernier, Qué.	38	41	79
Lacroix, SD.	24	19	73
Lund, Hou.	25	47	72
Nilsson, Win.	14	51	65
Walton, Min.	31	31	62

Ligue Majeure du Québec

Mercredi
Sherbrooke 10, Hull 2

Hier soir
Cornwall 6, Chicoutimi 3

Ce soir
Chicoutimi à Sherbrooke
Trois-Rivières à Laval
Hull à Montréal
Québec à Shawinigan

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section I							
PHILADELPHIE	52	33	12	7	183	111	73
RANGERS NY	53	27	16	10	216	171	64
ISLANDERS NY	52	21	17	14	174	141	56
ATLANTA	53	22	20	11	150	152	55
Section II							
VANCOUVER	52	26	21	5	176	162	57
CHICAGO	53	25	22	6	169	152	56
ST-LOUIS	51	19	23	9	164	184	47
MINNESOTA	51	13	32	6	136	220	32
KANSAS CITY	53	11	34	7	130	221	29
Section III							
MONTREAL	53	31	9	13	248	150	75
LOS ANGELES	52	29	10	13	180	115	71
PITTSBURGH	52	22	19	11	210	194	55
DETROIT	52	13	29	10	154	212	36
WASHINGTON	52	4	43	5	110	270	13
Section IV							
BUFFALO	53	34	11	8	233	160	76
BOSTON	53	28	14	11	238	156	67
TORONTO	53	20	26	7	177	206	47
CALIFORNIE	55	13	33	9	146	215	35

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section Canadienne							
QUEBEC	50	33	17	0	211	161	66
TORONTO	51	27	22	2	216	194	56
EDMONTON	45	25	18	2	165	149	52
VANCOUVER	48	23	23	2	147	157	48
WINNIPEG	45	20	23	2	176	159	42
Section Est							
N.-ANGLETERRE	48	27	19	2	165	168	56
CLEVELAND	51	23	26	2	147	159	48
CHICAGO	50	18	31	1	168	200	37
INDIANAPOLIS	50	10	37	3	111	203	23
Section Ouest							
HOUSTON	50	33	17	0	230	157	66
PHOENIX	52	26	20	6	188	167	58
MINNESOTA	47	27	20	0	196	156	54
SAN DIEGO	46	24	21	1	166	164	49
BALTIMORE	51	13	35	3	117	209	29

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section Est							
TROIS-RIVIERES	52	24	20	8	224	156	56
QUEBEC	49	26	21	2	213	189	54
CHICOUTIMI	50	17	29	4	214	296	38
SOREL	54	13	34	7	169	292	33
SHAWINIGAN	48	11	29	8	206	286	30
Section Ouest							
SHERBROOKE	49	37	9	3	306	166	77
CORNWALL	52	29	14	9	238	200	67
MONTREAL	49	25	19	5	297	238	55
HULL	51	24	23	4	294	257	52
LAVAL	53	20	28	5	243	278	45

les MOTS CROISÉS du Devoir

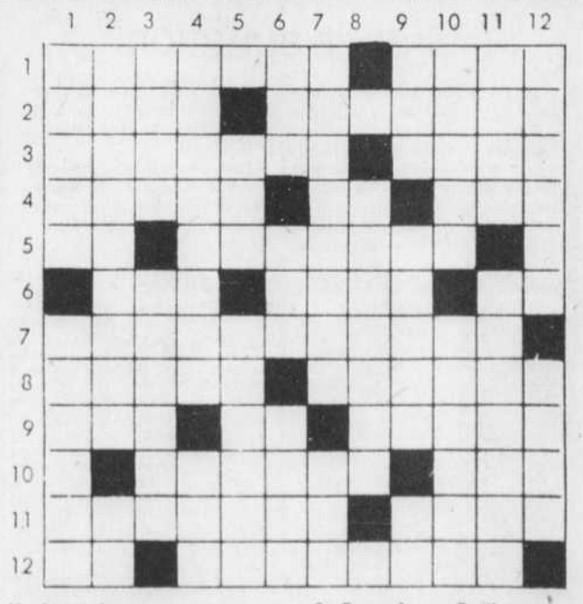

Horizontalement

1— Instrument de tisserand. — Loge grillée pour enfermer des oiseaux.
2—Néglige. — Solution huileuse d'essences végétales.
3—Etat d'une personne ivre. — Demeure.
4—Celui qui professe des opinions extrêmes — Gadolinium. — Unité monétaire d'Extrême-Orient.
5—Dysprosium. — Avantage inespéré.
6—Fleuve né dans les Cévennes. — Partie de la livre. — Ce qui est dû à quelqu'un.
7—Qui spolie (fém.).
8—Assister. — Se dit du début du tertiaire.
9—Nouveau. — Pronom indéfini. — Voix d'homme la plus élevée.
10—Ne sait pas. — Difficile à entamer.
11—Cahepelle des dieux lares. — Tire du néant.
12—Obtenu. — Partie d'une bicyclette.

Verticalement

1—Repli du corps du serpent. — Bande de cuir, qui sert à ceindre.
2—Affaiblissement de la vue. — Or.
3—Pas mûr. — Outil pour roder.
4—Qui peut être étiré. — Ch.-l du dép. des Hautes-Alpes.
5—Pluie. — Moquerie sarcastique.
6—De bonne heure. — Gros serpent. — Point cardinal.
7—Elel a de l'élégance. — Roue à gorge d'une poulie.
8—Se dit du pouls.
9—Partie du vêtement qui entoure le cou. — Eau congelée. qui tombe par flocons blancs légers. — Ici.
10—Poisson. — Résidu solide qui reste après la combustion complète d'une substance.
11—Parie. — Défaire un noeud.
12—Allongé. — Se trompe.

Solution d'hier

Avis publics

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

M. GÉRALD BÉDARD, représentant des ventes, demeurant au 239, boul. de Guire, App. 607, en la Ville de St-Laurent, dans la Province de Québec.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur cité en titre a fait cession le 29ième jour du mois de janvier 1975, que la première assemblée de ses créanciers sera tenue le 19ième jour du mois de février 1975, à 11:00 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10,est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 30ième jour dejanvier 1975.

JACQUES HUARD, c.a.
Syndic

BUREAU DE:
MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
507, Place d'Armes, Suite 1207
Montréal, Québec
Tél.: 288-5101

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario). K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Numéro 77923 - Fourniture et pose de stores vénitiens à toutes les fenêtres du 2e au 21e niveau inclusivement, immeuble no 2 du Gouvernement du Canada, 580, rue Booth, Ottawa, Ont.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: Jeudi, le 20 février 1975
Dépôt: $25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Chef des Services financiers et administratifs de la région de la Capitale, W.R. Ewing

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1
Sénateur Maurice Riel, C.R. — Clermont Vermette, C.R.
Gérald J. Ryan, C.R. — Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. — Jean-Louis Tétrault
Michel Green — Alain Grégoire
Jean-Pierre Saintonge — André Murray
Téléphone: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Télex: 01-26407

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

toronto

Hausse des cours

Tous les secteurs ont enregistré leurs plus fortes hausses depuis la mi-août à la Bourse de Toronto où l'activité a par ailleurs été intense hier. L'indice des industrielles a pris 2.14, à 183.03. Les aurifères ont pris 15.4, à 401.49.

Le volume des transactions s'est établi ainsi: 3.10 millions d'actions, soit $29.23 millions, comparativement à 2.64 millions ou $20.17 millions mercredi.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 344 contre 161 alors que 200 valeurs demeuraient inchangées.

L'immobilier, les banques et les raffineries ont contribué à la hausse des industrielles, alors que les chimiques et les sidérurgiques étaient en baisse.

Parmi les gains les plus importants, Crown Trust a pris 2, à $18, Moore 1 1-2, à $44 1-2, Westeel-Rosco, 1 1-2, à $27, Molson A, 1 1-8, à $19 et Canada Permanent Mortgage, 1, à $19 3-4. IBM a perdu 1, à $195, Bell Canada, 1-8, à $45 7-8 et Canadien Pacifique, 1-8, à $16.

Parmi les aurifères, Dome Mines a pris 1 3-8, à $49, Pamour, 3-4, à $9 3-8, Camflo, 1-4, à $11 5-8, et Dickenson, 1-4, à $8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	6900	325	305	320	+10
Aby Gln w	1200	120	112	112	+ 2
Abitibi	27490	$9¾	9½	9⅝	+ ⅛
Abitbi 7½p	100	$44	44	44	+ 1
Acklands	4408	$13¼	12½	13¼	+ ¾
Acklnd 2p	100	$14	14	14	+ ¾
Acme Gas	1000	9	9	9	+ ½
Acrps Ltd	200	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Advocate	100	130	130	130	−15
Afton Min	900	395	395	395	+ 5
A.G.F.M	800	165	165	165	+ 5
Agnico E	4500	$5¼	5	5⅛	
Agra Ind	100	$6¾	6¾	6¾	− ⅛
Albany	48500	43	37	42	+6½
Alt East G	7850	$5⅞	5⅝	5¾	
Alt G A	30048	$12⅜	12	12¼	+ ¼
Alta G C p	z1	$55½	55½	55½	
Alcan	13621	$20¾	20⅛	20½	+ ½
Alcan pr	140	$25	25	25	
Algo Cent	z1	$11½	11½	11½	
Algoma St	2638	$29	28¾	28⅞	− ⅛
Algonq pr	2400	450	450	450	+50
All-Can B	1800	225	220	225	+ 5
Allarco Dv	275	$9¼	9¼	9¼	
Alminex	250	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Alpa Ind	300	$8⅞	8⅝	8⅞	+ ⅜
Am Bonza	4600	215	210	215	− 4
Am Eagle	1000	50	50	50	
Andres W	1020	$8⅝	8⅜	8½	− ⅛
Ang UD	10300	95	84	94	+ 9
Aquitaine	3800	$18½	18¼	18½	+ ¼
Argosy	2500	12	12	12	+ 1
Args 250 p	z25	$28¼	28¼	28¼	
Argus B pr	212	$30	30	30	+ ½
Argus C pr	900	$12⅞	12½	12⅞	+ ¼
Asamera	2300	$9	8⅞	8⅞	− ⅛
Asbestos	247	$16⅞	16⅞	16⅞	+ ¼
Ashland C	100	$6⅝	6⅝	6⅝	− ⅛
Ashland pr	100	$17½	17½	17½	−1½
Asoc Porc	7500	118	115	115	+ 5
Atco A	3950	$16	15⅝	15⅞	
Auric R	10000	37	32	34	− 5
Autolec I	100	360	360	360	−10
Ato Hard A	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Bad Boy	400	380	380	380	+15
Banist	13700	$6⅞	6¼	6⅝	+ ⅞
Bankeno	7800	215	200	210	+ 5
Bank B C	250	$17½	17¼	17¼	− ¼
Bk Mtl	12934	$15	14	14⅞	+ ⅛
Bk NS	40604	$40¼	39¼	40	+ ⅝
Barex	z100	7	7	7	
Bary E	11600	72	67	70	+ 1
Baton B	21800	$6½	6¼	6½	+ ¼
Beavr E A	450	320	320	320	+10
Becker B p	2000	470	450	470	+25
Bell Can	22701	$46⅜	45⅞	45⅞	− ⅛
Bell A pr	1232	$46⅜	46⅛	46¼	
Bell B pr	275	$47	47	47	+ ⅛
Bell C pr	810	$28⅜	28¼	28⅜	+ ⅛
Bell D pr	8890	$51⅞	51½	51⅞	+ ⅜
Beth A	18000	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ¼
Big Nama	9000	16	15	15	− 2
Blkwod A	1100	420	415	420	+ 5
Block Bros	1000	315	315	315	+ 5
Bombrder	2420	325	315	320	+ 5
Bovis Cor	1200	128	121	125	
Bow-mpr	z10	$39	39	39	
Bow Val	10815	$13¼	12⅝	12⅞	− ⅛
BP Can	325	$11	11	11	+ ⅛
Bralor Res	500	134	130	130	
Bramalea	3325	490	480	490	+15
Brmda	24500	80	67	80	+15
Brscn A	10447	$13⅛	12¾	13	+ ¼
Brenda M	3000	335	325	325	
Bright A	100	$9	9	9	
Brinco	1700	$7	7	7	
BC Forest	1350	$15	15	15	+ ¼
BC Frest p	200	$33	33	33	
BC Sugar A	2500	$21½	21¼	21½	+ ⅛
B Phone	1001	$55	54	55	+ ½
BCPh 4¼ p	205	$51	51	51	
BCP 7.04 p	z4	$18½	18½	18½	
Brunswk	2725	395	385	390	+10
Budd Auto	1000	$5	5	5	− ¼
Budd A w	1000	210	200	200	− 5
Bulora Cor	2900	135	129	132	− 2
Burns Fds	1237	$10¾	10⅝	10⅝	− ⅛
Bushnell	100	$6⅝	6⅝	6⅝	− ½
Cal P 4 p	z100	$45	45	45	
Cal P 5.40 p	100	$75	75	75	− 2
Cal P 7½p	400	$82	82	82	+ ½
Calvrt Dle	1000	170	170	170	+ 5
Calvert	15000	16	15	15	− ½
C Mine	13000	21	20½	20½	−1½
Cambridg	500	$12½	12½	12½	+ ½
Camfl	21095	$11⅝	11⅜	11⅝	+ ¼
Cam Chib	700	375	375	375	
Camp RL	350	$33½	31¼	33½	+2¾
Campau A	2500	460	460	460	
Campau 7p	650	$8	7½	7⅞	+ ⅛
Can Cem L	1350	$11¼	11¼	11¼	+ ⅜
C Cem L p	100	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
C Geother	3925	63	62	63	− 2
Can Malt A	700	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
C Nor West	3400	350	330	330	−25
Can Perm	6385	$19¾	18¾	19¾	+ 1
CS Pete	13100	235	220	220	− 1
CSL pr	808	475	465	465	+ 5
C Tung	8200	350	335	335	+ 5
C Cabl	23430	$12⅞	12½	12⅝	− ⅜
Cdn Cel	10565	$7	6⅝	6⅞	− ⅛
C Curtis	500	42	42	42	+ 2
C Ex Gas	9200	245	228	240	+13
CG Inv	12100	$18	17¾	18	+ ¼
Cdn Gen L	100	$7	7	7	+1½
C Homestd	4200	350	330	350	+20
C Hydr	1600	490	475	475	−15
C Im B	21775	$26⅜	25⅞	26⅜	+ ⅞
CIGO	32685	$7¼	6⅞	7¼	+ ¼
CIL	400	$19⅛	18¾	18¾	− ⅜
C Int Pow	700	$13	13	13	− ⅛
C Lencour	7000	14½	13	14½	+3½
C Manoir	2900	400	380	400	+20
C Malart	4510	33	32	33	
C Marconi	255	350	350	350	+10
C Memoial	1025	95	95	95	− 5
C Ocdental	500	$8½	8⅜	8⅜	+ ⅛
CP Inve	8425	$14⅞	14¾	14⅞	+ ¼
CP Inve pr	1350	$29¾	29¼	29¾	+ ¾
CP Ltd	34860	$16½	16	16	− ⅛
CPL A p	512	$9½	9½	9½	− ¼
CPL 4 p	110	$7½	7½	7½	
CPL UK p	300	$5½	5½	5½	
C Reserve	100	235	235	235	+ 4
Cdn Salt	500	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Cdn Sup O	4102	$28	27¼	28	+1⅛
Cdn Tire	z110	$41¾	40½	40½	
Cdn Tire A	2626	$43⅛	42½	43⅛	+ ⅝
C Uilties	3800	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
C Util $1.25	z30	$18	18	18	
C Util w	5080	203	200	203	− 2
C Vickers	200	$14½	14⅜	14½	+ ¼
Canbra	200	345	340	345	
Candel Oil	150	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Canron	766	$18	17½	18	+ ⅛
Capit Div	4050	35	34	35	
Carl OK	11325	239	228	229	−11
Carl OK A p	100	$20	20	20	
Carl OK B p	600	$22	21¾	22	− ⅛
Carma D	100	$8½	8½	8½	+ ¼
Cassiar	2800	440	430	440	
CC Yachts	300	290	281	290	
Celanese	3360	390	375	380	
CFCN	141	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Charter Oi	266	410	400	400	
Chib Kay	4500	22	21	22	
Chieftan D	5500	$6⅝	6½	6½	+ ⅜
Chromaco	z2	170	170	170	
Chrys	10590	$10⅜	9⅞	9⅞	− ¼
CHUM	800	$7⅛	7	7	+ ¾
City Sav T	200	$7¼	7¼	7¼	− ¾
Coch Will	2350	116	111	116	+ 4
Coles Book	100	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Compro	300	300	300	300	− 5
Cominco	4961	$28½	27⅝	28⅜	+ ⅞
Com Cap	500	200	200	200	
C Holiday I	615	430	430	430	
CHIns A p	z25	$21¼	21¼	21¼	
Conduit A	250	350	350	350	−10
Conn Chm	100	355	355	355	−30
Con Bath	1530	$26¼	25¾	25¾	− ½
Con Bath p	z25	$17	17	17	
Con Bath w	5500	4	4	4	
C Bath 68 w	450	$9	9	9	− ¼
C Bldg	10300	280	265	270	+ 5
Con Fardy	7300	130	125	128	+ 3
C Durham	5900	60	57	59	− 2
C Morisn	9350	131	117	128	+14
Cons Prof	6700	45	44	45	+ 3
C Rambler	3400	171	170	171	+ 1
C Rexspar	1000	22	22	22	
Con Textle	1650	200	195	200	
Con Distrb	9750	$8⅝	8¼	8⅜	
Cons Gas	1537	$16	15⅞	15⅞	− ⅛
Con Gas D	3340	$24¾	24⅜	24½	− ¼
Control F	1000	175	175	175	+ 5
Conwest	100	279	279	279	+ 9
Cooper C	400	290	285	290	
Cop Fields	1000	112	112	112	− 8
Corby vt	320	$18	18	18	+ ½
Cornat Ind	3671	495	490	490	− 5
Cosek	17600	265	251	260	
Craig Bit	100	200	200	200	
Craigmt	1150	385	365	375	+15
Crain R L	6515	$11⅝	11⅜	11⅝	
Crestbrk	200	400	400	400	
Crwn Trst	2950	$18	17	18	+ 2
Crush Intl	2300	$7¾	7½	7¾	
Cuvier M	100	118	118	118	+11
Cygnus A	z20	$5	5	5	
Cygnus B	z60	$5	5	5	
Daon Dev	200	$9	9	9	+ ¼
Decca R	7300	250	230	245	+25
Delta Ben	2200	300	300	300	+70
Denison	1469	$44¾	44¼	44¾	+ ¾
Dicknsn	5100	$8	7½	8	+ ¼
Discovry	1400	220	210	210	−15
Doman I	1350	$6⅝	6⅜	6½	+ ⅛
Dome	1660	$49	47	49	+1⅜
Dome Pete	2897	$25	24¼	24⅝	+ ⅝
D Bridge	1180	$21⅝	21½	21½	
D Explor	1500	23	23	23	− 1
Dofasco	6993	$24¾	24½	24¾	
Dofasco p	z25	$56¾	56¾	56¾	
D Strs	39575	$17⅞	17½	17½	+ ⅛
D Text	18500	$6⅞	6¾	6¾	
Dmtr	11274	$21	20⅛	20⅝	+ ½
Domtar pr	100	$12½	12½	12½	+ ½
Dr Mc C A	200	$15½	15	15½	+ ½
Dunde Pal	1500	34	34	34	
Du Pont	200	$20	20	20	
Dustbane	300	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Dylex Ltd	600	$6	6	6	+ ⅛
Dylex A	2935	$6	5⅞	6	+ ⅛
Dynasty	1100	$8⅞	8⅝	8¾	
East Mal	7555	365	355	365	+ 5
East Sul A	700	175	175	175	− 3
Eddy Mtch	240	$18	18	18	+1½
Ego Mines	2000	64	62	62	+ 1
E-L Fin w	500	100	100	100	
Electro A	500	465	450	460	−10
Electro K	500	60	60	60	
Elks Stors	200	$7¾	7¾	7¾	
Emco	500	$6¼	6¼	6¼	
Emco w	2600	175	165	175	+25
Exquisite	100	130	130	130	+ 5
Falco C	10675	$8	7¾	7⅞	
Falcon	6087	$30⅛	29¼	30	+ ¾
Farm Mer	800	490	490	490	
Fed Ind A	3001	435	435	435	
Fields S	1200	$12	11⅝	11⅝	− ⅛
F City Fin	300	$7¼	7¼	7¼	− ⅛
Fittings	200	$22½	22½	22½	+1¼
Foodcrp L	940	120	120	120	
Foodex S	218	270	255	270	+ 5
Ford Cnda	400	$65½	65¼	65¼	
F Seasons	600	420	420	420	−10
F Sea A pr	300	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Francana	350	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅛
Fraser A	z50	$18¾	18¾	18¾	
Frobex	3003	19½	19	19	− ½
Fruehauf	175	$7¼	7¼	7¼	+ ½
GH Steel	800	$7½	7⅜	7⅜	
Galt Ml Irn	150	375	375	375	
Gaz Metr	300	$6	6	6	+ ¼
Gen Distrb	450	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
GMC	440	$37¼	36½	36½	
Genstar L	3770	$18½	17⅝	18¼	+ ½
Gnstar L w	1600	$5¼	5	5¼	+35
Gt Mas	10900	72	69	69	+ 1
Giant Yk	600	$11	11	11	− ¼
Gibraltar	7700	$5⅛	485	5⅛	+37
Glendale	2100	165	155	165	
Goldund M	3000	44	40	44	+ 4
Goldray	550	31	31	31	
G Mckay A	100	$5¼	5¼	5¼	− ⅛
Graft Frs p	z50	$19	19	19	
Granduc	1000	140	132	140	
Gt Oil Sds	5840	$8¼	7¾	8⅛	+ ⅜
GL Nickl	6800	76	75	75	+ 1
GL Paper	1000	$16½	16½	16½	+ ⅜
GL Power	200	$18	18	18	
Gt W Life	100	$60	60	60	
GWest S	12400	$5¼	480	5¼	+50
G West wt	4900	150	140	150	+20
Green A L	200	125	125	125	− 5
Grey G	600	350	350	350	+15
Greyhnd	340	$14⅝	14½	14½	
Guar Trst	700	$7	6¾	7	
Gulf Can	5516	$29	28⅜	28⅞	+ ⅜
Gulfstrem	1500	45	41	41	
Hambro C	896	245	240	245	
H Group	200	$5¼	5⅛	5⅛	− ⅛
Hardee	900	104	104	104	
Hard Crp A	4045	$5⅝	5	5¼	− ⅜
Harlequin	200	$14½	14½	14½	+ ¼
Harris J S	7800	$5⅞	5½	5⅞	+ ⅜
Hawker S	4045	$5⅜	5⅛	5¼	+ ⅛
Hayes D A	264	475	475	475	
Highmont	3300	75	70	75	+ 5
Holinger A	440	$28¾	28½	28¾	+ ¾
Homco A	100	240	240	240	+15
Home A	5039	$23½	23⅜	23½	
H Bramor	200	260	260	260	
Houston O	6900	164	157	160	
Hud Bay A	1995	$16	15¾	15⅞	
Hud Bay B	150	$16	16	16	+ ⅛
H Bay Co	2161	$15¾	15½	15½	− ⅛
HBO	15786	$25½	24¾	25⅜	+ ⅜
Hu-Pam	500	20	20	20	
Huron Eri	2892	$26	26	26	+ ½
Husky Oil	2811	$16½	16⅜	16⅜	+ ⅛
Husky E w	900	$5¼	5⅛	5⅛	+ ⅛
Hydra Ex	2020	64	58	64	+ 3
Hy's Ltd	200	350	350	350	+ 5
IAC	14360	$19½	19	19	− ¼
Imasco A	3221	$28¼	28	28¼	+ ⅛
Imasco A p	800	340	340	340	
IOil A	28787	$27⅜	26½	26⅞	+ ¾
Indal Can	3115	$12	11¾	12	+ ⅜
Indusmin	200	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Inland Gas	1375	$8½	8¼	8¼	− ⅛
Inter-City	240	420	415	420	+ 5
Inter C B w	350	221	221	221	+11
Intmt	11200	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ⅜
IBM	1004	$200	195	195	− 1
I Chemly	2377	211	208	211	− 4
Int Mogul	1498	360	350	360	
I Mogul A	7250	$9¾	9	9¾	+ ⅞
Inco A	15622	$26	25½	25½	+ ¼
Int Obaska	6500	18½	17	18½	+ 2
Interpool	600	$10⅛	9⅞	9⅞	− ⅛
IPipe	18995	$14⅜	14	14⅜	+ ⅛
Int Pipe w	2600	225	215	215	−10
Ipsco	900	$15½	15½	15½	+ ⅛
Inter Tech	5000	11	11	11	+ 1
Inv Grp A	2600	$7⅝	7¼	7⅝	+ ½
Inv Grp 5 p	150	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
Irwin T	100	265	265	265	− 5
Island Tel	150	$7¼	7¼	7¼	− ¼
Iso	1500	106	105	106	− 1
ITL Ind	700	125	125	125	
ITL Ind pr	100	$9¾	9¾	9¾	− ¼
IU Intl	31205	$11⅞	11¼	11½	+ ⅜
IWC C	68300	175	155	175	+19
Jannock	3429	$6⅝	6½	6½	
Janock 6 p	150	$62	62	62	+1¾
Jannock B	632	$12	11⅞	11⅞	− ⅛
Jelex	8001	15	14	14	+ 1
Jorex Ltd	7500	30	29	29	− 1
Joutel	2000	52	52	52	− 1
Kaiser	12300	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Ksr w	16000	420	405	405	− 5
Kam Kotia	1000	55	55	55	
Kaps Tran	1700	229	222	225	+ 3
Kerr A A	2168	$11¼	11	11¼	+ ¼
Kilembe	z100	60	60	60	
Koffler	5150	400	380	385	+10
Koffler A p	400	$8	8	8	
Koffler w	3700	53	50	53	+ 3
Labatt A	1375	$19⅞	19⅜	19¾	
Labatt A p	z50	$19½	19½	19½	
Lab Min	225	$32½	32½	32½	+1½
Lacanex	8200	110	105	105	
Lacanex w	5000	7	7	7	+ 1
Laidlaw T	2800	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Lailaw B p	1700	$6	5⅞	5⅞	+ ⅛
LOnt Cem	5500	385	350	375	+20
L Shore	800	385	355	385	+30
La Luz	3700	$6½	5⅞	6½	+ ½
La Vrndr	z35	350	350	350	
Laurasia	7243	70	65	70	+ 5
Lau Fin	500	$8⅝	8¼	8⅝	+ ⅜
Lau Fn 140	200	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
Lau F 2.00	300	$22¼	22	22¼	+ ¼
Leigh Inst	250	207	207	207	− 3
Linc A p	1000	$21¾	21¾	21¾	+ ¾
LL Lac	2400	170	165	165	− 5
Lob Co A	1000	$6	6	6	− ⅛
Lob Co B	4825	$6	6	6	
Lob Co pr	z50	$26¾	26¾	26¾	
Lob Inc	500	360	360	360	
Lochil	16100	120	114	115	
Loeb M	260	330	330	330	
Lost River	6600	293	285	286	+ 1
Maclarn A	100	$29⅜	29⅜	29⅜	− ⅛
Maclarn B	200	$30¼	30	30	− ¼
Mclan H A	3113	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
M Cable	5942	$9½	9½	9½	
MB Ltd	20464	$25	24⅝	25	+ ¼
Madeline	1700	247	241	245	− 4
Madsen	2000	59	56	59	+ 2
Magnason	200	175	175	175	−19
Magnetcs	z300	28	28	28	
Maist Wil	5572	365	335	365	+35
Malartic	100	110	110	110	− 5
M Lf Gard	z20	$22½	22½	22½	
M Lf Mills	400	$27¼	27	27¼	+ ½
Maritime	z330	$16	15¾	16	
Martim A p	2000	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Mar T 860	100	$9⅞	9⅞	9⅞	− ⅛
Markboro	200	$10¾	10½	10½	− ¼
Markel F	300	300	300	300	
Martin	5500	29	27½	28½	+ ½
Mas F	22345	$15⅛	14⅞	15	
Matchan	2000	11	10½	10½	− ½
Mattgmi	1400	$15½	15¼	15¼	
McGraw H	600	425	425	425	+20
Mc Intyre	300	$42	41⅞	42	+ ¾
McLaghln	450	$12⅛	12	12⅛	+ ⅜
McLagn w	4300	225	200	200	+15
MDS Hlth	600	210	205	205	− 5
Melchers	100	340	340	340	−10
Melton R E	2500	290	270	290	+20
Melton A w	300	146	146	146	
Mentor	2000	150	150	150	− 2
MEPC	600	$8⅛	8	8	− ⅜
Mercantil	4445	$16¼	16	16¼	+ ¼
Merland E	800	175	160	175	+17
Meta Uran	1040	12	12	12	− 1
Met Trust	2150	$12½	12½	12½	+ ½
MICC	100	$11½	11½	11½	+ ¼
Microsyst	1255	300	285	300	+20
Micrsys w	1100	135	135	135	+10
Milt Group	300	150	150	150	+25
Minda	26600	44	35	35½	− 6
MLW Wor	z75	$20⅝	20⅝	20⅝	
Molson A	3710	$19	18	19	+1⅛
Molson B	1924	$17⅛	16⅞	17	
Monarc W	500	95	95	95	−10
Monenco	600	$10	9⅞	10	+ ¼
Mtl Trust	2100	$14¼	13⅞	14	+ 1
Moore	11921	$45⅝	43½	44½	+1½
MTS Inter	7000	33	32	32	
Multi-Mi	2000	41½	41½	41½	+ ½
Multi Acc	z23	420	420	420	
Murphy	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Nabrs Dlg	100	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
NaChr	15190	$8½	8¼	8⅜	
Nat Drug	200	$5⅜	5¼	5¼	
N Hees Ent	100	115	115	115	+ 5
Nat Pete	7050	40½	39	39	−2½
Nat Trust	z10	$19	19	19	
N B Cook	200	140	140	140	+ 9
NBU Mine	600	265	260	260	+10
Neonex	5300	195	185	185	−10
NAth	26000	22	20	22	+ 2
NB Tel	1095	$13½	13½	13½	+ ⅛
New Cal	4000	16	15	16	+ 1
Newco Fin	100	$8	8	8	
N Dimens	2000	16	15½	16	
N Kelore	4500	22½	22	22½	+ 1
N Provid D	3000	20	20	20	−2½
N Que Ragl	700	275	270	275	+15
N Sen	18000	18	17	17	−1½
Nfld LP	100	$11¾	11¾	11¾	− ¼
Nick Rim	4000	9	9	9	+ ½
Noble M	2000	39	39	39	− 1
Noma Ind	200	475	475	475	
Nor Acme	2000	10	10	10	− 1
Noranda A	9173	$32¾	32⅜	32⅜	+ ⅛
NCO	27700	435	410	435	+55
NCO pr	z10	$32	32	32	
N Canada	1000	41	41	41	
NCtrl G	11284	$11¼	10⅞	11⅛	+ ½
Nor Cl A p	z25	$21	21	21	
Nor Ctl B p	400	$20⅞	20⅞	20⅞	+ ⅜
Nor Ct 150 p	3025	$20½	20¼	20¼	− ⅛
Nor Ctl w	3100	255	245	255	+25
Nor Elect	2500	$21⅛	20¾	21⅛	+ ⅝
NE B w	38768	395	370	375	+15
Northgat	2500	390	380	385	+ 5
Northld	7500	15	13	15	− 1
NS Savngs	100	$15	15	15	+ ½
Nowsco W	800	$8	7⅞	8	+ ⅛
NRD Min	1000	25	25	25	− 2
NSI Mark	5000	95	92	92	− 3
Nudlama	900	56	56	56	− 6
Numac	7500	$11¾	11¼	11¾	+ ¾
NWst A	18950	$7½	7	7⅜	+ ⅛
Okwd	13970	109	101	105	
Obrien	500	58	58	58	
Ocdentl Pt	2500	$14⅝	14½	14½	+ ½
Ocelot Ind	3100	$5	485	5	+ 5
Oil Patch	700	240	235	240	+ 5
Orchan	3985	360	350	350	−10
OSF Ind	600	410	410	410	+10
Oshawa A	4800	$5¼	5¼	5¼	
P Coper	14100	80	80	80	+ 5
Pac P	22460	$19⅜	18⅜	18⅝	+ ⅜
Page Pet	1300	190	180	190	+15
Pamour	7090	$9½	8⅝	9⅜	+ ¾
Pancana I	700	100	99	100	− 2
PanCdn P	900	$10¼	10	10	− ¼
Pan Centr	1500	125	120	120	−10
P Ocean	14454	$9¾	9¼	9¼	− ⅜
Patino N V	151	$14	14	14	
Paulin A	1500	300	300	300	
Pe Ben O	200	425	410	425	+20
Peerless	200	315	315	315	− 5
Penningtn	z50	$8¾	8¾	8¾	
P Jewl	200	475	475	475	+50
P Jewl A	200	430	430	430	+ 5
Petrol	1000	136	135	136	− 1
Peyto Oils	8850	390	380	380	
Pick Crow	2500	34	30	34	+ 4
Pine Point	2060	$28⅝	28⅛	28⅜	+ ⅜
Pitt Eng C	600	$8	8	8	+ ⅛
Place G	7500	30	27	30	+3½
Placer	175	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Pominex	z100	46	46	46	
Pow Corp	4450	$9⅛	9	9	
Pow Crp pr	z10	$25¾	25¾	25¾	
Pow C 5 pr	400	$9½	9¼	9¼	− ¼
Prado Exp	400	140	140	140	
Precamb	4000	85	85	85	+ 5
Pre Cable	3400	$9¼	9	9	
Pre Trst	z50	$31¼	31¼	31¼	
Preston	2775	$13⅜	13	13	
Price Co	2934	$14¼	14	14	− ¼
Provigo	z25	$8	8	8	
Prov B Can	455	$14¾	14¾	14¾	− ⅛
Pure Sil	20750	235	220	229	+11
Pursides	700	110	110	110	
QCI Ind	500	95	95	95	+ 4
QCI Ind A	z100	90	90	90	
Q Mattgmi	1000	42½	42½	42½	−1½
Que Sturg	3300	475	435	465	+15
Que Tel	100	$16	16	16	+ ¾
Radiore	2500	22	22	22	− 2
Ranger	7330	$19¾	18⅞	18⅞	− ½
Rnk Org A	6870	375	355	375	+30
Rayrock	1000	95	95	95	
Readers D	800	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Rdpath A	200	$22	21½	21½	
Reed Pap A	850	$23	22	23	+ 1
Reed Oslr A	1300	$6⅜	6⅛	6⅜	
Reichhold	1900	$27½	27	27	
Reich wt	1000	$15¾	15¼	15¼	− ¼
Reitman	300	$10¾	10¾	10¾	− ⅜
Reitman A	1455	$9⅞	9⅞	9⅞	
Repub Res	8000	40	38	38	+ 2
Res Servic	1000	142	142	142	+ 2
Revelstk	300	$8¾	8⅝	8¾	+ ½
Revn P	18530	118	112	118	+ 4
Rio Algom	1692	$24⅛	24	24	
Rio 580 pr	110	$63½	63½	63½	−1½
R Little	300	235	235	235	−15
R Little A	200	250	250	250	− 5
Rolland	500	$8	8	8	
Roman	8275	$12	11¾	12	+ ¼
Ronyx Cor	2000	85	85	85	− 2
Rothm A p	100	$72	72	72	+ 2
Rothm 2p	1500	$14	13¾	14	+ ¼
Rothmn w	2000	165	155	155	−10
Roy Bk	43382	$31¼	30⅜	31	+ 1
Royal Tr A	1475	$24½	24	24	
Russel A	2847	$14⅞	14⅝	14⅞	+ ¼
St Fabien	3000	6	6	6	+ ½
Sayvette	100	200	200	200	+ 5
Schneid b p	2500	$8½	8½	8½	+ ½
Scot York	100	130	130	130	
Scot Lasal	500	180	180	180	
Scot Paper	100	$20¼	20¼	20¼	−1¾
Scotts	z20	$6½	6½	6½	
Scurry Rn	200	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Seagram	6190	$35¾	35⅜	35½	
Seaway pr	100	450	450	450	− 5
Seco Cem	100	$9	9	9	
Selkrk A	2147	$14¼	14	14	+ ½
Shaw LE A	100	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Shaw Pipe	300	440	440	440	+ 5
Shell Can	7925	$14⅜	14⅛	14½	
Sherritt	9230	$6⅝	6⅜	6⅝	+ ¼
Siebens	880	$8½	8¼	8¼	+ ¼
Sigma	100	$26¾	26¾	26¾	+ ¾
Silverwd A	108	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ¼
Silverwd B	108	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ¼
Simpsons	7006	$8⅜	8⅛	8¼	
Simpson S	650	$10½	10½	10½	− ⅜
Sklar M	200	280	280	280	−10
Sklar W	206	170	170	170	
Skye Res	500	255	255	255	
Slater Stl	406	$10¼	10⅛	10¼	+ ¼
Slater B pr	z50	$13¾	13¾	13¾	
Slater 6 pr	z50	$13¼	13¼	13¼	
Slate Walk	100	150	150	150	
Sogepet	500	88	88	88	− 1
Sony Corp	1125	$8⅛	7¾	7¾	− ⅜
Southm A	450	$27	27	27	+ ¼
Spar Aero	400	170	170	170	+ 5
Spoon	20500	26	26	26	+ ½
St Brdst	52500	$9¾	9½	9¾	+ ¼
Stand Ind	100	$6¾	6¾	6¾	+ ⅜
Stico A	10031	$28⅝	28	28⅛	− ¼
Steep R	6675	111	107	110	− 2
Steetley I	200	$11	11	11	
Steintron	100	$5¾	5¾	5¾	
Sud Cont	6000	49	48	48	
Sulivan A	1400	177	176	176	− 4
Sunbrst E	6000	12½	10	10	− 2
Sundale O	5000	380	350	350	−30
Systems D	2150	410	400	400	+10
Tara	500	$17	17	17	+1½
Teck Cor A	1900	305	300	300	
Teck Cor B	1800	275	265	265	− 5
Tele Cap A	500	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Teledyne	8400	475	460	475	+ 5
Texaco	620	$32¼	31	31⅞	− ⅜
Texaco pr	120	$45	45	45	
Txsglf	13200	$28⅛	27⅜	28	+ ⅜
Texmont	3600	20	19½	20	+1½
Texore	87750	22	20	20	
Thd CGInv	z56	$14	12¼	14	
Thom N A	3090	$12¼	12	12¼	+ ¼
Tombill	500	100	100	100	
Torme	14700	190	175	185	+10
Toromont	600	215	210	210	
T-D Bk	21524	$39¾	39	39¾	+ ⅞
TStar B	23810	$13¼	13	13⅛	+ ⅛
Total Pet	1400	$5⅝	5⅜	5⅜	
Total P A p	700	$12	12	12	+ ¼
Traders A	1171	$13⅜	13¼	13¼	− ⅛
Trade 10¼p	6650	$11	10⅞	11	+ ⅛
Trader 69 w	400	460	450	450	−20
TrC PL	41556	$11¼	10⅝	11¼	+ ½
TrCan A pr	105	$61	61	61	+ 3
TrCan B pr	1000	$33	33	33	+ 1
TrCan C pr	775	$38	37½	38	+ ¼
TrCan D pr	2680	$54¾	54½	54½	− ½
TrCan w	23739	110	95	105	+12
Tr Can	38400	72	68	68	− 1
Trans Mt	4790	$11⅛	10⅞	11	+ ¼
Trans PPL	200	$12½	12½	12½	
Travlway	700	460	425	450	−25
Tribag	6500	30	28	28	− 2
Trin Chib	9500	18½	17	18½	
Trizec C	36341	$18	17½	17⅝	+ ⅜
Trizc w	11400	52	50	50	+ 2
Tru-Wall	100	360	360	360	+10
Tundra	500	26½	26½	26½	
Turbo R	2004	105	105	105	+ 9
Ulster Pet	2000	62	61	62	− 1
Ultramar	z31	210	210	210	
Unican S	1300	165	163	165	+14
Unicorp F	200	130	130	130	− 5
Un Carbid	860	$19	19	19	+ ⅛
Un Gas	4102	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ⅛
U Mining	1000	31	31	31	+ 1
Union oil	1500	$8¾	8¾	8¾	+ ½
U Asbesto	4640	320	315	315	− 5
U Can	51632	$8½	7⅞	7⅞	− ⅛
U Corp B	306	$11	10¾	10¾	
U Keno	2400	$8⅝	8½	8⅝	+ ⅛
U Siscoe	9500	400	390	390	
Un Trust	100	490	490	490	−10
UW OG	81800	77	65	77	+ 2
Unir Gas	1500	235	235	235	+10
Upp Can	3000	129	125	129	+ 2
Van Der	225	460	450	460	+20
Van Ness	3600	245	235	235	− 5
Versatile	500	$7	7	7	
Versati A	5700	$6½	6¼	6½	+ ¼
Vestgron	200	$10	10	10	+ ⅛
Vic G Tr	1350	$26½	26½	26½	+ ¾
Villcentre	100	360	360	360	+20
Voyagr P	3850	$5⅞	5¾	5¾	+ ¼
VS Serv A	200	300	300	300	−50
Vulcan Ind	200	$5	5	5	
Wainoco O	500	275	270	275	
Wajax A	200	$10½	10½	10½	
Walk GW A	5984	$40½	39¾	40⅜	+ ¾
Wal Redkp	400	190	190	190	− 5
Warn Can	200	$7⅛	7⅛	7⅛	− ⅛
WCI Can	100	$8	8	8	+ ½
Weldwod	1000	$9½	9	9½	+ ⅜
Wstburne	3200	$8½	8¼	8½	+ ⅜
Wcoast Pt	1229	385	380	380	
W Pet A p	300	$15¼	15¼	15¼	
Westcost	2636	$23¼	23	23	
Wcost 8½ p	1050	$52	52	52	
Wcast w	19820	287	271	278	+13
Westeel	3156	$27	26	27	+1½
W Dec	15100	450	440	445	+ 5
West Mine	2000	180	172	180	+ 2
WSuppls A	375	$19	18¾	19	+ ⅝
Westfield	1400	125	125	125	
Weston	570	$23½	23¼	23½	+ ½
Whithorse	200	175	175	175	
White Pas	301	$6⅝	6½	6⅝	
Whonok A	1100	$5½	5¼	5¼	
Wilco	500	13	13	13	
Willroy	4444	147	140	146	+ 4
Wood Alex	z20	350	350	350	
Woodr	10000	16	15	15½	− 1
Woodwd A	1875	$22½	22¼	22¼	
Wr Harg	500	125	125	125	+10
Yk Bear	3480	240	235	235	+ 4
YR Prop	1100	$7	6¾	7	+ ½
Yukon C	200	101	101	101	− 9
Zellers	100	$9½	9½	9½	+ ⅜
Zenmac	4000	7	6	6	− 1
Trust Units					
BBC R un	1740	$13¼	13	13¼	+ ¼
BBC R wt	2330	230	211	230	+10
BM-Rt un	5830	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
BM-R w	13496	207	200	206	+ 8
C Perm un	1225	$9½	9¼	9½	
Heitman u	4200	$8¾	8½	8½	
Heitman w	2500	88	85	85	
TD Rlt un	1194	$29	28¾	28¾	− ¼
TD Relt w	2432	340	335	340	− 5

ENVELOPPE INTERNATIONALE LIMITÉE

Robert C. Gougeon, Ing. Claude Dansereau, B. Com.

M. Léopold Brégent, Président d'Enveloppe Internationale Limitée, est heureux d'annoncer deux nominations au Conseil d'Administration de la compagnie.

M. Robert C. Gougeon, Ing., Directeur général, est au service d'Enveloppe Internationale depuis 1960 alors qu'il occupait le poste de Gérant de la Production.

M. Claude Dansereau, B. Com., Trésorier, est entré au service d'Enveloppe Internationale en 1964 et a depuis occupé subséquemment les postes de Contrôleur et Trésorier.

Enveloppe Internationale, dont le siège social et la manufacture sont situés à Montréal, est une filiale de DRG Limitée, qui compte aussi parmi ses membres les Produits d'Enveloppes Globe, E.S. & A. Robinson, la Cie de Papeterie Gage et Sellotape.

les indices

Montréal

	Industr.	Serv.publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	+2.87	+1.81	+6.13	+2.98	+1.04
Clôture	185.88	138.39	251.27	183.37	108.61
Sem. dern.	183.56	136.41	243.76	180.61	107.17
Mois dern.	159.93	121.74	212.92	158.02	97.32
1974 haut	255.23	151.81	293.67	238.67	144.80
1974 bas	149.12	111.05	195.88	148.34	93.46

Toronto

	Industr.	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	+2.14	+15.4	+0.90	+2.92
Clôture	183.03	401.49	68.06	155.96
Sem. dern.	179.60	371.11	66.14	152.16
Mois dern.	166.98	386.84	60.37	134.06
1974 haut	228.78	622.04	109.23	274.81
1974 bas	150.11	284.96	54.99	107.25

New York

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	723.64	731.54	710.81	714.17	−3.68
Transport	159.58	161.26	156.67	157.86	−0.78
Serv. Publ.	81.58	83.11	80.81	81.80	+0.26
Ensemble	231.74	234.54	227.92	229.44	−0.85

obligations

Hausse des prix

Forte tendance à la hausse et activité relative hier sur le marché canadien des obligations.

Le court terme a pris environ 25 cents. Le moyen et long terme a pris 3-4 de point. Les obligations des provinces ont gagné 3-4 et celles des sociétés 1-2.

Les bons du Trésor à trois mois étaient disponibles à un taux de 6.37 pour cent et à six mois, à 6.39 pour cent.

L'argent au-jour-le-jour était disponible à un taux de sept pour cent.

	Offre	dem.
GOUVERNEMENT DU CANADA		
5½ oct. 1/1975	99¼	99½
A 7¼ déc. 15/1975	102	102½
3¾ juin 1/1976	96	96½
B, 9¼ fév. 1/1977	107¾	108¼
7, 1er juillet 1977	102	102½
C 9¼ avril 1/1978	109½	110
7½ juillet 1/1978	103½	104
3¼ oct. 1/1979	87¼	88¼
D 7½ 1er décembre 1980	104½	105
4½ 1er sept. 1983	83	84
9½ juin 15/1994	106	107
3¾ Perpétuel	39	41

(A) Echangeables pour des obligations de 8% échéant le 15 déc. 1985.
(B) Echangeables pour des 9¼% du 1er fév. 1982.
(C) Echangeables pour des 9¼% du 1er avril 1984.
(D) Echangeables pour des 8% du 1er déc. 1987.

PROVINCIALES		
BC Hydro, 8⅞ 2 janv. 1982	102¾	103¼
BC Hydro, 10 2 janv. 2000	102	102¼
Pr. Manitoba, 9 5 déc. 1981	103½	104½
Manitoba 10, 5 déc. 1999	102	102½
A N.B. Ele. 11 1er oct. 1999	108	109
Pr. Nfld 10 1er déc. 1981	104	105
Pr. Nfld 10½, 1er déc. 1982	104	105
Ont. Hyd. 9¾, 10 jan. 1981	103½	104
Ont. Hyd. 9¾ 10 jan. 2000	102⅞	102⅞
Pr. Qué. 9¼ 19 nov. 1981	104	105
Pr. Qué. 10¼ 19 nov. 1995	103½	104
Pr Saskatch. 9, 2 déc 1981	103	104
Pr. Saskatch. 10 2 déc. 1999	103¾	104¼
A.G. 7½, 15 déc. 1991-1994	88	90
PrN.B. 7¾ 1er mars 1996-1994	83½	85½
Man. T. 8¾ 1er mars 1999	93½	95½

(A) échangeables pour de 11% du 1er oct. 1979.

SERVICES PUBLICS		
Alta Gas 9¼ 15 déc. 1990	92½	93½
Bell 10 3 juin 1996	101⅛	102
BC Tel 11 15 jan. 1996	103½	104
Mar. Tel. 10¾ 1er nov. 1995	101¾	102¼
Nor & Cent 9⅛ 15 jan. 1990	91	92
Tr Cda PL 11½ 20 jan. 1995	104	104½

INDUSTRIELLES			
Alcan 10¾	1994	101½	102½
BMO 10	1980	105	--
BC Tel 11	1996	103¼	103¾
Bell Tel 10	1996	101½	102½
CIBC 9¾	1995-85	104¾	105¼
Comm. Union 11¼	1995-85	101½	—
DFS 10	1994	101½	102½
Eaton 10½	1995-85	100	—
Eaton 10⅛	1995-85	99½	100½
M.B. 11¼	1995	105¼	105¾
HM Prop 11½	1995	105	105½
IMO 10⅛	1994	105	106
Stelco 10⅞	1994	106	107
Ryl Bank 10	1994-84	106¼	106¾
TRP 9	1993	88	90
UNG 11	1974	104	--
WTC 8	1991	82	84
Woodward 11¼	1994	105	—
NOUVELLES EMISSIONS			
FCI 10⅞	1980	103½	104
COMINCO 10⅞	1995	103½	104
MEPC 11	1995	99¾	100¼
Costain 11½	1995	99¾	100¼
TG 11¼	1995	100⅛	101½
Rethman 11	1995	100	100⅞
CONVERTIBLES			
AGT 7½	1990	123	—
ACK 7½	1988	94	98
AOD 7	1989	78	—
BM RT 7½	1984	97	99
HBC 6	1993	77	79
MCL 6	1994	93	95
PPE 5	1992	72	74
SSR 4½	1988	115	—
SCR 7¼	1988	75	77
WTC 7½	1991	99	—

new york

Grande agitation

La journée a été extrêmement animée hier à Wall Street où le volume des transactions a manqué de peu battre le record atteint le 27 janvier dernier. L'activité n'a cependant été égalée que par l'incertitude des investisseurs tout au long de la session.

Les cours étaient en nette hausse à l'ouverture et le volume des transactions de la matinée extrêmement élevé. L'activité s'est légèrement ralentie par la suite, mais les prises de bénéfices ont succédé à l'optimisme du début et, pendant la dernière heure, l'indice des industrielles a fait une chute de plus de cinq points.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	9 61	41	39¾	40	
Addrsso	120	5⅞	5⅜	5⅜	− ½
Alcan Al	5 2586	20½	20	20⅛	+ ¼
Alleg Cp	3 36	8½	8⅛	8¼	− ¼
Allis Ch	5 81	8⅜	8⅛	8⅛	− ⅛
Alcoa	7 469	34½	33¾	34	+ ¼
Ambac	4 34	8	7½	7⅞	
Am Hes	3 177	18¾	17⅜	17⅝	− ¾
Am Airl	14 891	7¾	7¼	7⅜	− ¼
A Brnd	7 180	37½	36½	37⅛	+ ⅞
Am Can	6 412	32⅝	31⅜	32¼	+1
A Cyan	8 873	24⅞	24¼	24¾	+ ¼
A Home	24 x2370	35⅛	33¾	33¾	
Am Mot	10 374	4⅜	4⅜	4⅜	
ASmlt R	4 119	16⅞	16⅝	16⅞	+ ¼
Am Stand	5 107	12½	12¼	12¼	− ⅛
Am TT	9 2592	50½	48¾	48¾	−1¼
Ampx Cp	4 422	4⅜	4⅛	4⅛	− ⅛
Anacon	3 197	17	16⅛	16¼	− ⅜
Armco St	4 656	28¾	27¾	28	− ½
Armst Ck	16 225	23¼	22½	23¼	+ ⅞
ASA Ltd	314	73¾	68⅞	73⅛	+2⅜
Atl Rich	10 659	86¾	84½	85¼	+ ¼
Avco Cp	11 259	4¼	4	4⅛	
Avnet Inc	3 336	6¼	6	6	
Avon Pd	16 1846	35¼	33⅜	33½	−1½
Babck W	6 335	18½	16¾	16⅞	− ⅜
Bath Ind	5 206	6½	6¼	6⅜	+ ⅛
Baxt La	33 306	39⅜	38	38	− ⅞
Beckmn	10 136	24⅜	23¼	23¼	
Beech A	5 55	10	9¼	9¼	− ⅜
Bel How	4 117	14⅞	13⅞	13⅞	− ⅜
Benfl Cp	5 88	18½	18	18	− ¼
Beth Stl	4 449	31⅝	30½	30¾	− ⅝
Boeing	5 x415	17⅜	16⅞	17⅛	+ ½
Boise Cas	4 589	14½	14	14	− ¼
Borden	8 252	23¾	22½	22½	−1¼
Borg War	5 72	16	15⅞	16	+ ⅛
Bos Ed	8 136	20⅜	19⅝	19⅝	
Brist My	16 459	59¾	58⅜	58⅝	+ ⅜
Brunswk	6 1141	12¼	11⅞	12	+ ⅛
Bucy Er	16 606	38½	37½	37½	− ¼
Burl Ind	6 160	17⅞	17¼	17⅝	+ ⅜
Burrghs	22 919	81⅝	78⅛	78⅞	+ ⅞
Callah M	9 142	10⅜	9½	10¼	+ ⅜
Cmp RL	20 241	34	30½	33⅜	+2⅜
Camp Sp	12 224	32½	32	32½	+ ⅜
Cdn Pac	7 317	16¼	16	16	− ⅛
CrlngOk	3	2⅜	2¼	2¼	− ⅛
Cater Tr	14 475	59⅞	57½	57½	− ½
CBS	10 249	37¼	36½	36½	− ¼
Celanese	4 262	27⅜	26¾	27⅜	
Cenco Inc	3179	6½	5½	5⅞	+ ⅜
Chessie	6 290	31¾	31⅛	31¼	
ChrsCrft	48	2⅝	2½	2½	
Chrysir	6 824	10¼	9⅞	10	− ¼
CIT Fin	8 138	34¼	33½	33¾	
Cities Sv	5 182	42⅞	41⅜	41⅜	− ¾
Clark Eq	7 56	27⅝	27	27¼	− ⅛
Clark Oil	81	9⅝	8⅜	8⅞	
Clorox Co	10 787	8⅝	8	8	− ⅜
Coca Col	19 888	76½	73½	73⅝	+ ⅜
Coml Sol	6 7	31⅜	31	31⅛	+ ⅜
Comsat	8 177	34⅞	33⅜	34¼	+ ½
Con Edis	4 495	11⅜	11	11⅛	
Cont Can	6 310	26⅝	26⅛	26⅛	− ⅛
Cont Cp	10 273	36⅜	35½	35⅝	+ ⅛
Cont Dat	151 1312	14⅜	13⅝	13⅝	+ ⅛
Copp Rng	3 158	25	23	23¾	+1
Copw Cp	4 21	25¼	24½	24⅝	− ⅜
CPC Int	10 424	38	37⅜	37⅜	+ ½
Crane Co	3 94	35⅞	34¾	34¾	−1⅛
Crw Zell	6 231	29¼	28⅝	28⅞	− ⅛
Curtis Wr	7 95	8¼	7⅞	8	− ⅛
Dart Ind	6 120	20	19½	19½	
Deere	7 530	37¾	36¾	36¾	−1¼
Denn Mf	5 339	16¾	16	16⅜	+ ⅜
Dexter C	7 7	12⅝	11⅞	11⅞	− ¼
Digital Eq	19 744	74½	71⅜	72	+ ¾
Dr Peppr	20 x447	11¼	10⅝	10¾	− ⅛
Dome M	13 193	49⅜	46¾	49⅜	+1¾
Dow Ch	10 1173	64⅞	63¼	63¼	+ ⅞
duPont	12 671	99⅞	97¼	97⅜	−1½
Eas Kod	21 1525	78½	75⅞	76⅛	− ⅜
Eaton	5 41	26	25⅜	25⅜	
EIP NG	4 67	12½	12¼	12⅜	− ⅛
Eltra Cp	5 20	25	24¾	24¾	− ¼
Esmark	5 136	28⅜	27½	28	+ ½
Ethyl Cp	4 47	28⅜	27¾	27⅞	− ⅛
ExCellO 1	5 21	12¼	12	12¼	+ ⅜
Exxon	5 1152	74⅜	73⅛	73¼	− ½
Fairch	5 867	29⅜	26⅞	26¼	−2¼
Fireston	6 133	16¾	16¼	16¼	− ⅜
FMC Cp	4 484	12⅞	12⅜	12½	− ¼
Ford M	8 693	35½	34¼	34¼	− ⅞
Frueht	4 179	18⅜	18	18	− ¼
Gard Den	15 224	23⅜	22⅜	22⅜	− ⅜
Gen Dyn	6 155	24⅜	24	24⅛	− ⅜
Gen Elec	12 1204	40⅞	39¾	40⅛	+ ⅜
Gn Food	9 519	23⅞	22¾	22¾	− ⅝
Gen Inst	4 478	8⅜	7½	7½	− ⅜
Gen Mills	14 494	48⅜	47	47	− ⅛
Gen Mot	11 x1922	37⅜	35⅞	35⅜	−1¼
Gen Port	26 232	6⅞	6⅜	6⅞	+ ⅛
GTel El	10 715	21¾	21¼	21⅜	− ⅛
Gen Tire	4 104	13⅜	13½	13½	+ ⅛
Ga Pac	13 400	38⅜	37¾	37¾	+ ⅛
Goodyr	5 292	16⅜	15⅞	16	
Gould Inc	5 52	19¼	18¾	18¾	− ¼
Gt AP	7 22	9½	9⅜	9⅜	+ ⅛
Gren Giant	6 50	17⅝	17⅛	17⅜	+ ⅞
Gulf Oil	4 711	20¾	20⅜	20⅜	− ⅛
Hecla M	13 217	18⅜	17¼	18½	+ ⅜
Heinz HJ	12 180	46¼	45¾	46¼	+ ½
Hew Pck	23 339	73⅜	71⅝	72	+1⅜
High Voltg	9 10	5	4⅞	4⅞	− ⅛
Homestk	14 766	43¼	39¾	42⅝	+2
Honywl	8 580	29⅞	28¾	28⅞	+ ½
Houdail a	4 107	8⅝	8½	8½	− ⅛
Househ F	16 385	17⅞	17⅜	17½	+ ¼
Hunt Ch	11 33	13	12⅞	13	+ ⅛
Inger Rd	12 203	70	67¾	68⅞	+ ⅞
Interlk	3 31	31¾	31⅛	31⅜	
IBM	16 x1387	202	195¼	196	−2⅜
Int FlaF	33 685	30⅜	28⅝	28⅝	+ ⅛
Int Harv	5 662	23⅛	22⅜	22½	+ ⅜
Int Mng	5 37	9½	8¾	9½	+ ⅜
Int Nickl	6 x196	25¾	25⅜	25⅝	+ ⅛
Int Pap	7 504	40⅜	39¾	40	+ ¼
Int TT	5 1026	19¾	18⅞	18⅞	− ¾
Itek Cp	248	10¼	9⅝	9⅝	− ⅜
John Man	7 768	24¼	23⅜	24	+ ¼
Kayser R	7 53	11½	11⅛	11½	+ ⅜
Kellogg	17 462	16¼	15¾	16	+ ⅛
Kraftco	12 160	40⅜	39⅛	39¾	+1
Krsge SS	20 1654	26¼	24½	24⅞	−1¼
Kroehlr	6 3	12	12	12	+ ⅛
Lib McN	4 38	5⅜	5¼	5¼	
Litton	395	7	6	6⅛	− ¾
Lockhd Air	3 119	4⅞	4⅜	4⅜	− ⅛
Loew Cp	5 241	17⅜	17	17	− ⅛
Mad SG	7	5½	5¼	5⅜	
Magnvx	17	6⅝	6⅛	6⅛	
Mallory	6 11	14	13¾	13¾	− ⅛
Marathn	39	7⅞	7⅜	7¾	+ ¼
Marath O	6 125	34⅜	33⅜	33⅜	− ½
Marcor I	5 385	20	19½	19½	− ⅛
Marlen	18 180	47½	46	47⅛	+ ⅞
Marq Cem	4 7	9	8⅞	8⅞	− ⅛
Mars Fd	8 27	20⅜	20	20⅜	+ ⅜
Martn M	4 280	16⅛	15¾	16⅛	+ ¼
Mass Fer	4 23	15⅛	14¾	14¾	− ¼
Masco Cp	23	15¾	15¾	15¾	− ¼
McDonld	22 2822	37½	35⅜	36	+ ⅜
McDn D	4 58	10¼	9⅞	10	+ ⅛
McGr H	7 286	8½	8	8⅛	− ⅛
McIntyre	8 z250	42	42	42	+1
McKee	5 59	15	14¼	14¾	+ ¾
Merck	25 915	71¼	68½	69⅜	− ¼
Merrl Lyn	14 1436	14⅞	14½	14½	+ ¼
MGM	5 78	25¾	25⅜	25¾	+ ¼
Midl Ros	4 42	13¾	13	13½	+ ¼
Minn MM	19 1368	51⅞	49¾	49¾	+ ⅛
Mobil O	4 689	42½	40⅞	41	− ¾
Mohas	6 84	14¼	13⅝	14	+ ½
Mnsant	5 325	49¾	49	49	+ ½
Motorola	14 332	47	45	45½	+1½
Nat Distil	5 200	16¾	16⅜	16½	+ ¼
Nat Gyp	7 361	12⅞	12¼	12¼	− ½
NCR Cp	6 1151	22⅜	20⅛	20⅛	−1¾
NL Ind	4 177	14¼	13⅞	14	− ⅛
Norflk W	6 489	67⅜	67	67⅜	+ ⅜
Northrop	5 43	24⅞	24¼	24¼	− ½
Nor Sim	9 1293	16⅝	16	16	+ ⅜
Occ Pet	3 2385	14¾	14¼	14¼	− ⅛
Out Mar	8 143	16	15⅜	15⅝	
Pac Petrl	9 59	19¼	18⅛	18¾	+ ⅝
Pan Air	1420	4	3¾	3¾	− ⅜
Penn Cen	264	1⅞	1⅝	1¾	+ ⅛
Pepsi Co	15 445	54⅜	51½	53¾	+2¼
Perk Elm	25 413	26¼	23¾	24	+ ¾
Pfizer	16 850	31⅜	30	30¼	+ ¾
Phelp D	6 569	33½	31	33	+1⅞
Phil Mor	15 974	46¾	45¾	45¾	+ ¾
Pitney B	8 207	14¼	13½	13½	− ½
Polaroid	16 2054	21⅝	19¾	19⅞	−1⅛
Prct Gm	22 421	95¾	93½	93½	−1½
Pullman	8 417	44½	43½	43½	− ¼
Ralston P	15 409	40⅛	39¾	39¾	+1
Raym Int	6 62	10½	9¾	10	− ⅜
RCA	9 2219	14½	13⅞	13⅞	....
Relian El	5 123	14½	13¾	14	+ ⅜
Relia Grp	14 12	7¾	7⅝	7¾	+ ¼
Rep Stl	3 240	29⅛	28¼	28¼	− ½
Rich Mrl	9 185	19¼	18½	18½	+ ⅛
Rosario	15 264	35⅞	32⅝	35¾	+2¾
Royl D	3 658	32⅛	31¾	31¾	− ⅝
Sanders	27	3¾	3½	3⅝	+ ⅛
SFe In	9 343	21¾	20	20⅛	− ⅝
Scher Pl	25 653	56½	55¼	55⅜	+1
Scott Pap	7 372	14⅞	14⅛	14¾	+ ¾
Sears R	15 931	63¼	60¾	60⅞	
Sedco Inc	9 483	25½	24⅜	24⅜	− ⅜
Shell Oil	5 71	46	45	45	− ⅝
Singer	555	13	12¾	12¾	− ⅛
Smith AO	89 11	9	8⅝	8⅞	
Sou Pac	7 405	28⅜	28	28	− ⅛
Sparton	4 13	7⅞	7⅝	7⅝	− ¼
Sperry R	9 599	32⅛	31¾	31¾	+ ⅛
St Brand	15 170	62	60⅛	60¾	− ¼
StOil Cal	4 1079	26	25	25	− ⅝
StOil Ind	6 1361	44	43⅛	43⅜	− ⅛
Ster Drug	14 585	19⅜	18¾	18¾	
Steven J	4 130	12¼	12	12⅛	+ ¼
Stud Wor	3 12	23⅞	23½	23⅞	+ ⅛
Sun Oil	4 141	35¾	34⅞	35¼	+ ⅜
Sunsh M	12 107	11¾	11⅜	11¾	
Taft Brd	6 158	17⅜	17	17	+ X
Technicir	5 32	6¾	6⅛	6⅜	− ⅛
Teldyn	4 53	12⅛	11⅞	11¾	− ⅛
Tenneco	6 462	23⅞	23⅛	23⅜	+ ½
Texaco	4 1892	26⅛	25¼	25⅜	− ½
Tex Glf	6 116	28⅜	27	27⅜	+ ⅜
Tex Inst	19 729	80½	77⅝	77⅝	− ⅝
Textron	10 6 182	16⅛	15⅜	15⅞	+ ⅛
Thiokol	4 57	12⅛	11½	11½	− ½
Time In	6 248	31⅛	30¼	30⅞	+ ⅜
Timkn	7 70	30⅜	29⅜	29¾	+ ¼
Tran Un	11 x177	36¾	35½	35½	
Tranwy I	6 39	15⅞	15½	15½	+ ⅛
Twen Ce	21 417	8½	7⅛	8	+ ⅜
Un Carb	5 1419	47¾	47	47	− ⅛
Unit Air	5 248	36⅜	36	36	− ⅛
Unit Cp	18	7	6⅞	6⅞	− ⅛
US Gyps	6 137	19½	17¼	17¼	−1¾
US Steel	4 1402	49⅞	49	49¼	+ ⅜
Varian A	8 199	8¾	8⅛	8⅛	− ⅜
Walk HA	11 6	40⅜	39¾	40⅜	+ ⅞
Warn Lb	17 1232	32½	30½	32¼	+1¾
Weathrd	4 129	6½	6⅛	6⅜	+ ⅜
Wolwth	5 463	13	12¾	12¾	
Xerox Cp	18 1373	75¼	73⅜	73⅜	+ ⅜
Zenith R	11 375	14¾	14¼	14¼	
Zurn Ind	8 33	7⅜	6⅞	6⅞	− ⅜

Bourse américaine

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Al Art	4 23	2	1⅞	2	
Amco Ind	2 4	2½	2½	2½	
Asamera	7 123	9⅛	8¾	9	+ ⅛
Brascan	3 87	13⅛	12⅞	13⅛	+ ¼
Camp Ch	3 25	3¾	3⅜	3¾	+ ⅜
C Javin	107 400	10⅞	9⅝	9⅝	− ⅜
Creole P	6 58	6½	6⅛	6⅛	− ¼
Dome P	8 11	24⅞	24¼	24⅝	+ ⅝
Dynalec	8 10	2¾	2¾	2¾	
Ford C	4 z300	65½	65	65½	− ¾
Fresnillo	4 35	28	26¾	28	+1
Giant Y	15 261	11⅞	10⅞	11¾	+ ½
Hartz Mt	10 55	9¾	9	9	− ⅜
Imp OilA	12 168	27¼	26⅜	26¾	+ ¾
Jup Ind	3 10	3¼	3⅛	3¼	+ ¼
Moly wt	5	9	9	9	− ⅛
NY Time	5 40	10½	10	10	+ ⅛
NCdn Oils	9 134	4 5-16	3⅞	4¼	+ ⅜
Preston	4 12	13⅛	13	13	
Syntex	14 979	34⅞	33½	33½	− ¼
Wr Harg	47	1⅜	1¼	1⅜	+1-16

montréal

Activité intense

Forte tendance à la hausse hier, à la Bourse de Montréal, où les investisseurs étaient à l'affut des bonnes transactions. Le volume total des transactions a atteint 827,000 comparativement à 648,623 mercredi.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 106 contre 72 alors que 45 valeurs demeuraient inchangées.

Hudson Bay a été l'industrielle la plus active, en hausse de 1-4, à $15, sur chacune des 35,500 actions vendues. Les minières les plus actives ont été Belleterre Quebec, en hausse de deux cents, à 75 cents sur chacune des 22,300 actions vendues.

Les pétroles étaient en hausse: Imperial Oil A, de 5-8, à $26 3-4, Gulf Oil Canada, de 1-2 à $28 7-8 et Shell Canada, de 3-8, à $14 1-2. Parmi les valeurs en hausse, Moore Corp. a gagné 1 1-4, à $44 1-2, Royal Bank, 1, à $31, Bank of Nova Scotia, 3-4, à $40 et Alcan Aluminium, 5-8, à $20 5-8.

Parmi les valeurs spéculatives, Gaspe Quebec a perdu deux cents, à $1.25 sur chacune des 18,100 actions vendues.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	4200	$9¾	9⅝	9⅝	
Alta Gas T	8700	$12¼	12⅛	12¼	
Alcan	2875	$20¾	20¼	20⅝	+ ⅜
Algoma St	2089	$28⅞	28¾	28¾	− ¼
Aquitaine	1500	$18½	18¼	18½	+ ¼
Asbestos	130	$16¾	16¾	16¾	
Banister	1000	$6⅞	6⅞	6⅞	+6⅛
Bank Mtl	9805	$15	14⅞	14⅞	+ ⅛
Bank NS	27170	$40¼	39½	40	+ ¾
Banq CN	11275	$14⅞	14¾	14¾	+ ⅛
Bq Deprg	25400	$16¼	15¾	16¼	+ ¼
Bq Pv Can	540	$14¾	14½	14¾	+ ¼
Bell Canad	11217	$46¼	46	46¼	+ ⅜
Bell C pr	200	$28⅜	28⅜	28⅜	+ ⅜
Bell D pr	3800	$51⅞	51½	51⅞	+ ⅜
BM RT u	300	$13½	13½	13½	
BM RT w	300	202	202	202	−3
Bombr	24100	325	320	320	
Border C	2000	200	190	200	+10
Brcan a	3186	$13⅛	12⅞	13	+ ½
Cadi Fvw	4580	$12¾	12¾	12¾	− ½
Calgary P	860	$25¼	25	25¼	+ ⅜
Can Cem L	1100	$11¼	11¼	11¼	+ ½
Can Perm	2200	$19½	18⅞	19½	+1
Cdn Cable	100	$13	13	13	
C Cel	1025	$7	6⅞	7	
C Hydro	2000	480	480	480	−10
C Im	4600	$26½	25⅞	26½	+ ⅞
C Int Pw	100	$13	13	13	− ⅛
CJV	15405	$10⅝	10	10	
Civ Leg	200	$8	8	8	+ ½
CP Inv	7400	$14⅞	14¾	14⅞	+ ⅛
CPI pr	115	$29¾	29¾	29¾	+ ⅛
Cdn Tire A	1300	$43	42¾	43	+ ⅝
C Util	500	$9⅛	9⅛	9⅛	−68
CPLtd	10195	$16¼	16	16	
Carl Ok	1500	235	225	225	−15
Celanese	1500	385	380	385	+10
Chrysler	600	$10¼	9⅞	9⅞	− ¼
Cockfield	300	370	370	370	−10
Cominco	1750	$28⅜	27¾	28⅜	+1
Con Bath	320	$26	25¾	25¾	− ⅜
Con Gas	1204	$16	16	16	− ¼
Copind	1600	325	300	325	+50
Corpex	1400	290	290	290	
Crush Int	5000	$7½	7½	7½	− ½
Dome Pete	3102	$25	24¼	24¾	+ ¾
D Bridge	1256	$21½	21½	21½	+ ½
Dofasco	3320	$24¾	24⅝	24¾	+ ⅛
Dom Store	175	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
D Textile	2150	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Domtar	4320	$20⅞	20¼	20⅞	+ ¾
Domtar pr	100	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
E Pr Air a	100	$10	10	10	
Fal Nck	6700	$29⅞	29½	29⅞	+ ⅜
Fin Coll	900	180	175	175	+10
Genstar L	500	$18¼	18	18¼	+ ½
GH St	200	$7½	7½	7½	+ ⅛
GL Paper	2500	$16½	16½	16½	+ ¼
Gulf Can	1308	$28⅞	28⅜	28⅞	+ ½
Home A	1400	$23½	23⅜	23½	+ ¼
Huds Bay a	800	$15⅞	15⅞	15⅞	
H Bay Co	10500	$15¾	15½	15¾	+ ¼
HB Oil Gas	6000	$25	25	25	
Husky Oil	4900	$16½	16¼	16½	+ ¼
IAC	3200	$19⅜	19⅛	19⅛	− ⅜
Imp O a	12055	$27¼	26½	26¾	+ ⅝
Imasco A	500	$28¼	28	28¼	+ ⅛
IBM	12	$197½	197½	197½	+7½
Int Nick a	5735	$26	25½	25½	+ ½
IU Int	6800	$11¾	11½	11¾	+ ½
Intpr Pipe	7025	$14½	14⅛	14½	+ ½
Inv Grp A	1100	$7¼	7¼	7¼	− ⅜
Ivaco a	1300	$13¼	13⅛	13⅛	+ ⅛
Janock	692	$6½	6½	6½	
Kaiser Re	9800	$7⅛	7	7	
Kaiser w	15300	420	415	420	+15
Labatt a	175	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ½
Labatt pr a	375	$19⅝	19⅝	19⅝	+ ¾
Lacroix	500	$5½	5½	5½	− ½
Lob Co B	100	$6	6	6	
Mac HA	2600	$7½	7½	7½	
MB Ltd	3100	$25	24¾	25	+ ⅜
Mass Fer	7230	$15⅛	14⅞	14⅞	− ⅛
Mercantl	2261	$16¼	16⅛	16¼	+ ¼
Micc Inv	100	$11½	11½	11½	
Micrsyst	2121	300	281	300	+20
Mitch B	100	$8	8	8	+1
Molson B	2000	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
MLW Wor	200	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
Mnt Trst	1400	$14	13⅝	14	+ ¾
Moore	3575	$45¼	43½	44½	+1¼
NB Tel	185	$13½	13½	13½	+ ¼
Nfld LP	100	$12	12	12	
Nfld pr a	100	$8	8	8	+ ¼
Nfld pr b	200	$10	10	10	
Noran a	3790	$32¾	32½	32½	+ ⅜
Nor Ctl G	11745	$11¼	11	11⅛	+ ⅜
N Elec	1240	$21⅛	20¼	21	+ ⅞
Pancan	6200	$10¼	10	10¼	+ ⅛
Pan Ocean	7150	$9¾	9½	9½	
Petrofina	500	$21½	21½	21½	− ½
Popular	700	150	150	150	+25
Pow Corp	1350	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Pnor G	225	400	400	400	+70
Price Com	1092	$14⅛	14	14⅛	− ⅛
Qebcor	500	$5¾	5¾	5¾	
Que Tel	5300	$16	16	16	+ ½
Readers D	200	$7⅛	7⅛	7⅛	
Redpa a	100	$21½	21½	21½	− ½
Reed P a	800	$22¾	22¾	22¾	+1½
Reed S a	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
Reitman	300	$11	11	11	+ ½
Rolland	200	$7¾	7¾	7¾	
Ronald Fd	5000	$13½	13½	13½	
Royal Bank	3500	$31¼	30½	31	+1
Ry Trt a	1563	$24¼	24	24	
Seagram c	5310	$35¾	35½	35¾	+ ¼
Shell Can	1900	$14⅝	14⅜	14½	+ ⅜
Simpsons	21703	$8¼	8⅛	8¼	
Simpsons S	200	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Stham a	200	$27	27	27	− ¼
Stelco a	19700	$28½	28	28⅜	+ ⅜
Texaco	125	$32¼	32¼	32¼	+ ¼
Trd a	6800	$13¼	13¼	13¼	
Tr Can PL	8422	$11¼	10⅞	11⅛	+ ½
Tr Can A pr	127	$61	61	61	+3½
Trans Mt	200	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Unigesco b	1200	100	100	100	
Unt Bank	11605	350	335	350	+15
Velcro	1760	$8	7½	7¾	+ ¼
Walk a	2125	$40	39¾	40	+ ⅜
Westcst	1530	$23¼	23	23	
Weston	452	$23½	23½	23½	+ ¼
Junior Industrials					
Amb Db	1500	52	52	52	+2
Belg Stand	11385	100	95	95	−5
Berncam	800	40	40	40	−2
Cine	2000	100	100	100	−10
Cine W	3000	25	20	20	−5
Com Hold	3000	53	52	52	
Domco	225	390	390	390	−35
Mar Hem	500	50	50	50	−20
Morl Lat	1100	130	125	130	+15
MR Rice	325	$16	16	16	−1
Mines et pétrole					
Abitib Asb	100	135	135	135	
Abit Cop	1000	4	4	4	−1
Acroll Ltd	5000	35	31	35	+2½
Basic Res	20500	480	445	465	+25
Baker Tlc	3000	21	21	21	+1
Beaver	1000	50	50	50	−2
Beltere	22300	78	72	75	+2
Bison Pet	8223	$5½	5⅛	5⅜	+ ⅛
Cabot	4000	25	22½	25	−5
Chibex	1100	126	125	126	+1
Com N	5000	40	40	40	
C Can Ex	2500	15	15	15	
Con Dev	500	24	24	24	
Cons Imp	2000	7	7	7	− ½
C Louana	3000	58	55	58	+8
Dumgmi	1800	176	165	165	−5
Dumont	3500	13	12	13	
Dyn Mn	3500	77	75	77	+4
East Mal	500	365	365	365	+15
Fannex	500	23½	23½	23½	−6½
Flint Rk	2500	9	9	9	−1
Fort N	500	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Gaspe Q	18100	128	125	125	−2
Gold Hk	500	19	19	19	− ½
Grandroy	1000	2	2	2	−2
Kiena	5100	255	235	250	+19
Ligneris	2000	27	27s	27	
Mcdn m	1050	96	93	93	−3
Massval	1000	30	28	30	+2½
Mt Laur U	2000	30	30	30	
Mt Jamie	9000	20	20	20	
Nw Hosco	2750	37	36	37	
N Insco	3500	50	49	50	
NA Asb	5000	38	37½	38	
Nordore	14500	55	52	55	+5
Phoenix	100	250	250	250	
Que Expl	2000	52	52	52	−1
Roy Agas	1500	59	56	56	−2
Sil Stack	10300	77	72	77	+7
S Dufault	1000	7½	7½	7½	+1
Stand Gld	1000	16	16	16	+1
Sturgeon	4000	24	22	24	
Troilus min	2500	19	19	19	
Viking Res	3200	150	125	150	+14
Wh Star	1000	26½	26½	26½	−2

hors cote

Aurox	1000	30	30
Bras Dor	4500	77	72
Can Foreign S	240	$12⅝	12½
C Util 101X 4P	2800	$26¼	26¼
Canalite Ltd	11000	13	10
Cavalier Eng	2000	140	140
Cons D L P	1000	100	100
Dom Jubilee	162	10	10
G B Auto	800	35	35
Gr Eastern Res	5000	3	3
Jerome	3500	62	60
Lakelyn	28500	20	18
Mandarin	8000	50	46
Modern Plastic	2000	135	125
Pac Nickel	2000	30	30

les devises

Afrique du Sud	Rand	1.4577
Allemagne	Deutsche Mark	.4206
Angleterre	Livre	1.3638
Argentine	Peso	.2007
Australie	Dollar	1.3432
Autriche	Schilling	.05922
Belgique	Franc	.02814
Brésil	Cruzeiro Novo	.1330
Danemark	Couronne	.1767
Espagne	Peseta	.01778
France	Franc étranger	.2281
Hollande	Florin	.4063
Italie	Lire	.001546
Japon	Yen	.003369
Mexique	Peso	.0800
Etats-Unis	Dollar	.9986
Norvège	Couronne	.1962
Nouvelle Zélande	Dollar	1.3357
Suède	Couronne	.2468
Suisse	Franc	.3945

Le dollar canadien

MONTREAL — La parité de la devise américaine avec le dollar canadien a clôturé hier à $1.00, en hausse de 1 1-10. La livre sterling a pris 33-50, à $2.37 11-50.

A New York, le dollar canadien faisait $1.00, en baisse de 1-10 et la livre sterling, en hausse de 21-50, atteignait $2.37 11-50.

fonds mutuels

CMFA Members
AGF Group
Amer Grwth 3.78
Cdn Gs Egy 10.70
Cdn Sec Gth 4.69
Cdn Trusteed 4.56
Corp Invest 5.34
Corp Inv Stk 4.02
Gwth Equity 5.21
Japan 5.37
Special 2.04
All Canadian Gr
Compound 5.08
Dividend 5.43
Northn Egy 2.75
Revenue Gth 3.85
Venture 2.17
4000 3.43
Calvin Bullock Gr
Acrofund 1.02
CIF 4.23
Canagex Gr
yBond 9.42
Fund 8.61
Internatnl 6.60
yMortgage 10.03
Eaton Group
Commwlth 12.23
Growth 7.48
Income 4.59
Internatnl 5.08
Leverage 2.80
Venture 2.61
Viking 4.77
Guardian Group
Enterprise .77
GIS Comp 7.53
nGIS Income 2.50
North Amer 2.80
Mutual Acu 5.09
Mutual Inc 4.31
Sec Income 9.56
World Equty 4.27
Investors Group
yGrowth 10.47
yInternatnl 4.64
yJapan 6.68
yMortgage 4.87
yMutual 4.98
yRetiremnt 4.96
yProvidt Mu 6.40
yProvidt Stk 4.52
Nat Res Gth 3.57
Planned Invest Gr
Canada Cum 3.85
Canada Gth 4.67
Pld Resourcs 3.17
Pld Sec Inc 5.04
Taurus 2.71
Pret Et Revenue
Americain 6.66
Canadien 5.92
Retraite 5.47
Prevest Mut 6.69
Prudential Gr
Growth 5.23
Income 5.13
Savings Invest Gr
American 6.66
Canadian 5.92
Retirement 5.47
United Bond Shr
Royfund 5.92
Royfund Inc 5.12
United Group
yAccumula 3.86
yAccumul R 4.19
yAmerican 1.07
yHorizon 1.51
yPension 2.39
ySecurity 4.62
yVenture 2.22
yVenture Ret 3.64
Universal Sav 7.05
Non Members
Andreae 4.62
Assoc Inv 5.25
yBeaubran 4.18
Cambridge Gr
Growth 6.34
Intl Energy 1.99
Intl Gth 4.51
Intl Income 3.53
Univest 5.31
yCdn S Afr G 7.03
Capital Gth 9.20
Cardinal Div 2.72
xChase 5.37
xComp Cap 3.77
Desjardins Gr
Canadian 6.52
yHypotheq 4.15
yInternatl 5.59
yObligatns 4.62
Quebec 2.94
PEP 2.09
nySpec 3.20
Dixon, Krog 5.15
yDomin Comp 5.89
Dreyfus Group
Income 8.87
Internatl 9.47
Entarea Inv 5.31
nExecutv Can 6.00
nExecutv Intl 1.50
xFid Trend 16.01
Gdn Growth 6.86
nHarvard 4.42
Heritage 1.74
Industrial Gr
Indust Eq 4.45
Indust Gth 14.19
Keystone Gr
Canada 5.08
Cus K-2 4.10
Cus K-1 15.90
Cus K-4 2.49
Polaris 2.40
Marlborough 4.11
Natrusco 13.63
NW Group
Canadian 4.48
Equity 4.22
Growth 3.80
Pemberton Gr
nPacific Cmp 6.17
nPacific Div 4.28
nPacific Res 2.20
nPacific Ret 4.27
nPacific US 2.96
nPension Mut 6.24
PHN Group
yBond 11.04
yCanadian 6.55
Fund 9.85
yPooled 25.04
nyRRSP 9.66
Principal Gr
Collective 4.65
Growth 3.50
Venture 1.98
xPutnam 8.04
Scotiafund .88
Scudder Gr
ynCanadian 4.38
ynNth Amer 3.01
xTech 5.12
Temple Gth 7.13
nTimed Invst 5.66
Trans Canada Gr
A 4.97
C 9.61
Special 3.95
Vanguard 4.20
Western Gth 4.72
nXanadu Fnd 2.66

x Fonds américains

La reprise du marché boursier: l'immobilier domine le peloton

par Michel Nadeau

Affichant une performance à la hausse de 22 à 24% au cours des cinq dernières semaines, l'immobilier et la construction dominent aujourd'hui le peloton dans la reprise du marché. Au tableau d'honneur des secteurs de l'indice de Toronto, suivent les raffineries, les pipelines, les manufacturiers, les magasins et les entreprises de transformation de produits alimentaires.

Bon nombre d'analystes avaient prévu un scénario plus classique quant au démarrage des différents secteurs à la suite de la dégringolade des taux d'intérêt. On s'attendait ainsi à ce que les entreprises les plus sensibles aux variations du loyer de l'argent réagissent le plus favorablement. Or, les services publics, les banques et les sociétés de fiducie n'ont pas été les chefs de file de ce nouveau départ. En janvier, les services publics arrivent au dernier rang avec une faible hausse de 8.6% alors que les banques et les "trusts" ont dû se contenter d'augmentations modestes de 15.4% et 12.2% respectivement.

Les résultats financiers assez décevants des sociétés de fiducie expliquent en bonne partie cet apathie des investisseurs à leur égard.

Par ailleurs, alors que les orades annoncent un assombrissement de la situation dans l'immobilier et la construction, il peut sembler étrange de voir poindre ces secteurs.

Dans le domaine immobilier, la poussée de Cadillac-Fairview a contribué à la hausse de l'indice qui est passé de 136.8 à la fin de l'an dernier à 169.85 avant-hier. La valeur des actions de la firme torontoise a touché $13 le 31 janvier dernier pour marquer un gain de 25.3% au cours du premier mois de 1974.

Cette ascension est attribuable à l'annonce d'un revenu net de $7.2 millions pour les trois premiers trimestres de l'exercice financier et à la publicité qui a entouré la participation de Cadillac-Fairview dans le Eaton Center de Toronto. Une option de 50% sur un projet commercial résidentiel en Floride et la création d'une filiale de gestion de centre d'achats aux USA ont également été des facteurs positifs.

Les gains enregistrés par l'indice du secteur de la construction découlent de l'imminence de la signature d'ententes pour la mise en marche de grands projets de travaux publics et privés. On remarque ainsi que Dominion Bridge, TransCanada Pipelines, Canada Ciment Lafarge, Canron et Interprovincial Steel & Pipe ont tous fait des bonds supérieurs à 20% depuis le début de l'année.

Dans les autres secteurs, il faut s'attendre à un certain tassement au cours des prochains mois lorsque seront publiés les résultats financiers de l'an dernier ou ceux du premier trimestre. Tous les secteurs (sauf peut-être les produits forestiers et l'industrie chimique) auraient déjà "monté d'une marche" et il ne faudrait pas s'attendre à des gains significatifs au cours des prochaines semaines.

Le climat politique du Québec préoccupe davantage les anglophones que les étrangers

Une infrastructure adéquate pour le transport, une main-d'oeuvre qualifiée disponible, des conditions acceptables de logement et un marché intéressant figurent en tête de liste des facteurs positifs qui font du Québec une terre favorable pour l'établissement du siège social d'une entreprise selon une étude que vient de rendre public le Conseil du Patronat du Québec.

Bien que la "stabilité politique" et "le climat général de la province" arrivent respectivement au sixième et neuvième rangs dans les préoccupations des hommes d'affaires canadiens-anglais interrogés par le CPQ, on est d'avis que le gouvernement devrait faire preuve d'une plus grande pondération dans l'application de sa politique linguistique. Assez curieusement, les industriels étrangers ne semblent pas préoccupés par le climat socio-politique.

Les éléments les plus important dans la décicion des entreprises canadiennes-anglaises de s'installer au Québec seraient les suivants: conditions de transport, disponibilité en main-d'oeuvre qualifiée, climat biculturel de la province, localisation du Québec en général, présence d'une communauté financière et stabilité politique.

Pour les firmes étrangères, le tableau se lit dans l'ordre suivant: conditions du logement, le marché québécois, les conditions de transport, localisation du Québec en général, matières premières et qualité de vie. La stabilité politique n'a pas été mentionné parmi les facteurs importants par les hommes d'affaires étrangers.

La recherche a été effectuée à l'automne 1974 auprès de 76 sièges sociaux employant directement plus de 23,500 personnes. De l'analyse des résultats du questionnaire envoyé par le C.P.Q. aux présidents de 162 entreprises ou étrangères ayant leur siège social au Québec, se dégagent aussi les faits suivants:

- Il ne semble pas exister au Québec, dans aucune agence gouvernementale, de liste à jour des principaux sièges sociaux, ce qui en soi, est une carence grave;
- Les sièges sociaux trouvent que le réseau scolaire, les facilités de logement, hôtelières ou récréatives, sont moins favorables aujourd'hui qu'il y a quelques années mais par contre ils se montrent plus satisfaits de l'attitude gouvernementale en général.
- 62.5% des sièges sociaux se préoccupent de la nouvelle politique linguistique québécoise, et ce en termes souvent très forts, 36.1% expriment des inquiétudes à l'égard du climat des relations patronales-ouvrières et 31.9% s'interrogent sur le climat socio-politique au Québec.

Dans son rapport, qui a déjà été remis au Premier Ministre et à quelques ministres particulièrement concernés, la confédération patronale rappelle qu'elle a déjà demandé à plusieurs reprises au gouvernement de réaliser lui-même une telle étude sur "les facteurs positifs d'implantation des sièges sociaux au Québec".

Blakeney vilipende l'aide d'Ottawa au projet Syncrude

Le premier ministre Allan Blakeney s'oppose à l'aide fédérale au projet Syncrude, en alléguant que non seulement il s'agit d'un cadeau de nos ressources naturelles, mais aussi la preuve d'une discrimination évidente contre la Saskatchewan.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le premier ministre a affirmé qu'une fois de plus, il s'agit là d'une nouvelle dilapidation des ressources canadiennes dirigée par le gouvernement fédéral. Si l'exploitation des sables bitumineux est requise, dit-il, et que le consortium Syncrude ne veut pas s'en occuper, la solution logique est que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernés auraient dû se charger du projet Syncrude et le faire fonctionner comme entreprise publique.

Au lieu de ça, ajoute le premier ministre néo-démocrate, le gouvernement fédéral mutile le système fiscal afin d'accorder un traitement spécial au consortium Syncrude.

Pourtant, des projections rapides effectuées dans le milieu de l'industrie pétrolière, donnent à entendre que les sociétés, qui participent à 70% au financement du projet Syncrude, en retireront environ 22% des bénéfices.

Les trois gouvernements, ceux du Canada, de l'Alberta et de l'Ontario, qui participent à 30% du financement, en retireront environ 78% des bénéfices avant taxation.

A Ottawa, le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald, a affirmé que l'accord conclu entre le secteur public et le consortium Syncrude en vue de l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabaska ne constitue à l'heure actuelle qu'une entente de principe, dont les détails devront être élaborés subséquemment en termes juridiques.

Si les conditions de l'entente ne se réalisent pas, les gouvernements concernés ne seront soumis à aucune obligation, a-t-il ajouté.

La maison Latimer blanchie

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a blanchi la maison de courtage W.D. Latimer de l'accusation d'avoir manipulé certains titres.

Cependant, l'organisme a ordonné à la firme torontoise qui, se spécialise dans la vente de valeurs au comptoir, d'enlever toutes les lignes téléphoniques qui relient son bureau sur le parquet à ceux de prometteurs de titres spéculatifs.

De plus, la Commission n'a pas écarté la possibilité d'intenter une action contre le président-fondateur de cette maison, M. William Latimer.

Les auditions relatives à cette affaire se sont étendues sur une période de 21 mois, un record dans l'histoire de la CVMO, en raison des procédures judiciaires entamées par M. Latimer en cours de route.

Nomination à l'Hydro-Québec

Pierre Fiset

Le président de l'Hydro-Québec, M. Roland Giroux, annonce la nomination de M. Pierre Fiset au poste de directeur de la direction Organisation.

M. Fiset a fait ses études au Séminaire et à l'Académie de Québec ainsi qu'à l'Université Laval. Il est entré à l'Hydro-Québec en 1963 et ses fonctions lui ont permis d'acquérir une vaste expérience dans les domaines de l'organisation du travail.

Bell imposera un intérêt sur les comptes en retard

Bell Canada a annoncé hier qu'elle imposera, à compter du mois d'avril, des frais de 1½% pour les comptes de téléphone en souffrance excédant $50.

La compagnie a déclaré qu'en raison de l'exemption accordée pour les comptes impayés ne dépassant pas $50, moins de 2% des abonnés au service résidentiel seraient touchés par cette nouvelle pratique, si l'on se reporte à l'expérience passée.

"La grande majorité de nos quatre millions et demi d'abonnés règlent leurs comptes à temps," a précisé M. Tom R. Webb, vice-président adjoint — effectif de l'exploitation, "le problème est créé par un pourcentage relativement faible de grands usagers qui sont, pour la plupart, abonnés au service d'affaires de la compagnie."

M. Webb a déclaré par ailleurs que la décision d'adopter cette mesure, à laquelle un grand nombre d'entreprises ont recours depuis assez longtemps, a pour but d'accélérer le paiement de tous les comptes, étant donné le niveau élevé des taux d'intérêt et l'accroissement des coûts de perception de Bell Canada.

Durant la dernière année, le niveau des comptes en souffrance a atteint $60 millions par mois, soit environ le tiers du chiffre de facturation mensuel.

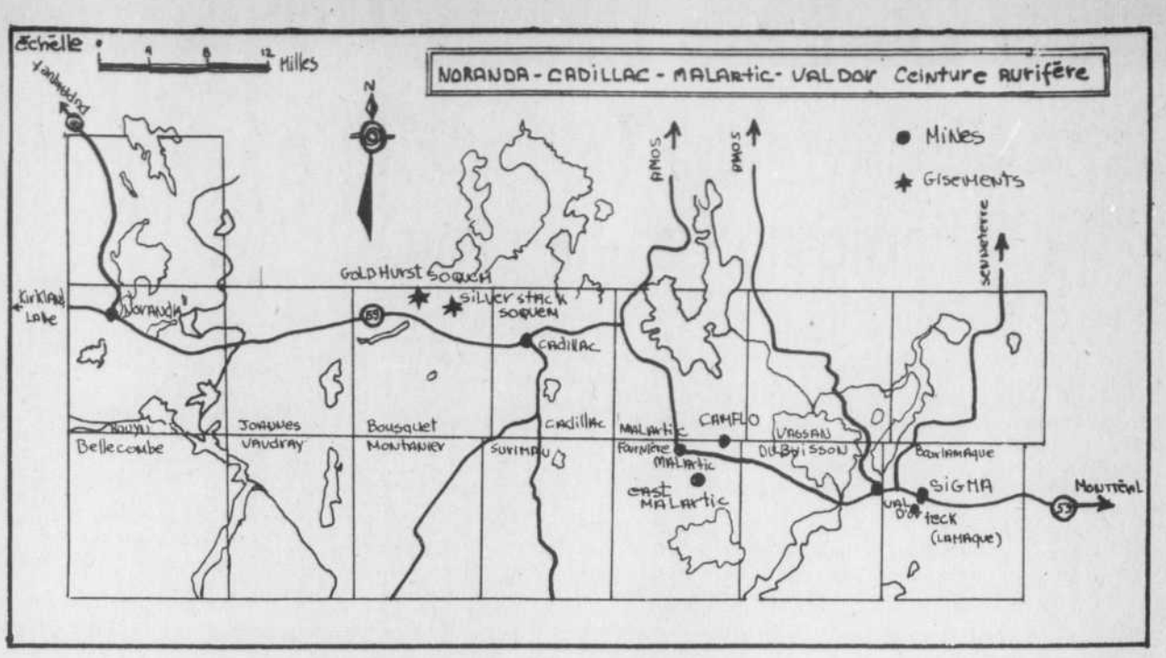

La fièvre de l'or atteint Soquem

par Jacques Forget

Façon de parler, car la société minière d'état, après avoir découvert sur la propriété de Silver Stack un gisement aurifère qui s'annonce être l'un des plus prometteurs découvert au pays depuis les dix dernières années, vient de mettre à jour un gîte aurifère sur la propriété de Goldhurst Resources. Les deux propriétés ne sont séparées que de quelques milles de distance et sont toutes deux situées dans le canton de Bousquet, sur l'axe de la zone aurifère Val D'or-Malartic-Cadillac-Noranda.

Un premier relevé géophysique permit de déceler 7 anomalies. Fin novembre, un programme d'exploration fut entrepris. Deux de ces zones, les 4 et 5 permirent des forages fort intéressants retournant respectivement 4.36 onces d'or sur 2.5 pieds et 0.96 onces d'or sur 5 pieds. En tout sept forages furent effectués en 1974.

Depuis la mi-janvier, les forages ont repris sur cette propriété qui s'annonce fort prometteuse et qui pourrait bien permettre de découvrir un gisement aussi intéressant que celui déjà mis à jour sur la propriété de Silver Stack. Aux deux endroits, c'est la Soquem qui dirige les travaux.

Sur le gisement de Silver Stack, on envisage déjà d'amorcer l'étape de la mise en valeur. Deux projets pour conduire une rampe d'exploration au coeur du gisement sont actuellement à l'étude. On se souviendra que les travaux de forage conduits sur la propriété de Silver Stack depuis l'automne ont déjà permis de mettre à jour un gisement d'or important se divisant en deux zones contenant au moins 3,440,000 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 0.182 once d'or non-coupée à la tonne et 0.127 once d'or coupée (l'once dite coupée est déterminée en ramenant à 1 once à la tonne toutes les teneurs excédantaires).

Pour l'instant, la propriété continue d'être explorée par trois foreuses. L'une de ces machines s'emploie à forer d'autres zones potentiellement aurifères qui pourraient permettre de découvrir d'autres gisements sur la vaste propriété de Silver Stacks qui compte 26 claims.

STEINBERG LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de quinze cents (15¢) l'action sur les actions ordinaires et classe "A" de la compagnie a été déclaré, payable le 3 mars 1975 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 février 1975.

Par ordre du Conseil d'Administration
Le secrétaire,
LS-GILLES GAGNON

Montréal, le 31 janvier 1975.

LA LAURENTIENNE
Compagnie mutuelle d'Assurance
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES MEMBRES

Avis est par les présentes donné que, le 22 février 1975, à compter de 10 heures 30 de la matinée, se tiendront successivement, au siège social de la compagnie, 500 est, Grande-Allée, Québec, les assemblées générales suivantes:

1) l'assemblée annuelle des membres, afin d'approuver les états financiers de l'année 1974, d'élire des administrateurs, de nommer des vérificateurs, et d'approuver des modifications aux règlements généraux de la compagnie;
2) une assemblée spéciale des membres afin d'approuver un règlement augmentant de 13 à 15 le nombre des administrateurs.

Pour le Conseil d'Administration,
LOUIS TARDIF, c.r.
Secrétaire

LA PAIX COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné que, le 21 février 1975, à compter de 11 heures 30 de la matinée, se tiendra, à "Édifice La Laurentienne", 500 est, Grande-Allée, Québec, l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie ci-dessus nommée, afin d'approuver les états financiers de l'année 1974, d'élire des administrateurs, de nommer des vérificateurs, et d'approuver des modifications aux règlements généraux de la compagnie.

Pour le Conseil d'Administration,
LOUIS TARDIF, c.r.
Secrétaire

RESTAURANT La Baleinière SALLE a MANGER

Buffet spécial
(sur réservations)
Ven. Sam. Dim. soir
à partir de 18 hres (6.00 P.M.)
Prix: $11.75

Queues de homard - cuisses de grenouille
(quantité illimitée pour chacun)

Entre Gouin et Boul. Henri-Bourassa, une rue à l'est de Lacordaire.

LE RESTAURANT de Distinction

Dîners d'hommes d'affaires
de 11 a.m. hres à 15 heures

BAR LE HARPON

Stationnement gratuit
Toutes cartes de crédit honorées

5860, boul. LÉGER, Montréal-Nord 324-2900

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. — Yvon Normandin, C.A.
R. Barriere, C.A. — G.R. Normandin, C.A.
G. Bordua, C.A. — J.G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Dumont, C.A. — J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A. — F. St-Aubin, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — M. Gagne, C.A.
L. Lemay, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand'Mère, Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, Granby, Lévis, St-Georges de Beauce, Chicoutimi, Baie Comeau
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS
3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221
Lionel H. Benoit, C.A. — Marcel Lagarde, C.A.
Réal Bertrand, C.A. — André Loubier, C.A.
P.Y. Brosseau, C.A. — André Paquette, C.A.
Robert Crevier, C.A. — Pierre D. Poisson, C.A.
Jean-Paul Diry, C.A. — Raynald Vermette, C.A.
Jean Grignon, C.A. — Yves Lussier, C.A.
Jean Labrosse, C.A. — Richard Teoli, C.A.
François Laplante, C.A.

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Souchereau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tetreault, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES"
MONTRÉAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. — R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — J.C. Bonnycastle, C.A.
T.R. Burpee, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
H.R. Germain, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. — M.A. Mackenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. — W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents Montréal -- Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. — Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. — Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A. — Jean Paul Berti, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
1 Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3B-3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1 Place Ville Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIES
Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sauseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAULT, MARCHAND ET ASSOCIÉS.
110 Place Crémazie,
Suite 600
Montréal, Québec.

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean Réal Charette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375

JARRETT, GOOLD & ELLIOT
Comptables Agréés
715 Place Victoria Suite 611
Montréal, Québec H2Y 2H7
844-3307
VANCOUVER — KAMLOOPS — EDMONTON — CALGARY — LETHBRIDGE — MONTREAL — TORONTO — ORILLIA

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amérique.
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE
comptables agréés
Paul-E. Mallette, C.A. — André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. — Gilles Choquette, C.A.
J.-M. Turgeon, C.A. — Jacques G. Hébert, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. — J.E. de Repentigny, C.A.
André Massé, C.A. — D. Robert Ganépy, C.A.
Jean La Couture, C.A. — René Chénier, C.A.
G. De Grandpré, C.A. — Michel D'André, C.A.
Paul Sofio, C.A. — André Longpré, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal H3G 1R8, Québec
Tél.: 861-8241
SUCCURSALE ST-JÉRÔME

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie Suite 921
Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIES
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 — 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
5 Place Ville-Marie 866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES
Comptables Agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal - Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables agréés
BUREAUX:
Terreneuve - Nouvelle-Écosse - Nouveau-Brunswick - Québec - Ontario - Manitoba - Saskatchewan - Alberta - Colombie-Britannique. Région des Caraïbes.
Représentation dans le monde entier
800, PLACE VICTORIA - 878-3011
2500-630, BOUL. DORCHESTER O. - 866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal - Québec
Rimouski - Shawinigan
Trois-Rivières - Ottawa
Chicoutimi - Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande Bretagne et autres pays du monde.
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Belleteuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T6
55A, Blainville Est,
Ste. Thérèse J7E 1L4
789-3871 - 435-4691

tribunaux — par Clément Trudel

Tentative de fraude ($975,000): Côté et Benloulou à leur procès

Donald Côté et Claude Benloulou ont été cités hier à leur procès pour tentative de frustrer la Banque de Montréal de $975,000. Le juge Emile Trottier, qui a présidé l'enquête préliminaire, inclut comme co-conspirateurs en cette affaire Gérard Vézina, Charles Dolansky et Fritz Zuger (un Suisse de langue allemande, qui n'a pas répondu à l'assignation à comparaître).. Un co-prévenu, Henri Aubry, est libéré.

Les 31 pages de ce jugement sur enquête préliminaire serviraient de canevas à tout auteur en quête d'un suspense. Philadelphie, New York, Montréal et Zurich forment la toile de fond à un transfert d'obligations du Canada d'une valeur d'environ $1 million.

Le 5 octobre 1973, la Banque Royale de la Place Ville-Marie devait recevoir ces obligations glissées dans trois sacs de courrier minutieusement véhiculés par les postes américaines, jusqu'au hangar d'Air Canada à New York.

Le colis 975 disparaît donc et l'intrigue parallèle nous met en présence d'un homme d'affaires de Montréal, Charles Dolansky, en voie de compléter une transaction touchant un terrain de la rue Sherbrooke. Dolansky a un interprète-commissaire, John Feller, qui sert de pont avec le Zurichois Zuger, venu bâcler des transactions à Montréal.

Les estafettes peuvent aller du club Saint-Denis au Ritz-Carlton puis à l'hôpital Victoria et au siège de la rue Saint-Jacques de la B de M, où George Simpson aura la puce à l'oreille, après avoir signé un reçu quant à des obligations dont l'encaissement se ferait à la New Bank de Zurich.

Deux détectives accompagnent Simpson à l'aérogare, interceptent Feller et Zuger qu'ils interrogent séparément et la filière mène à cet éventail de personnages sur lesquels le juge Trottier n'a pas à se prononcer, sinon que, pour les cinq premiers noms cités ci-dessus, le dossier indique qu'il y a "matière à procès".

L'avocate est désarmée par une abdication aussi précoce

Deux chances ratées de "resocialisation". Deux jeunes conduits en cellule même si le président du tribunal se disait prêt à ignorer, dans le cas de Michel Riffon, le "rapport exceptionnel" d'une criminologue recommendant une "période de réflexion" pour Riffon. Devant ce dernier, l'avocate de la défense se sent d'ailleurs comme "désarmée et impuissante" puisque "c'est la première fois que je vois quelqu'un abdiquer si jeune".

L'autre cas fournit l'occasion au juge André Duranleau de déplorer l'escalade de Normand Martin vers une conduite criminelle exempte d'amateurisme. Dans un jugement écrit faisant une large part aux thèses du professeur André Normandeau sur les prisons devenues des "culs-de-sac", des "parkings institutionnels", M. Duranleau en vient à conclure que le prévenu Martin doit récolter des sentences proportionnées à la gravité objective et subjective des offenses: Martin, déjà incarcéré depuis août 1974, devra purger 7 peines concurrentes pour vols qualifiés: quatre de treize mois, deux de 19 mois et une de 31 mois à compter de ce jour.

Pour Michel Riffon, il y avait eu l'été dernier plaidoyer de culpabilité dans trois cas de vols. Le rapport pré-sententiel tardant, le juge Duranleau était prêt à donner sa chance à Riffon qui, hier, se présente en adjoignant aux trois premiers dossiers, un quatrième (26 novembre 1974) où il s'avoue coupable de vol avec effraction.

Ce quatrième dossier poussa le juge Duranleau à réviser sa stratégie — qui était de donner une sentence suspendue à Riffon — et à donner quatre sentences concurrentes de six mois. "La criminologue a raison; vous ne prenez pas ça au sérieux", dit le juge au garçon de 20 ans qui retomba à l'automne sous l'influence d'amis que le juge lui avait conseillé d'éviter en attendant le prononcé de la sentence.

Quant à Normand Martin, sa fiche fait état d'un réseau de vols d'auto au moyen, y compris, de leurres publicitaires, puis de fraude par cartes de crédits. Commencée par de simples vols d'autos, cette brève carrière — avril '73 à août '74 — se poursuivait par des vols avec déguisements et des associations avec des conspirateurs tout aussi "fûtés" que lui. Les chefs d'accusation portés contre Martin portaient des peines maximales de 10 ou 14 ans, l'un entrainant même l'emprisonnement à vie.

L'option faite par le juge Duranleau laisse l'initiative à la Commission des libérations conditionnelles, si le prisonnier donnait des signes de réinsertion possible dans son milieu social avant que ne s'écoulent 31 mois.

Ce prévenu n'est pas un "criminel caractériel", précisait le rapport pré-sentenciel cité par le juge. Il y avait possibilité d'une thérapie en dehors d'une prison.

Invoquant tour à tour le rapport "La Société face au crime", un livre de Casamayor sur les juges, et les propos amers d'un chroniqueur sur la disparité des sentences, le juge Duranleau ne démord pas de la nécessité de protéger la société et d'éviter les risques de récidive.

Au lieu d'un sursis joint à une probation — pourvu que Martin colle à un emploi — l'on retrouve ce risque calculé d'un séjour en milieu carcéral dont plusieurs criminologues doutent qu'il puisse posséder un "pouvoir de dissuasion".

Riffon est âgé de 20 ans. Martin en a 24. Ces deux dossiers témoignent de la pérennité de l'attrait de gains faciles. Deux fois où l'appareil répressif semble vouloir conjurer les récidives en jaugeant deux êtres qui, clament les avocats de la défense, ont expérimenté des "blocages" conduisant au présent cul-de-sac.

Deux avocats provoquent chacun la colère du juge Bilodeau

Un juge ne reçoit pas des défis en Cour, et il se montre imperméable aux considérations philosophiques étrangères aux causes dont il est saisi. Deux prétextes à autant de colères du juge Bernard Bilodeau, des Sessions de la paix, confronté à des remarques de Me Serge Ménard et de Me Frank Shoofey.

Je sais que vous ne croyez pas au harrassement policier, dit à plusieurs reprises l'avocat Ménard au juge qui vient de "libérer" le client de Me Ménard dans un cas de possession de trois livres de haschisch, et refuse un cautionnement au même client dans une affaire de 65 grammes de drogue.

Vous êtes très intelligent, commente le juge, mais vous devez vous soumettre. La Cour supérieure peut d'ailleurs réviser ma décision et je suis prêt à m'y soumettre.

Le juge Bilodeau cite alors les antécédents du prévenu qui devra revenir le 13 février devant lui; dans l'intervalle, ce client de Me Ménard est incarcéré. Le premier chef sous lequel il comparaissait remontait à 1972, ce qui incita la Couronne à ne pas insister pour s'opposer à sa "remise en liberté" mais quant au deuxième chef, plus récent, il ne saurait s'agir d'une remise en liberté à ce stade-ci...

Autre cas de perquisition relié à des drogues. Autre occasion du juge Bilodeau de se mettre en colère quand Me Shoofey demande au juge s'il a des raisons pour ne pas croire ce que dit la co-accusée, une serveuse dont le compagnon venait régulièrement chaque week-end à son appartement. "Vous ne consommiez jamais de drogue avec le co-accusé", avait demandé le juge. La co-accusée de répondre: "Non". Quelques éclats de voix, puis le calme revient et, malgré les protestations du procureur de la défense. "Je vous mets au défi." La cause ne reprend qu'après le déjeuner.

"Les avocats n'ont qu'à être là à 9h30 le matin... après, j'écouterai leurs demandes sans délai".

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

ROSENMANN, Abram "Ben Ash Restaurant (Chase Commercial) Ltd."	5455, De Gaspé, Montréal	Brasserie
POUPART, Roger	805, boul. Décarie, St-Laurent	Salle à manger - Bar
PAPAYANATOS, Spirothomas "T.P. Restaurant Ltd."	1177, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal	Restaurant
WENGLINSKY, (Wenglensky) Kopel "Fine Patisserie Cavendish Ltée"	5800, rue Cavendish, Côte St-Luc	Épicerie
VISANJI, Abdulrasul (Suite à une vente)	5345, rue Sherbrooke Ouest, Montréal	Épicerie
BRISEBOIS, Gilles "Marché Pierre & Gilles Brisebois Inc." (Suite à une vente)	5047, rue Wellington, Verdun	Épicerie
WONG, Len Hem (Victor) "House Of Wong Inc."	5255, chemin Queen Mary, Montréal	3 salles à manger
OGILVIE, Kevin "Café Domino Ltée" (Changement de titulaire)	11639 Boul. Pie IX, Montréal-Nord	Salle à manger - Bar Cabaret
GAGNON, Claudette	7590, rue Boyer, Montréal	Épicerie
DADDARIO, Vittorio "V. Daddario Inc."	4877, rue Jarry Est, St-Léonard	Salle à manger - Bar
D'AMICO, Umberto (Suite à une vente)	1520, rue Fleury, Montréal	Épicerie
KUNZ, Michael H. (Suite à une vente)	5332, Queen Mary, Montréal	Restaurant
ROBERT, Laurianne (Suite à une vente)	8767, rue Sherbrooke Est, Montréal	Épicerie
BAKATSAKIS, Georgios "Buffet Réveille-Matin (1974) Inc." (Suite à une vente)	8048, boul. St-Michel, Montréal	Salle à manger

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSERMENTÉE** dans les 15 jours du présent avis au :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Un proxénète doit changer de milieu

Un chômeur habitant Montréal se livre au proxénétisme. C'est une occupation qui peut entrainer une peine de 10 ans de prison, suivant le Code pénal, mais le juge Guy Guérin a tenu compte, hier, du fait que ce jeune homme n'a pas d'antécédent et que sa "victime" — déportée l'an dernier — avait un passé de prostituée.

Résultat: une sentence suspendue de trois ans.

Vous devez bien vous conduire durant ces trois années, garder la paix, vous rapporter à la Cour si le tribunal le requiert, vous trouver un emploi, éviter la compagnie de personnes que vous savez ou spouçonnez être des prostituées et ne pas quitter le district judiciare de Montréal, si ce n'est pour aller demeurer avec vos parents en Nouvelle-Ecosse.

Ce genre de causes est "rather distateful", souligne le juge avant d'entamer ses longues considérations sur la clémence relative dont il fait montre. N'oubliez pas que vous avez entre vos mains votre propre sort, votre liberté, car si vous deviez comparaître de nouveau, il pourrait s'agir d'une sentence d'emprisonnement à coup sûr.

L'échéance est donc reportée au 6 février 1978. L'accusé a dû lui-même signer son ordonnance de probation dans ce que le juge considère un cas exceptionnel, en raison des circonstances qui avaient amené ce jeune homme à profiter de ce très vieux métier pour se faire un pécule.

Les puéricultrices contre "Loto-chômage"

par Pierre Vallières

Le Mouvement d'action-chômage (MAC) et la CSN-Construction ont promis hier de "l'action" aux différents bureaux d'assurance-chômage de la région métropolitaine si ceux-ci continuent de priver injustement de leurs prestations quelque 3,000 à 4,000 travailleurs réduits malgré eux au chômage.

Entouré d'une vingtaine de puéricultrices et de représentants de la CSN-Construction, M. Michel Dansereau, porte-parole du MAC, a fait état de la situation, lors d'une conférence de presse au siège social de la CSN.

Il a d'abord traité du problème des puéricultrices du Québec à qui la loi 250 (1973) a retiré le statut de professionnelles de la santé et que les hôpitaux ont soit congédiées depuis soit incitées à suivre des cours intensifs d'infirmières, afin d'être éventuellement recyclées.

Selon les témoignages entendus hier, certaines d'entre elles reçoivent des prestations d'assurance-chômage tandis que les autres ne les reçoivent pas. Elles sont pourtant toutes dans une situation identique et, selon M. Dansereau, parce qu'elles ont été disqualifiées par la loi 250, elles ont toutes droit à la fois aux prestations d'assurance-chômage et aux allocations de recyclage du ministère de la Main-d'oeuvre. Or, il semble que 80% d'entre elles ne reçoivent, depuis leur mise à pied des hôpitaux, aucune allocation de chômage.

L'assurance-chômage, c'est un peu comme la loterie, on tire au sort", de dire Michel Dansereau.

Il y a trois semaines un groupe de puéricultristes ont occupé les bureaux d'assurance-chômage de la région métropolitaine pour faire valoir leurs droits. À la suite de cette occupation, le groupe a obtenu une rencontre à ce sujet avec le directeur général de la CAC à Montréal, M. Robert Sanschagrin, mais cette rencontre n'a encore débouché sur aucun correctif.

La plupart avaient cinq ans de services comme puéricultristes avant d'entreprendre leur recyclage, à la demande même des directions d'hôpitaux. Elles gagnaient en moyenne $132 par semaine. Les "chanceuses" qui reçoivent l'assurance-chômage ont droit à des prestations hebdomadaires de $60 si elles sont célibataires et de $40 si elles sont mariées. L'une d'elles a raconté hier qu'elle avait réclamé une hausse de prestation parce qu'ayant des enfants à charge elle n'arrivait pas à vivre convenablement. On lui aurait répondu: "Comptez-vous chanceuse de recevoir cette prestation. Vous devez laisser la chance aux autres d'en recevoir aussi".

Le fait que les prestations aux femmes mariées ne représentent que les deux tiers de celles versées aux célibataires est jugé inadmissible puisque, pendant les années qu'elles ont travaillé, ces femmes mariées ont versé à la Commission d'assurance-chômage des montants identiques à ceux versés par les célibataires. "Cette discrimination dans les prestations est vraiment odieuse", a déclaré une mère de famille en cours de recyclage.

De plus, parce qu'il est fortement question que les cours de recyclage en techniques infirmières soient prochainement retirés des cégeps où ils se donnent, les puéricultistes disqualifiées par la loi 250 doivent prendre les bouchées doubles en suivant des cours intensifs.

"Nous sortons de ces cours complètement épuisées, et nous n'avons même pas la garantie d'obtenir un emploi au bout de la ligne".

Le MAC accuse la Commission d'assurance-chômage d'avoir refusé d'informer les puéricultistes de leurs droits élémentaires. Certaines ont trouvé les moyens de loger un appel en Cour fédérale où elles auraient toutes obtenu gain de cause. "Mais les conclusions de ces jugements ne sont pas davantage appliquées par les différents bureaux d'assurance-chômage, de commenter Michel Dansereau. Et l'interprétation de la loi et des règlements varie d'un bureau à l'autre. L'incohérence administrative des bureaux d'assurance-chômage a privé de leurs prestations pas moins de 300,000 chômeurs canadiens en 1974 seulement. Cela fait des années que l'on demande que la loi et son application soient complètement changées, mais aujourd'hui c'est encore pire qu'il y a trois ou quatre ans. Si la CAC veut de l'action, elle va en avoir bientôt", a-t-il promis en concluant.

De son côté, la CSN-Construction estime à au moins 3,000 les travailleurs de la construction qui ont été privés de leurs prestations d'assurance-chômage après avoir été mis à pied durant le conflit des ferrailleurs. D'autres travailleurs congédiés pour la même raison ont pourtant reçu des prestations en décembre et en janvier derniers. Mais, selon la CSN, la Commission d'assurance-chômage voudrait maintenant que ces travailleurs remboursent les sommes reçues pendant le conflit. Il s'agit de menuisiers, de plombiers, etc., qui n'avaient rien à voir avec le conflit qui a paralysé les chantiers où ils travaillaient.

Selon les estimé de la CSN et du MAC, seulement 20% des travailleurs concernés ont touché jusqu'à maintenant des prestations d'assurance-chômage. Et parmi ces 20% de "chanceux", comme disait hier le porte-parole du MAC, un certain nombre a été invité à rembourser les sommes perçues, à la suite du règlment intervenu à la mi-janvier dans le conflit des ferrailleurs.

Les participants à la conférence de presse ont été unanimes à réclamer l'abolition immédiate de l'actuel système de "loto-chômage".

Le panaris empoisonneur

COPENHAGUE (Reuter) — Les 144 passagers du "jumbo-jet" japonais Tokyo-Paris victimes la semaine dernière d'empoisonnement ont été intoxiqués par une omelette au jambon qu'un préparateur atteint d'un panaris au doigt a contaminée, a déclaré l'Institut danois du sérum.

L'enquête a déterminé que la nourriture était déjà contaminée quand elle a été embarquée à bord de l'appareil à Anchorage (Alaska). Les omelettes ont été servies au cours d'un petit déjeuner avant l'escale de Copenhague.

Il avait été tout d'abord dit que l'intoxication avait été causée par un jambon avarié empaqueté au Danemark. Le président de l'Association danoise des emballeurs de viande, M. Georg Jensen, a dit qu'il espérait que les enquêteurs américains "mettront maintenant un terme aux rumeurs non fondées concernant le jambon danois."

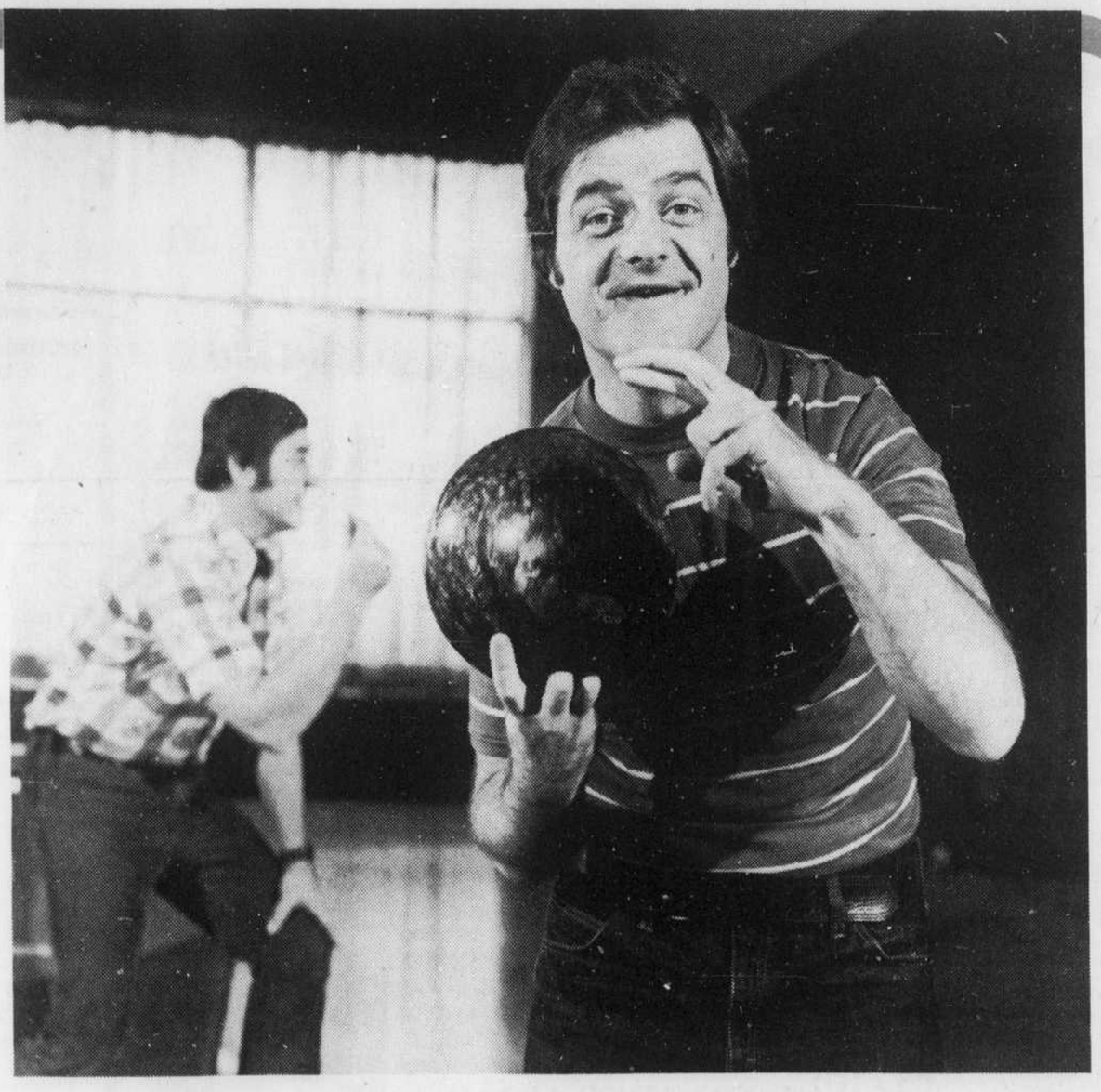

Depuis que je connais le BAC, je suis comme ça avec mon assureur... parce que j'y vois clair.

Les assurances I.A.R.D., c'est-à-dire Incendie, Accident et Risques Divers, ça peut parfois vous sembler compliqué. Voici comment nous, du BAC, pouvons vous venir en aide.

Par nos conseils.

Notre organisme groupe la plupart des assureurs I.A.R.D. Il a été mis sur pied par les assureurs eux-mêmes pour servir d'intermédiaire entre le public et les assureurs. Au BAC, nous ne vendons pas d'assurance. Nos spécialistes peuvent donc vous conseiller en toute objectivité, quels que soient vos problèmes.

Par notre Centre d'information.

Notre Centre d'information met à votre disposition toute une gamme de brochures et de dépliants traitant des assurances I.A.R.D. Ils sont le fruit d'études approfondies, effectuées par notre Service de recherches, et vous sont offerts gratuitement. Vous y trouverez les réponses aux questions que vous pourriez vous poser sur divers sujets. Pour vous les procurer, vous n'avez qu'à nous en faire la demande.

Par notre accessibilité.

Le BAC est accessible à tous. Que vous soyez en quête de conseils, d'éclaircissements ou tout simplement de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nos spécialistes s'empresseront de répondre à vos questions. Ils seront également heureux de savoir ce que vous pensez des assurances I.A.R.D. Plus de 6 000 personnes les ont consultés au cours de l'année 1974.

Au BAC, nous sommes avant tout à votre service: consultez-nous. N'hésitez pas à nous téléphoner, à nous écrire ou à venir nous voir.

Le Bureau d'assurance du Canada, (BAC)
1080, Côte du Beaver Hall
Bureau 920
Montréal
(Québec)
H2Z 1S8
Tél.: (514) 866.9801

BAC

Bureau d'assurance du Canada

Pour y voir clair